

(1)

(N° 85.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 4^e MARS 1898.

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
RENDU
POUR L'ANNÉE 1896,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112.

1898

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

Note préliminaire	PAGES. 1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1896	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1896	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1896.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1896	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1896	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1896	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1895.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1895	28— 41
Budget de l'exercice 1895. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 73
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	77—113
— — — — — par province, des recouvrements effectués	115—133
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	153—169
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	171—295
Comparaison des dépenses de l'exercice 1895, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le ministère des finances, avec celles de l'exercice antérieur	294
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1894 inclusivement	295—501
Résultat général du budget de l'exercice 1895	505
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1895.	304

Compte provisoire du budget de l'exercice 1896.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1896.	306—310
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1896	311
Budget de l'exercice 1896. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1897.	314—317
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1897	318—337

Compte des opérations sur les exercices clos de 1891 à 1895.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1891 à 1895	340—342
Exercice périmé de 1891. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	343—347
Exercices en cours d'apurement de 1892 à 1895. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1897.	349—365

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1896.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1896	368
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1896, les opérations de l'année 1896 et la situation au 1 ^{er} janvier 1897	369—383

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1896.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1896	386—401
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1896	403—407

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Rapport annuel sur l'administration et la situation matérielle de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1896	409—420
Annexes :	
Situation générale de la caisse d'amortissement, présentant le résumé des opérations faites jusqu'au 31 décembre 1896.	421—423
Situation de la caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 1896	424—427
Mouvement et situation du portefeuille de la caisse des dépôts et consignations	428—438



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1896 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1896, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le *compte définitif du budget de l'exercice 1895*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1896, époque de sa clôture; B, le *compte provisoire du budget de l'exercice 1896*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1897; C, le *compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1891 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1892 à 1895.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1896, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1896, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1897.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1896, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Les diverses parties du compte général sont précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

Le rapport annuel sur l'administration et la situation matérielle de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1896, a été présenté aux Chambres législatives, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847. Ce rapport et les états de situation qui lui servent d'annexes sont publiés à la suite du compte spécial de la dette publique.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1896.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1896, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1895.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1896, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1895, s'élevaient à fr. 12,080,162 30

Pendant l'année 1896, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 3,726,721 75

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1895 atteignaient. 15,806,884 05

Les recettes opérées en 1896 ayant été de 12,710,662 89

Une somme de. fr. 3,096,221 16
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1895.

Exercice 1896.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1896, se sont élevés à	fr. 477,271,172 54
Les recouvrements effectués en 1896 ont été de	465,107,582 53
Au 1 ^{er} janvier 1897, il restait à recouvrer	fr. 12,163,590 01

DÉPENSES.*Exercice 1895.*

Suivant le compte de l'année 1895, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1895, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1896, à	fr. 51,204,304 75
De cette dernière date au 31 octobre 1896, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	112,608,709 32
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1895 s'élevaient, en définitive, à	163,813,014 07
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	163,539,611 02
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 473,403 05

Exercice 1896.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1896, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1896, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 314,670,867 78
Les paiements effectués et justifiés sont de	261,575,726 19
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1897, à	fr. 53,095,141 59

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1891 à 1894, étaient de fr.	221,821 53
A REPORTER.	fr. 221,821 53

REPORT. fr. 221,821 53

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1895; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 473,403 05

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 695,224 58

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1896, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 392,824 33

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1897, à fr. 302,400 25

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1892	fr. 25,417 02
— 1893	31,840 77
— 1894	68,507 95
— 1895	176,634 51
SOMME ÉGALE.	fr. 302,400 25

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1896, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 4,996,549,339 87 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers).	fr. 1,273,468,583 90
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	292,513,839 67
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,430,566,916 30

ENSEMBLE. fr. 4,996,549,339 87

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1896, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 5,494,756,944 67 c^a,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,268,591,027 32
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique ; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	310,323,493 46
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,915,842,423 89
ENSEMBLE.	fr. 5,494,756,944 67

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1896, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1895, mon-
taient à. fr. 1,756,056,617 02

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 100,036,159 80
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,496,361,608 0
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables. 54,330,834 26
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.
	105,328,014 96
	Fr. 1,756,056,617 02

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1896, se sont élevées à fr. 5,474,367,585 29 c^a.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets {	de 1895 . fr. 12,710,662 89	} 477,818,245 42
	de 1896 . . 465,107,582 53	
Opérations de Trésorerie	4,996,549,339 87	
		5,474,367,585 29
ENSEMBLE.	fr. 7,230,424,202 31	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1896, s'élèvent à fr. 5,920,065,106 21 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1895 . fr.	163,339,611 02	}	425,508,161 54
		de 1896 . .	261,575,726 19		
		clos. . . .	392,824 33		

Opérations de Trésorerie. 5,494,756,944 67

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 5,920,065,106 21

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1896,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 131,148,149 17

Titres de la dette publique et autres valeurs 1,011,125,354 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables.	57,159,081 64
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	110,926,511 29

1,310,359,096 10

SOMME ÉGALE . . . fr. 7,230,424,202 31

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1896.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1896



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1896.

Numéraire en caisse	fr.	100,056,159 80
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,496,561,608 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 54,550,854 26
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	105,528,014 96
		1,756,056,617 02

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1895.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1896.	MODIFICATIONS apportées, en 1896, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1896.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts. fr.	3,297,393 56	2,969,194 46	»	6,266,588 02	5,586,730 62	679,857 40
Péages	4,514,404 97	349,726 31	»	4,864,131 28	4,856,994 59	27,136 69
Capitaux et revenus	2,928,739 74	132,790 90	»	3,061,530 64	1,904,758 47	1,156,742 17
Remboursements	622,797 40	272,680 14	»	895,477 54	337,121 97	558,355 57
	11,563,335 67	3,724,391 81	»	15,087,727 48	12,665,635 65	2,422,091 83
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.						
Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles	6,000 »	81 75	»	6,081 75	6,081 75	»
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées	46,701 65	1,026 99	»	47,728 64	29,124 29	18,604 35
ENSEMBLE. . . fr	11,416,037 52	3,725,500 55	»	15,141,557 87	12,700,841 69	2,440,696 18
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	158,647 26	»	»	158,647 26	»	158,647 26
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers.	25,000 »	»	»	25,000 »	»	25,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 »	»	»	12,000 »	»	12,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.).	281 72	»	»	281 72	»	281 72
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	79,596 »	»	»	79,596 »	»	79,596 »
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles	8,600 »	1,221 20	»	9,821 20	9,821 20	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	400,000 »	»	»	400,000 »	»	400,000 »
		3,726,721 75	»			
	12,080,162 30	3,726,721 75		15,806,884 05	12,710,662 89	3,096,221 16

DES FINANCES, PENDANT L'ANNEE 1896.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1896.

	CREANCES		PAYEMENTS	PAYEMENTS	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1896.	effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1896. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1892 à 1894), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	16,752 17	728,998 20	745,750 45	.	.
Dépenses propres à l'exercice	48,829,231 51	111,879,711 06	100,365,323 16	543,619 41	.
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895	2,358,321 07	.	2,228,537 45	129,783 64	.
	51,204,304 75	112,608,709 32		473,403 05	.
	103,813,014 07		103,593,611 02	473,403 05	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1896.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1896.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1896.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1897, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	188,805,608 74	185,776,567 52	3,027,041 42
Péages	176,928,115 20	172,288,404 14	4,639,709 06
Capitaux et revenus	14,288,650 19	10,900,814 20	3,378,835 99
Remboursements	4,440,437 25	5,857,209 89	592,227 54
	384,460,809 36	372,831,995 55	11,637,813 81
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	25,000 »	25,000 »	»
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 »	»	12,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	281 72	281 72	»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	258,637 45	172,118 61	86,518 84
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten, Wortel-Merxplas	400,000 »	»	400,000 »
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles	55,527 17	55,527 17	»
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	9,767 68	9,767 68	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	266,475 98	259,218 62	27,257 36
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	5,541 50	5,541 50	»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	21,190 »	21,190 »	»
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles	226,726 24	226,726 24	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	1,535 84	1,535 84	»
Remboursement du prêt hypothécaire consenti à la compagnie du chemin de fer du Congo, en vertu de la loi du 29 juin 1895	5,000,000 »	5,000,000 »	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,641,994 66	5,641,994 66	»
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 300.200 francs à 3 p. c., 2 ^e série, à l'effet de couvrir le complément des dépenses en numéraire faites en 1894 pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	303,061 72	303,061 72	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 758,000 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	747,393 75	747,393 75	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique, à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Solde recouvré en 1896.)	15,600,611 87	15,600,611 87	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 31,182,700 francs en titres de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	31,299,875 47	31,299,875 47	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., au capital nominal de 41,523,600 francs (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Partie rattachée à 1896.)	36,900,342 15	36,900,342 15	»
	477,271,172 54	465,107,582 55	12,163,590 01

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1896 (SUITE)

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1896

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1896.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1896.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1897, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1892 à 1895), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	257,516 21	238,556 13	18,960 08
Dépenses propres à l'exercice	259,559,385 66	207,501,139 61	51,858,226 05
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 mai et 26 juin 1896, et à l'arrêté royal du 26 juin 1896	55,053,085 91	55,836,050 45	1,217,955 46
	314,670,867 78	261,575,726 19	83,095,141 50

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	820,749,951 71	1,273,463,585 90
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	446,850,397 50	
	Fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	5,868,254 69	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	179,575,103 25	292,513,839 67
	Fonds mis à la disposition de MM de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,337,906 95	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique	81,800,829 47	
	Produit des émissions de bons du Trésor	20,000,000	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			3,430,566,916 50
			4,996,549,339 87

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1896 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1891.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	1,243 80	24,482 10																								
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1896	23,238 30																									
		<table><tr><th>SERVICE ordinaire.</th><th>SERVICES extraordinaires.</th></tr><tr><td colspan="2"> </td></tr><tr><td>— 1892.</td><td>Payements effectués et justifiés pendant l'année 1896</td><td>4,220 87</td><td>8,595 59</td><td>12,816 46</td></tr><tr><td>— 1893.</td><td>Idem</td><td>5,047 59</td><td>6,745 47</td><td>11,793 06</td></tr><tr><td>— 1894.</td><td>Idem</td><td>43,073 85</td><td>4,090 34</td><td>47,164 17</td></tr><tr><td>— 1895.</td><td>Idem</td><td>256,346 04</td><td>40,422 50</td><td>296,768 54</td></tr></table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.			— 1892.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1896	4,220 87	8,595 59	12,816 46	— 1893.	Idem	5,047 59	6,745 47	11,793 06	— 1894.	Idem	43,073 85	4,090 34	47,164 17	— 1895.	Idem	256,346 04	40,422 50	296,768 54	
SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.																										
— 1892.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1896	4,220 87	8,595 59	12,816 46																							
— 1893.	Idem	5,047 59	6,745 47	11,793 06																							
— 1894.	Idem	43,073 85	4,090 34	47,164 17																							
— 1895.	Idem	256,346 04	40,422 50	296,768 54																							
				592,824 53																							

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement à lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	819,775,179 40	1,268,591,027 32
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	445,586,804 40	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	5,229,043 54	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	176,887,471 09	310,325,493 46
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^{ie} limited, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,635,192 90	
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts.	81,800,829 47	
	Remboursements de bons du Trésor.	40,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			3,915,842,425 89
			3,494,756,944 67

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

Opérations sur les Budgets. — RECETTES.	{	Exercice 1895 fr.	12,710,662 89	}	477,818,245 42
		— 1896	465,107,582 53		
Opérations de Trésorerie.					4,996,549,559 87
TOTAL DES RECETTES fr.					5,474,567,585 29
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1896.					1,756,056,617 02
TOTAL GÉNÉRAL. fr.					7,250,424,202 31

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1896 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1897.

Numéraire en caisse		151,148,149 17
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,011,125,354 •
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	57,159,081 64
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	110,026,511 29
		168,085,592 93
		1,510,359,096 10

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1896.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES	Exercice 1895	fr. 163,359,611 02	
	— 1896.	261,575,726 10	425,308,161 54
	Exercices clos	392,824 55	
Opérations de Trésorerie.			5,494,756,944 67
TOTAL DES DÉPENSES			fr. 5,920,065,106 21
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1897.			1,510,359,096 10
TOTAL GÉNÉRAL			fr. 7,250,424,202 31

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la dette publique,
BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1896.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1895	5,384,019 22	1,298,056 57	3,446,360 "	1,041,520 10	"
— — 1896	135,035,534 07	50,917,984 12	151,469,754 74	18,116,739 41	4,566,098 25
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	48,610,660 27	4,226,491 50	9,967,503 31	624,406,390 28	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compa- bles qui en ont opéré la recette.	26,016,922 35	9,611,656 97	61,330,549 36	345,204,881 81	24,769 19
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	10,773,894 52	6,574,300 "	173,031,785 44	154,884,519 23	"
TOTAL DES RECETTES. fr.	225,820,830 45	78,628,469 16	309,245,761 85	1,143,653,850 83	4,590,867 42

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1896.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance et d'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
84,750 15	194,914 75	"	"	"	1,260,574 10	679	12,710,662 89
206,974 81	373,111 75	"	"	"	16,629,585 08	81,902,200 32	465,107,582 55
"	"	"	"	"	133,223,978 86	315,107 49	820,749,931 71
255,851 30	"	4,195,627 20	212,536 25	"	"	"	446,850,397 50
"	"	"	"	"	5,868,254 69	"	5,868,254 69
"	"	"	"	"	101,800,829 47	190,713,010 20	292,513,839 67
"	"	"	"	2,170,620,596 49	159,267,106 40	775,414,714 22	5,430,566,916 50
635,379 26	568,026 50	4,195,627 20	212,536 25	2,170,620,596 49	398,050,128 60	1,048,545,711 25	5,474,567,585 29

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS Directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1895-1896).	18,074,119	5,209,100 68	62,569,924 81	14,572,270 76	5,169 85	"	"	"
b. Opérations sur les budgets clos.	"	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	1,064,505 41	"	5,458,025 05	105,665,048 41	"	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	25,255,115 79	0,708,512 52	61,320,681 20	344,002,277 49	24,625 55	258,819 27	"	4,204,086 69
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	180,222,095 52	65,600,586 60	270,897,525 45	678,015,217 85	4,588,258 42	581,724 96	572,837 66	"
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	224,613,635 52	78,518,190 80	308,226,154 51	1,140,880,814 51	4,416,051 78	640,544 23	572,837 66	4,204,086 69

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1896.

du Ministère de l'agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1896, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS reçus dans le compte rendu des opérations de l'année 1896.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
"	248,758,682 05	354,003 75	"	80,237,370 74	429,778,731 60	"	4,865,504 59	424,915,337 21
"	569,586 05	"	"	23,238 50	392,824 53	"	"	392,824 53
"	41,579,247 15	395 50	"	670,550,721 27	819,875,740 77	"	100,561 28	819,775,179 49
214,600 20	"	"	"	"	445,586,804 49	"	"	445,586,804 49
"	5,228,976 74	"	"	66 60	3,229,043 54	"	"	3,229,043 54
"	40,858,082 55	167,969,073 87	"	101,826,448 94	310,653,605 16	"	310,111 70	310,323,493 46
"	26,182,475 56	2,097,605,708 20	398,050,128 60	195,927,865 58	5,915,842,423 89	"	"	5,915,842,423 89
	360,757,049 64	2,265,020,271 41				"	5,274,067 37	
214,690 20	2,626,686,521 05		398,050,128 60	1,048,545,711 53	5,925,330,173 58		5,274,067 37	5,920,065,106 21

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1896.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régulari- sation dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	27,225,100 41	„	„	225,820,850 45
— de l'enregistrement et des domaines	2,550,272 61	„	„	78,628,460 16
Comptables de l'administration des chemins de fer	5,374,445 20	„	„	509,245,761 85
— — des postes et télégraphes.	25,457,944 49	„	„	1,145,653,850 85
— — de la marine.	226,456 57	„	„	4,300,867 42
— — des prisons	144,325 82	„	„	655,370 26
— des établissements et services régis par l'État.	10,812 72	„	„	568,026 50
— — de bienfaisance et d'aliénés	132,622 18	„	„	4,105,627 29
— du ministère de l'agriculture, etc.	20,403 87	„	„	212,356 25
Caissier de l'État.	1,565,476,963 09	„	„	2,170,620,506 49
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	„	„	„	398,050,128 60
Administration de la Trésorerie. { Virements de comptes dans les écritures centrales.	„	26,111,274 50	105,328,014 96	1,048,345,711 25
	1,624,617,327 56	26,111,274 50	105,328,014 96	5,474,367,585 29

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1896.

TOTAL au 31 décembre 1896.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1896.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1897.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
253,043,950 84	224,615,655 52	•	•	28,430,297 32	
81,178,741 77	78,518,199 60	•	•	2,660,542 17	
404,620,207 05	398,226,154 51	•	•	6,394,052 54	
1,167,111,795 32	1,140,850,814 51	•	•	26,260,980 81	
4,617,303 99	4,416,051 78	•	•	201,252 21	
779,705 08	640,544 23	•	•	139,160 85	
578,859 22	572,857 66	•	•	6,001 56	
4,528,249 47	4,204,086 69	•	•	124,162 78	
252,740 10	214,690 20	•	•	18,049 90	
3,756,097,560 18	2,626,686,521 05	•	•	1,109,411,230 15	
398,050,128 60	398,050,128 60	•	•	•	
1,170,785,000 69	1,048,545,711 23	110,926,511 20	25,786,845 54	•	
	5,025,330,173 58				
	a) 5,274,067 37				a) La somme de fr. 5,274,067.37 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1896 sur les pièces régularisées pendant la même année.
7,230,424,202 31	5,920,065,106 21	110,926,511 20	25,786,845 54	1,173,645,739 27	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1895 a eu lieu le 31 octobre 1896.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1896, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1895.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1895 au 31 octobre 1896).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1895 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 29 décembre 1894, pour les recettes ordinaires, à fr. 357,427,028 40
et pour les ressources exceptionnelles, à 300,000 »

ENSEMBLE fr. 357,727,028 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 356,711,795 79
et pour les dépenses exceptionnelles, à 3,965,688 30

TOTAL fr. 360,677,484 09

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES	DATES des lois	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles	TOTAL.
Dette publique	26 déc. 1894.	109,790,483 79	»	109,790,483 79
Dotations.	id	4,850,760 »	»	4,850,760 »
Justice	25 février 1895	19,855,640 »	525,967 »	20,381,607 »
Affaires Étrangères	27 juillet 1895.	2,562,681 50	»	2,562,681 50
Intérieur et Instruction publique.	11 sept. 1895	22,192,079 »	1,475,324 »	23,667,403 »
Agriculture et travaux publics .	9 sept. 1895.	19,570,754 »	925,597 30	20,505,151 30
Industrie et Travail.	11 sept. 1895.	2,216,965 »	455,000 »	2,671,965 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	5 sept. 1895.	106,511,589 »	»	106,511,589 »
Guerre	19 mars 1895.	47,211,718 50	»	47,211,718 50
Corps de la Gendarmerie.	18 mars 1895.	4,484,650 »	»	4,484,650 »
Finances	25 mars 1895.	15,952,495 »	588,000 »	16,540,495 »
Non-Valeurs et remboursements.	26 déc. 1894	1,545,000 »	»	1,545,000 »
ENSEMBLE. fr.		356,711,795 79	3,965,688 30	360,677,484 09

Les Budgets de l'exercice 1895 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 2,950,455 69

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues, pour le service ordinaire :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à	fr. 11,614,699 28
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets des exercices 1892, 1893 et 1894, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité	1,389,058 43
3° De parties de crédits transférés des dépenses exceptionnelles, en exécution de l'article 2 de la loi du 26 juin 1896	263,500 »
ENSEMBLE	fr. 13,267,257 74

Les allocations pour les dépenses exceptionnelles ont été diminuées de la somme transférée, au service ordinaire, en vertu de la loi du 26 juin 1896 fr. 263,500 »

Par contre, elles ont été augmentées de crédits supplémentaires, s'élevant à 93,500 »

De sorte que les crédits alloués par le budget primitif pour les dépenses exceptionnelles, ont été diminués, de 170,000 »

L'ensemble des crédits a, par conséquent, été augmenté de. fr. 13,097,257 74

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources	{ ordinaires fr. 357,427,028 40	{ 357,727,028 40
	{ exceptionnelles 300,000 »	
Dépenses	{ ordinaires 369,979,053 50	{ 373,774,741 80
	{ exceptionnelles 3,795,688 30	
EXCÉDENT DE DÉPENSES		fr. 16,047,713 40

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1895 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	28,000 »
2° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	100,000 »
3° Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 »
4° Titres de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction des chemins de fer	600,000 »
A REPORTER.	fr. 1,328,000 »

REPORT . . . fr. 1,328,000 »

5° Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,723,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Solde recouvré en 1895) 9,795,353 12

6° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Partie rattachée à 1895) 11,559,581 03

ENSEMBLE . . . fr. 22,682,934 15

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1895 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1893. — Art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893 fr.	10,242,045 39	
b) de l'exercice 1894. — Art. 5 de la loi du 30 juin 1894 fr.	26,100,853 42	
		36,342,898 81

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 29 juin 1895 fr.	11,850,000 »	
b) — 11 septembre 1895, art. 1 ^{er}	58,500,534 24	
c) — — art. 2	2,910,000 »	
d) — 26 juin 1896	67,600 »	
		73,328,134 24

TOTAL. fr. 109,671,033 05

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	109,671,033 05
on place les ressources extraordinaires	22,682,934 15

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	86,988,098 90

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires fr.	357,727,028 40	
— extraordinaires	22,682,934 15	
		380,409,962 55
Services ordinaires fr.	373,774,741 80	
— extraordinaires	109,671,033 05	
		483,445,774 85
Soit un excédent de crédits de fr.	103,035,812 30	

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 380,409,962 55

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 398,826,665 61

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 395,750,444 45

Il est resté à recouvrer . . . fr. 3,096,221 16

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Impôts. { Contribut ^s directes, douanes et accises.	5,661 80	"	109,641 22	115,303 02
. { Enregistrement et domaines.	120,705 38	"	437,849 "	564,554 58
Péages. { Enregistrement et domaines.	"	"	1,010 "	1,010 "
. { Chemins de fer, etc.	"	"	26,126 69	26,126 69
Capitiaux et revenus . { Enregistrement et domaines	1,024 75	"	866 31	1,891 06
. { Prisons	190 77	"	1,652 64	1,843 41
. { Trésorerie générale, etc.	189 05	"	1,152,818 65	1,153,007 70
Remboursements. . . { Enregistrement et domaines.	40,810 79	"	354,214 87	404,025 66
. { Prisons	"	"	"	"
. { Trésorerie générale, etc.	204 09	"	154,125 82	154,329 91
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.				
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées	4 35	"	18,600 "	18,604 35
RECETTES EXTRAORDINAIRES.				
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibi- lité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs com- munaux	"	"	79,596 "	79,596 "
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	"	281 72	281 72
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	"	"	12,000 "	12,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des États contrac- tants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	"	"	25,000 "	25,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	138,647 26	"	"	138,647 26
Remboursement des avances faites au colonies agricoles de bien- faisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	"	"	400,000 "	400,000 "
TOTAUX. . . fr.	322,438 24	"	2,773,782 02	3,096,221 16
			2,773,782 02	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 380,409,962 55
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 395,730,444 45

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 15,320,481 90

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	"	7,650,127 82
	Enregistrement et domaines	262,753 38	"
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	369,528 23
	Chemins de fer, etc.	"	6,298,749 84
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	"	854,206 57
	Chemins de fer, etc.	"	41,230 14
	Prisons	6,426 09	"
	Trésorerie générale, etc.	291,954 90	"
<i>Remboursements.</i>	Contributions	"	118,555 97
	Enregistrement et domaines	24,274 86	"
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	524,882 84	"
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.			
Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles		"	74,841 04
Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		10,695 94	"
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées		57,061 29	"
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)		"	55,202 75
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice, à Bruxelles		"	455,304 58
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	59,782 19
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	252 50
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		600,000 "	"
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école		"	1,555 84
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer		"	52,418 98
Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894)		"	889,234 75
		1,578,047 30	16,898,529 20
Soit. fr.			15,320,481 90

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1895 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 373,774,741 80

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1895 montent à fr. 364,819,165 66

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 364,475,346 25

Il reste à payer ou à justifier fr. 343,619 41

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1900, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 373,774,741 80 c^e) et les dépenses liquidées (fr. 364,819,165 66 c^e) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 8,955,576 14

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,396,575 39 c^e pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,396,575 39

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 10,352,151 53

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1893 :

Ministère de la guerre	fr.	439 75

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1894 :

Dette publique	fr.	10,013 94	
Ministère de l'agriculture, etc.		20,593 36	
— des chemins de fer, etc.		23,594 55	
— de la guerre		1,100 01	
Corps de la gendarmerie		333 95	
			55,635 81

c. Sur les crédits propres à l'exercice 1895 :

Dette publique.	fr.	4,636,331 68	
Dotations	Sénat.	172 98	
	Chambre des représentants . .	2 76	
	Cour des comptes	2,621 99	
Ministère de la justice		29,498 55	
— des affaires étrangères		66,213 60	
— de l'intérieur, etc.		873,102 87	
— de l'agriculture, etc.		911,390 78	
— de l'industrie, etc.		444,409 88	
— des chemins de fer, etc.		710,886 80	
— de la guerre		7,212 49	
Corps de la gendarmerie		9 99	
Ministère des finances		418,201 97	
Non-valeurs et remboursements		28,271 21	
			8,128,327 55
TOTAL des crédits à annuler. . fr.			8,184,403 11

REPORT. fr. 8,184,403 11

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1896, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1892 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	280 »	
— de la guerre	253 60	
		533 60

b. Crédits transférés de l'exercice 1893 :

Dette publique. fr.	28,100 »	
Ministère de l'agriculture, etc.	564 25	
— des chemins de fer, etc.	12,504 19	
— des finances	2,955 25	
		44,123 69

c. Crédits transférés de l'exercice 1894 :

Dette publique fr.	30,500 »	
Ministère de l'agriculture, etc.	4,087 86	
— des chemins de fer, etc.	3,150 »	
— de la guerre	23,720 25	
Corps de la gendarmerie.	8,375 »	
Ministère des finances	3,001 25	
		72,834 36

d. Crédits propres à l'exercice 1895 :

Dette publique. fr.	55,000 »	
Ministère des affaires étrangères	539 98	
— de l'agriculture, etc.	265,429 66	
— des chemins de fer, etc.	1,594,286 55	
— de la guerre	290,453 68	
Corps de la gendarmerie	41,983 90	
Ministère des finances	2,563 »	
		2,050,256 77

Montant des crédits transférés à l'exercice 1896, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 2,167,748 42

ENSEMBLE. fr. 10,352,151 53

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1895 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 109,671,033 05

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1893, fr.	10,242,045 39
— — — 1894. .	26,100,853 42
Crédits votés dans le cours de l'exercice	73,328,134 24
Fr.	109,671,033 05

Les dépenses liquidées pendant l'année 1895 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 45,564,235 76

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1896, époque de la clôture de l'exercice, sont de 45,434,452 12

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 129,783 64

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1895. 45,564,235 76

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 64,106,797 29
qui a été transféré à l'exercice 1896, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 11 septembre 1895, à concurrence de 61,741,262 77

Le surplus, soit fr. 2,365,534 52
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1895 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	364,475,546 25	} 409,909,998 37
Services extraordinaires.	45,434,452 12	

A REPORTER. fr. 409,909,998 37

REPORT. fr. 409,909,998 37

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	543,619 41	} 473,403 05
Services extraordinaires.	129,785 64	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 410,383,401 42

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1893 fr.	459 75
		— — 1894	55,635 81
		Crédits de l'exercice 1895	8,128,327 53

Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 1^{er} septembre 1895 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.) 2,363,534 52

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 10,549,937 63

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1896 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1892. fr.	553 60	} 2,167,748 42
— — 1895.	44,123 69	
— — 1894.	72,834 36	
Crédits de l'exercice 1895	2,030,256 77	

b. Services extraordinaires (art. 15 de la loi du 11 septembre 1895). 61,741,262 77

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1896. fr. 63,909,011 19

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 484,842,350 24

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 483,445,774 85

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1895, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,396,575 39

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1895 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 372,135,998 71
Dépenses	364,819,165 66
Excédent de recettes (boni).	fr. 7,316,833 05

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 23,594,445 74
Dépenses	45,564,235 76
Excédent de dépenses.	fr. 21,969,790 02

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 372,135,998 71	}	395,730,444 45
		— extraordinaires	23,594,445 74		
Dépenses .	{	Services ordinaires.	fr. 364,819,165 66	}	410,383,401 42
		— extraordinaires	45,564,235 76		
Excédent de dépenses pour 1895					fr. 14,652,956 97

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1894, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 3,854,135 66

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1895, se chiffre par un excédent de dépenses de. fr. 18,507,092 63

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1895, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1895 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 103,035,812 30

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 14,652,956 97 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 10,549,937 63

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,396,575 39

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 9,153,362 24

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1896, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 2,167,748 42

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 13 de la loi du 11 septembre 1895 61,741,262 77

Fr. 73,062,373 43

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 15,320,481 90

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1895 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 88,382,855 33

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 14,652,956 97

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1894 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1895, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1894 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-cinq exercices (tous ces comptes sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 11,832,155,379 19

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 269,748,829 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,858,460,168 »

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 14,105,468,762 22

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 11,932,700,875 23

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 442,244,037 10

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 55,908,719 17

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,235,656,569 65

A REPORTER. fr. 14,664,510,201 15 14,105,468,762 22

REPORT. . . fr. 14,664,510,201 15 14,105,468,762 22

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1895 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,389,058 43

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 14,663,121,142 72

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 557,652,380 50

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 14,411,133,522 62 c^{ts} et ont dépassé les évaluations de fr. 305,664,760 40

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 14,414,987,658 28 c^{ts}, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 248,133,484 44

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 553,798,244 84

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 3,854,135 66

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1895, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises.	120,455,979 »
— C.	Enregistrement et domaines.	50,935,000 »
— D, E, F.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	1,535,000 »
— G.	Chemins de fer, postes, etc.	162,862,500 »
— H.	Enregistrement et domaines.	2,793,200 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. { Chemins de fer, postes, etc.	90,000 »
— J.	Prisons	352,500 »
— K.	Trésorerie générale, etc.	14,605,000 »
— L.	REMBOURSEMENTS { Contributions directes, etc.	670,000 »
— L^{bis}.	Enregistrement et domaines.	478,000 »
— M.	Prisons.	22,984 »
	Trésorerie générale, etc.	2,647,065 40
TOTAUX. fr.		357,427,028 40
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.		
Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles		80,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers		20,000 »
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées		200,000 »
ENSEMBLE. fr.		357,727,028 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		»
A REPORTER. fr.		28,000 »

L'EXERCICE 1895.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1895.	En 1896.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVREMENTS.	
128,201,409 84	122,755,618 17	5,550,468 65	128,086,106 82	115,505 02	"	7,650,127 82	128,086,106 82
51,236,801 "	50,436,004 65	256,241 97	50,672,246 62	564,554 58	262,755 58	"	50,672,246 62
1,905,538 23	1,555,022 74	349,505 49	1,904,528 23	1,010 "	"	569,528 23	1,904,528 23
169,187,176 55	164,673,560 74	4,487,689 10	169,161,049 84	26,126 69	"	6,298,749 84	169,161,049 84
3,629,207 65	3,119,242 95	508,163 64	3,627,406 57	1,891 06	"	854,206 57	3,627,406 57
151,250 14	151,250 14	"	151,250 14	"	"	41,250 14	151,250 14
547,917 52	261,325 76	84,750 15	346,075 91	1,843 41	6,426 09	"	346,075 91
15,466,052 80	13,001,170 42	1,311,874 68	14,515,045 10	1,155,007 70	291,954 90	"	14,313,045 10
788,555 07	755,005 40	53,550 57	788,555 97	"	"	118,555 07	788,555 97
857,750 80	294,426 01	159,298 25	455,725 14	404,025 06	24,274 86	"	455,725 14
22,984 "	22,984 "	"	22,984 "	"	"	"	22,984 "
2,476,512 47	2,177,880 39	144,295 17	2,522,182 56	154,529 01	324,882 84	"	2,322,182 56
374,251,004 73	359,163,277 25	12,665,635 65	371,828,912 90	2,422,091 85	910,292 07	15,512,176 57	371,828,912 90
154,841 04	148,759 29	6,081 75	154,841 04	"	"	74,841 04	154,841 04
9,506 06	9,506 08	"	9,506 06	"	10,695 94	"	9,506 06
161,543 06	115,814 42	29,124 29	142,938 71	a) 18,604 35	57,061 29	"	142,938 71
374,576,694 89	359,435,157 02	12,700,841 69	372,135,998 71	2,440,696 18	978,047 50	15,587,017 01	372,135,998 71
28,000 "	28,000 "	"	28,000 "	"	"	"	28,000 "
25,000 "	"	"	"	25,000 "	"	"	"
514 22	232 50	"	232 50	281 72	"	232 50	232 50
55,514 22	28,232 50	"	28,232 50	25,281 72	"	232 50	28,232 50

a) A annuler fr. 4 35
A reporter 18,600 "

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	28,000 »
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	100,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)	»
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles	»
Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894.)	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 »
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	»
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 620,200 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	600,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,723,500 francs en titres de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Solde recouvré en 1895.)	9,795,333 12
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c, 2 ^e série. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Partie rattachée à 1895.)	11,559,581 03
TOTAUX. fr.	22,682,954 15
REPORT DES TOTAUX DES RESSOURCES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES. fr.	357,727,028 40
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	380,409,982 55

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1895.	En 1896.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
55,514 22	28,232 50	•	28,232 50	25,281 72	•	232 50	28,232 50
1,335 84	1,335 84	•	1,335 84	•	•	1,335 84	1,335 84
239,578 10	159,782 19	•	159,782 19	79,596 •	•	59,782 19	159,782 19
55,202 75	55,202 75	•	55,202 75	•	•	55,202 75	55,202 75
453,304 58	443,483 38	9,821 20	453,304 58	•	•	453,304 58	453,304 58
889,254 75	889,254 75	•	889,254 75	•	•	889,254 75	889,254 75
400,000 •	•	•	•	400,000 •	600,000 •	•	•
138,647 26	•	•	•	a) 138,647 26	•	•	•
12,000 •	•	•	•	12,000 •	•	•	•
652,418 98	652,418 98	•	652,418 98	•	•	52,418 98	652,418 98
9,795,353 12	9,795,353 12	•	9,795,353 12	•	•	•	9,795,353 12
11,559,581 03	11,559,581 03	•	11,559,581 03	•	•	•	11,559,581 03
24,249,970 72	23,584,624 54	9,821 20	23,594,445 74	635,524 98	600,000 •	1,511,511 59	23,594,445 74
374,576,094 89	359,435,157 02	12,700,841 69	372,135,998 71	2,440,696 18	978,047 30	15,387,017 61	372,135,998 71
398,826,665 61	383,019,781 56	12,710,662 89	395,730,444 45	3,096,221 16	1,578,047 30	16,898,529 20	395,730,444 45
					15,320,481 90		

a) A annuler. fr. 138,647 26

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROIT # constaté et ordonné au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1895.	En 1896.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
Exercice 1892.					
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. . .	280 »	»	»	»	»
— de la Guerre	255 60	»	»	»	»
Corps de la Gendarmerie	10,050 »	10,050 »	5,025 »	5,025 »	10,050 »
	10,585 60	10,050 »	5,025 »	5,025 »	10,050 »
Exercice 1893.					
Dette publique	28,100 »	»	»	»	»
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. . .	3,217 50	2,653 25	»	2,653 25	2,653 25
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . .	12,504 19	»	»	»	»
— de la Guerre	1,707 75	1,268 »	634 »	634 »	1,268 »
— des Finances	2,955 25	»	»	»	»
	48,484 69	3,921 25	634 »	3,287 25	3,921 25
Exercice 1894.					
Dette publique	102,500 »	61,986 06	61,986 06	»	61,986 06
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . .	825 20	825 20	»	825 20	825 20
— de l'Agriculture et des Travaux publics. . .	335,834 99	311,153 77	40,000 »	271,153 77	311,153 77
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . .	777,553 45	750,808 90	353,172 73	397,636 17	750,808 90
— de la Guerre	79,454 49	54,634 23	8,312 08	46,322 15	54,634 23
Corps de la Gendarmerie	30,630 50	21,921 55	428 06	21,493 49	21,921 55
Ministère des Finances.	3,191 51	190 26	182 86	7 40	190 26
	1,329,990 14	1,201,519 97	404,081 79	737,438 18	1,201,519 97

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1896, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFICITAIRES de l'exercice 1895	
"	"	280 "	"	"	"	280 "	"	
"	"	253 60	"	"	"	253 60	"	
"	"	"	"	"	"	"	10,050 "	
"	"	553 60	"	"	"	553 60	10,050 "	
"	"	28,100 "	"	"	"	28,100 "	"	
"	"	564 25	"	"	"	564 25	2,653 25	
"	"	12,504 19	"	"	"	12,504 19	"	
"	"	459 75	"	"	459 75	"	1,268 "	
"	"	2,955 25	"	"	"	2,955 25	"	
"	"	44,563 44	"	"	459 75	44,123 69	3,921 25	
"	"	40,513 94	"	"	10,013 94	30,500 "	61,986 06	
"	"	"	"	"	"	"	825 20	
"	"	24,081 22	"	"	20,593 56	4,087 86	311,153 77	
"	"	26,744 55	"	"	23,594 55	3,150 "	750,808 90	
"	"	24,820 26	"	"	1,100 01	23,720 25	54,634 23	
"	"	8,708 95	"	"	333 95	8,375 "	21,921 55	
"	"	3,001 25	"	"	"	3,001 25	190 26	
"	"	128,470 17	"	"	55,635 81	72,834 36	1,201,519 97	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire proprement dit.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1895.	En 1896.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
<i>Litt. N.</i>	Dette publique	110,290,483 79	"	110,290,483 79	105,865,594 21	88,159,958 "	17,666,611 52
	Liste civile	3,300,000 "	"	3,300,000 "	3,500,000 "	3,500,000 "	"
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"
<i>— O.</i>	Dotations. Sénat	120,000 "	"	120,000 "	119,827 02	115,000 "	4,827 02
	Chambre des Représentants .	1,018,060 "	"	1,018,060 "	1,018,057 24	928,017 35	90,039 89
	Cour des comptes	266,700 "	"	266,700 "	264,078 01	255,487 94	50,515 74
<i>— P.</i>	Ministère de la Justice	20,374,158 50	260,467 "	20,634,625 50	21,185,705 72	14,847,517 24	6,311,015 98
<i>— Q.</i>	— des Affaires Étrangères	2,601,391 18	"	2,601,391 18	2,554,657 60	2,175,798 80	355,776 13
<i>— R.</i>	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,235,917 28	1,482,324 "	23,718,241 28	22,854,074 59	19,294,298 58	3,554,437 99
<i>— S.</i>	— de l'Agriculture et des Travaux publics	19,810,790 28	925,597 50	20,736,387 58	19,557,567 14	12,879,929 18	6,553,169 26
<i>— T.</i>	— de l'Industrie et du Travail . .	2,216,965 "	455,000 "	2,671,965 "	2,227,555 12	1,571,551 20	649,247 17
<i>— U.</i>	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	115,558,365 73	"	115,558,365 73	113,595,556 71	59,325,757 45	74,190,854 40
<i>— V.</i>	— de la Guerre	48,063,068 50	"	48,063,068 50	47,765,402 53	9,864,743 15	57,894,676 99
<i>— W.</i>	Corps de la Gendarmerie	4,322,650 "	"	4,322,650 "	4,280,656 11	2,955,014 70	1,545,641 41
<i>— X.</i>	Ministère des Finances	16,068,446 81	674,500 "	17,342,946 81	16,997,052 84	6,610,207 20	10,580,410 71
<i>— Y.</i>	Non-Valeurs et Remboursements .	1,545,000 "	"	1,545,000 "	1,840,509 80	457,491 08	1,378,009 15
		368,589,995 07	5,795,088 50	372,585,083 57	365,005,674 44	202,894,731 87	160,565,525 16

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1896, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1895.	
Total.									
105,826,549 52	59,044 89	•	4,691,551 68	266,442 10	266,442 10	4,656,531 68	55,000 •	105,865,594 21	
3,300,000 •	•	•	•	•	•	•	•	3,300,000 •	
200,000 •	•	•	•	•	•	•	•	200,000 •	
119,827 02	•	•	172 98	•	•	172 98	•	119,827 02	
1,018,057 24	•	•	2 76	•	•	2 76	•	1,018,057 24	
264,005 68	74 55	•	2,621 99	•	•	2,621 99	•	264,078 01	
21,158,555 22	27,172 50	•	20,498 55	580,578 77	580,578 77	20,498 55	•	21,185,705 72	
2,520,574 95	5,062 67	•	66,755 58	•	•	66,215 60	559 98	2,534,637 60	
22,828,756 57	25,558 02	•	875,102 87	10,936 18	10,936 18	875,102 87	•	22,854,074 59	
19,415,098 44	144,268 70	•	1,176,820 44	•	•	911,390 78	265,429 66	19,557,567 14	
2,220,778 57	6,776 75	•	444,400 88	•	•	444,409 88	•	2,227,555 12	
115,514,611 85	78,744 86	•	2,105,175 55	140,166 55	140,166 55	710,886 80	1,394,286 55	115,593,356 71	
47,759,420 14	5,982 19	•	297,666 17	•	•	7,212 49	990,455 68	47,765,402 55	
4,280,656 11	•	•	41,995 89	•	•	9 99	41,985 9	4,280,656 11	
16,090,617 91	6,454 95	•	420,764 97	74,871 •	74,871 •	418,201 97	2,563 •	16,097,052 84	
1,855,500 25	4,719 57	•	28,271 21	525,581 01	525,581 01	28,271 21	•	1,840,509 80	
365,260,055 05	545,619 41	•	10,178,584 52	1,596,575 59	1,596,575 59	8,128,327 55	2,050,256 77	365,603,674 44	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 25 juin 1896.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère de la Justice.					
1	>	2	Frais d'appropriation et d'ameublement de l'école de bienfaisance de Moll	"	41 06	"	41 06	"
2	"	"	Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	"	"	600,000	600,000	400,000
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice . fr.	"	41 06	600,000	600,041 06	400,000
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
			Anciens services.					
3	"	5	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.	9,601 12	"	"	9,601 12	"
4	"	6	Tir national : installations complémentaires	59,794 78	"	"	59,794 78	59,770 45
			TOTAUX. . . . fr.	69,395 90	"	"	69,395 90	59,770 45
			Lettres et sciences.					
5	"	7	Bibliothèque royale. — Acquisition de manuscrits.	"	1,937 60	"	1,937 60	"
			TOTAUX. . . . fr	"	1,937 60	"	1,937 60	"
			Service de l'Instruction publique.					
6	"	13a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'Etat	2,286 86	"	"	148,755 16	2,285 24
6a	"	13b	Id.	"	146,466 30	"		79,371 04
			A REPORTER. . . . fr.	2,286 86	146,466 30	"	148,755 16	81,654 28

CICE 1895 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 43 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1895.	
"	"	"	"	"	41 06	"	41 06	"	
400,000 "	"	400,000 "	"	"	200,000 "	"	200,000 "	400,000 "	
400,000 "	"	400,000 "	"	"	200,041 06	"	200,041 06	400,000 "	
"	"	"	"	"	9,601 12	9,601 12	"	"	
54,087 47	25,682 96	59,770 43	"	"	24 35	24 35	"	59,770 43	
54,087 47	25,682 96	59,770 43	"	"	9,625 47	9,625 47	"	59,770 43	
"	"	"	"	"	1,957 60	"	1,957 60	"	
"	"	"	"	"	1,957 60	"	1,957 60	"	
2,285 24	"	2,285 24	"	"	5 62	5 62	"	2,285 24	
78,716 89	654 15	79,371 04	"	"	67,095 26	"	67,095 26	79,371 04	
81,000 13	654 15	81,654 28	"	"	67,098 88	3 62	67,095 26	81,654 28	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895	Articles de l'arrêté royal du 50 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTES		CREDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896.	Total	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnances au profit des caésnciers de l'Etat
				de l'exercice 1893.	de l'exercice 1894			
			REPORT . . fr	2,286 86	146,466 50	»	148,755 16	81,654 28
7	»	14	Enseignement supérieur — Universités de l'Etat. — Bibliothèques Acquisitions d'ouvrages . .	»	20,000 »	»	20,000 »	8,057 49
8	»	15	Enseignement moyen — Construction et ameublement de locaux	»	25,000 »	»	25,000 »	4,000 »
9	»	16a	Enseignement primaire — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école primaire . .	158,195 04	»	»	658,195 04	158,195 04
9a	»	16b	Id. id.	»	500,000 »	»		500,000 »
10	»	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	905 »	»	»	245,705 70	»
10a	»	17b	Id id	»	144,800 70	»		142 655 59
10b	»	»	Id id.	»	»	100,000 »		14,093 22
11	»	»	Remboursement à la ville de Verviers du coût d'un terrain devant servir à l'établissement en ladite ville, d'une école normale d'instituteurs	»	»	40,000 »	40,000 »	40,000 »
			TOTAUX . . fr.	141,584 90	836,267 »	140,000 »	1,117,651 90	928,655 42
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . fr	210,780 80	858,204 60	140,000 »	1,188,985 40	988,405 85
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics					
			Beaux-arts					
12	»	9	Musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat. — Acquisitions et commandes artistiques		55,027 50	»	55,027 50	47,080 »
13	»	10	Musées royaux du parc du Cinquantenaire (Acquisitions extraordinaires).	2,044 30	»	»	32,044 50	1,594 »
13a	»	10a	Musées royaux du parc du Cinquantenaire	»	30,000 »	»		»
14	»	12	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs	14 64	»	»	52,854 75	»
14a	»	12a	Id id.	»	52,820 09	»		51,150 30
			TOTAUX . . . fr.	2,058 94	135,847 59	»	137,906 55	100,524 30

CICE 1895 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 43 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1895.	
81,000 13	654 15	81,654 28	"	"	67,098 88	3 62	67,095 26	81,654 28	
8,057 40	"	8,057 40	"	"	11,962 51	"	11,962 51	8,057 40	
4,000 "	"	4,000 "	"	"	21,000 "	"	21,000 "	4,000 "	
158,193 04	"	158,193 04	"	"	"	"	"	158,193 04	
500,000 "	"	500,000 "	"	"	"	"	"	500,000 "	
"	"	"	"	"	905 "	905 "	"	"	
141,592 "	1,124 51	142,516 51	159 08	"	2,145 51	"	2,145 51	142,655 59	
3,415 55	10,640 91	14,054 26	58 96	"	85,906 78	"	85,906 78	14,095 22	
40,000 "	"	40,000 "	"	"	"	"	"	40,000 "	
916,056 01	12,419 57	928,455 58	178 04	"	189,018 48	908 62	188,109 86	928,653 42	
950,123 48	58,102 55	988,225 81	178 04	"	200,581 55	10,554 09	190,047 46	988,403 85	
47,980 "	"	47,980 "	"	"	5,047 50	"	5,047 50	47,980 "	
1,594 "	"	1,594 "	"	"	650 30	650 50	"	1,594 "	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	14 64	14 64	"	"	
40,588 74	4,561 56	51,150 50	"	"	1,669 79	"	1,669 79	51,150 50	
95,962 74	4,561 50	100,524 30	"	"	57,582 25	604 04	56,717 29	100,524 30	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
15	"	19c	<i>Agriculture, voirie vicinale, hygiène publique et cours d'eau non navigables ni flottables.</i> Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique et les cours d'eau non navigables ni flottables.	"	397,660 15	"	397,660 15	397,660 15
			TOTAUX. . . . fr.	"	397,660 15	"	397,660 15	397,660 15
16	"	20a	<i>Routes et bâtiments civils.</i> Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire, et intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles	148 34	"	"		102 31
16a	"	20b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire; intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles: solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II	"	434,204 12	"	1,934,352 46	454,187 62
16b	1	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats .	"	"	1,500,000	"	621,023 17
17	2	"	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles.	"	"	1,000,000	1,000,000	376 37
18	7	"	Construction de deux ponts tournants à Laeken. — Indemnités aux entrepreneurs.	"	"	527,000	527,000	"
19	"	21a	Élargissement, redressement et aménagement des nouveaux alignements de la rue des Quatre-Bras, à Bruxelles	"	8,400 36	"	8,400 36	2,200 02
			A REPORTER. . . . fr.	148 34	442,604 48	3,027,000	3,469,842 82	1,057,980 09

CICE 1895 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 13 de la loi du 14 septembre 1895.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1895.	
397,660 15	"	397,660 15	"	"	"	"	"	397,660 15	
397,660 15	"	397,660 15	"	"	"	"	"	397,660 15	
102 31	"	102 31	"	"	46 03	46 03	"	102 31	
433,015 91	1,171 71	434,187 02	"	"	16 50	"	16 50	434,187 62	
555,568 01	65,452 12	621,020 13	3 04	"	878,976 83	"	878,976 83	621,023 17	
279 17	97 20	376 37	"	"	909,623 63	"	909,623 63	376 37	
"	"	"	"	"	527,000 "	"	527,000 "	"	
2,200 62	"	2,200 62	"	"	6,109 74	"	6,109 74	2,200 62	
901,256 02	66,721 03	1,057,977 05	3 04	"	2,411,862 73	46 03	2,411,816 70	1,057,980 09	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 50 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 16 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
			REPORT. . . . fr.	148 34	442,694 48	5,027,000 *	5,469,842 82	1,057,980 09
20	"	22	Modification à l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	76 37	"	"	2,245 37	76 37
20a	"	22a	Id. id.	"	2,167 *	"	"	2,167 *
21	4	"	Transformation des locaux du Sénat	"	"	262,601 50	262,601 50	213,840 75
22	"	23a	Agrandissement des Ministères; nouveaux bâtiments du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	40,700 11	"	"	"	48,678 11
22a	"	23b	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	"	540,900 *	"	399,600 11	540,875 69
23	"	24a	Transfert de la Cour des comptes dans l'ancien hôtel du Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, place Royale, à Bruxelles	"	96,089 73	"	96,080 73	28,523 93
24	"	26	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de gauche du palais du Cinquantenaire.	"	88,908 50	"	88,908 50	28,277 44
25	3	"	Palais du Cinquantenaire; entrée centrale et cour d'honneur	"	"	550,000 *	550,000 *	193,557 85
26	"	27a	Palais de justice de Bruxelles	65,914 *	"	"	65,914 *	65,835 *
27	"	28	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	6,237 36	"	"	"	5,246 54
27a	8	"	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. — Indemnités aux entrepreneurs.	"	"	114,662 64	120,900 *	105,767 40
28	"	29a	Reconstruction du château royal de Laeken	416,847 04	"	"	416,847 04	402,855 64
29	"	31a	École de médecine vétérinaire; travaux de construction.	"	74,078 55	"	874,078 55	50,923 59
29a	5	"	Id. id.	"	"	800,000 *	"	"
30	"	32	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison	20 89	"	"	20 89	"
31	"	33	Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'administration des chemins de fer	17,275 16	"	"	17,275 16	17,275 16
32	"	34a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	"	100,000 *	"	100,000 *	72,643 71
33	"	35a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt	"	30,000 *	"	30,000 *	30,000 *
34	"	36	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	"	41,061 35	"	41,061 35	31,360 *
35	6	"	Maison d'arrêt à Verviers. — Travaux de construction	"	"	25,000 *	92,600 *	24,788 10
"	"	"	Maison d'arrêt à Verviers (Loi du 26 juin 1893.).	"	"	67,600 *	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	556,219 27	1,224,800 61	4,846,954 14	6,628,073 02	2,736,672 24

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 13 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1895.	
991,256 02	66,721 05	1,057,977 05	3 04	°	2,411,862 75	46 05	2,411,816 70	1,057,980 09	
76 57	°	76 57	°	°	°	°	°	76 57	
2,167 °	°	2,167 °	°	°	°	°	°	2,167 °	
213,840 75	°	213,840 75	°	°	48,850 75	°	48,850 75	213,840 75	
48,678 11	°	48,678 11	°	°	1,022 °	1,022 °	°	48,678 11	
349,875 69	°	349,875 69	°	°	24 51	°	24 51	349,875 69	
28,293 95	250 °	28,523 95	°	°	67,565 80	°	67,565 80	28,523 95	
26,990 65	1,286 79	28,277 44	°	°	60,631 06	°	60,631 06	28,277 44	
172,307 85	21,250 °	193,557 85	°	°	356,442 17	°	356,442 17	193,557 85	
°	25,412 50	25,412 50	40,422 50	°	79 °	79 °	°	65,835 °	
3,246 54	°	3,246 54	°	°	2,990 82	2,990 82	°	3,246 54	
105,767 49	°	105,767 49	°	°	8,895 15	°	8,895 15	105,767 49	
350,179 72	52,675 02	402,855 64	°	°	13,991 40	13,991 40	°	402,855 64	
59,923 39	°	59,923 39	°	°	14,155 16	°	14,155 16	59,923 39	
°	°	°	°	°	800,000 °	°	800,000 °	°	
°	°	°	°	°	20 89	20 89	°	°	
17,275 16	°	17,275 16	°	°	°	°	°	17,275 16	
72,643 71	°	72,643 71	°	°	27,356 29	°	27,356 29	72,643 71	
30,000 °	°	30,000 °	°	°	°	°	°	30,000 °	
51,560 °	°	51,560 °	°	°	9,701 35	°	9,701 35	51,560 °	
22,457 27	2,350 85	24,788 10	°	°	211 90	°	211 90	24,788 10	
°	°	°	°	°	67,600 °	°	67,600 °	°	
2,526,359 65	169,907 07	2,696,266 70	40,425 54	°	3,891,400 78	18,150 14	3,873,250 64	2,756,672 24	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 30 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1893.	de l'exercice 1894.			
			REPORT. . . . fr.	556,219 27	1,224,899 61	4,846,954 14	6,628,073 02	2,736,672 24
36	"	38	Complément et amélioration des installations de diverses prisons du royaume, y compris l'achat de terrains	20,640 16	"	"	20,640 16	17,038 63
37	"	39a	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai; alimentation d'eau	34,744 46	"	"	34,744 46	34,744 46
38	"	40a	Travaux d'agrandissement au dépôt de mendicité de Bruges et aux écoles de bienfaisance de l'Etat	36,944 73	"	"	36,944 73	32,709 85
39	"	41	Acquisition de la Maison des bateliers à Gand.	"	30,000 "	"	30,000 "	"
40	"	42a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	30,000 "	"	"	80,000 "	29,924 38
40a	"	42b	Id.	"	50,000 "	"	"	19,620 91
41	"	43	Construction de l'école normale d'instituteurs à Gand	1,641 34	"	"	1,641 34	"
			TOTAUX. fr.	680,189 96	1,504,899 61	4,846,954 14	6,832,043 71	2,870,710 47
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
42	"	44a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	"	265,959 "	"	1,765,959 "	199,347 85
42a	"	"	Id.	"	"	1,500,000 "	"	"
43	"	45a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	"	71,203 87	"	71,203 87	1,126 24
44	"	46	Ourthe. — Expropriations et travaux	141,254 30	"	"	141,254 30	34,979 43
45	"	47a	Escaut. — Expropriations et travaux	258,505 03	"	"	2,758,503 03	258,503 03
45a	"	47b	Id.	"	1,000,000 "	"	"	627,754 11
45b	10	"	Id.	"	"	1,500,000 "	"	"
46	"	48a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	50,000 "	"	"	100,000 "	50,000 "
46a	"	48b	Id.	"	50,000 "	"	"	12,285 01
			A REPORTER. fr.	449,787 33	1,387,162 87	5,000,000 "	4,826,920 20	1,183,945 67

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 43 de la loi du 11 septembre 1893.	CRÉDITS de l'exercice 1895.	
2,526,559 65	169,907 07	2,696,246 70	40,425 54	•	5,891,400 78	18,150 14	3,875,250 64	2,756,072 24	
5,476 13	11,502 50	17,038 63	•	•	3,601 53	3,601 53	•	17,038 63	
6,100 •	28,644 46	34,744 46	•	•	•	•	•	34,744 46	
32,031 30	678 55	32,709 85	•	•	4,234 88	4,234 88	•	32,709 85	
•	•	•	•	•	30,000 •	•	30,000 •	•	
29,924 38	•	29,924 38	•	•	75 62	75 62	•	29,924 38	
19,541 80	79 31	19,620 91	•	•	30,379 09	•	30,379 09	19,620 91	
•	•	•	•	•	1,641 34	1,641 34	•	•	
2,619,413 04	210,871 89	2,830,284 95	40,425 54	•	5,961,553 24	27,703 51	3,933,629 73	2,870,710 47	
186,254 85	15,093 •	199,347 85	•	•	66,611 15	•	66,611 15	199,347 85	
•	•	•	•	•	1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	
1,126 24	•	1,126 24	•	•	70,077 63	•	70,077 63	1,126 24	
22,929 43	12,050 •	34,979 43	•	•	106,274 87	106,274 87	•	34,979 43	
258,503 05	•	258,503 05	•	•	•	•	•	258,503 05	
626,588 61	1,165 30	627,754 11	•	•	372,245 80	•	372,245 80	627,754 11	
•	•	•	•	•	1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	
50,000 •	•	50,000 •	•	•	•	•	•	50,000 •	
9,485 01	2,750 •	12,235 01	•	•	37,764 99	•	37,764 99	12,235 01	
1,154,887 17	29,058 50	1,183,945 67	•	•	3,652,974 53	106,274 87	3,546,699 66	1,183,945 67	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAIS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
			REPORT. . . . fr.	449,757 35	1,387,162 87	3,000,000	4,836,920 20	1,185,945 67
47	"	49	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	28,580	"	"	328,380	1,866 25
47a	12	"	Ruisseau de l'Espierres — Construction d'un barrage à la frontière française	"	"	300,000	"	"
48	"	51a	Rupel. — Expropriations et travaux.	83,973 45	"	"	83,973 45	102 35
49	"	52a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	"	590,473 76	"	1,190,473 76	540,473 76
49a	11	"	Id. id.	"	"	600,000	"	205,841 21
50	"	55	Nèthe. — Expropriations et travaux	8,959 87	"	"	8,959 87	7,623 25
51	"	55	Zwyn	434 56	"	"	434 56	434 56
52	"	56	Dommel.	"	318 87	"	318 87	"
53	"	57a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	"	105,734 03	"	105,734 03	58,919 03
54	"	58	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	"	39,149 98	"	4,039,149 98	10,614 74
54a	15	"	Id. id.	"	"	4,000,000	"	"
55	"	59a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	39,745	"	"	104,745	12,027 84
55a	"	59b	Id. id.	"	65,000	"	"	"
56	18	"	Transformation du canal de Willebroeck (première annuité)	"	"	350,000	350,000	"
57	"	60a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	"	511,281 78	"	1,911,281 78	510,956 02
57a	15	"	Id. id.	"	"	1,400,000	"	369,933 69
58	"	61	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux	165,897 20	"	"	165,897 20	92,805 81
59	"	62a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	36,463 82	"	"	3,036,463 82	33,650 58
59a	16	"	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Creusement d'une passe à travers le Stroombank, à l'est du port	"	"	3,000,000	"	"
60	"	63	Port d'escale près de Heyst. — Frais d'études et d'impression	"	1,060 13	"	5,001,060 13	266
60a	17	"	Port d'escale près de Heyst	"	"	5,000,000	"	458 33
			A REPORTER. . . . fr.	813,611 21	2,701,081 42	17,650,000	21,164,693 65	3,027,919 71

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 13 de la loi du 11 septembre 1893	CRÉDITS de l'exercice 1895.	
1,154,887 17	29,058 50	1,183,945 67	"	"	3,652,974 55	106,274 87	3,546,699 66	1,183,945 67	
1,761 25	105 "	1,866 25	"	"	26,515 75	26,515 75	"	1,866 25	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
102 55	"	102 55	"	"	83,871 08	83,871 08	"	102 55	
540,541 26	112 50	540,653 76	20 "	"	50,000 "	"	50,000 "	540,473 76	
205,841 21	"	205,841 21	"	"	396,158 70	"	396,158 70	205,841 21	
7,625 25	"	7,625 25	"	"	1,556 62	1,556 62	"	7,625 25	
523 "	111 56	634 56	"	"	"	"	"	434 56	
"	"	"	"	"	318 87	"	318 87	"	
58,919 05	"	58,919 05	"	"	46,814 98	"	46,814 98	58,919 05	
10,614 74	"	10,614 74	"	"	28,555 24	"	28,555 24	10,614 74	
"	"	"	"	"	4,000,000 "	"	4,000,000 "	"	
12,027 84	"	12,027 84	"	"	27,717 16	27,717 16	"	12,027 84	
"	"	"	"	"	65,000 "	"	65,000 "	"	
"	"	"	"	"	350,000 "	"	350,000 "	"	
510,956 62	"	510,956 62	"	"	525 16	"	325 16	510,956 62	
346,256 53	25,677 16	369,935 69	"	"	1,050,066 51	"	1,050,066 51	369,935 69	
73,844 64	18,061 17	92,805 81	"	"	73,091 59	73,091 59	"	92,805 81	
55,049 08	1 50	55,050 58	"	"	2,815 24	2,815 24	"	55,050 58	
"	"	"	"	"	3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	
266 "	"	266 "	"	"	1,694 15	"	1,694 15	266 "	
"	458 53	458 53	"	"	4,999,541 67	"	4,999,541 67	458 53	
2,955,415 99	72,485 72	3,027,899 71	20 "	"	18,150,772 02	521,018 11	17,815,154 81	3,027,919 71	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
			REPORT. . . . fr.	813,611 21	2,701,081 42	17,650,000 »	21,164,692 65	5,027,910 71
61	14	»	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	»	4,000,000 »	4,000,000 »	409,550 »
62	»	64	Côtes. — Travaux. — Subsidés	»	120,000 »	»	120,000 »	90,060 31
63	»	65	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	»	8,855 59	»	8,855 59	28 13
			TOTAUX. . . . fr.	813,611 21	2,829,957 01	21,650,000 »	25,293,548 22	5,527,358 15
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	1,495,860 11	4,668,344 36	26,496,954 14	32,661,158 61	6,896,255 07
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
64	»	66	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	»	200 »	»	200 »	»
65	»	67	Waulin à Anseremme — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	116,515 44	»	»	1,016,513 44	116,513 44
65a	»	67a	Id. id. . . .	»	900,000 »	»	»	650,880 51
66	»	68a	Gedinne à Houyet.	»	820,169 10	»	820,169 10	437,306 33
67	»	69a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	300,000 »	»	»	480,000 »	94,516 21
67a	»	69b	Id. id. . . .	»	180,000 »	»	»	16 67
68	»	70	Ciney à Yvoir.	»	439,517 15	»	439,517 15	14,255 32
69	»	71	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg.	10 62	»	»	108,009 66	10 62
69a	»	71a	Id. id. . . .	»	197,999 04	»	»	98,971 78
70	»	73	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	»	4,150 95	»	4,150 95	231 26
71	»	74a	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muisen.	762,219 54	»	»	1,262,219 54	531,647 57
71a	»	74b	Id. id. . . .	»	500,000 »	»	»	255 80
72	»	75	Blaton à Quevaucamps	»	149,683 82	»	149,683 82	53,111 80
			TOTAUX. . . . fr.	1,178,743 60	3,191,720 06	»	4,370,403 66	1,777,497 10

CICE 1895 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CREDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 15 de la loi du 11 septembre 1895	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1895	
2,955,415 90	72,485 72	3,027,899 71	20	"	18,150,772 92	521,618 11	17,815,154 81	3,027,919 71	
509,550 "	100,000 "	409,550 "	"	"	3,590,650 "	"	3,590,650 "	409,550 "	
90,060 51	"	90,060 51	"	"	29,959 69	"	29,959 69	90,060 51	
28 15	"	28 15	"	"	8,827 46	"	8,827 46	28 15	
3,554,852 45	172,485 72	3,527,338 15	20	"	21,766,190 07	521,618 11	21,444,571 96	3,527,358 15	
6,467,888 56	587,919 17	6,855,807 55	40,445 54	"	25,764,905 54	549,986 56	25,414,918 98	6,806,255 07	
"	"	"	"	"	200 "	"	200 "	"	
110,408 25	6,035 75	116,445 98	69 46	"	"	"	"	116,515 44	
577,374 41	55,505 90	630,880 51	"	"	269,119 69	"	269,119 69	630,880 51	
452,555 40	4,725 80	457,279 20	27 05	"	382,862 87	"	382,862 87	457,306 25	
95,716 47	99 74	95,816 21	500 "	"	205,085 79	205,085 79	"	94,516 21	
16 67	"	16 67	"	"	179,985 35	"	179,985 35	16 67	
14,112 40	122 92	14,235 52	"	"	425,281 85	"	425,281 85	14,235 52	
10 62	"	10 62	"	"	"	"	"	10 62	
98,971 78	"	98,971 78	"	"	99,027 26	"	99,027 26	98,971 78	
251 26	"	251 26	"	"	3,919 69	"	3,919 69	251 26	
351,647 57	"	351,647 57	"	"	450,571 97	450,571 97	"	351,647 57	
255 80	"	255 80	"	"	499,744 20	"	499,744 20	255 80	
55,111 62	"	55,111 62	0 27	"	96,571 93	"	96,571 93	55,111 80	
1,712,410 25	64,400 11	1,776,900 34	596 76	"	2,592,966 56	656,255 76	1,956,710 80	1,777,497 10	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
73	"	76a	Chemins de fer. — Voies et travaux	5,448,800 04	"	"	29,765,415 76	5,448,800 04
73a	"	76b	Id. id.	"	8,766,215 72	"		5,594,585 60
73b	19	"	Id. id.	"	"	17,550,400 "		576,024 14
74	"	77a	Chemins de fer. — Traction et matériel	562,679 29	"	"	7,257,170 70	562,679 29
74a	"	77b	Id. id.	"	1,072,160 41	"		827,554 88
74b	20	"	Id. id.	"	"	5,002,557 "		4,565,508 45
75	"	78	Rachat de la concession du chemin de fer de Lierre à Turnhout. — Intérêts et frais	44,045 55	"	"	44,045 55	"
76	"	79a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	77,115 60	"	"	718,115 60	77,115 60
76a	"	79b	Id. id.	"	186,000 "	"		84,584 21
76b	21	"	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	"	"	455,000 "		"
77	"	80a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils	104,662 88	"	"	2,977,386 59	104,662 88
77a	"	80b	Id. id.	"	1,050,625 51	"		1,050,625 51
77b	22	"	Id. id.	"	"	1,842,000 "		155,138 45
78	"	81a	Marine. — Acquisition d'un steamer destiné au service d'Ostende-Douvres	"	2,465 02	"	2,465 02	2,272 "
79	23	"	Marine	"	"	55,000 "	55,000 "	"
80	24	"	Postes et marine. — Installation des administrations centrales. — Travaux de construction	"	"	400,000 "	400,000 "	"
81	25	"	Chemins de fer. — Parachèvement de l'hôtel du Ministère.	"	"	200,000 "	200,000 "	100,542 98
TOTAUX. . . . fr.				4,257,501 16	11,057,462 06	20,084,737 "	41,879,500 82	16,905,472 01
TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.				5,410,044 70	14,240,182 72	20,084,737 "	45,749,964 48	18,682,960 11

CICE 1895 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 15 de la loi du 21 septembre 1895.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1895.	
3,377,404 67	68,662 78	3,446,067 45	2,732 30	"	"	"	"	3,448,800 04	
5,275,954 29	119,850 92	5,395,765 21	820 30	"	5,371,650 12	"	5,371,650 12	5,394,585 60	
455,551 75	122,468 01	576,010 74	4 40	"	16,974,375 86	"	16,974,375 86	576,024 14	
562,679 29	"	562,679 29	"	"	"	"	"	562,679 29	
810,224 65	8,110 25	827,534 88	"	"	244,825 55	"	244,825 55	827,534 88	
4,561,410 55	2,098 10	4,563,508 45	"	"	1,058,828 55	"	1,058,828 55	4,563,508 45	
"	"	"	"	"	44,045 55	44,045 55	"	"	
77,109 68	"	77,109 68	5 02	"	"	"	"	77,115 60	
84,140 44	245 77	84,384 21	"	"	101,615 79	"	101,615 79	84,584 21	
"	"	"	"	"	455,000 "	"	455,000 "	"	
104,662 88	"	104,662 88	"	"	"	"	"	104,662 88	
1,029,797 51	826 "	1,050,623 51	"	"	"	"	"	1,050,623 51	
128,901 41	4,257 02	155,158 45	"	"	1,708,861 57	"	1,708,861 57	155,158 45	
2,272 "	"	2,272 "	"	"	191 02	"	191 02	2,272 "	
"	"	"	"	"	55,000 "	"	55,000 "	"	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
99,612 65	750 55	100,542 08	"	"	99,657 02	"	99,657 02	100,542 98	
16,574,701 55	327,207 18	16,901,908 71	5,565 50	"	24,474,028 81	44,045 55	24,429,985 46	16,905,472 01	
18,287,111 76	391,607 20	18,678,809 05	4,100 06	"	27,066,995 57	680,200 11	26,386,696 26	18,682,069 11	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 25 juin 1896	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
Ministère de la Guerre.								
82	"	85a	Amélioration du casernement. — École militaire.	695,720 37	"	"	5,195,720 37	695,720 37
82a	"	85b	Id. id.	"	500,000 "	"		456,509 91
82b	27	"	Id. id.	"	"	2,000,000 "		"
83	"	84	Agrandissement de la boulangerie militaire de Bruxelles.	"	125,000 "	"	125,000 "	"
84	"	85	Hôpitaux militaires	"	24,050 "	"	24,050 "	24,020 05
85	"	86	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	"	448,097 57	"	448,097 57	"
86	"	87a	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	1,527,136 81	"	"	1,501,551 75	75,501 26
86a	1	"	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	"	"	174,594 94		"
87	"	87b	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	"	500,000 "	"		"
87a	28	"	Id. id.	"	"	200,000 "	500,000 "	"
88	"	88	Ligne avancée d'Anvers.	"	529,408 44	"	529,408 44	105,140 32
89	32	"	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse.	"	"	50,345 75	50,345 75	45,177 60
90	35	"	Routes militaires de Namur et de Liège	"	"	17,710 30	17,710 30	955 "
91	"	91	Agrandissement du polygone de Brasschaet	11,248 81	"	"	11,248 81	11,248 81
92	"	92b	Artillerie de place, etc.	"	1,500,872 58	"	4,500,872 58	1,500,872 58
92a	26	"	Id.	"	"	5,000,000 "		576,191 70
93	20	"	Acquisition de matériel pour l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers	"	"	57,000 "	57,000 "	"
94	"	94	Harnachement de la cavalerie.	"	14,050 05	"	408,924 83	12,000 74
94a	35	"	Id.	"	"	594,874 80		"
95	"	95	Armement de l'infanterie	764,699 90	"	"	764,699 90	764,550 "
96	"	96	Bulleterie de l'infanterie et du génie	"	5,867 78	"	5,867 78	5,864 05
97	"	97	Organisation d'un champ de tir pour l'infanterie.	"	75,000 "	"	155,000 "	55,335 24
97a	50	"	Transformation des champs de tir de l'infanterie.	"	"	60,000 "		"
98	"	98	Voitures à bagages et à vivres.	67,061 10	"	"	267,061 10	67,061 10
98a	"	98a	Id.	"	200,000 "	"		17,422 77
99	34	"	Interruption des voies ferrées	"	"	32,117 31	32,117 51	521 54
Totaux pour le Ministère de la Guerre. . fr.				2,865,860 09	5,722,526 20	5,986,445 10	12,574,036 29	4,406,842 54

CICE 1895 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 13 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1895.	
695,720 57	"	695,720 37	"	"	"	"	"	695,720 37	
394,327 15	61,982 78	456,509 91	"	"	45,600 00	"	45,600 00	456,509 91	
"	"	"	"	"	2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	
"	"	"	"	"	125,000 "	"	125,000 "	"	
24,020 95	"	24,020 95	"	"	0 05	"	0 05	24,020 95	
"	"	"	"	"	448,097 57	"	448,097 57	"	
75,501 26	"	75,501 20	"	"	1,251,655 55	1,251,655 55	"	75,501 26	
"	"	"	"	"	174,594 94	"	174,594 94	"	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
105,921 24	1,219 08	105,140 32	"	"	424,268 12	"	424,268 12	105,140 32	
42,956 17	241 45	45,177 60	"	"	7,168 15	"	7,168 15	45,177 60	
995 "	"	995 "	"	"	16,715 50	"	16,715 50	995 "	
11,026 82	221 99	11,248 81	"	"	"	"	"	11,248 81	
1,500 872 58	"	1,500,872 58	"	"	"	"	"	1,500,872 58	
442,502 09	127,888 01	570,191 70	"	"	2,429,808 50	"	2,429,808 50	570,191 70	
"	"	"	"	"	57,000 "	"	57,000 "	"	
12,149 32	751 52	12,900 74	"	"	1,149 20	"	1,149 20	12,900 74	
"	"	"	"	"	394,874 80	"	394,874 80	"	
509,550 "	170,100 "	679,550 "	85,000 "	"	149 90	149 90	"	764,550 "	
5,864 05	"	5,864 05	"	"	5 75	"	5 75	5,864 05	
55,101 74	142 50	55,535 24	"	"	19,664 76	"	19,664 76	55,535 24	
"	"	"	"	"	60,000 "	"	60,000 "	"	
67,061 10	"	67,061 10	"	"	"	"	"	67,061 10	
17,422 77	"	17,422 77	"	"	182,577 25	"	182,577 25	17,422 77	
521 34	"	521 34	"	"	31,505 97	"	31,505 97	521 34	
3,959,305 25	502,447 31	4,521,842 54	85,000 "	"	8,167,793 75	1,251,785 45	6,916,008 50	4,406,842 54	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 16 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
			Ministère des Finances.					
100	.	101	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	"	45,215	"	45,215	17,445 45
101	.	"	Acquisition d'une partie de la forêt communale de Freyr	"	"	170,000	170,000	170,000
102	.	102	Paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles	"	52,640	"	52,640	"
103	.	103	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	252,686 24	"	"	402,686 24	180,563 42
103a	.	103a	Id. id.	"	150,000	"		"
104	.	104	Construction et ameublement d'un bâtiment avec magasins pour l'installation du bureau des douanes et accises, à Menin	"	10,000	"	10,000	7,741 57
105	.	105	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	806 49	"	"	806 49	"
106	.	"	Prêt hypothécaire à la Compagnie du chemin de fer du Congo. (Loi du 29 juin 1895, <i>Moniteur</i> n° 181.)	"	"	5,000,000	5,000,000	3,650,000
107	.	"	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo (Loi du 4 août 1890)	"	"	2,000,000	2,000,000	2,000,000
108	.	"	Avance à l'État indépendant du Congo. (Loi du 29 juin 1895, <i>Moniteur</i> n° 181)	"	"	6,850,000	6,850,000	6,755,825
109	.	108	Retrait et rapatriement des monnaies de bronze étrangères	"	999,225	"	999,225	976,765 69
110	.	109	Fabrication de monnaies de nickel	"	689,501 90	"	689,501 90	221,864 41
111	.	110	Frais de fabrication de pièces d'un centime et d'annulation de pièces de deux centimes.	"	29,559 45	"	29,559 45	29,549 03
112	.	111	Règlement des indemnités dues à raison des dommages causés dans l'arrondissement de Charleroi, lors des troubles de 1886	"	625,000	"	625,000	167,381 75
113	.	112	Organisation provisoire des ateliers monétaires et acquisition d'instruments et d'appareils pour la Monnaie	"	3,983 53	"	3,983 53	"
114	.	113	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de divers services ressortissant au Ministère des Finances. — Travaux de restauration et d'appropriation	"	17,629 60	"	17,629 60	14,850 87
Totaux pour le Ministère des Finances. . fr.				253,492 75	2,622,754 48	14,020,000	16,896,247 21	14,189,767 19

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1896 en vertu de l'art. 15 de la loi du 11 septembre 1895.	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1895.	
17,445 45	"	17,445 45	"	"	27,769 55	"	27,769 55	17,445 45	
"	170,000 "	170,000 "	"	"	"	"	"	170,000 "	
"	"	"	"	"	52,640 "	"	52,640 "	"	
180,565 42	"	180,565 42	"	"	72,122 82	72,122 82	"	180,565 42	
"	"	"	"	"	150,000 "	"	150,000 "	"	
7,741 57	"	7,741 57	"	"	2,258 45	"	2,258 45	7,741 57	
"	"	"	"	"	806 49	806 49	"	"	
5,000,000 "	650,000 "	5,650,000 "	"	"	1,350,000 "	"	1,350,000 "	5,650,000 "	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	"	"	"	"	2,000,000 "	
6,555,825 "	200,000 "	6,755,825 "	"	"	96,175 "	"	96,175 "	6,755,825 "	
976,765 69	2 "	976,765 69	"	"	22,459 31	"	22,459 31	976,765 69	
221,864 41	"	221,864 41	"	"	467,657 49	"	467,657 40	221,864 41	
29,349 05	"	29,349 05	"	"	210 42	"	210 42	29,349 05	
159,012 42	28,509 53	167,581 75	"	"	457,618 25	"	457,618 25	167,581 75	
"	"	"	"	"	3,985 55	"	3,985 55	"	
14,830 87	"	14,830 87	"	"	2,798 75	"	2,798 75	14,830 87	
13,141,395 86	1,048,371 55	14,189,767 19	"	"	2,708,480 02	72,929 31	2,635,550 71	14,189,767 19	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués pour les loins des 19 juin et 11 septembre 1895 et 25 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice	"	41 06	600,000	600,041 06	400,000
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	210,780 80	858,204 60	140,000	1,188,985 40	988,405 85
— — de l'Agriculture et des Travaux publics. .	1,405,860 11	4,068,544 56	26,406,954 14	52,081,154 01	6,890,255 07
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,416,044 76	14,240,182 72	26,084,757	45,740,061 48	18,682,969 11
— — de la Guerre	2,865,866 90	5,722,526 20	5,986,445 10	12,574,056 20	4,406,842 54
— — des Finances	255,402 75	2,022,754 48	14,020,000	16,896,247 21	14,189,767 19
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	10,242,045 59	26,100,855 42	75,528,154 24	109,071,055 05	45,564,255 76

CICE 1895 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1895.	En 1896.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 13 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1895.	
400,000 »	»	400,000 »	»	»	200,041 06	»	200,041 06	400,000 »	
950,125 48	38,102 33	988,225 81	178 04	»	200,581 55	10,534 00	190,047 46	988,403 85	
6,467,888 56	387,919 17	6,855,807 53	40,445 54	»	25,764,905 54	349,986 56	25,414,918 98	6,896,253 07	
18,287,111 76	591,697 29	18,678,809 05	4,160 06	»	27,066,995 37	680,209 11	26,386,696 26	18,682,969 11	
3,959,395 25	362,447 31	4,321,842 54	85,000 »	»	8,167,793 75	1,251,785 45	6,916,008 30	4,406,842 54	
13,141,395 86	1,048,371 33	14,189,767 19	»	»	2,706,480 02	72,029 31	2,635,550 71	14,189,767 19	
45,205,914 69	2,228,537 45	45,434,452 12	120,783 64	»	64,106,797 29	2,385,534 52	61,741,262 77	45,564,235 76	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1895.	En 1896.
RÉCAPITU				
Service ordinaire.				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1892	10,585 60	10,050 "	5,025 "	5,025 "
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1895.	48,484 69	3,921 25	634 "	3,287 25
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1894	1,329,990 14	1,201,519 97	464,081 79	757,458 18
Dépenses propres à l'exercice.	572,385,085 37	565,605,674 44	202,894,731 87	160,365,325 16
	573,774,741 80	564,819,165 66	203,564,472 66	161,111,075 59
Dépenses sur ressources extraordinaires.				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895	100,671,055 05	45,564,255 76	45,205,914 69	2,228,557 45
	483,445,774 85	410,583,401 42	246,570,387 35	163,359,611 02
Dépense à l'exercice 1898 :				
de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1894, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (Etat sub litt. Z.)	3,854,135 66	3,854,135 66		
TOTAUX. fr.	487,209,910 51	414,237,537 08		

CICE 1893 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1894, con- formément à l'ar- ticle 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 43 de la loi du 11 septembre 1893.	CRÉDITS de l'exercice 1893

LATION.

10,050	•	•	533 60	•	•	•	533 60	•	10,050
3,921 25	•	•	44,563 44	•	•	439 75	44,123 69	•	3,921 25
1,201,519 97	•	•	128,470 17	•	•	55,635 81	72,854 36	•	1,201,519 97
365,260,055 05	345,619 41	•	10,178,584 32	1,596,575 39	1,596,575 39	8,128,327 55	2,050,256 77	•	365,803,674 44
364,475,546 25	345,619 41	•	10,552,151 55	1,596,575 39	1,596,575 39	8,184,403 11	2,167,748 42	•	364,819,165 66
45,434,432 12	129,783 04	•	64,106,797 20	•	•	2,365,534 52	•	61,741,262 77	45,564,235 76
400,900,908 57	475,403 05	•	74,458,948 82	1,596 575 39	1,596,575 39	10,549,937 63	2,167,748 42	61,741,262 77	410,383,401 42
	475,403 05						74,458,948 82		
							73,062,373 43		
3,854,135 66									3,854,135 66
413,784,134 03									414,237,537 08

(76)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1895.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>	24,955,000	24,958,989 50	24,958,989 50	25,919,158 62
<i>Personnel</i> {				
Principal 15,750,000	»			
15 centimes additionnels ordinaires . . . 2,559,500	»			
20 id. id. extraordinaires . . . 1,134,000	»			
Frais d'expertise 26,500	»			
	19,250,000	19,514,550 88	19,514,550 88	18,502,194 58
<i>Patentes</i> {				
Principal 5,750,000	»			
20 centimes additionnels extraordinaires . 1,150,000	»			
	6,900,000	7,182,831 09	7,182,831 09	5,160,589 07
<i>Redevances sur les mines</i> {				
Principal 640,000	»			
25 centimes additionnels 160,000	»			
	800,000	597,657 55	597,657 55	387,905 04
<i>Douanes. —</i>				
<i>Droits d'entrée.</i> {				
Vinaigres et acides acétiques		188,756 05		188,756 05
Eaux-de-vie étrangères		1,258,701 80		1,258,701 80
Bières	25,840,570	282,402 22	50,294,604 75	282,402 22
Sucres raffinés		194,147 97		194,147 97
Autres marchandises		28,570,686 71		28,570,686 71
<i>Accises</i> {				
Vins de fruits secs 1,500	»	10,637 10		10,637 10
Vins étrangers 3,250,000	»	3,977,916 71		3,977,916 71
Eaux-de-vie indigènes 25,841,359	»	25,432,008 71		25,209,433 67
Bières 10,042,500	»	10,754,803 93		10,754,416 72
Vinaigres { de bières 10,250	»	17,104 11		17,043 08
autres que de bières 4,550	»	17,155 75		17,155 75
	42,247,409	45,499,705 64		
Sucres étrangers		324,993 86		313,005 10
Sucre de betterave indigène 3,672,500	»	3,730,578 28		2,583,982 05
Acide acétique 48,750	»	17,865 64		17,865 64
Glucoses et autres sucres non cristallisables. 520,000	»	616,148 70		616,148 70
Margarine et autres beurres artificiels		29,086 54		29,086 54
Tabac 850,000	»	591,406 31		591,406 31
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> {				
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		3,089 82		3,089 82
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 15		565 15
Loyer de bâtiments		30,537 90		30,537 90
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		718 44		718 44
Extraits cadastraux	443,000	94,659 29	532,980 74	94,659 29
Recettes extraordinaires de toute nature		58,665 38		58,665 38
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		365,374		365,374
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet		1,372 76		1,372 76
TOTAUX. . . . fr.	120,435,979	128,201,409 84	128,201,409 84	122,735,618 17

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE		APUREMENT DES RESTES		COMPARAISON		Observations.
En 1896.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés ou sommes portées en surseance indéfinie.	A RECOURIR.		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	A RECOURIR sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
1,059,850 77	24,958,989 59	24,958,989 59	"	"	"	"	"	3,989 59	
1,012,556 50	19,514,550 88	19,514,550 88	"	"	"	"	"	64,550 88	
2,022,242 02	7,182,831 09	7,182,831 09	"	"	"	"	"	282,831 09	
9,754 31	597,657 55	597,657 55	"	"	"	"	402,542 65	"	
"	188,756 05	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,258,701 80	"	"	"	"	"	"	"	
"	282,402 22	50,204,604 75	"	"	"	"	"	4,454,124 75	
"	194,147 07	"	"	"	"	"	"	"	
"	28,570,686 71	"	"	"	"	"	"	"	
"	10,637 10	"	"	"	"	"	"	"	
"	5,977,916 71	"	"	"	"	"	"	"	
151,056 15	25,340,489 82		91,518 89	5,661 80	"	83,857 09	"	"	
387 21	10,754,805 95		"	"	"	"	"	"	
61 05	17,104 11		"	"	"	"	"	"	
"	17,155 75	45,384,402 62	"	"	"	"	"	5,156,995 62	
11,988 76	324,995 86		"	"	"	"	"	"	
1,122,812 10	5,703,704 15		25,784 13	"	"	25,784 13	"	"	
"	17,865 64		"	"	"	"	"	"	
"	616,148 70		"	"	"	"	"	"	
"	29,086 54		"	"	"	"	"	"	
"	591,406 31		"	"	"	"	"	"	
"	5,089 82		"	"	"	"	"	"	
"	565 15		"	"	"	"	"	"	
"	50,557 90		"	"	"	"	"	"	
"	718 44	552,980 74	"	"	"	"	"	109,980 74	
"	94,659 20		"	"	"	"	"	"	
"	58,663 58		"	"	"	"	"	"	
"	565,374 "		"	"	"	"	"	"	
"	1,372 76		"	"	"	"	"	"	
5,350,488 65	128,086,106 82	128,086,106 82	115,505 02	5,661 80	"	109,641 22	402,542 65	8,052,470 47	
									7,650,127 82

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistre- ment. . . . (80 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	20,000,000	17,320,650 96	19,887,404 95	17,320,650 96	
	— sous seing privé		691,429 05		691,429 05	
	— judiciaires		884,813 65		884,813 65	
	— d'huissiers		988,336 31		988,336 31	
	Lettres de noblesse		580 »		580 »	
	Permis de changer de nom de famille		1,595 »		1,595 »	
Greffe (50 centim. addit.)	Mise au rôle	1,060,000	218,156 97	1,004,014 60	218,156 97	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		770,204 45		770,204 45	
	Légalisations et recherches		15,655 20		15,655 20	
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	3,350,000	235,094 75	3,332,974 16	235,094 75	
	Droits de transcription d'actes de mutation.		3,097,879 41		3,097,879 41	
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession.	19,525,000	10,450,177 35	19,440,060 85	10,450,177 35	
	— de mutation par décès		217,660 91		217,660 91	
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,474,360 92		2,467,746 16	
	— dus par les époux survivants		317,861 67		317,861 67	
Timbre (sans additionn.)	Formules pour actes de protêt	Huissiers	103,950 »		103,950 »	
			Postes		49,125 »	49,125 »
	Timbres fixes.	Passeports à l'étranger	8,672 »		8,672 »	
		Permis de port d'armes de chasse	460,180 »		460,180 »	
		Permis de chasse au lévrier	385 »		385 »	
	Débit .	Timbres proportionnels pour effets de commerce.		381,374 10		381,374 10
		Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	259,766 45		259,766 45
			— à l'étranger	29,126 51		29,126 51
		Timbres adhésifs pour affiches		329,088 71		329,088 71
	Timbres de dimension	6,050,000	2,077,897 20	6,652,911 15	2,077,897 20	
	Visa . .	Timbres proportionnels		195,735 47		195,735 47
		Timbres de dimension		40,329 04		40,329 04
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes. Warrants		956 50		956 50
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	1,181,469 »		1,181,469 »
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	1,162,347 02		1,162,347 02
			Effets, récépissés, obligations, etc.	»		»
		Coupures.	»		»	
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	352,963 75		352,963 75
	Affiches	39,547 40		39,547 40		
A REPORTER.		49,985,000	50,317,365 60	50,317,365 69	49,569,527 77	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1896.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	A recouvrer.		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.		DROITS reportés à l'exercice suivant.	mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
"	17,320,650 06								
"	691,429 05								
"	884,815 05								
"	988,556 51	19,887,404 95	"	"	"	"	112,595 05	"	
"	580 "								
"	1,595 "								
"	218,156 97								
"	770,204 45	1,004,014 60	"	"	"	"	55,985 40	"	
"	15,655 20								
"	255,094 75								
"	5,097,870 41	5,352,974 16	"	"	"	"	17,025 84	"	
226,532 14	15,917,914 29								
2,009 75	217,622 48								
5,604 87	2,475,551 05	18,026,544 66	515,516 17	118,851 20	"	594,684 97	598,455 34	"	
160 49	517,656 86								
"	105,950 "								
"	40,125 "								
"	8,672 "								
"	460,180 "								
"	585 "								
"	581,374 10								
"	239,766 45								
"	20,126 51								
"	520,088 71								
"	2,077,897 20	6,652,855 15	58 "	58 "	"	"	"	602,855 15	
"	195,755 47								
"	40,529 04								
"	956 50								
"	1,181,460 "								
"	1,162,547 02								
"	"								
"	"								
97 50	352,905 75								
"	39,547 40								
234,263 75	40,805,791 52	40,805,791 52	513,574 17	118,889 20	"	594,684 97	784,061 05	602,855 15	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1895.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Report.	49,985,000	50,317,565 69	50,317,565 69	49,569,527 77
Naturalisations. { Droit de naturalisation ordinaire	20,000	8,250	14,000	8,250
— de grande naturalisation.		5,750		5,750
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement.	380,000	93,136 37	403,654 89	93,136 64
{ Greffe.		*		"
{ Hypothèques.		4,272 80		4,272 80
{ Successions		255,898 12		200,940 42
{ Timbre		52,347 60		52,347 60
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses { Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	570,000	499,854 62	501,780 42	499,854 62
{ en totalité		1,925 80		1,925 80
{ en partie.				
TOTAUX. fr	50,935,000	51,256,801	51,256,801	50,436,004 65

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				à recouvrer sur les débiteurs			
234,265 75	49,805,791 52	49,805,791 52	515,574 17	118,880 20	"	594,684 97	784,051 03	602,853 15	
"	8,250 "	14,000 "	"	"	"	"	6,000 "	"	
"	5,750 "		"	"	"	"	"	"	
"	93,135 64	352,674 68	50,980 21	7,816 18	"	43,164 03	7,325 52	"	
"	"								
"	4,272 80								
1,978 22	202,918 64								
"	32,347 60	501,780 42	"	"	"	"	68,219 58	"	
"	490,854 62								
"	1,925 80								
236,241 97	50,672,246 62	50,672,246 62	564,554 38	126,705 38	"	437,849 "	865,006 55	602,853 15	
				564,554 38			262,753 38		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		82,095 16		82,095 16
	Maestricht à Bois-le-Duc.		99,112 28		96,534 65
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		519,072 65		515,175 28
	Embranchement vers le camp de Beverloo		1,743 41		1,698 72
	— vers Hasselt		13,869 21		15,707 89
	— vers Turnhout		13,950 96		13,564 22
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		24,598 89		25,604 80
	Sambre.		116,842 22		116,447 51
	Canal du Centre		1,095 73		1,055 16
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		200,128 77		200,128 77
	Mons à Condé.		45,545 44		41,655 26
	Pommerœul à Antoing		40,874 84		48,092 25
	Dérivation de Deynze à Schipdonck.		4,406 36		4,202 44
	la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		7,226 87		6,927 82
	Roulers à la Lys		5,464 59		3,251 86
	Gand } Droit général.		58,418 11		56,695 20
	à Ostende. } Droit à la porte de Damme.		"		"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	1,250,000 "	12,075 32	1,596,552 32	11,772 57
	Moervaert		5,822 61		3,728 25
	Grande Nèthe.		"		"
	Petite Nèthe (canalisée).		2,244 64		2,175 84
	Bossuyt		7,771 84		7,464 58
	Gand à Terneuzen		50,126 55		28,894 91
	Meuse		132,561 02		131,569 47
	Ourthe		6,535 09		6,535 09
	Escaut		91,620 45		90,954 80
	Lys		51,547 50		50,159 14
	Démer		"		"
	Yser.		4,577 59		4,503 54
	Ypres à l'Yser.		1,215 54		1,096 80
	Loo		871 20		871 20
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		471 27		471 27
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		50,805 65		26,025 65
	Redevances des Sociétés nautiques anversoises		185 20		185 20
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	5,000 "	"	5,265 "	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.		5,265 "		5,265 "
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		500,000 "	503,520 91	503,520 91	177,834 70
TOTAUX fr.		1,535,000 "	1,905,558 25	1,905,558 25	1,555,022 74

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1896.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
.	82,095 16								
2,777 65	99,112 28								
4,497 35	510,672 63								
44 60	1,743 41								
161 32	13,869 21								
566 74	13,930 96								
704 09	24,508 89								
394 91	116,842 22								
60 57	1,095 73								
.	200,128 77								
1,690 18	43,545 44								
1,782 61	49,874 84								
205 92	4,406 56								
290 05	7,228 87								
212 53	3,464 59								
1,724 91	38,418 11								
.	.	1,305,542 32	1,010 .	.	.	1,010 .	.	165,542 32	
300 75	12,073 52								
94 36	3,822 61								
.	.								
68 80	2,244 64								
307 26	7,771 84								
1,251 64	50,120 55								
791 55	152,361 02								
.	6,535 09								
665 65	91,620 45								
1,188 16	51,347 50								
.	.								
74 05	4,577 59								
116 54	1,213 34								
.	871 20								
.	471 27								
3,770 .	29,795 63								
.	185 20								
.	.	5,265 .	.	.	.	.	.	265 .	
.	5,265 .								
325,686 21	503,520 91	503,520 91	.	.	.	.	.	203,520 91	
349,505 40	1,904,328 23	1,904,328 23	1,010 .	.	.	1,010 .	.	369,328 23	
				1,010 .			369,328 23		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer	Voyageurs		48,885,482 15	
	Bagages		1,595,015 35	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	144,000,000 *	94,875,288 44	149,316,775 59
	Produits extraordinaires		5,962,989 45	
		144,000,000 *	149,316,775 59	149,316,775 59
Reste à recouvrer des années antérieures		*	248,995 16	248,995 16
TOTAUX. fr.		144,000,000 *	149,565,766 55	149,565,766 55

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
145,870,404 59	3,446,369 »	•	149,316,773 59	•	•	5,516,773 59	(1) Liquidé en décembre 1896.
145,870,404 59	3,446,369 »	•	149,316,773 59	•	•	5,516,773 59	
226,861 52	•	•	226,861 52	(1) 22,131 84	•	226,861 52	
146,097,265 71	3,446,369 »	•	149,543,634 71	22,131 84	•	5,543,634 71	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones		6,000,000	6,437,489 56	6,437,489 56
Postes.	Taxes des correspondances en général	10,537,400	10,809,575 97	10,809,575 97
	— sur les mandats et bons de poste	559,000	571,051 47	571,051 47
	— sur les abonnements	40,000	41,290 97	41,290 97
	— sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation.	750,000	750,908 70	750,908 70
	TOTAUX. fr.	11,687,300	11,972,816 11	11,972,816 11

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
6,012,085 48	425,406 08	6,437,489 56	6,437,489 56	»	•	437,489 56	
10,189,667 10	615,914 02	10,805,581 12	10,805,581 12	5,994 85	»	268,181 12	
371,031 47	•	371,031 47	371,031 47	»	•	11,151 47	
41,299 97	•	41,299 97	41,299 97	•	•	1,299 97	
750,908 70	•	750,908 70	750,908 70	•	•	908 70	
11,352,907 24	615,914 02	11,968,821 26	11,968,821 26	3,004 85	»	281,521 26	
					281,521 26,		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,100,000 »	»	1,137,098 75
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	75,000 »	»	74,008 86
TOTAUX , fr.	1,175,000 »	»	1,211,104 31

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,137,098 75	•	•	1,137,098 75	•	•	37,098 75	
74,005 58	•	•	74,005 58	•	994 44	•	
1,211,104 31	•	•	1,211,104 31	•	994 44	37,098 75	
					58,104 31		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		41,450 25		41,450 25
	Routes.		55,332 06		55,260 75
Produit d'autres aliénations d'immeubles			14,575 88		14,575 88
Produits	des successions en déshérence.		96,588 22		96,588 22
	nets des épaves		135 35		135 35
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			2,117 74		2,117 74
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			671 40		556 40
	provenant du Département des Affaires étrangères.		129 25		129 25
	— — des Finances		10,969 38		10,523 02
	— — de la Guerre		254,878 05		254,778 05
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		1,047 75		1,047 75
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	535,000 *	18,988 "	1,197,665 87	17,878 21
	— — de la Justice		9,573 06		8,469 14
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		75,458 12		59,458 12
	— — de l'Industrie et du Travail		65 "		65 "
	— de la Cour des comptes		1,455 48		1,455 48
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		"		"
	de créances ordinaires		655,480 50		212,011 56
Rachat et transfert de rentes			"		"
Transactions en matière domaniale			"		"
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris			11,765 54		10,470 50
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			53 "		53 "
Produit d'objets saisis et confisqués			6,419 74		6,419 44
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			929 52		929 52
A REPORTER. . . . fr.		535,000 *	1,197,665 87	1,197,665 87	733,767 89

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1896.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.		reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
"	41,450 25								
71 35	55,532 06								
"	14,573 88								
"	96,588 22								
"	155 53								
"	2,117 74								
515 "	671 40								
"	129 25								
645 46	10,969 58								
100 "	254,878 05								
"	1,047 75								
1,109 79	18,988 "	1,197,665 87	"					662,665 87	
903 92	9,575 06								
56,000 "	75,458 12								
"	65 "								
"	1,453 48								
"	"								
423,469 14	635,480 50								
"	"								
"	"								
1,293 04	11,763 34								
"	53 "								
" 30	6,419 74								
"	920 32								
465,907 98	1,197,665 87	1,197,665 87	"	"	"	"	"	662,665 87	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.		555,000	1,197,865 87	1,197,865 87	733,757 80
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois		627,747 37		618,458 50
	— de chablis, bois de délit et d'élagage. . . .		145,590 77		144,048 60
	— d'objets saisis et confisqués		"		"
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		437 "		437 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .	750,000	14,727 92	828,877 26	14,727 92
	— du droit de chasse.		19,050 "		19,015 "
	— — de pêche (baux et licences).		1,051 "		921 "
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais . .		3,189 36		2,429 50
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		17,123 84		7,389 31
	Indemnités pour carbonisation, etc.		"		"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		18,450 40		17,145 32
	— de bâtiments		7,028 09		7,365 50
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		7,432 92		7,432 92
	Redevances résultant des articles 0 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	180,000	739 98	87,587 30	593 86
	Argent non réclamé.		3,065 10		3,065 10
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		19,617 11		18,911 11
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		4,973 "		4,973 "
	— d'objets non réclamés		15,783 94		13,783 94
Établissements et services régis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		11,916 70		11,916 70
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		9,010 "		9,010 "
	{ Produit des ventes d'objets divers		360 "		360 "
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		44 60		44 60
	Écoles de bienfaisance de Ruysselede et de Beernem . . .		390 "		390 "
	Bénéfices de la fonderie de canons.	58,200	"	45,585 85	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,618 "		15,552 "
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		"		"
	Section normale d'enseignement moyen pour filles . . .		6,440 "		5,720 "
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		13,723 25		8,179 94
À REPORTER. . . . fr.		1,523,200	2,159,716 28	2,159,716 28	1,665,428 77

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURVER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A RECOURVER.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES annulés ou sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
463,907 08	1,107,665 87	1,107,665 87	.	.	.	.	.	662,665 87	
0,288 87	627,747 37								
1,542 17	145,300 77								
.	.								
.	437 .								
.	14,727 02								
15 .	19,030 .	828,877 26	.	.	.	.	.	78,877 26	
110 .	1,031 .								
759 80	3,189 36								
9,734 55	17,123 84								
.	.								
1,285 14	18,430 46								
209 85	7,375 15								
.	7,432 92								
282 60	676 46	87,470 84	116 40	60 33	.	36 13	92,529 16	.	
.	3,065 10								
706 .	19,617 11								
.	4,073 .								
.	13,783 04								
.	11,916 70								
.	9,010 .								
.	360 .								
.	44 00								
.	300 .	45,585 85	.	.	.	.	12,614 15	.	
.	.								
66 .	15,618 .								
.	.								
720 .	6,440 .								
5,543 31	13,723 25								
494,171 05	2,159,599 82	2,159,599 82	116 40	60 33	.	36 13	105,143 31	741,543 13	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	1,525,200 »	2,159,716 28	2,159,716 28	1,665,428 77
Produit des examens universitaires		41,800 »		41,800 »
— des examens et visa des diplômes		78,251 »		78,251 »
— des brevets d'invention		450,670 »		450,670 »
— du quart des salaires sur transcriptions		50,772 01		50,772 01
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		19 88		19 88
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		6,310 »		6,310 »
Restitutions volontaires.	650,000 »	1,280 60	687,872 01	1,280 60
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		65 »		65 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		1 45		1 45
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		71,590 18		71,590 18
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		3,581 01		3,581 01
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		»		»
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		3,750 »		3,750 »
De toute autre nature		»		»
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		109,087 85		100,012 90
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		56,192 03		56,165 98
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		17,505 25		17,500 25
{ Fermages de pêche et de chasse		8,509 28		8,509 28
Arrérages de rentes		474 41		410 71
Relevances pour concessions de prises d'eau		15,556 25		15,214 55
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
— — de créances ordinaires		50,821 15		50,547 25
Domaine de Tervueren. { Vente d'arbres	640,000 »	6,220 »	781,709 34	6,220 »
{ Fermages.		4,858 29		4,719 12
{ Menus produits		2,221 »		2,221 »
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		56 11		56 11
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines, du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)		2,059 72		591 39
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		54,640 22		53,740 14
{ d'emprises { Routes		8,015 22		8,860 68
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		96,485 49		96,225 49
herbages, etc. { Routes		325,667 50		325,116 54
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		44,086 98		42,566 71
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		92 81		86 25
TOTAUX. fr.	2,795,200 »	3,629,297 03	3,629,297 63	3,119,242 03

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
494,171 05	2,159,599 82	2,159,599 82	116 46	60 35	-	56 15	105,143 51	741,515 15	
"	41,800 "								
"	78,251 "								
"	450,670 "								
"	50,772 91								
"	19 85								
"	"								
"	6,510 "								
"	1,280 60	687,872 01	"	"	"	"	"	57,872 01	
"	65 "								
"	"								
"	1 43								
"	71,590 18								
"	3,581 01								
"	"								
"	3,750 "								
"	"								
8,688 68	108,701 58								
28 05	36,192 03								
5 "	17,505 25								
"	8,509 28								
65 70	474 41								
101 90	15,516 25								
"	"								
174 26	50,521 51								
"	6,220 "								
159 17	4,858 29	779,954 74	1,774 60	964 42	"	810 18	"	159,954 74	
"	2,221 "								
"	56 11								
1,500 23	1,891 62								
780 20	54,520 54								
44 54	8,905 22								
260 "	06,485 49								
278 55	325,395 07								
2,121 77	44,488 48								
6 56	92 81								
508,165 04	3,627,406 57	3,627,406 57	1,891 06	1,024 75	"	866 51	105,143 51	959,540 88	
				1,891 06			854,00 57		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'Etat.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		24,444 64	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		65,915 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		10,890 »	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . .	90,000 »	10,127 »	131,230 14
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		560 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		107 50	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . .		1,290 »	
	TOTAUX. fr.	90,000 »	131,250 14	131,230 14

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
24,444 04	"	24,444 04					
65,915 "	"	65,915 "					
19,896 "	"	19,896 "					
10,127 "	"	10,127 "	131,230 14	"	"	41,230 14	
560 "	"	560 "					
197 50	"	197 50					
1,200 "	"	1,200 "					
131,230 14		131,230 14	131,230 14	"	"	41,230 14	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	352,500 •	•	347,917 32

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
261,525 70	84,750 15	.	346,075 91	a) 1,843 41	6,426 00	.	a) Articles annulés fr. 100 77 — reportés 1,652 64 <u>1,843 41</u>

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS Des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 »	«	3,122,129 85
— des actes des commissariats maritimes	136,000 »	»	125,902 89
— des droits de chancellerie	10,400 »	»	9,143 »
— — de pilotage	2,750,000 »	»	2,687,622 01
— — de fanal	1,400,000 »	»	1,326,006 92
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	103,000 »	»	131,565 17
— des établissements de bienfaisance de l'État.	98,800 »	»	114,012 53
— du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 »	»	420,000 »
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	650,000 »	»	851,173 17
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	900,000 »	»	795,533 10
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,300,000 »	»	4,251,561 »
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	350,000 »	»	661,739 73
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	55,000 »	»	40,657 53
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	470,000 »	»	923,005 92
TOTAUX. fr.	14,605,000 »	»	15,466,052 80

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
3,122,129 83	"	"	3,122,129 83	"	"	122,129 83	
125,902 89	"	"	125,902 89	"	10,097 11	"	
8,253 "	890 "	"	9,143 "	"	1,257 "	"	
2,687,622 01	"	"	2,687,622 01	"	62,577 90	"	
1,526,006 92	"	"	1,526,006 92	"	73,995 08	"	
107,500 90	20,452 85	"	127,753 75	a) 3,811 42	"	22,753 75	a) Articles annulés fr 95 70 — reportés 3,785 72
77,670 50	31,528 73	"	109,199 23	b) 4,813 30	"	10,599 23	b) Articles annulés fr 163 35 — reportés 4,649 95
"	426,000 "	"	426,000 "	"	"	26,000 "	
458,673 17	412,500 "	"	851,173 17	"	"	201,173 17	
375,030 "	420,503 10	"	795,533 10	"	104,466 90	"	
4,251,561 "	"	"	4,251,561 "	"	48,459 "	"	
"	"	"	"	661,739 75	350,000 "	"	
40,657 53	"	"	40,657 53	"	"	5,657 53	
440,362 67	"	"	440,362 67	482,643 25	29,637 33	"	
13,001,170 42	1,311,874 68	"	14,313,045 10	1,153,007 70	680,268 41	388,313 51	
					291,954 90		

TABLEAU LITT. A.

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux.	500,000 »	138,272 49	560,855 57
— communaux.		451,583 08	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	170,000 »	218,678 40	218,678 40
TOTAUX. fr.	670,000 »	788,533 97	788,533 97

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL		A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
128,470 .	9,802 49	138,272 40	569,855 57	.	.	69,855 57	
407,855 .	23,728 08	431,585 08					
218,678 40	.	218,678 40	218,678 40	.	.	48,678 40	
755,003 40	33,530 57	788,533 97	788,533 97	.	.	118,533 97	
118,533 97							

TABLEAU LXX. L.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1895.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solles de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .		•	•	•
	Actes de chargement de divers chefs. . . .	18,000 •	5,112 15	282,816 54	5,112 15
Déficits des comptables	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		1,015 97		1,015 97
	— divers		276,688 42		12,278 92
	Frais de poursuites et d'instances		126 39		121 16
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		•		•
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,577 98		2,577 98
Ministère des Finances.	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		•		•
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		•		•
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,060 •		2,060 •
	Restitution de droits		•		•
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . .		557 30		557 30
	Ministère des Affaires étrangères — Remboursement de sommes avancées par les consuls		•		•
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
	Frais de justice en matière de garde civique . . .		11,989 11		11,989 11
	Remboursement de subsides		•		•
	Restitution de bourses d'études		47,470 •		•
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	480,000 •	116,567 77	574,954 26	116,567 77
	— en matière de simple police		99,544 47		99,544 47
	— — de faillites		558 40		558 40
	— militaire		1,585 58		1,585 58
	Frais de poursuites en matière forestière . . .		13,114 00		3,742 29
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		4,106 17		3,760 75
	Remboursements divers.		4,965 30		4,965 30
	Canal de la Campine.				
	Annuités des propriétaires rive- rains		•		•
	Rachat des annuités		•		•
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés.		48,042 •		20,592 •
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.		221,236 09		6,064 17
	— d'entretien de routes concédées. . . .		508 82		508 82
	Restitution de droits.		4 60		4 60
	Remboursements divers		519 69		519 69
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits.		2 50		2 50
TOTAUX. fr.		478,000 •	857,750 80	857,750 80	294,426 91

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1896.	TOTAL.		A RECOURRE	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		reportés à l'exercice suivant.	mis à la charge des recruteurs.	A recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
"	"								
"	5,112 15	29,215 06	253,602 58	2,340 70	"	251,261 70	"	11,215 96	
"	1,015 97								
10,806 92	25,085 84								
5 25	126 59								
"	"								
"	2,577 98								
"	"								
"	"								
"	2,060 "								
"	"								
"	557 50								
"	"								
"	11,989 11								
"	"								
"	"								
"	116,567 77	424,511 18	150,425 08	47,470 "	"	102,055 08	55,488 82	"	
"	99,544 47								
"	358 40								
"	1,583 58								
9,371 80	13,114 09								
345 44	4,106 17								
"	4,965 50								
"	"								
"	"								
6,200 "	26,792 "								
152,568 84	139,533 01								
"	508 82								
"	4 60								
"	519 69								
"	2 50								
159,208 23	453,725 14	453,725 14	404,025 66	49,810 70	"	354,214 87	55,488 82	11,215 06	
				404,025 66			24,274 86		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 .	.	22,984 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURVRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL			des évaluations avec les recouvrements		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
22,084	.	.	22,084	.	.	.	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 "	"	175,991 57
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 "	"	384,743 85
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 "	"	1,560 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1890.	30,000 "	"	18,599 71
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	"	175,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 "	"	5,583 81
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,445 "	"	31,463 75
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,395,900 "	"	1,312,995 16
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	"	10,510 40
Établissements de bienfaisance	447,650 "	"	302,464 74
TOTAUX. fr.	2,647,065 40	"	2,476,512 47

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUTER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	En 1896.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
52,057 17	•	•	52,057 17	121,934 40	•	7,057 17	
584,745 83	•	•	384,745 83	•	115,256 17	•	
•	1,360 •	•	1,360 •	•	•	•	
18,599 71	•	•	18,599 71	•	11,000 29	•	
175,000 •	•	•	175,000 •	•	•	•	
5,585 51	•	•	5,585 51	•	4,616 69	•	
31,465 75	•	•	31,465 75	•	•	18 75	
1,506,078 20	•	•	1,506,078 20	6,016 96	88,921 80	•	
10,510 40	•	•	10,510 40	•	•	•	
195,155 02	142,955 17	•	556,086 19	a) 26,578 55	111,565 81	•	a) Articles annulés fr. 204 00 — reportés 26,174 46
2,177,880 50	144,295 17	•	2,322,182 56	154,329 91	531,958 76	7,075 92	
				524,882 84			

Détail des recouvrements effectués,

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et solides de comptes divers	12,534 80	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	13,616 04	
Restitutions anonymes	1,578 40	
Restitution de bourses d'études	171 .	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	12,816 06	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1894, Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements, au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	288 .	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1894	538 54	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	40,196 56	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1895	2,153 86	
Reliquat, au 31 décembre 1894, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	7,082 22	
Excédents des caisses de ménage des écoles normales de l'Etat	97 03	
	5,131 85	
		95,988 16
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	1,752 03	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1894	15,266 50	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1894	3,855 46	
Retenue de $\frac{1}{2}$ p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	17,420 75	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1895	6,000 .	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1895	6,000 .	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1895, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891	970 22	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'Etat à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1895	43,070 61	
Remboursement par la Société Guillaume-Luxembourg, de l'excédent de la quote-part de la Belgique, pour l'année 1894, dans le loyer des lignes Grand-Ducales	400 .	
Remboursement au Trésor pour frais d'imprimés fournis aux usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny	65 10	
		94,798 67
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. c., échéances de juillet 1889 et janvier 1890	3,700 26	
— à 3 p. c., échéances de mai et novembre 1889 et mai 1890	9,097 .	
— à 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (1 ^{re} série), échéances de juillet 1889 et janvier 1890	3,307 06	
— à 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (2 ^e série), échéances de mai et novembre 1889 et mai 1890	18,210 64	
— à 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (3 ^e série), échéances de février et août 1889 et février 1890	525 25	
Servitudes militaires, échéance du 15 avril 1890	575 50	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg, échéances de juillet 1889 et janvier 1890	175 .	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rentes des dettes à 3 p. c. et à 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (1 ^{re} et 3 ^e séries)	12 83	
Montant de mandats-poste, de bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1889, frappés de prescription	11,471 36	
		45,081 00
A REPORTER fr.		235,868 73

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

REPORT. fr.	255,868 75
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Bonification de coupons manquant à des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat, sortis au tirage et présentés au remboursement	14,602 20
Bonification de deux coupons, de l'échéance du 1 ^{er} novembre 1895, détachés indûment d'obligations détériorées des dettes à 5 p. c. et 5 1/2 p. c. (2 ^e série).	5 25
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 19,725,500 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894)	117,081 14
Excédent du produit de l'emprunt de 19,725,500 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894)	10 08
Bénéfice de change résultant de l'achat de deux traites sur Rome, pour le compte du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	289 65
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons de la dette belge par MM. Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres	1 17
Bonification au Trésor du montant des différences constatées dans les envois de monnaies divisionnaires italiennes	328 90
Montant des intérêts dus par l'Italie, en exécution de l'article 4 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1895, relatif au rapatriement des monnaies divisionnaires	9,067 24
	141,502 65
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expéditions d'archives	616 10
— de la vente de listes de recours et d'extraits délivrés en matière électorale	207 »
— — de cartes hydrographiques et marines	109 »
— — de catalogues du musée Wiertz	1,985 30
— — de publications du musée d'histoire naturelle	225 »
— — de publications de la commission royale d'histoire	428 40
— — de publications de la commission royale des anciennes lois	27 »
— — d'épreuves en plâtre de moulage de sceaux	42 25
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice	5 07
— — d'exemplaires de la correspondance du cardinal Granvelle	477 16
— — d'exemplaires des annales de l'Observatoire	110 »
— — des collections non utilisées du bulletin des tarifs douaniers	165 »
— — de livres pour compte du bureau de la statistique générale	86 50
— de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel	110 »
— de la location de poutrelles et d'appareils scaphandriers appartenant à l'Etat	350 92
— de la vente de fragments de pièces de monnaie cisailées à tort par les comptables de l'Etat en 1894	120 05
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de cuivre pour le Congo	170 78
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'Etat	764 10
Cession au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, par le Département de l'Agriculture et des Travaux publics, de trente-huit manipulateurs Morse installés aux postes éclusiers de la Meuse et de la Sambre	531 74
Indemnité payée à l'Etat, pour avaries occasionnées aux ouvrages du port de Nieuport, par le steamer « Stad Nieuport »	1,143 84
	7,482 47
TOTAL. fr.	384,745 83

(114)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,544,560 52	5,590,862 38	2,775,713 79
	Personnel.	5,527,227 56	5,518,437 25	2,090,881 04
	Patentes	1,085,915 49	2,037,939 15	571,118 80
	Relevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	54,898 56	75,016 69	8,716 85
	Eaux-de-vie étrangères.	289,707 54	526,365 82	66,600 82
	Bières	67,569 15	111,637 79	9,990 25
	Sucres raffinés	42,478 36	106,997 54	9,727 35
	Autres marchandises	9,228,810 09	9,605,644 05	1,528,996 40
<i>Accises</i>	Vins de fruits secs	780 "	9,605 10	"
	Vins étrangers	906,698 42	1,339,514 05	269,031 06
	Acide acétique	4,857 56	"	"
	Eaux-de-vie indigènes	6,887,206 23	4,618,512 63	2,446,508 04
	Bières.	1,292,878 59	2,958,241 76	1,456,810 84
	Vinaigres { de bières autres que de bières	"	"	9,646 52
		"	10,437 23	1,106 51
	Sucres étrangers.	296,421 93	4,585 41	551 60
	Sucres de betterave indigènes.	1,445,255 22	1,125,505 21	45,440 59
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	75,885 25	158,985 96	"
	Margarine et autres beurres artificiels	5,670 80	19,220 80	"
	Tabac	125 47	1,577 66	392,520 94
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	3,089 82	"
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	"	"
	Loyers de bâtiments.	2,419 16	4,500 "	2,175 54
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	113 45	557 75	12 60
	Extraits cadastraux	10,641 45	14,882 20	9,960 70
	Recettes extraordinaires de toute nature.	10,535 14	42,895 80	301 06
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	527,191 "	3,117 "	8,267 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX. fr.		27,886,587 69	55,852,924 85	11,682,055 88

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,315,720 47	4,509,685 06	2,981,667 00	928,792 19	694,094 04	1,608,895 85	24,958,989 39	51,851,028 71
2,658,986 55	2,428,509 44	1,924,759 07	347,694 17	202,013 56	746,262 46	19,514,550 88	
861,105 18	1,015,064 »	1,108,259 18	105,878 52	100,268 15	291,284 82	7,182,851 09	
»	289,455 82	100,037 65	»	2,105 86	6,080 04	597,657 35	30,294,694 75
52,749 27	12,225 96	17,268 69	5,628 76	1,202 47	5,051 02	188,756 05	
44,421 25	116,725 38	144,641 50	10,094 57	9,891 02	50,256 12	1,258,701 80	
5,250 56	4,438 58	51,455 51	11,070 74	20,214 40	797 44	282,402 22	45,384,402 62
11,809 17	5,084 24	14,458 57	335 42	2,051 20	608 52	194,147 97	
2,815,687 12	952,962 15	2,855,473 28	525,952 32	522,461 65	340,609 65	28,570,686 71	
»	»	252 »	»	»	»	10,657 10	552,980 74
225,283 38	545,728 55	420,340 42	16,085 54	37,775 38	216,555 55	5,977,916 71	
15,028 08	»	»	»	»	»	17,865 64	
2,448,140 87	5,144,509 71	2,140,365 54	1,482,884 84	21,602 80	150,961 16	25,340,489 82	552,980 74
1,772,006 11	2,058,455 51	434,907 19	235,790 21	147,195 59	420,518 55	10,754,805 93	
7,457 59	»	»	»	»	»	17,104 11	
»	»	5,612 21	»	»	»	17,155 75	552,980 74
22,724 81	750 11	»	»	»	»	524,995 86	
129,592 11	595,116 03	268,592 19	46,749 57	»	54,745 25	5,706,794 15	
405,279 40	»	»	»	»	»	616,148 70	552,980 74
»	2,346 49	1,848 45	»	»	»	29,086 54	
56,596 25	114,120 71	6 75	19 50	4,127 70	22,511 37	591,406 51	
»	»	»	»	»	»	3,089 82	552,980 74
»	»	»	»	»	»	565 15	
1,480 »	9,463 67	600 »	5,226 41	3,255 32	1,440 »	50,537 00	
3 12	4 »	26 55	»	»	1 17	718 44	552,980 74
11,172 37	22,507 10	12,168 47	5,888 95	4,298 05	5,050 »	94,050 29	
872 34	2,115 83	1,477 77	276 64	112 73	76 07	58,665 38	
24,799 »	»	»	»	»	»	363,374 »	552,980 74
»	»	1,572 76	»	»	»	1,572 76	
14,859,744 83	17,827,111 94	12,485,575 40	5,723,265 95	1,860,247 52	3,910,792 78	128,086,106 82	128,086,106 82

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Enregistrement.</i> (36 centim. additionnels.)	Actes civils publics	2,282,606 63	4,846,601 44	1,846,758 55
	— sous seing privé	60,668 21	224,926 32	94,724 55
	— judiciaires	158,620 97	316,246 68	41,870 49
	— d'huissiers	128,911 65	550,950 61	63,150 40
	Lettres de noblesse	"	580 "	"
<i>Greffe.</i> (20 centim. additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	435 "	435 "	145 "
	Mise au rôle	25,861 50	78,480 50	9,256 50
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	106,169 55	225,280 71	48,220 60
	Légalisations et recherches	587 75	9,960 90	1,248 50
<i>Hypothèques.</i> (28 centim. additionnels.)	Droits d'inscription	51,795 60	67,262 92	18,250 48
	Droits de transcription d'actes de mutation	409,615 52	792,841 99	580,118 44
	Droits de succession	1,693,572 02	5,605,553 79	1,842,804 21
<i>Successions.</i> (50 centim. additionnels.)	— de mutation par décès	12,672 58	24,656 24	93,916 62
	— — sur les successions en ligne directe	226,945 50	734,887 27	177,974 01
	— dus par les époux survivants	56,235 06	101,758 99	28,037 64
	Formules pour { (Huissiers)	12,900 "	41,075 "	5,500 "
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	actes de protêt. { (Postes)	1,725 "	5,450 "	2,100 "
	Timbres fixes. { Passeports à l'étranger	840 "	5,720 "	360 "
	{ Permis de port d'armes de chasse	58,570 "	80,675 "	55,525 "
	{ Permis de chasse au lévrier	70 "	"	515 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	24,975 85	127,819 60	27,476 85
<i>Débit.</i>	Timbres adhésifs { Payables en Belgique	45,958 75	115,366 75	7,630 05
	pour effets { — à l'étranger	4,255 18	20,250 24	33 21
	de commerce créés a l'étranger.			
	Timbres adhésifs pour affiches	52,578 91	104,699 40	51,672 85
<i>Visa.</i>	Timbres de dimension	216,740 95	554,322 50	159,005 35
	Timbres proportionnels	118,295 04	45,642 51	986 01
	Timbres de dimension	5,422 45	9,446 50	5,323 98
<i>Extra-ordinaire.</i>	Timbres fixes. — Warrants	165 "	708 "	"
	Effets de commerce	270,271 60	452,821 50	27,975 85
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	30,234 50	1,057,683 89	812 50
	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	Coupures	"	"	"
	Papiers blancs pour actes, etc.	82,118 05	105,456 05	33,775 15
<i>Timbres de dimension.</i>	Affiches	8,767 27	24,604 12	1,216 47
	A REPORTER. fr	6,004,271 47	10,104,135 02	4,984,164 20

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
1,852,651 48	2,460,282 95	2,073,466 25	439,378 36	525,649 07	993,186 27	17,520,650 96	10,887,404 95
60,491 29	86,996 89	61,721 06	19,949 93	42,939 18	39,011 00	691,429 03	
62,144 75	121,491 63	116,432 89	15,924 54	20,761 27	31,320 43	884,813 65	
90,896 80	144,754 48	129,210 01	17,981 43	24,885 33	57,685 53	988,536 51	
"	"	"	"	"	"	580 "	
145 "	145 "	290 "	"	"	"	1,595 "	1,004,014 60
16,041 10	53,372 "	36,441 87	3,829 "	5,609 50	9,285 "	218,156 97	
73,654 33	122,359 97	119,579 82	18,808 77	21,169 59	55,161 20	770,204 43	
665 50	1,376 75	638 75	173 25	485 75	516 05	15,653 20	
18,719 84	59,070 60	31,752 28	6,292 38	5,417 52	16,535 13	235,094 75	
346,736 18	434,853 60	368,409 26	84,352 69	93,743 55	187,208 38	3,097,879 41	3,332,974 16
2,269,950 94	1,617,445 40	1,714,016 16	266,158 68	342,170 78	368,462 31	15,917,914 29	
2,229 30	51,517 98	6,266 95	2,360 67	10,192 31	14,029 83	217,622 48	
337,956 03	342,436 17	312,864 44	88,168 88	72,760 56	159,358 57	2,473,551 03	
39,821 84	52,417 54	28,325 82	6,798 40	11,420 97	12,842 60	317,656 86	
7,250 "	17,000 "	14,050 "	1,000 "	1,625 "	3,550 "	103,950 "	6,652,853 15
1,675 "	18,900 "	9,300 "	1,500 "	2,600 "	6,075 "	49,125 "	
208 "	888 "	2,368 "	"	128 "	160 "	8,672 "	
33,740 "	95,830 "	64,330 "	20,475 "	35,140 "	55,895 "	460,180 "	
"	"	"	"	"	"	585 "	
34,937 70	77,399 70	53,295 20	6,322 55	8,388 40	20,560 23	381,374 10	6,652,853 15
14,166 05	20,827 85	36,026 80	586 40	586 50	2,677 30	239,766 11	
325 23	2,837 56	1,278 35	4 58	2 95	132 21	29,126 51	
30,699 57	60,128 78	36,906 38	4,484 09	8,231 38	19,887 37	329,088 71	
208,135 40	375,648 85	269,811 65	77,615 75	90,443 55	126,167 40	2,077,897 20	
2,034 95	14,149 11	13,528 95	334 00	161 05	2,613 25	195,733 47	6,652,853 15
3,404 96	8,376 56	5,678 64	725 70	3,132 13	2,818 12	40,329 04	
1 50	50 "	32 "	"	"	"	956 50	
117,058 05	131,478 86	149,684 95	11,933 40	11,015 30	29,229 95	1,181,469 "	
6,985 80	13,970 00	48,346 33	275 "	415 60	3,622 50	1,162,347 02	
"	"	"	"	"	"	"	6,652,853 15
"	"	"	"	"	"	"	
39,894 05	33,943 90	41,143 40	909 "	1,086 60	14,519 55	352,905 75	
2,087 46	1,002 34	1,018 19	275 61	128 06	447 88	39,347 40	
5,674,538 10	6,380,753 31	5,746,014 38	1,096,478 66	1,340,479 70	2,412,958 68	49,803,791 52	49,803,791 52

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		6,064,271 47	16,104,133 02	4,984,164 20	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	500 »	3,000 »	1,000 »	
	Droits de grande naturalisation	1,500 »	750 »	»	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	6,561 »	16,004 72	8,864 65	
	Greffe	»	»	»	
	Hypothèques.	82 89	521 48	1,296 41	
	Successions	17,715 04	36,781 85	20,861 21	
	Timbre	2,967 15	15,092 99	4,582 58	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	60,608 65	121,572 66	53,330 05
		en partie . . .	26 15	191 48	265 51
TOTAUX. fr.		6,154,232 29	16,297,848 18	5,074,164 39	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
5,674,558 10	6,380,753 31	5,746,014 38	1,096,478 66	1,540,479 70	2,412,958 68	49,803,791 52	49,803,791 52
"	1,000 "	1,000 "	250 "	500 "	1,000 "	8,250 "	14,000 "
"	2,000 "	"	"	1,000 "	500 "	5,750 "	
12,586 00	22,740 71	14,832 20	3,993 50	3,430 57	4,115 22	95,135 64	552,674 68
"	"	"	"	"	"	"	
928 79	435 69	346 13	275 02	325 11	263 28	4,272 80	
42,990 35	38,470 01	20,566 08	7,407 74	9,576 87	8,450 31	202,918 64	
8,743 10	7,601 45	6,275 90	1,140 87	5,498 "	2,645 60	52,347 00	
65,743 05	91,763 07	58,544 94	9,007 61	13,338 95	27,044 78	490,854 62	501,780 42
564 55	449 89	202 45	10 01	14 94	192 06	1,925 80	
5,804,094 21	6,545,215 01	5,847,782 06	1,119,560 41	1,372,173 14	2,457,176 93	50,672,246 62	50,672,246 62

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	258,905 24	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	8,760 76	"	"
	— vers Turnhout	13,930 96	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	24,598 89	"	"
	Sambre	"	"	"
	Canal du Centre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	64,382 39	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	5,464 39
	Gand { Droit général	"	"	6,295 66
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	"	"	12,073 52
	Mocervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,244 64	"	"
	Bossuyt	"	"	7,771 84
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	666 63
	Lys	"	"	28,047 74
	Démer	"	"	"
	Yser	"	"	4,577 59
	Ypres à l'Yser	"	"	1,213 34
	Loo	"	"	871 20
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	206 34
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	930 "	26 "	205 "
	Redevances des Sociétés nautiques anversoises	185 20	"	"
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		503,520 91	"	"
TOTAUX. fr.		792,876 60	64,408 39	65,303 05

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
		42,894 20	40,100 87			82,995 16	
		"	99,112 28	"	"	99,112 28	
		"	80,767 39	"	"	310,672 03	
		"	1,745 41	"	"	1,745 41	
		"	5,108 45	"	"	13,869 21	
		"	"	"	"	15,930 96	
		"	"	"	"	24,398 89	
	85,064 10	"	"	"	31,778 12	116,842 22	
	1,095 73	"	"	"	"	1,095 73	
	135,746 38	"	"	"	"	200,128 77	
	45,545 44	"	"	"	"	45,545 44	
	49,874 84	"	"	"	"	49,874 84	
4,406 36	"	"	"	"	"	4,406 36	
7,226 87	"	"	"	"	"	7,226 87	
"	"	"	"	"	"	5,464 30	
32,122 45	"	"	"	"	"	38,418 11	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	12,073 32	1,395,542 32
3,822 61	"	"	"	"	"	3,822 61	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2,244 64	
"	"	"	"	"	"	7,771 84	
30,126 55	"	"	"	"	"	30,126 55	
"	"	54,925 55	"	"	77,455 49	132 361 02	
"	"	6,535 09	"	"	"	6,535 09	
16,710 24	74,243 58	"	"	"	"	91,620 45	
23,209 56	"	"	"	"	"	51,547 30	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	4,577 59	
"	"	"	"	"	"	1,213 34	
"	"	"	"	"	"	871 20	
147 33	"	"	117 60	"	"	471 27	
4,197 50	776 "	18,040 63	667 "	"	4,053 50	29,795 63	
"	"	"	"	"	"	185 20	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	5,265 "	"	"	"	5,265 "	5,265 "
"	"	"	"	"	"	503,520 91	503,520 91
122,059 47	390,146 07	127,660 54	227,617 "	"	114,167 11	1,904,328 23	1,904,328 23

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. C

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux	8,960 "	"	2,740 85	
	{ Routes	403 37	2,509 90	18,834 52	
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	7,449 04	"	3,781 44	
	Produit { des successions en déshérence	5,093 36	8,039 87	18 12	
		{ net des épaves	14 97	"	120 36
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	"	745 92	144 10	
	Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	"	671 40	"	
	provenant du Département des Affaires étrangères .	"	129 25	"	
		— des Finances	10 "	10,742 78	3 "
		— de la Guerre	46,007 75	73,443 15	16,844 80
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	"	132 "	628 63
		— de l'Agriculture et des Travaux publics	903 25	2,792 60	3,026 74
		— de la Justice	283 18	3,282 45	1,092 69
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	5,255 50	37,771 82	54,432 80
		— de l'Industrie et du Travail	"	"	"
	— de la Cour des comptes	"	1,453 48	"	
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"	
		{ de créances ordinaires.	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	"	"	"	
	Transactions en matière domaniale	"	"	"	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	1,248 65	4,305 70	895 11		
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	"	53 "		
Produit d'objets saisis et confisqués	1,150 60	1,614 66	493 23		
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"		
A REPORTER fr.		73,357 67	147,725 13	83,109 41	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
10,778 67	16,499 30	2,403 35	"	"	56 60	41,439 25	
1,006 96	2,287 13	3,629 12	262 81	626 05	5,682 14	35,332 06	
794 "	"	2,083 96	5 "	"	460 44	14,573 88	
552 07	54,714 94	25,277 55	102 70	3,741 56	248 18	96,388 22	
"	"	"	"	"	"	135 35	
293 57	"	934 15	"	"	"	2,117 74	
"	"	"	"	"	"	671 40	
"	"	"	"	"	"	120 25	
"	198 60	"	15 "	"	"	10,969 38	
20,041 40	24,227 05	16,524 61	13,434 40	223 50	24,131 30	254,878 05	
"	157 85	129 25	"	"	"	1,047 75	
3,551 29	3,494 70	3,342 40	576 10	560 50	740 42	18,988 "	1,197,665 87
1,140 92	573 27	200 21	150 28	1,852 42	707 64	9,573 06	
"	"	"	"	"	"	75,458 12	
"	65 "	"	"	"	"	65 "	
"	"	"	"	"	"	1,453 48	
"	"	"	"	"	"	"	
"	635,480 50	"	"	"	"	635,480 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
724 39	1,852 47	1,066 85	944 51	42 48	703 09	11,763 34	
"	"	"	"	"	"	53 "	
564 52	599 "	1,797 19	30 50	56 10	133 94	6,419 74	
"	"	923 62	"	"	5 70	929 32	
39,447 88	740,130 31	38,401 02	15,321 30	7,102 61	32,869 45	1,197,665 87	1,197,665 87

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
59,447 88	740,130 51	58,402 02	15,521 59	7,102 61	32,869 45	1,197,665 87	1,197,665 87
"	"	62,926 57	42,100 "	122,100 "	53,598 87	627,747 57	828,877 26
"	"	5,851 14	"	10,150 60	74 20	145,590 77	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	457 "	"	"	"	457 "	
"	"	25 20	"	100 65	"	14,727 02	
"	"	5,500 "	75 "	11,000 "	5,500 "	10,050 "	
"	"	"	"	250 "	"	1,051 "	
"	"	728 71	"	1,951 05	509 60	5,189 56	
"	"	11 "	"	4,248 06	125 25	17,128 84	
"	"	"	"	"	"	"	
1,440 50	5,096 03	4,158 02	189 50	854 52	1,034 91	18,450 46	87,470 84
772 65	1,777 85	568 55	"	516 "	522 "	7,575 15	
652 50	3,512 76	525 86	282 45	286 90	655 40	7,452 02	
"	386 67	267 57	"	"	22 42	676 46	
"	"	"	"	"	"	5,065 10	
1,222 15	2,875 80	5,574 69	"	2,948 52	124 "	19,617 11	
20 "	640 "	486 "	"	700 "	"	4,975 "	
"	"	"	"	"	"	15,785 94	
400 "	1,941 "	1,051 "	35 "	30 "	4,117 20	11,916 70	
"	"	"	"	"	"	9,010 "	
"	"	"	"	"	"	560 "	45,585 85
"	6 10	"	"	"	"	44 60	
"	"	"	"	"	"	390 "	
"	"	"	"	"	"	"	
1,782 "	2,634 "	2,046 "	1,236 "	1,206 "	2,154 "	15,518 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	6,440 "	
"	"	"	"	"	"	15,725 25	
45,717 48	758,800 52	146,028 95	59,439 14	104,494 71	99,107 50	2,159,599 82	2,159,599 82

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		82,568 06	702,747 32	100,696 51
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	2,095 .	25,745 .	905 .
	— — et visa des diplômes.	4,154 .	59,090 .	704 .
	— des brevets d'invention	5,720 .	561,410 .	1,210 .
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,958 91	11,686 34	5,128 60
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	1 75	8 25	2 25
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	800 .	3,920 .	140 .
	Restitutions volontaires	»	70 60	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	4,194 98	27,905 04	5,154 54
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	781 67	1,616 54	522 13
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.	»	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	5,750 .	»	»
	De toute autre nature	»	»	»
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	15,125 97	23,571 96	48,209 51
<i>Revenus des domaines.</i>	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	22,467 45	4,530 09	425 25
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,930 .	»	»
	{ Fermages de pêche et de chasse	6,897 67	150 15	»
	Arrérages de rentes	»	128 59	»
	Redevances pour concessions de prises d'eau	»	5,495 75	2,525 18
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	— — de créances ordinaires	»	174 26	»
	Domaine de Tervueren. { Fermages	»	4,858 29	»
	{ Vente d'arbres.	»	6,220 .	»
	{ Menus produits.	»	2,221 .	»
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	»	»	»
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810. (Chemins de fer exceptés.)	»	»	»
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	5,351 56	1,671 40	12,740 20
	{ d'emprises	246 .	101 25	69 82
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	5,517 58	1,997 15	11,359 40
	{ herbages, etc.	9,299 60	85,270 59	41,925 08
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	5,598 44	1,827 08	3,012 85
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	6 56	»	»
TOTAL. fr.		178,444 28	1,308,421 63	232,726 15

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
45,717 48	758,800 32	146,028 95	59,459 14	164,494 71	99,107 50	2,159,599 82	2,159,599 82
705 "	1,452 "	2,955 "	415 "	550 "	8,980 "	41,800 "	
10,527 50	5,692 "	13,679 "	652 "	454 "	5,408 50	78,231 "	
3,620 "	12,680 "	44,990 "	140 "	670 "	2,250 "	450,670 "	
5,986 72	8,648 60	6,070 78	2,096 97	2,829 85	5,566 16	50,772 91	
5 75	- 0 30	2 10	"	1 50	"	19 88	
"	"	"	"	"	"	"	
270 "	600 "	450 "	40 "	20 "	90 "	6,310 "	
10 "	"	1,200 "	"	"	"	1,280 60	687,872 01
"	10 "	"	"	"	55 "	65 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	1 45	"	1 45	
10,786 75	6,391 23	5,427 71	1,291 47	8,771 54	5,469 12	71,390 18	
632 15	22 62	3 45	0 15	2 50	"	3,581 01	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	3,750 "	
"	"	"	"	"	"	"	
2,222 05	9,808 61	9,209 71	79 80	80 95	2,395 92	108,701 58	
5,611 59	701 50	5,532 65	157 08	"	777 44	36,192 05	
2,978 15	51 "	37 50	7,299 60	"	9 "	17,505 25	
1,101 46	160 "	"	"	"	"	8,509 28	
108 85	19 05	25 "	145 06	4 05	42 93	474 41	
20 "	3,022 32	"	5 "	"	2,250 "	15,516 25	
"	"	"	"	"	"	"	
"	50,547 25	"	"	"	"	50,521 51	
"	"	"	"	"	"	4,858 29	
"	"	"	"	"	"	6,220 "	779,954 74
"	"	"	"	"	"	2,221 "	
"	"	"	"	"	36 11	36 11	
"	575 15	1,244 57	"	"	75 92	1,891 62	
5,974 86	19,225 68	7,555 26	1,074 06	"	3,149 52	54,520 54	
238 53	5,864 92	5,040 80	188 47	114 75	1,040 68	8,905 22	
44,662 17	15,661 87	2,178 68	14,527 87	"	4,580 99	96,485 49	
70,567 41	40,496 71	19,761 99	13,220 11	20,416 71	17,649 87	525,395 07	
3,470 05	6,702 45	12,544 21	2,742 40	3,129 02	5,653 "	44,488 48	
"	86 25	"	"	"	"	92 81	
212,825 45	945,014 81	279,487 54	105,494 18	210,541 49	158,453 26	5,027,405 57	5,027,406 57

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	11,234 14	32,228 22	10,806 72
— — — communaux	59,911 73	121,329 34	48,853 50
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	33,158 48	68,483 09	21,841 20
TOTAUX fr.	104,304 35	222,040 65	81,391 42

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,104 30	41,462 57	23,085 44	2,864 25	3,610 05	5,077 05	138,272 49	560,855 57
41,727 11	60,608 78	54,987 27	11,609 91	11,208 42	21,227 02	451,585 08	
24,358 84	23,407 55	26,510 71	3,104 56	6,408 55	11,355 61	218,678 40	218,678 40
73,170 34	125,538 70	105,485 42	17,068 52	21,206 88	37,659 69	788,555 07	788,555 07

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	230 04	4,878 41	"
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	"	1,015 97	"
	— divers	2,413 36	7,686 77	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	"	74 79	32 17
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	150 38	734 07	70 70
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	259 "	819 50	109 30
	Restitution de droits	"	"	"
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	"	557 30	"
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique	1,400 52	5,174 07	510 65
	{ Remboursement de subsides	"	"	"
		"	"	"
	{ Restitution de bourses d'études	"	"	"
		"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	15,328 91	21,915 86	13,602 42
	— en matière de simple police	8,851 37	10,352 13	9,255 01
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	— en matière de faillites	85 "	167 01	"
	— militaire	121 55	158 73	85 41
	Frais de poursuites en matière forestière	"	15,114 09	"
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	379 29	999 40	461 59
	Remboursements divers	"	4,985 30	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"	"
		"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	5,900 "	2,175 "
	— — de bois appartenant aux communes et aux hospices	7,407 17	4,858 29	1,631 68
	— d'entretien de routes concédées	"	308 82	"
	Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	7 "	246 85	126 36
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	"	"	"
TOTAUX. fr.		36,742 57	92,907 36	27,864 67

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
"	"	"	"	"	"	"	20,215 96
3 70	"	"	"	"	"	5,112 15	
"	"	"	"	"	"	1,015 97	
50 24	6,765 09	"	172 38	"	6,000 "	23,085 84	
6 08	4 82	1 13	"	4 "	3 40	126 39	424,511 18
"	"	"	"	"	"	"	
496 43	229 86	707 04	4 44	52 67	132 39	2,577 98	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
150 "	318 50	281 "	20 "	32 50	70 "	2,060 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	657 30	
"	"	"	"	"	"	"	
395 69	2,005 07	2,217 12	"	137 42	535 59	11,989 11	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
15,158 "	18,354 50	11,582 96	5,346 58	6,580 80	8,697 94	116,567 77	
11,375 89	20,927 07	17,044 34	2,785 28	3,300 33	6,475 05	99,344 47	
40 85	"	"	9 04	56 50	"	358 40	
168 87	295 65	167 51	"	167 "	222 85	1,385 58	
"	"	"	"	"	"	13,114 09	
770 92	589 79	545 11	170 03	224 65	187 41	4,106 17	453,725 14
"	"	"	"	"	"	4,985 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,220 "	3,397 "	11,000 "	"	"	1,000 "	26,792 "	
2,846 33	27,762 25	21,095 45	10,907 68	5,901 37	57,124 81	139,533 01	
"	"	"	"	"	200 "	508 82	
"	4 60	"	"	"	"	4 60	
"	62 78	76 50	"	"	"	519 69	
"	2 50	"	"	"	"	2 50	
34,679 "	80,695 48	64,514 17	10,115 23	16,457 22	80,449 44	453,725 14	453,725 14

(134)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIRECTES

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1894.
Foncier	fr.	24,958,989 36	24,801,140 03
Personnel		19,314,550 88	19,177,036 57
Patentes		7,182,831 09	7,119,505 45
Redevances sur les mines.		397,657 35	371,122 61
Douanes. — Droits d'entrée	Vinaigres et acides acétiques.	188,756 05	197,535 29
	Eaux-de-vie étrangères.	1,258,701 80	1,247,207 82
	Bières	282,402 22	272,140 03
	Sucres raffinés	194,147 97	224,825 04
	Autres marchandises	28,370,086 71	24,750,808 17
Accises	Vins de fruits secs	10,637 10	3,295 98
	Vins étrangers	3,977,916 71	3,682,840 60
	Eaux-de-vie indigènes	25,340,489 82	24,315,374 40
	Acide acétique	17,865 64	20,746 57
	Bières.	10,754,803 93	10,285,913 94
	Vinaigres de bières	17,104 11	11,721 65
	Vinaigres autres que de bières	17,155 75	15,859 58
	Sucres étrangers.	324,093 86	452,333 32
	Sucres de betterave indigènes	3,706,794 15	3,261,454 53
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	616,148 70	579,646 92
	Margarine et autres beurres artificiels	29,086 54	•
	Tabac.	391,406 31	1,023,363 76
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	3,089 82	3,792 34
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	565 15
Recettes diverses au profit de l'État.	Loyers de bâtiments	30,537 90	29,044 40
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	718 44	612 48
	Extraits cadastraux.	94,859 20	89,024 98
	Recettes extraordinaires de toute nature	58,663 38	112,262 01
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	365,374 •	309,993 •
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,372 76	1,199 82
TOTAUX. fr.		128,086,100 82	122,341,845 75

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1895		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS	
157,848 76	•	Augmentation ordinaire de l'impôt résultant de l'imposition des nouvelles constructions et des améliorations apportées aux maisons et bâtiments
156,914 51	•	Progression de l'impôt due aux mêmes causes que l'augmentation constatée pour la contribution foncière
63,525 64	•	Cette différence provient de ce que les bénéfices réalisés par les sociétés anonymes en 1895, ont été plus importants qu'en 1894
26,534 74	•	L'exploitation des mines a subi une légère amélioration en 1895
•	8,777 24	La loi du 11 juin 1887, qui a modifié la législation sur les vinaigres et sur les acides acetiques, a eu pour effet de développer notre industrie vinaigrière et conséquemment de diminuer les importations de vinaigres étrangers
11,495 08	•	Différence sans cause déterminée
10,262 17	•	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en fûts, les importations ont augmenté
•	50,677 07	Différence sans cause déterminée
3,619,878 54	•	Résultat de l'accroissement du mouvement commercial et de l'application du nouveau tarif des douanes mis en vigueur par la loi du 12 juillet 1895
7,341 12	•	Différence provenant du développement de la fabrication
205,076 11	•	Provient de l'augmentation des importations due à la prévision d'un relèvement des droits
1,025,115 42	•	Le changement prévu du régime d'imposition a provoqué une forte extension de la fabrication
•	2,879 93	Diminution sans cause déterminée
448,887 99	•	Augmentation due à l'extension de la fabrication
5,382 46	•	Augmentation provenant du développement pris par l'industrie vinaigrière à la suite de la loi du 11 juin 1887
1,316 17	•	Idem
•	107,359 46	Idem
445,339 82	•	Différences fictives puisque le montant total des recettes d'accise sur les sucres indigènes et étrangers, y compris les droits de douane, correspond à 65 % du minimum légal de 6,000,000 de francs
56,501 78	•	Provient de l'extension prise par la fabrication
29,086 54	•	
•	451,957 45	L'abolition de l'accise sur la culture indigène est cause de la diminution constatée
•	702 52	
•	•	
1,495 41	•	
105 96	•	
4,734 31	•	
•	55,598 65	Le total de 1894 comprend des recettes exceptionnelles provenant de rappels de droits en matière de patente et une perception importante faite en suite d'un procès verbal pour fraude en douane
55,581 •	•	L'extension du commerce international exige plus de célérité dans ces opérations et influe ainsi directement sur les recettes faites de ce chef
172 94	•	
6,380,195 37	635,032 50	
5,744,261 07		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1893.	1894.		
Enregistrement. (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics.	17,520,650 96	17,029,285 92		
	— sous seing privé.	691,429 03	770,449 04		
	— judiciaires.	884,813 65	772,230 15		
	— d'huissiers.	988,556 31	994,746 48		
	Lettres de noblesse.	580 »	870 »		
Greffe. (30 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille.	1,595 »	580 »		
	Mise au rôle	218,156 97	225,988 36		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	770,204 43	772,946 54		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches	15,653 20	10,827 34		
	Droits d'inscription	255,094 75	252,671 04		
	— de transcription d'actes de mutation	3,097,879 41	3,015,924 61		
Successions. (30 centimes additionnels.)	Droits de succession.	15,917,914 29	17,056,549 51		
	— de mutation par décès.	217,622 48	524,705 97		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,473,351 03	2,755,214 71		
	— dus par les époux survivants	317,656 86	581,498 15		
	Formules pour actes de protêts	(Huissiers)	103,950 »	106,750 »	
(Postes)		49,125 »	49,650 »		
Timbres fixes.	Passeports à l'étranger	8,672 »	5,052 »		
	Permis de port d'armes de chasse	460,180 »	467,550 »		
	Permis de chasse au lévrier	585 »	595 »		
Timbre. (Sans additionnels.)	Timbres proportionnels pour effets de commerce	381,574 10	579,994 20		
	Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	239,766 45	227,521 10	
		{ — à l'étranger	29,126 51	12,754 61	
	Timbres adhésifs pour affiches	329,088 71	352,996 45		
	Timbres de dimension	2,077,897 20	2,095,240 77		
	Visa	Timbres proportionnels	195,753 47	140,179 95	
		Timbres de dimension	40,329 04	35,855 41	
	Extraordinaire	Timbres fixes. — Warrants.	956 50	356 »	
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce.	1,181,469 »	1,123,486 50
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	1,162,347 02	515,028 97
Effets, récépissés, obligations, etc.			»	»	
Coupures		»	»		
Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	352,905 75	344,227 90		
	Affiches.	39,547 40	44,307 49		
A REPORTER. . . fr.		49,803,791 52	50,205,002 17		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
291,507 04	"	Les différences sont relativement peu importantes et dues à des causes qui échappent à toute appréciation.
"	79,020 01	
112,553 50	"	
"	6,410 17	
"	290 "	
1,015 "	"	Mise au rôle, rédaction, dépositions de témoins et expéditions : Les écarts sont minimes. Légalisations et recherches : sans cause appréciable.
"	7,831 39	
"	2,742 11	
4,825 86	"	
2,423 71	"	
83,954 80	"	L'augmentation est peu sensible et n'a pas de cause connue.
"	1,138,635 22	
"	107,083 49	
"	259,865 68	
"	66,841 29	
"	2,800 "	Les droits de l'espèce subissent naturellement les fluctuations du nombre et de l'importance des successions ouvertes. Les diminutions constatées n'ont pas d'autre cause connue.
"	525 "	
3,640 "	"	
"	7,350 "	
"	210 "	
1,379 90	"	Les différences sont peu élevées pour le débit et le visa. L'augmentation considérable constatée dans le produit du timbrage à l'extraordinaire s'applique aux actions et obligations de société; elle provient surtout du bureau de Bruxelles, mais celui-ci encaisse, à lui seul, de 80 à 90 % des recettes de l'espèce effectuées dans le pays entier. La progression coïncide avec un accroissement notable du nombre des documents publiés au <i>Recueil spécial des sociétés</i> (5,718 en 1895, contre : 3,196 en 1894, 2,954 en 1893, 2,994 en 1892, 2,825 en 1891); les constitutions de société en prennent sans nul doute la bonne part.
12,245 55	"	
16,591 00	"	
"	3,907 74	
"	17,345 57	
55,553 52	"	
4,473 65	"	
620 50	"	
57,982 50	"	
647,318 05	"	
"	"	
"	"	
8,677 85	"	
"	4,760 09	
1,304,403 11	1,705,813 76	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1894.
REPORT. fr.		49,803,791 52	50,205,002 17
Assurances. — Droit annuel		•	801 63
Naturalisations. .	Droit de naturalisation ordinaire.	8,250 •	8,250 »
	Droit de grande naturalisation	5,750 »	4,000 »
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	93,135 64	91,896 93
	Greffe.	•	7 »
	Hypothèques	4,272 80	3,296 60
	Successions	202,918 64	255,664 73
	Timbre	52,347 60	52,411 55
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts { attribués au Trésor.	en totalité	499,834 62
		en partie	1,925 80
			540,392 98
TOTALS. fr.		50,672,246 62	51,162,959 24

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,304,403 11	1,705,613 76	
•	801 63	
2,000 •	•	Impôt essentiellement variable.
1,750 •	•	
1,238 71	•	
•	7 •	Différences faibles quant aux amendes d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de timbre. La diminution du produit des amendes de succession est corrélatrice à celle constatée dans le rendement des droits de cette nature.
976 20	•	
•	52,746 09	
•	63 95	
•	40,538 36	Les diminutions n'ont pas de cause connue.
•	1,309 85	
1,310,368 02	1,801,080 64	
400,712 62		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1895.	1894.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	82,995 16	84,961 42
	Maestricht à Bois-le-Duc.	99,112 28	98,919 41
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	319,672 63	312,870 29
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	1,743 41	2,520 50
	vers Hasselt	13,869 21	13,535 43
	vers Turnhout	15,930 96	14,589 71
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	24,508 89	22,940 14
	Sambre.	116,842 22	114,920 11
	Canal du Centre	1,095 73	855 63
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	200,128 77	207,621 62
	Mons à Condé.	43,545 44	45,110 60
	Pommerœul à Antoing	49,874 84	54,690 26
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	4,406 36	5,657 70
	Schipdonck à Balgerhoeke.	7,226 87	7,448 09
	Roulers à la Lys	5,464 39	5,574 21
	Gand à Ostende. { Droit général	58,418 11	37,327 45
	Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendale, par Nieupoort et Furnes, vers la France	12,075 32	15,047 28
	Moervaert	3,822 61	3,275 44
	Grande Nèthe.	"	"
	Petite Nèthe (canalisée).	2,244 64	2,286 07
	Bossuyt	7,771 84	8,541 83
	Gand à Terneuzen.	30,126 55	29,393 27
	Meuse	152,361 02	155,012 34
	Ourthe	6,535 09	5,502 46
	Escaut	91,630 45	88,832 69
	Lys	51,347 50	49,091 19
	Démer	"	"
	Yser.	4,577 59	4,752 43
	Ypres à l'Yser	1,215 34	1,367 65
	Loo	871 20	1,154 05
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	471 27	144 58
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	29,795 63	24,159 57
	Redevances des sociétés nautiques anversoises	185 20	151 60
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produit des barrières affermées et en régie	"	"
	2 ^e classe : Produit des barrières affermées et en régie	5,265 "	7,735 01
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		503,520 91	200,000 "
TOTAUX. fr.		1,904,328 23	1,599,558 03

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	1,968 26	
192 87	"	
6,802 54	"	
"	577 09	
335 78	"	
"	658 75	
1,458 75	"	
1,922 11	"	
242 10	"	
"	7,492 85	
"	1,765 16	
"	4,815 42	
748 66	"	
"	221 22	
"	100 82	
1,090 66	"	
"	"	
"	975 96	Produits soumis à des influences diverses et notamment à l'activité plus ou moins intense du trafic. D'ailleurs la différence est minime sur l'ensemble (fr. 5,719.50 en plus en 1895).
547 17	"	
"	"	
"	11 43	
"	769 90	
755 28	"	
"	2,651 52	
1,252 65	"	
2,787 76	"	
2,256 11	"	
"	"	
"	174 84	
"	154 31	
"	282 85	
526 69	"	
5,656 00	"	
35 60	"	
"	"	
"	2,470 01	
505,520 91	"	On a encaissé pendant l'exercice 1895, le solde de la part revenant à l'État pour les années 1892 à 1894.
529,866 48	25,005 28	
304,770 20		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1895.	1894.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	48,883,482 15	49,844,928 88
	Bagages	1,595,013 35	1,500,876 83
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	94,875,288 44	95,481,656 81
	Produits extraordinaires	5,962,989 45	2,985,786 98
TOTAUX. fr.		149,316,773 30	147,811,249 50
Recouvré sur années antérieures		226,861 52	.
TOTAUX.		149,543,634 71	147,811,249 50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	961,446 73	Exposition d'Anvers en 1894.
94,156 52	.	Maintien de la bonne situation des affaires commerciales et industrielles Pour les marchandises, finances, etc., l'augmentation porte principalement sur le trafic intérieur de l'État — L'excédent aux produits extraordinaires résulte, à concurrence de 644,000 francs, de régularisations se rapportant à des exercices antérieurs.
1,395,631 65	.	
979,202 47	.	
2,466,970 62	961,446 73	
226,861 52	.	
2,693,831 94	961,446 73	
1,732,385 21		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1894.
Télégraphes et téléphones.		6,437,489 56	5,893,114 57
Postes. {	Taxe des correspondances en général.	10,805,581 12	10,587,211 27
	Taxe sur les mandats et bons de poste.	371,031 47	365,559 02
	Taxe sur les abonnements	41,299 97	41,046 64
	Taxe sur les effets de commerce	750,908 70	756,877 75
TOTAL. fr.		11,968,821 26	11,730,694 68

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
544,374 99	"	La différence en plus constatée ci-contre résulte : a) D'une importante augmentation du trafic télégraphique en général. b) De l'accroissement normal du nombre des exprès postaux remis à l'intervention des agents du service des télégraphes. c) De la reprise par l'Etat du réseau téléphonique de Namur. d) De l'augmentation normale des abonnements aux réseaux téléphoniques et de la correspondance téléphonique en général. e) De l'ouverture de nouvelles relations interurbaines et internationales, ainsi que de la création de nouveaux bureaux centraux et publics.
218,569 85	"	L'augmentation porte sur le produit de la vente des timbres-poste.
5,472 45	"	Accroissement normal.
253 35	"	Idem.
14,050 95	"	Idem.
258,126 58	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893.	1894.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,137,098 75	1,074,506 66
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	74,005 56	78,212 10
TOTAUX. fr.	1,211,104 31	1,152,718 76

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
62,592 09	"	Cette différence provient, à concurrence de 46,000 francs, de ce qu'il a été transporté proportionnellement un plus grand nombre de voyageurs de 1 ^{re} classe. De plus, l'augmentation normale dans le transport des colis postaux, a amené un accroissement de recette d'environ 16,000 francs.
"	4,206 54	La recette relative à l'année 1894 était anormale et avait été causée par l'Exposition d'Anvers.
62,592 09	4,206 54	
58,385 55		

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893	1894.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises. { Rivières et canaux	41,439 25	45,603 55
	{ Routes	55,552 06	27,279 44
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	14,575 88	8,897 71
	Produits { de successions en déshérence.	96,588 22	46,688 19
		{ nets des épaves	135 53 245 »
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,117 74	1,765 45
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	671 40	561 60
	provenant du Département des Affaires étrangères . . .	129 25	95 34
	— des Finances	10,969 58	10,542 99
	— de la Guerre	234,878 05	217,205 95
	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,047 75	2,213 75
	— de l'Agriculture et des Travaux publics	18,988 »	22,959 53
	— de la Justice	9,575 06	9,727 95
	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	75,458 12	81,255 12
	— de l'Industrie et du Travail	65 »	»
	— de la Cour des comptes	1,453 48	1,690 10
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	»	»
		{ de créances ordinaires	655,480 50 514,444 50
	Rachat et transfert de rentes.	»	701 60
	Transactions en matière domaniale.	»	»
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	11,763 34	10,624 86
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	55 »	50 »
	Produits d'objets saisis et confisqués	6,419 74	6,074 64
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	929 52	976 81
A REPORTER fr.		1,197,665 87	1,009,359 94

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	4,184 10	Produits variables.
8,052 62	.	
5,676 17	.	
49,700 03	.	Le résultat de 1895 est influencé par la réalisation de biens dépendant de successions assez importantes.
.	109 67	
354 29	.	Produits accidentels ou variables
109 80	.	
35 91	"	
626 39	"	
17,674 10	"	
.	1,166 "	
.	3,951 53	
.	354 89	Remboursement de prêts faits aux industriels à la suite des troubles de 1886.
.	5,797 "	
65 "	"	
.	236 68	
.	.	
121,036 "	.	
.	701 60	
.	.	
1,138 48	"	
23 "	"	
345 10	"	
.	47 49	
204,834 89	10,528 96	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1894.
	REPORT. fr.	1,197,665 87	1,009,359 94
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	627,747 37	495,815 91
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	145,590 77	125,066 31
	— d'objets saisis et confisqués	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	457 "	8,857 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,727 92	14,711 12
	— du droit de chasse	19,030 "	17,355 "
	— — de pêche (baux et licences).	1,051 "	1,202 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	5,189 56	2,840 75
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	17,123 84	18,535 06
	Indemnité pour carbonisation	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	18,430 46	19,520 27
	— de bâtiments.	7,575 15	7,157 43
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	7,432 92	6,781 45
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	676 46	732 75
	Argent non réclamé	3,065 10	3,176 42
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	19,617 11	52,571 56
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	4,975 "	22,338 45
	— d'objets non réclamés.	13,783 94	18,290 31
Établissements et services régis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,916 70	6,852 06
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	9,010 "	9,528 "
		Produit des ventes d'objets divers.	360 "
	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.	44 60	88 20
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem	390 "	36 "
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,618 "	15,806 "
	Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	6,440 "	6,240 "
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	15,723 25	15,723 25
	A REPORTER. fr.	2,159,509 82	1,872,544 68

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
204,834 89	16,528 96	
135,953 46	"	Produits influencés par la quantité de bois à vendre, les besoins et les fluctuations du marché.
22,524 46	"	
"	"	
"	8,420 "	Produits variables.
16 80	"	
1,795 "	"	
"	171 50	Différence minime sur l'ensemble.
348 61	"	
"	1,412 12	
"	"	
"	1,089 81	
417 72	"	
651 47	"	Produits variables.
"	56 27	
"	111 58	
"	32,954 45	Le travail d'ensemble commencé en 1887, pour la recherche et l'aliénation des excédents d'emprises dépendant des chemins de fer, touchait à sa fin en 1895.
"	17,565 45	
"	4,506 37	
5,084 64	"	Produits variables.
"	"	
"	518 "	
60 "	"	
"	45 60	
354 "	"	Idem.
"	"	
12 "	"	
"	"	
200 "	"	
"	"	
370,235 05	83,177 91	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1895.	1894.
	REPORT. fr.	2,159,599 82	1,872,544 68
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produit des examens universitaires	41,800 »	36,949 »
	— — et visa des diplômes	78,251 »	74,450 »
	— des brevets d'invention.	450,670 »	416,890 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	50,772 91	49,887 34
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	19 88	7 07
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	6,510 »	5,700 »
	Restitutions volontaires	1,280 60	142 85
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	65 »	179 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	20 »
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	1 45	39 90
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	71,590 18	58,995 92
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	3,581 01	2,747 55
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	3,750 »	2,066 67
	Parts non réclamées dans le produit de la vente d'épaves	»	» 71
<i>Revenus des domaines.</i>	De toute autre nature	»	»
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	108,701 58	115,229 92
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	56,192 03	52,055 53
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	17,505 25	63,556 55
	{ Fermages de pêche et de chasse.	8,509 28	5,722 50
	Arrérages de rentes.	474 41	504 50
	Redevances pour concessions de prises d'eau	15,316 25	12,222 21
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»
	— — de créances ordinaires	50,521 51	42,525 »
	Domaine de Tervueren. { Fermages.	4,858 29	4,884 54
	{ Vente d'arbres.	6,220 »	»
	{ Menus produits	2,221 »	4,623 75
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	56 11	»
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)	1,891 62	2,389 85
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux.	54,520 34	54,179 95
	{ Routes	8,005 22	8,674 78
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	96,485 40	75,710 28
	{ Routes	525,395 07	207,872 25
	Droits de pêche (rivières et canaux).	44,488 48	44,314 18
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	92 81	2,758 66
TOTAUX. fr.		3,627,406 57	3,177,040 72

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
570,255 05	85,177 91	
4,851 "	"	
3,781 "	"	
15,780 "	"	
885 57	"	
12 81	"	
"	"	
610 "	"	
1,137 75	"	Produits éventuels.
"	114 "	
"	20 "	
"	38 47	
32,396 26	"	
833 46	"	
1,683 53	"	
"	" 71	
"	"	
"	6,528 34	
4,138 70	"	
"	46,051 30	
2,586 98	"	
"	30 09	
1,094 04	"	
"	"	
7,096 51	"	
"	26 25	
6,220 "	"	Produits variables.
"	2,402 75	
36 11	"	
"	498 25	
340 41	"	
250 44	"	
20,775 21	"	
117,522 82	"	
174 30	"	
"	2,665 85	
591,519 75	141,553 90	
449,705 85		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1894.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	24,444 64	32,109 06
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	65,915 »	80,711 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	19,896 »	50,500 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	19,127 »	17,612 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	360 »	584 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	197 50	228 »
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,290 »	1,585 »
	TOTAUX. fr.	131,230 14	182,909 56

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	7,664 42	La session législative de 1894 a été exceptionnellement favorable aux demandes d'abonnement aux comptes rendus parlementaires; de là l'écart entre les chiffres des deux exercices.
"	14,796 "	
"	30,604 50	
1,515 "	"	
"	24 "	
"	30 50	
"	75 "	
1,515 "	55,194 42	
51,679 42		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1895.	1894.
Produits divers des prisons	546,073 91	375,454 27

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	27,580 36	Cette différence provient d'une diminution du produit du travail et du nombre des détenus dont l'entretien n'incombe pas à l'État. (Enfants détenus au quartier de discipline à Gand et militaires)

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893.	1894.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,122,129 83	2,928,295 29
Produit des actes des commissariats maritimes	125,002 89	126,159 22
Produit des droits de chancellerie	9,145 »	9,273 40
Produit des droits de pilotage	2,687,622 01	2,613,427 75
Produit des droits de fanal	1,526,006 92	1,259,749 70
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	127,755 75	107,553 65
Produit des établissements de bienfaisance de l'État	109,199 25	94,172 26
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	426,000 »	481,200 »
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	851,175 17	748,739 70
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	795,553 10	863,672 14
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	4,251,561 »	4,184,962 68
Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	»	»
Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	40,657 53	52,500 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.	440,562 67	»
TOTAUX. fr.	14,513,045 10	13,469,465 77

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
195,854 54	•	Augmentation des fonds de dépôt.
»	256 53	Depuis quelques années l'effectif proportionnel des équipages décroît constamment.
»	150 40	Sans explications.
74,194 28	»	Progression normale dans le mouvement de la navigation sur Anvers, Gand et Ostende.
66,257 22	»	
20,420 10	»	Cette augmentation s'explique par l'accroissement du nombre des insertions au <i>Recueil spécial des actes de société</i> .
15,026 97	»	Cette différence provient, d'une part, de l'augmentation des produits de la ferme et des produits divers et, d'autre part, de la diminution des produits des ateliers.
»	55,200 »	En 1895, un capital de fr. 58,498,955.20 a été placé au taux moyen de 1.10 %; en 1894, 39,674,150 francs avaient été placés au taux moyen de 1.21 %.
102,455 47	»	L'augmentation est en rapport avec l'accroissement de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1895, a été supérieure de 21,054,550 francs à celle de l'année précédente.
•	68,159 04	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1895 n'ont pas atteint ceux de l'année précédente par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été de 2 60 % en 1895, tandis que, en 1894, ce taux avait été de 5 %.
66,598 52	»	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre de la dette publique.
•	•	
•	11,842 47	Diminution de recette provenant de ce que la Société nationale des chemins de fer vicinaux a effectué un remboursement partiel de 500,000 francs, sur les avances qui lui ont été faites par le Gouvernement.
440,562 67	»	A partir de 1895, les intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux ont été portés au service ordinaire; précédemment, ils figuraient parmi les ressources extraordinaires.
979,127 57	155,548 24	
843,579 33		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1895.	1894.
Frais de perception des centimes provinciaux	138,272 40	137,400 56
— — communaux	431,583 08	425,747 03
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	218,678 40	180,899 43
TOTAUX fr.	788,533 07	744,047 02

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
871 95	•	Augmentation peu sensible provenant de la progression des impôts directs.
5,856 05	»	Cette augmentation doit être attribuée aux taux plus élevés des centimes additionnels communaux.
37,778 97	»	Les cotes irrécouvrables de 1895 se sont élevées à une somme supérieure à celle de 1894.
44,486 95	»	
44,486 95		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1893.	1894.
<i>Reliquants de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	200 "
	Actes de chargement de divers chefs	5,112 15	5,555 71
<i>Débits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	1,015 97	6,808 22
	— divers	23,085 84	14,020 02
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère des Finances. { Frais de poursuites et d'instances	126 39	521 56
	{ Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"
	{ 5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,577 98	2,674 85
	{ Frais de garde de biens saisis (Hainant), 2 p. c.	"	"
	{ Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"
	{ Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,060 "	2,123 50
	{ Restitution de droits	"	4 60
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	557 50	120 "
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique { Frais de justice en matière de garde civique	11,989 11	12,712 28
	{ Remboursement de subsides	"	2,312 91
	{ Restitution de bourses d'études.	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	116,567 77	114,035 13
	— — de simple police	99,344 47	106,459 27
	Frais de justice en matière de faillites	358 40	484 31
	Ministère de la Justice. { — militaire	1,385 58	1,257 15
	{ Frais de poursuites en matière forestière	15,114 09	4,345 15
	{ Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	4,106 17	7,218 61
	{ Remboursements divers	4,967 30	46 10
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités.	"	"
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	26,792 "	27,548 25
	— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	139,533 01	214,615 71
	— d'entretien de routes concédées	508 82	200 "
	Restitution de droits	4 60	102 76
	Remboursements divers	519 69	1,448 52
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	2 50	5,477 14
TOTAUX. fr.		455,725 14	528,067 55

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS	EN MOINS	
"	200 "	} Produits essentiellement variables.
1,576 44	"	
"	5,792 25	
9,065 82	"	
"	194 97	
"	"	
"	96 85	
"	"	
"	"	
"	63 50	
"	4 60	
437 30	"	
"	"	
"	723 17	
"	2,512 91	
"	"	
2,554 64	"	
"	7,114 80	} Produits accidentels ou variables.
"	125 91	
126 43	"	
8,770 94	"	
"	3,112 44	
4,919 20	"	
"	"	
"	"	
"	756 25	
"	75,082 70	
508 82	"	
"	98 16	
"	928 85	
"	5,474 64	
27,730 59	102,081 98	
74,342 39		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893	1894.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 .	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1893	1894.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	52,057 17	59,526 68
Recettes diverses et accidentelles	384,743 83	526,679 34
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,360 »	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	18,309 71	24,378 58
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	5,583 31	5,499 96
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,463 75	51,501 25
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,506,978 20	1,263,224 49
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	10,510 40
Établissements de bienfaisance	556,086 19	509,452 81
TOTAUX . . . fr.	2,322,182 56	2,409,113 51

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1895.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	7,469 51	Cette différence provient de ce que les remboursements effectués en 1895 par les provinces de Brabant, de Hainaut et de la Flandre occidentale, ont été inférieurs à ceux de 1894.
.	141,955 51	La diminution du chiffre des recettes accidentelles, résulte principalement de cette circonstance que, en 1895, les intérêts bonifiés sur capitaux provenant d'emprunts ont été beaucoup moins élevés qu'en 1894.
.	.	
.	5,978 87	Produit éventuel.
.	.	
85 35	.	Dans le courant de l'année 1895, une promotion a été accordée à un agent du service de la masse d'habillement. L'augmentation de dépense qui en est résultée, a entraîné une augmentation correspondante de recette.
.	57 50	Une partie de la redevance due pour l'exercice 1895 par le receveur des actes judiciaires à Bruxelles, a été versée par anticipation dans la caisse de l'État pendant l'année 1894.
41,755 71	.	Augmentation résultant de recouvrements faits sur des sommes restant dues au Trésor à la date du 1 ^{er} janvier 1895.
.	.	
26,053 58	.	Cette différence provient des augmentations suivantes :
		A. Sur les frais d'entretien fr. 22,163 45
		B. Id. de pension 4,489 95
		Soit fr. 26,653 58
68,490 44	155,421 59	
88,930 95		

(170)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1893.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1895, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain	28,100 "	"	"	"
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1895.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain	30,500 "	"	"	"
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. (Crédit non limi- tatif)	72,000 "	61,986 06	61,986 06	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1894	102,500 "	61,986 06	61,986 06	"

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 15 novembre 1895.
"	"	"	"	28,100	"	
"	"	"	"	30 500	"	
61,986 00	"	"	10,013 94	"	"	
61,986 00	"	"	10,013 94	30,500	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissement.		
I.		EXERCICE 1895. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. o/o	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,598 14
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	125,586 24
	4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 5 p. o/o	21,017,051	1,401,155 40	22,418,166 40	22,418,166 40
	6	Dette à 5 1/2 p. o/o (1 ^{re} série).	4,954,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02
	7	— (2 ^e série).	55,617,145 87	1,920,979 76	55,558,125 63	55,558,125 65
	8	— (3 ^e série).	7,001,400	400,080	7,401,480	7,401,480
		TOTAUX. fr.	72,068,669 02	4,004,143 81	76,072,812 83	
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	"	"	"	1,200,000 "
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	"	"	"	500,000 "
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	"	"	"	672,550 "
	12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand- Ducal (Spa à la frontière Grand-Ducal)	"	"	"	275,000 "
	15	Vingt-cinquième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la conven- tion du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	"	"	"	612,000 "
		A REPORTER. fr.	"	"	"	79,357,201 23

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,408,990 78	2,749,495 39	2,749,495 39	5,408,990 78	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
121,382 96	"	121,382 96	121,382 96	"	"	2,003 28	"	"
20,820 40	"	20,820 40	20,820 40	"	"	343 62	"	"
22,390,094 90	22,390,094 90	"	22,390,094 90	"	"	28,071 50	"	"
4,603,261 70	2,348,602 91	2,254,658 79	4,603,261 70	"	"	612,788 32	"	"
53,138,900 92	53,138,900 92	"	53,138,900 92	"	"	2,401,224 71	"	"
6,951,390 "	6,951,390 "	"	6,951,390 "	"	"	450,090 "	"	"
754,850 60	429,850 60	325,000 "	754,850 60	"	"	445,149 40	"	"
300,000 "	150,000 "	150,000 "	300,000 "	"	"	"	"	"
672,330 "	672,330 "	"	672,330 "	"	"	"	"	"
219,600 "	219,600 "	"	219,600 "	"	"	55,400 "	"	"
612,000 "	612,000 "	"	612,000 "	"	"	"	"	"
75,362,220 40	69,740,862 80	5,621,357 54	75,362,220 40	"	"	5,095,070 83	"	"

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	79,357,291 25	75,562,220 40	69,740,862 86	5,621,557 54
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite).		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	14	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,275 *	8,275 *	3,857 50	4,437 50
	15	Annuité de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 *	8,471,837 *	8,356,837 *	115,000 *
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1873, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 *	1,000,000 *	1,000,000 *	*
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur	955,600 *	892,000 *	*	892,000 *
	18	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	560,000 *	551,555 *	551,555 *	*
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	19	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	59,798 56	59,798 56	59,798 56	*
	20	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 *	45,000 *	45,000 *	*
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	500,000 *	280,095 56	59,000 *	221,095 56
	22	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 *	154,500 *	66,157 87	7,141 65	59,016 24
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. fr. 7,500 *				
II.		Rémunérations.				
	23	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif).	3,200,000 *	3,056,959 27	9,945 *	3,047,014 27
	24	Pensions diverses a)	10,565,752 *	10,465,542 97	5,407,078 49	4,954,884 70
	25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux b)	2,255,000 *	2,195,611 05	1,517,342 65	676,374 08
	26	Pensions de l'ancienne caisse de retraite.	564,000 *	564,000 *	559,950 08	4,049 92
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)				
		A REPORTER. fr.	107,414,435 70	102,908,850 48	87,388,120 77	15,595,229 61

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À RÉPECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
75,562,220 40	"	"	5,995,070 85	"	"	
8,275	"	"	"	"	"	
8,471,837	"	"	"	"	"	
1,000,000	"	"	"	"	"	
892,000	"	"	"	43,000	"	
551,555	"	"	8,007	"	"	
39,798 56	"	"	"	"	"	
45,000	"	"	"	"	"	
280,095 36	"	"	7,904 64	12,000	"	
66,157 87	"	"	68,542 15	"	"	
5,056,959 27	"	"	145,040 75	"	"	
10,451,065 19	15,579 78	"	98,189 05	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 24, de 10,655,752 francs, a été diminué d'une somme de 70,000 francs, transférée à l'article 25, par l'article 2 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185.
2,193,716 73	1,894 52	"	50,588 95	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 25, de 2,165,000 francs, a été augmenté d'une somme de 70,000 francs, transférée de l'article 24.
564,000	"	"	"	"	"	
102,985,556 38	15,474 10	"	4,500,605 31	55,000	"	

43

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC TÉS JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	107,414,455 79	102,998,850 48	87,588,126 77	15,595,229 61
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	27	A. Intérêts à 5 1/4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . fr. 1,520,000 "	1,525,000 "	1,789,442 10	615,609 82	1,156,297 46
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos fr. 5,000 "				
	28	Intérêts à 2 1/4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,050 "	5,056 01	"	5,056 01
	29	Intérêts à 2 1/4 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.	850,000 "	738,706 85	12,629 16	722,041 72
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).				
IV.	30	Frais de confection et d'émission de nouveaux titres . . a)	500,000 "	555,578 77	145,572 25	190,006 52
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique fr.	110,290,485 79	105,805,594 21	88,159,958 "	17,666,611 52
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	28,100 "	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	102,500 "	61,986 06	61,986 06	"
		Total des transferts des exercices précédents. fr.	150,600 "	61,986 06	61,986 06	"
		Total du Budget pour l'exercice 1895.	110,290,485 79	105,805,594 21	88,159,958 "	17,666,611 52
		TOTAUX. fr.	110,421,085 79	105,927,580 27	88,221,924 06	17,666,611 52

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
102,985,566 58	15,474 10	"	4,560,605 51	55,000 "	"	
1,769,907 28	19,534 82	"	"	"	266,442 10	
3,036 01	"	"	15 99	"	"	
754,670 88	4,035 07	"	111,295 15	"	"	
555,578 77	"	"	164,421 93	"	"	a) Le crédit de l'article 30 a été alloué par l'article 11 de la loi du 15 février 1895, <i>Moniteur</i> du 16, n° 47.
105,826,549 52	59,044 89	"	4,656,531 68	55,000 "	266,442 10	
"	"	"	"	28,100 "	"	
61,986 06	"	"	10,015 94	50,500 "	"	
61,986 06	"	"	10,015 94	58,600 "	"	
105,826,549 52	59,044 89	"	4,656,531 68	55,000 "	266,442 10	
105,888,555 58	59,044 89	"	4,646,545 62	113,600 "	266,442 10	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1895 a été fixé, par l'article unique de la loi du 26 décembre 1894, *Moniteur* du 29, n° 563, à la somme de fr. 109,790,485 79

À Y AJOUTER : 1° Un crédit complémentaire 500,000 "

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1893 et 1894 au Budget de l'exercice 1895, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 150,600 "

TOTAL. fr. 110,421,085 79

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1895. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	5,500,000	5,500,000	"
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	"
II.	5	Sénat	120,000	119,827 02	115,000	4,827 02
III.	4	Chambre des Représentants a)	1,018,060	1,018,057 24	928,017 35	90,039 80
IV.		Cour des Comptes.				
	5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	68,624 73	68,624 73	"
	6	— du personnel des bureaux	175,150	175,150	152,688 32	22,387 55
	7	Matériel et dépenses diverses	18,000	17,947 05	9,895 64	8,055 39
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	1,200	1,031 25	1,031 25	"
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600	1,325	1,250	75
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.	4,004,760	4,001,062 27	4,776,505 29	125,582 65

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,500,000 »	»	•	»	»	•	
200,000 »	»	•	•	•	•	
119,827 02	»	»	172 98	•	»	
1,018,057 24	•	•	2 76	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 4, de 944,060 francs, a été augmenté d'une somme de 74,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 100.
68,624 73	»	»	2,125 27	»	»	
175,075 67	74 33	•	»	»	»	
17,947 03	»	•	52 97	•	»	
1,051 25	»	•	168 75	»	»	
1,525 •	•	•	275 »	•	»	
4,901,887 94	74 33	»	2,797 75	»	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1895 a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1894, *Moniteur* du 20, n° 363, à la somme de fr.

4,850,760 •

A Y AJOUTER : Un crédit supplémentaire fr.

74,000 •

TOTAL. fr.

4,904,760 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896. jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1895. (COMPTE DÉFINITIF *.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	480,000 "	480,000 "	358,786 74	120,780 29
	3	Matériel a)	99,000 "	99,000 "	64,921 25	34,011 95
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	2,000 "	2,000 "	1,544 85	655 15
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger b)	12,000 "	11,982 65	7,365 05	4,617 60
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation Personnel	275,620 "	275,620 "	275,120 "	500 "
	7	Cour de cassation. Matériel — Indemnités pour frais de greffe	7,200 "	7,055 "	7,020 "	15 "
	8	Cours d'appel Personnel c)	1,099,090 "	1,096,225 10	1,027,010 50	69,205 80
	9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe.	45,500 "	42,897 82	50,565 10	5,445 22
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. Personnel d)	2,413,000 "	2,411,898 17	2,217,370 "	194,528 17
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles e)	206,000 "	205,091 50	204,200 "	154 "
	12	Justices de paix et tribunaux de police. Personnel f)	1,759,008 50	1,759,008 50	1,576,215 19	592,795 51
	15	Justices de paix et tribunaux de police Indemnités pour frais de greffe	118,000 "	117,872 50	115,850 "	550 71
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences g)	19,910 "	19,790 "	19,042 50	747 50
	15	Cour militaire. Matériel	1,500 "	1,269 65	1,000 "	269 65
	16	Auditeurs militaires et anciens prévôts — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences.	48,000 "	48,000 "	45,675 "	2 525 "
	17	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière	4,550 "	4,550 "	4,550 "	"
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs) Frais de signification des arrêtés d'expulsion h)	1,511,000 "	2,091,578 77	154,795 58	1,935,748 02
	19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	1,000 "	999 96	999 96	"
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,500 "	12,500 "	12,500 "	"
		A REPORTER. . . . fr.	8,115,058 50	8,687,897 62	5,955,700 52	2,730,545 37

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	*) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté d'une somme de fr. 177,018 50, à répartir entre les articles 18, 41, 49, 57 et 60 b (nouveau). Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 8, 10, 11, 23, 31, 38, 39, 42, 50, 61 et 62 ont été diminués d'une somme de 395,500 francs, portée en aug- mentation aux articles 5, 5, 12, 14, 22, 41, 45, 46, 49, 52, 53, 54, 55 et 59.
479,576 05	423 97	"	"	"	"	
98,933 20	66 80	"	"	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 70,000 "
2,000 "	"	"	"	"	"	Augmentation. 29,000 "
11,982 65	"	"	17 35	"	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 9,000 "
						Augmentation. 5,000 "
275,020 "	"	"	"	"	"	
7,033 "	"	"	167 "	"	"	
1,096,225 10	"	"	2,864 90	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 1,101,590 "
42,810 52	87 50	"	402 18	"	"	Diminution 2,500 "
2,411,898 17	"	"	1,101 83	"	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 2,416,000 "
						Diminution 3,000 "
204,554 "	737 50	"	908 50	"	"	e) Crédit primitif. . . . fr. 208,000 "
1,739,008 50	"	"	"	"	"	Diminution. 2,000 "
116,369 71	1,502 79	"	127 50	"	"	f) Crédit primitif fr. 1,759,000 "
						Augmentation. 8 50
19,790 "	"	"	120 "	"	"	g) Crédit primitif. . . . fr. 19,800 "
1,269 65	"	"	50 55	"	"	Augmentation. 110 "
48,000 "	"	"	"	"	"	
4,350 "	"	"	"	"	"	
2,090,545 60	1,035 17	"	"	"	580,578 77	h) Crédit primitif. . . . fr. 1,500,000 "
999 96	"	"	0 04	"	"	Augmentation. 11,000 "
12,500 "	"	"	"	"	"	
8,684,043 89	5,855 75	"	5,739 65	"	580,578 77	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	8,113,058 50	8,687,897 62	5,953,700 52	2,730,545 57
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	104,390 80	15,045 88	80,244 92
VI.		Publications officielles.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	243,000 »	243,711 88	128,967 77	114,744 11
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	209,500 »	268,779 58	244,794 13	23,985 25
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . .	7,700 »	5,281 81	1,124 31	4,074 90
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	10,965 67	4,595 50	6,505 15
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	8,000 »	7,998 04	4,700 04	3,298 »
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	15,000 »	15,000 »	13,656 53	1,363 47
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	9,000 »	6,985 »	6,217 »	708 »
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,500 »	2,500 »	2,165 »	555 »
	30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . .	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»
		A REPORTER. . . . fr.	8,791,758 50	9,357,510 20	6,379,346 68	2,905,602 17

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,684,043 89	3,853 73	"	5,750 65	"	580,578 77	
95,890 80	8,500 "	"	2,609 20	"	"	
243,711 88	"	"	1,288 12	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 240,000 " Augmentation. 5,000 "
268,770 38	"	"	720 62	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 " Crédit supplémentaire . . 100,000 " (Loi du 9 septembre 1895) 300,000 " Diminution. 50,500 " Reste. . . fr. 269,500 "
5,199 21	82 60	"	2,418 10	"	"	
10,900 65	65 02	"	34 33	"	"	
7,998 04	"	"	1 90	"	"	
15 000 "	"	"	"	"	"	
6,985 "	"	"	2,015 "	"	"	
2,500 "	"	"	"	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
9,345,008 85	12,501 33	"	14,827 07	"	580,578 77	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profités et financiers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	8,791,758 50	9,557,510 20	6,579,546 68	2,965,662 17
VIII.		Cultes.				
	31	Clergé supérieur du culte catholique. a)	276,400 »	276,200 »	217,100 »	59,100 »
	32	Clergé inférieur du culte catholique	4,588,000 »	4,585,234 17	2,972,667 96	1,411,707 89
	33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. . . .	500,000 »	500,000 »	408,715 75	84,321 25
	34	Cultes protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 »	81,555 20	67,583 90	13,069 30
	35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000 »	9,668 04	6,522 91	3,545 13
	36	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	18,000 »	17,508 66	14,008 16	3,210 50
	37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	38	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite b)	3,000 »	2,826 69	2,826 69	»
	39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) c)	15,000 »	12,097 11	7,745 14	4,057 64
	40	Secours pour les ministres des cultes.	30,000 »	30,000 »	20,600 »	9,000 »
IX.		Bienfaisance.				
		Section 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État d)	2,065,000 »	2,064,996 62	829,416 94	1,235,945 36
	42	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des com- munes, à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthal- mie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour con- struction et agrandissement d'asiles d'aliénés e)	70,500 »	70,027 79	65,888 79	4,114 »
	43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établis- sements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspec- teurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	13,000 »	12,890 00	5,480 »	9,410 00
	44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	5,000 »	4,906 60	1,365 60	3,631 »
		A REPORTER. . . . fr.	10,206,158 50	10,826,109 98	10,997,950 52	5,805,475 14

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,345,008 85	12,501 35	°	14,827 07	°	580,578 77	
276,200 °	°	°	200 °	°	°	a) Crédit primitif. . . . fr. 281,400 ° Diminution. 5,000 °
4,384,375 85	858 32	°	2,765 85	°	°	
405,035 °	6,965 °	°	°	°	°	
81,353 2°	°	°	146 80	°	°	
9,008 04	°	°	351 06	°	°	
17,308 66	°	°	691 34	°	°	
1,000 °	°	°	°	°	°	
2,826 09	°	°	173 31	°	°	b) Crédit primitif. . . . fr. 10,000 ° Diminution. 7,000 °
11,802 78	294 35	°	902 89	°	°	c) Crédit primitif. . . . fr. 16,000 ° Diminution. 3,000 °
29,600 °	400 °	°	°	°	°	
2,065,360 50	1,056 32	°	3 58	°	°	d) Crédit primitif. . . . fr. 1,825,000 ° Augmentation (transfert) . . 152,000 ° Crédit supplémentaire . . . 110,000 °
70,002 79	25 °	°	472 21	°	°	e) Crédit primitif. . . . fr. 130,000 ° Diminution 59,500 °
12,890 90	°	°	109 10	°	°	
4,996 60	°	°	3 40	°	°	
16,803,429 66	22,680 32	°	20,027 29	°	580,578 77	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	16,266,158 50	16,826,109 98	10,997,956 52	5,805,473 14
IX (suite)		Bienfaisance (suite).				
		SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.				
	45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements a)	545,000	539,518 52	487,064 40	52,331 27
	46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel b)	939,000	958,753 54	775,451 11	162,875 08
	47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	30,000	30,000	30,000	"
	48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	5,000	5,000	"
X.		Prisons.				
	49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. c)	986,500	986,500	820,671 10	164,892 57
	50	Salaires des détenus d)	142,500	142,129 61	128,249 19	13,880 42
	51	Confection et frais d'habillement des surveillants	21,000	20,745 49	20,461 50	283 99
	52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés e)	16,200	16,044 10	12,999 95	3,044 15
	53	Traitements des fonctionnaires et employés f)	1,085,400	1,082,554 21	1,065,680 65	18,740 23
	54	Indemnités de logement de certains fonctionnaires et employés g)	30,800	30,575	29,862 50	712 50
	55	Frais d'impression et de bureau h)	12,000	11,990 36	9,850 53	2,159 83
	56	Patronage des condamnés libérés.	30,000	20,012 50	19,212 50	9,800
	57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles i)	147,700	147,697 05	108,853 41	38,784 71
XI.		Frais de police.				
	58	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	"
		A REPORTER. . . . fr.	20,315,258 50	20,860,630 16	14,560,293 36	6,272,975 80

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
16,803,429 60	22,680 52	"	20,627 20	"	580,578 77	
550,305 07	122 65	"	5,481 68	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 503,000 "
958,324 10	429 35	"	240 46	"	"	Augmentation 42,000 "
30,000 "	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 849,000 "
5,000 "	"	"	"	"	"	Augmentation 90,000 "
985,563 67	036 33	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 910,000 "
142,129 61	"	"	370 30	"	"	Crédit supplémentaire . . 16,318 50
20,745 40	"	"	254 31	"	"	Augmentation (transfert) . 60,181 50
16,044 10	"	"	155 90	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 160 000 "
1,082,420 88	133 33	"	845 79	"	"	Diminution 17,500 "
30,575 "	"	"	225 "	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 15,000 "
11,900 30	"	"	9 64	"	"	Augmentation 1,200 "
29,012 50	"	"	987 50	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 1,057,400 "
147,638 12	58 93	"	2 95	"	"	Augmentation 26,000 "
60,060 "	"	"	"	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 30,200 "
						Augmentation 600 "
						h) Crédit primitif . . . fr. 10,000 "
						Augmentation 2,000 "
						i) Crédit primitif . . . fr. 125,000 "
						Augmentation 22,700 "
20,842,209 25	24,360 91	"	29,207 11	"	580,578 77	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	20,315,258 50	20,866,630 16	14,560,293 56	6,272,975 89
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département a)	31,400 »	31,367 56	30,934 37	433 19
	60	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	10,500 »	10,460 15	9,306 90	1,162 25
	60b	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos b)	17,000 »	17,000 »	»	14,188 41
		TOTAL. fr.	20,374,158 50	20,925,466 87	14,809,534 63	6,288,759 74
XIII.		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
		Services divers.				
	61	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés . c)	»	»	»	»
	62	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'Etat d)	36,500 »	36,271 85	14,015 61	22,256 24
	63	Rachat du dépôt de mendicité de Bruges	123,067 »	123,067 »	123,067 »	»
	64	Acquisition de l'école de bienfaisance de Moll	100,000 »	100,000 »	100,000 »	»
		TOTAL. fr.	260,467 »	260,238 85	237,982 61	22,256 24
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	20,634,625 50	21,185,705 72	14,847,517 24	6,311,015 98

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
20,842,269 25	24,360 91	"	20,207 11	"	580,578 77	
31,387 56	"	"	32 44	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 20,000 " Augmentation. 2,400 "
10,469 15	"	"	30 85	"	"	
14,188 41	2,811 59	"	"	"	"	b) Crédit complémentaire alloué par la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185.
20,808,294 57	27,172 50	"	20,270 40	"	580,578 77	
"	"	"	"	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 70,000 " Diminution. 70,000 "
56,271 85	"	"	228 15	"	"	d) Crédit primitif fr. 250,000 " Diminution. 193,500 "
123,967 "	"	"	"	"	"	
100,000 "	"	"	"	"	"	
260,238 85	"	"	228 15	"	"	
21,158,533 22	27,172 50	"	20,498 55	"	580,578 77	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1895 a été fixé, par l'article unique de la loi du 25 février 1895, *Moniteur* du 28, n° 59 :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de. fr. 19,833,640 "

À Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires 277,018 50

b) Les sommes transférées du chapitre des dépenses exceptionnelles 263,500 "

TOTAL. fr. 20,374,158 50

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 523,067 "

À DÉDUIRE : Les sommes transférées aux dépenses pour le service ordinaire. 263,500 "

RESTE. fr. 260,467 "

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 20,834,026 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1895. (COMPTE DÉFINITIF *.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— du personnel des bureaux	549,500 "	549,500 "	506,918 50	42,581 70
	5	Matériel a)	51,100 "	51,100 "	54,841 45	16,171 02
	4	Fonds secrets	15,000 "	15,000 "	4,000 "	9,000 "
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
II		Légations				
		Traitements des agents diplomatiques.				
	6	Allemagne.	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	7	Autriche-Hongrie	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	8	Brésil	30,000 "	30,000 "	27,500 "	2,500 "
	9	Chine	34,150 "	34,150 "	34,150 "	"
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 "	25,000 "	25,000 "	"
	11	Espagne	30,000 "	30,000 "	27,500 "	2,500 "
	12	États-Unis.	30,000 "	30,000 "	30,000 "	"
	13	France.	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	14	Grande-Bretagne	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	15	Italie	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	16	Japon	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	17	Grand-Duché de Luxembourg.	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
	18	Mexique	30,000 "	20,222 25	27,500 "	1,722 25
	19	Pays-Bas	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	20	Perse	30,000 "	30,000 "	30,000 "	"
	21	Portugal	25,000 "	25,000 "	25,000 "	"
	22	Roumanie.	25,000 "	25,000 "	22,916 65	2,083 57
	23	Russie	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
	24	Saint-Siège	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
A REPORTER . . . fr.			1,158,550 "	1,157,772 25	1,081,320 38	76,358 32

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
21,000	"	"	"	"	"	*) Par l'article 1^{er} de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185, le Budget du Ministère des Affaires étrangères a été augmenté d'une somme de fr. 38,709 68, à répartir entre les articles 3, 30 b (nouveau), 36 b (nouveau) et 44. a) Crédit primitif . . . fr. 48,200 Crédit supplémentaire . . . 2,000
349,300	"	"	"	"	"	
51,012 47	87 55	"	"	"	"	
15,000	"	"	"	"	"	
20,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
30,000	"	"	"	"	"	
34,150	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	
30,000	"	"	"	"	"	
30,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
15,000	"	"	"	"	"	
29,222 23	"	"	777 77	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
30,000	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
26,000	"	"	"	"	"	
1,157,684 70	87 55	"	777 77	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,158,550 *	1,157,772 25	1,081,526 38	76,358 32
II (suite).		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	25	Serbie	25,000 *	25,000 "	25,000 "	"
	26	Suisse	15,000 *	15,000 "	15,000 *	"
	27	Turquie	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
	28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 *	167,500 "	141,865 53	25,634 47
III.		Consulats.				
	29	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	575,900 "	575,900 *	541,060 10	54,859 90
IV.		Frais de voyage.				
	50	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 "	150,344 94	90,674 24	59,670 70
	50b	Frais de voyage afférents à des exercices antérieurs à 1895 a)	21,556 25	21,556 25	"	21,556 25
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 *	14,000 "	12,000 "	2,000 *
	32	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000 *	17,000 "	17,000 "	"
	33	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	80,245 "	78,515 34	74,323 74	4,189 60
	34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 *	88,162 95	55,946 46	53,657 59
	35	Frais de chancellerie	25,000 "	25,000 *	25,000 "	"
		A REPORTER. fr.	2,597,731 25	2,543,729 60	2,085,196 45	257,886 81

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS DESTANT AFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,157,684 70	87 55	"	777 77	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
107,500 "	"	"	"	"	"	
575,900 "	"	"	"	"	"	
130,544 94	"	"	50,855 06	"	"	
21,556 25	"	"	"	"	"	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185.
14,000 "	"	"	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	
78,513 34	"	"	1,731 66	"	"	
87,604 05	558 90	"	11,837 05	"	"	
23,000 "	"	"	"	"	"	
2,343,083 20	646 43	"	54,001 54	"	"	

50

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIVIES	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,397,731 23	2,343,729 69	2,085,196 45	257,886 81
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 *	59,100 24	9,445 42	49,656 82
	366	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	8,433 32	7,157 22	*	7,157 22
	37	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1892, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de rensei- gnements sur la traite des esclaves	553 50	555 50	553 50	*
VII.		Commerce, émigration.				
	38	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	62,000 *	57,597 31	35,365 43	22,195 88
	39	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque	20,000 *	19,213 06	3,941 84	15,000 45
	40	Service de l'émigration	26,000 *	21,763 45	19,965 16	1,466 50
	41	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers	6,853 *	6,853 *	6,853 *	*
	42	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 *	10,000 *	10,000 *	*
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	43	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 *	1,850 *	1,500 *	350 *
	44	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent b)	6,840 13	6,840 13	1,000 *	2,062 45
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires étrangères fr.	2,601,591 18	2,534,637 60	2,175,798 80	355,776 13

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,545,085 26	646 45	»	54,001 54	»	»	
59,100 24	»	»	899 76	»	»	
7,157 22	»	»	1,276 10	»	»	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185.
555 50	»	»	»	»	»	
57,561 31	56 »	»	3,862 71	559 98	»	
18,042 20	270 77	»	786 94	»	»	
21,451 66	331 79	»	4,236 55	»	»	
0,855 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
1,850 »	»	»	1,150 »	»	»	
3,062 45	3,777 68	»	»	»	»	b) Crédit primitif. fr. 1,000 » Crédit supplémentaire 5,840 13
2,529,574 93	5,062 67	»	66,213 60	559 98	»	

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 27 juillet 1895, *Moniteur* du 5 août, n° 215, à la somme de fr. 2,562,681 50

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 58,709 08

TOTAL. fr. 2,601,391 18

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. --- Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1894. a)				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1895, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
III.		Statistique générale.				
	22	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	210 "	210 "	"	210 "
XIV.		Enseignement primaire.				
	117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	615 20	615 20	"	615 20
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1894 fr.	825 20	825 20	"	825 20
		EXERCICE 1895. (COMPTE DÉFINITIF.) b)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	468,200 "	467,959 14	425,475 98	42,355 16
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)				
		A RÉPORTER. . . . fr.	489,200 "	488,959 14	446,475 98	42,355 16

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
210	"	"	"	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 20 décembre 1895, n° 389812.
615 20	"	"	"	"	"	
825 20	"	"	"	"	"	
21,000	"	"	"	"	"	b) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1895, a été augmenté d'une somme de fr. 48,858 28, à répartir sur les articles 6, 10, 25 b (nouveau), 41, 76, 100 et 114 (nouveau). Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 17, 19, 21, 53 et 58 ont été diminués d'une somme de 53,726 francs, portée en augmentation aux articles 18, 20, 22, 56, 60 et 62.
467,851 14	128	"	240 86	"	"	
488,851 14	128	"	240 86	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	489,200 *	488,959 14	446,475 98	42,555 16
I		Administration centrale (suite).				
(suite).	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du Bulletin du Ministère	61,000 *	60,999 13	46,124 63	14,874 50
	4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 *	3,998 10	2,040 58	1,957 52
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	18,050 *	15,757 12	13,757 12	.
	6	Frais de route et de séjour; missions. a)	4,492 10	4,406 10	2,380 50	2,025 60
II.		Pensions et secours.				
	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1895 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (y compris 15,000 francs en charge temporaire).	76,650 *	76,107 *	63,401 96	12,648 04
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895	210,000 *	206,566 96	57,553 90	149,213 06
	9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895	425 *	300 *	300 *	.
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux b)	42,500 *	42,410 24	40,000 *	2,410 24
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	4,500 *	3,882 85	.	3,882 85
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	98,400 *	95,167 50	77,425 *	16,892 50
		A REPORTER . . . fr.	1,009,217 10	996,554 12	749,259 67	246,259 45

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
488,851 14	128 »	»	240 86	»	»	
60,999 13	»	»	0 87	»	»	
3,998 10	»	»	1 90	»	»	
13,757 12	»	»	4,292 88	»	»	
4,406 10	»	»	86 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,700 » Crédit supplémentaire . . 1,792 10
76,050 »	57 »	»	343 »	»	»	
206,566 06	»	»	3,433 04	»	»	
300 »	»	»	125 »	»	»	
42,410 24	»	»	89 76	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Crédit supplémentaire . . 2,500 »
3,882 83	»	»	617 17	»	»	
94,317 50	850 »	»	3,232 50	»	»	
995,510 12	1,035 »	»	12,062 98	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS:	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,009,217 10	996,554 12	740,259 07	246,259 45
III.		Statistique générale.				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	3,300 .	3,298 .	2,903 .	155 .
	14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Indemnités pour la rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Traductions.	4,900 .	4,750 .	4,750 .	•
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,600 .	12,539 40	4,323 66	7,350 04
IV.		Affaires provinciales et électorales				
	16	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 .	446,127 22	420,333 16	16,794 06
	17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. 111,050 . — de Brabant. 159,845 . — de la Flandre occidentale . 130,735 . — de la Flandre orientale . . 141,870 . — de Hainaut. 131,200 . — de Liège 127,250 . — de Limbourg 91,110 . — de Luxembourg 77,450 . — de Namur 97,150 . Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 5,000 . Organisation des offices provinciaux du travail 50,000 .	a) 1,103,040 .	1,065,302 28	1,034,950 81	50,351 47
		A REPOUR. fr.	2,582,837 10	2,528,371 02	2,225,520 30	300,919 02

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
905,519 12	1,035 "	"	12,662 98	"	"	
5,058 "	240 "	"	2 "	"	"	
4,750 "	"	"	150 "	"	"	
11,682 70	656 70	"	260 60	"	"	
446,127 22	"	"	5,672 78	"	"	
1,065,502 28	"	"	37,737 72	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 1,108,660 "
						Diminution 5,620 "
2,526,439 32	1,951 70	"	54,480 08	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,582,857 10	2,528,571 02	2,225,520 50	300,919 02
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers 27,000 » — de Brabant 27,000 » — de la Flandre occidentale 27,000 » — de la Flandre orientale 27,000 » — de Hainaut 51,000 » — de Liège 51,500 » — de Limbourg 20,700 » — de Luxembourg 20,700 » — de Namur 24,000 »				
	19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité : Traitements des commissaires 211,500 » Frais de bureau 43,400 » Traitements des employés 186,000 » Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895. 50,000 »	a) 250,520 » b) 460,900 »	238,922 54	152,277 20	86,479 71
	20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales. c)	49,000 »	48,897 15	51,403 53	17,403 62
	21	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. Frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires électorales d)	50,000 »	14,148 59	4,242 80	9,899 79
	22	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections e)	43,000 »	41,889 59	4,476 10	36,792 95
		A REPORTER. . . . fr.	3,408,277 10	3,323,673 41	2,854,055 70	486,804 04

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCAPITULANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,526,439 32	1,951 70	"	54,486 08	"	"	
238,757 "	105 54	"	597 46	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 255,000 " Augmentation. . . . 5,620 "
451,444 72	"	"	9,455 28	"	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 470,000 " Diminution. . . . 10,000 "
48,897 15	"	"	102 85	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 47,000 " Augmentation. . . . 2,000 "
14,142 59	6 "	"	15,851 41	"	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 58,000 " Diminution. . . . 8,000 "
41,269 05	620 54	"	1,110 61	"	"	e) Crédit primitif. . . . fr. 25,000 " Augmentation. . . . 18,000 "
3,320,949 83	2,723 58	"	81,003 69	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,405,277 10	5,325,673 41	2,854,055 79	486,894 04
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'Etat. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	40,000 »	47,819 57	42,252 50	5,567 07
	25b	Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes du chef du transport des électeurs communaux admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat, en vertu de l'article 65 de la loi du 12 septembre 1895 a)	20,000 »	18,117 55	»	18,117 55
V.		Milice.				
	24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	120,000 »	117,705 89	72,970 52	44,426 97
	25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 »	16,026 50	14,185 84	1,842 66
VI.		Garde civique.				
	26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	21,800 »	21,100 46	19,667 09	1,455 57
	27	Inspection générale et commandements supérieurs: frais de bureau	500 »	164 72	164 72	»
	28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 »	5,927 15	5,589 15	558 »
	29	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 »	10,579 61	2,616 67	7,528 94
	30	Tir national: personnel permanent	7,100 »	6,724 92	6,724 92	»
	31	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. Frais d'organisation des grands concours annuels; achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie.	44,000 »	43,975 60	41,765 12	2,212 48
	32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	45,000 »	13,098 29	9,248 29	3,850 »
		A REPORTER. fr.	5,750,677 10	5,624,513 67	5,040,236 41	572,011 08

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	CONSTATA EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
3,320,949 85	2,723 58	"	81,603 69	"	"	
47,619 57	"	"	"	"	7,619 57	
18,117 55	"	"	1,882 45	"	"	a) Le crédit de l'article 23 b a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 juin 1896.
117,397 29	308 60	"	2,294 11	"	"	
16,026 50	"	"	3,973 50	"	"	
21,100 46	"	"	699 54	"	"	
164 72	"	"	355 28	"	"	
5,927 15	"	"	1,572 85	"	"	
10,145 61	234 "	"	120 39	"	"	
6,724 92	"	"	375 08	"	"	
43,975 00	"	"	24 40	"	"	
13,098 29	"	"	29,901 71	"	"	
3,621,247 49	3,266 18	"	122,783 "	"	7,619 57	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobr.
		REPORT. . . . fr.	3,739,677 10	3,624,515 67	3,049,256 41	572,011 08
VII.		Fêtes nationales.				
	33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumina- tion	34,000 »	31,928 »	31,928 »	»
VIII		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	34	Décoration civique : achat des insignes, impression des di- plômes et frais de distribution	17,000 »	16,942 45	14,357 95	2,584 50
	35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévoue- ment et d'humanité; traduction et expédition des diplômes	3,000 »	2,015 »	2,015 »	»
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	56	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 300 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; sub- sides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. (<i>Crédit non limitatif</i>).	310,000 »	315,316 61	208,516 64	103,109 54
X.		Sciences et lettres.				
	37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale</i> (de 1830 à 1880); voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de litté- rateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scienti- fiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. Souscriptions; acquisition d'ou- vrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Frais du bureau de l'Union internationale pour la pro- tection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'im- pression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encourage- ments à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . . .	161,100 »	159,819 38	95,710 69	63,108 69
		A REPORTER. . . . fr.	4,264,777 10	4,148,535 11	3,401,764 60	740,815 81

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,621,247 40	3,266 18	•	122,785 »	»	7,619 57	
31,028 »	•	•	2,072 »	»	•	
16,942 45	•	•	57 55	»	•	
2,015 »	•	•	985 »	•	•	
311,626 18	1,690 43	•	•	•	3,316 61	
158,819 38	1,000 »	•	1,280 62	•	•	
4,142,878 50	5,956 61	•	127,176 17	•	10,936 18	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFE ET JUSTIFIÉ	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,264,777 10	4,148,535 11	3,401,764 69	740,815 81
X (suite).		Sciences et lettres (suite).				
	58	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsidés extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. Publication d'une collection des grands écrivains du pays. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale. Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	115,100 "	114,549 26	77,577 11	36,972 15
	59	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 "	24,557 19	17,838 60	6,518 59
	40	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service	65,500 "	65,500 "	65,350 "	150 "
	41	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions a)	56,596 18	56,579 66	19,957 80	14,893 68
	42	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	96,900 "	96,840 01	55,474 97	41,565 04
	45	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions	100,000 "	99,905 29	94,050 34	5,258 25
	44	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections.	95,300 "	95,300 "	92,800 "	2,500 "
	45	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250 "	52,255 44	39,078 73	12,952 71
	46	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel	62,100 "	61,941 52	59,116 52	2,825 "
	47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 "	10,095 59	7,556 57	2,095 70
	48	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel	63,350 "	62,870 55	59,670 55	3,200 "
	49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales.	15,200 "	15,186 64	5,826 45	8,126 04
	50	Échanges littéraires internationaux	10,000 "	9,990 "	6,585 "	3,405 "
		A REPORTER. fr.	5,011,673 28	4,895,884 06	4,005,547 35	879,035 97

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1885.

Payements effectués par année et par article du Budget.

SOMMES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,142,578 50	5,956 61	"	127,178 17	"	10,936 18	
114,549 26	"	"	550 74	"	"	
24,357 19	"	"	42 81	"	"	
65,500 "	"	"	"	"	"	
34,851 48	1,728 18	"	16 52	"	"	a) Crédit primitif . . . fr 55,000 "
96,840 01	"	"	59 99	"	"	Crédit supplémentaire . . 1,596 18
98,188 59	1,714 70	"	96 71	"	"	
95,300 "	"	"	"	"	"	
52,011 44	224 "	"	14 50	"	"	
61,941 52	"	"	158 48	"	"	
9,450 27	645 12	"	104 61	"	"	
62,870 55	"	"	479 45	"	"	
13,952 49	1,234 15	"	13 36	"	"	
9,900 "	"	"	10 "	"	"	
1,882,381 30	11,502 76	"	128,725 40	"	10,950 18	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,011,675 28	4,893,884 06	4,005,547 35	879,055 97
XI.		Enseignement supérieur.				
	51	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.	1,000 "	666 64	666 64	"
	52	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 "	1,355 35	455 80	845 55
	53	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité a)	1,384,121 "	1,384,106 55	1,045,281 48	340,804 74
	54	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège	355,540 "	355,562 50	180,368 55	159,800 65
	55	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 "	106,198 35	86,700 60	17,497 75
	56	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. b)	60,981 "	60,980 75	9,064 55	51,766 40
	57	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 "	4,092 59	2,771 55	2,221 04
	58	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. P, de la loi du 12 avril 1894. c)	9,124 "	8,397 "	8,397 "	"
	59	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,500 "	1,496 40	1,281 90	214 50
	60	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission d)	4,895 "	4,808 68	1,852 77	5,035 91
	61	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
	62	Frais des concours universitaires: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités. e)	14,230 "	13,972 55	4,568 05	9,282 75
	63	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 "	13,940 "	13,940 "	"
		A REPORTER. . . . fr.	6,975,004 28	6,850,201 40	5,367,676 20	1,464,501 26

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,882,581 30	11,502 76	»	128,725 40	»	10,956 18	
000 64	»	»	333 36	»	»	
1,299 33	36 »	»	664 05	»	»	
1,584,086 22	20 31	»	14 47	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,592,551 » Diminution 8,230 »
549,169 18	4,193 32	»	177 30	»	»	
104,198 35	2,000 »	»	4,801 65	»	»	
60,850 95	149 80	»	0 25	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Augmentation 981 »
4,992 59	»	»	7 41	»	»	
8,397 »	»	»	727 »	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 11,000 » Diminution 1,876 »
1,496 40	»	»	3 60	»	»	
4,868 68	»	»	26 32	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 4,000 » Augmentation 895 »
2,000 »	»	»	»	»	»	
13,850 80	121 75	»	257 45	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 6,000 » Augmentation 8,230 »
13,940 »	»	»	60 »	»	»	
6,832,177 40	18,023 94	»	136,799 06	»	10,956 18	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	6,975,064 28	6,850,201 40	5,567,676 20	1,464,501 26
XII.		Enseignement moyen.				
	64	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire.	2,000 »	1,624 98	1,624 98	»
	65	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres tra- vaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	2,065 72	1,427 06	636 66
	66	Inspection des établissements d'instruction moyenne: per- sonnel; traitements et indemnités	27,217 »	26,335 27	25,853 27	500 »
	67	Inspection des établissements d'instruction moyenne: frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau . . .	11,800 »	9,396 36	6,147 85	2,103 53
	68	Inspection de l'enseignement de la gymnastique: traitement de l'inspecteur	7,000 »	5,249 99	5,249 99	»
	69	Inspection de l'enseignement de la gymnastique: frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement pri- maire.)	5,000 »	2,245 »	884 20	1,358 80
	70	Inspection des cours de dessin: traitements	8,000 »	1,335 52	916 66	416 66
	71	Inspection des cours de dessin: frais de route et de séjour	4,000 »	1,560 69	419 80	1,140 89
	72	Traitements ou indemnités du personnel des sections nor- males d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,000 »	80,093 04	79,401 38	691 66
	73	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 »	9,666 14	3,976 75	5,689 39
	74	Jurys d'examen de l'enseignement moyen: frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,000 »	59,564 »	45,234 40	14,129 60
	75	Jurys d'examen de l'enseignement moyen: matériel . . .	2,500 »	2,489 45	1,017 30	872 15
	76	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de min- erval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traite- ment à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladies et de funérailles). a)	3,377,664 »	3,569,078 05	3,323,089 00	45,713 97
		REPORTER. . . . fr.	10,676,245 28	10,420,097 59	8,805,498 88	1,527,814 57

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,852,177 46	18,025 94	"	155,799 06	"	10,956 18	
1,624 98	"	"	575 02	"	"	
2,065 72	"	"	1,935 28	"	"	
26,535 27	"	"	885 75	"	"	
8,511 56	1,085 "	"	2,405 64	"	"	
5,249 99	"	"	1,750 01	"	"	
2,243 "	"	"	757 "	"	"	
1,333 52	"	"	6,666 68	"	"	
1,560 69	"	"	2,439 51	"	"	
80,093 04	"	"	2,906 96	"	"	
9,666 14	"	"	1,333 86	"	"	
59,564 "	"	"	836 "	"	"	
2,489 45	"	"	10 55	"	"	
3,368,805 03	275 "	"	8,585 97	"	"	a) Crédit primitif. . . fr. 3,503,664 "
						Crédit supplémentaire . . 14,000 "
10,401,515 45	19,385 94	"	166,484 07	"	10,956 18	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,576,245 28	10,420,697 59	8,865,498 88	1,557,814 57
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	77	Athénées ou collèges royaux : sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 "	3,900 "	3,900 "	"
	78	Écoles moyennes : bourses	35,000 "	51,275 "	50,575 "	650 "
	79	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	157,925 "	155,892 04	99,854 70	56,037 54
	80	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	32,000 "	50,517 80	16,977 80	15,540 "
	81	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 "	29,699 68	25,750 45	5,917 10
	82	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
	85	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	152,197 "	125,035 82	117,168 20	7,867 62
	84	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200 "	8,302 75	4,170 50	4,132 25
	85	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 "	1,193 08	921 20	271 88
	86	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal, sur l'état de l'enseignement moyen.	7,000 "	3,560 "	"	1,500 "
		A REPORTER. fr.	10,084,767 28	10,812,073 58	9,162,625 71	1,627,750 76

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
10,401,315 45	10,585 94	"	166,484 07	"	10,956 18	
3,900 "	"	"	100 "	"	"	
31,025 "	250 "	"	1,725 "	"	"	
155,892 04	"	"	2,032 96	"	"	
50,517 80	"	"	1,482 20	"	"	
29,676 55	23 15	"	0 32	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
125,035 82	"	"	7,161 18	"	"	
8,502 76	"	"	897 25	"	"	
1,193 08	"	"	506 92	"	"	
1,500 "	2,060 "	"	5,440 "	"	"	
10,790,556 47	21,717 09	"	183,629 90	"	10,936 18	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par deslois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	10,984,767 28	10,812,073 56	9,162,625 71	1,627,750 76
XIII.		Enseignement primaire.				
	87	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	88	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux mem- bres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordon- nés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	3,800 »	3,590 10	977 70	2,612 40
	89	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérifi- cateur des économes des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs can- tonaux. Traitements de disponibilité	415,500 »	404,818 53	384,776 76	20,041 77
	90	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérifi- cateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs can- tonaux ; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnité de rési- dence à des inspecteurs cantonaux	150,000 »	148,769 70	110,874 10	37,670 80
	91	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des mem- bres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adop- tées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers	685,650 »	664,310 06	637,831 93	26,487 13
	92	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'Etat ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, insti- tués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septem- bre 1884	20,000 »	16,441 72	15,426 02	1,015 70
	93	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseigne- ment primaire	6,000 »	5,955 71	2,915 18	3,040 53
	94	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'Etat	70,950 »	70,335 53	43,986 32	26,337 95
	95	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections nor- males de l'Etat et des écoles normales agréées	200,000 »	197,316 »	196,505 »	»
		A REPORTER. . . . fr.	12,538,667 28	12,325,017 01	10,557,018 72	1,744,937 04

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,790,356 47	21,717 09	"	183,629 90	"	10,936 18	
2,000 "	"	"	"	"	"	
3,590 10	"	"	200 00	"	"	
404,818 53	"	"	10,681 47	"	"	
148,544 00	224 80	"	1,230 30	"	"	
664,319 06	"	"	21,330 94	"	"	
16,441 72	"	"	3,558 28	"	"	
5,955 71	"	"	44 20	"	"	
70,524 27	9 26	"	616 47	"	"	
196,503 "	811 "	"	2,684 "	"	"	
12,302,855 76	22,762 15	"	223,985 55	"	10,936 18	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	12,558,667 28	12,325,617 91	10,557,918 72	1,744,937 04
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	96	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsideés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	106,800	103,729 50	3,929	99,478 50
	97	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000	99,009 35	15,231 55	84,767 80
	98	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895, et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,847,000	8,843,211 67	7,907,361 53	935,161 40
	99	Subsides aux écoles privées non adoptées mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	500,000	500,000	245,390	256,058 75
	100	Concours: 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers a)	61,950	61,938 73	46,503 21	15,177 99
	101	Musée scolaire national: personnel; traitements et indemnités.	4,500	4,050	3,850	200
	102	Musée scolaire national: matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . .	9,000	8,562 62	5,178 06	3,384 56
	103	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000	40,820 67	18,090 19	22,708 23
	104	Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1891, 1892 et 1893) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	9,000	7,000 20	"	7,000 20
		A REPORTER. . . . fr.	22,227,917 28	21,904,950 05	18,801,452 20	3,168,874 47

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
12,502,855 76	22,762 15	•	225,985 55	•	10,936 18	
103,407 50	322 •	•	3,070 50	•	•	
99,999 35	•	•	0 65	•	•	
8,842,522 93	688 74	•	3,788 33	•	•	
409,448 75	551 25	•	•	•	•	
61,681 20	257 53	•	11 27	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 •
4,050 •	•	•	450 •	•	•	Crédit supplémentaire . . 1,950 •
8,562 62	•	•	437 38	•	•	
40,798 42	22 25	•	10,179 33	•	•	
7,000 20	•	•	1,999 80	•	•	
21,970,326 73	24,603 02	•	243,022 81	•	10,936 18	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	22,227,917 28	21,004,930 65	18,801,452 26	3,168,874 47
XIV.		Dépenses imprévues.				
	105	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 "	3,000 93	1,254 38	1,785 55
		TOTAL. . . . fr.	22,233,917 28	21,008,030 58	18,802,706 64	3,170,660 02
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
XV.		Services divers.				
	106	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg	20,600 "	10,625 53	"	10,625 53
	107	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux	300,000 "	624 "	"	624 "
	108	Tir national. — Installations complémentaires	195,000 "	256 25	"	256 25
	109	Sciences et lettres. — Observatoire royal: matériel	2,000 "	670 50	"	"
	110	Id. Archives de l'État dans les provinces.	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
	111	Id. Acquisition d'estampes	10,000 "	9,591 54	9,591 54	"
	112	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	340,724 "	220,276 37	198,669 27	21,603 50
	113	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	600,000 "	600,000 "	276,331 53	323,668 67
	114	Indemnités provisionnelles allouées, par jugement du 20 juillet 1895, à l'occasion d'un accident survenu dans une école normale de l'État a)	7,000 "	7,000 "	"	7,000 "
		TOTAL. . . . fr.	1,482,324 "	856,044 01	491,591 94	363,777 97
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	23,716,241 28	22,854,074 59	19,294,208 58	3,534,437 90

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
21,970,526 73	24,603 92	•	245,922 81	•	10,936 18	
3,059 93	60 •	»	2,900 07	»	»	
21,973,586 66	24,663 92	»	246,822 88	»	10,936 18	
10,025 55	•	»	9,074 45	»	•	
624 •	•	•	299,576 •	»	•	
256 23	»	»	194,743 75	»	•	
•	670 50	»	1,320 50	»	•	
7,000 •	»	»	»	»	»	
9,591 54	»	•	408 66	•	»	
220,272 77	5 60	•	120,447 63	»	»	
600,000 •	»	•	»	»	»	
7,000 •	»	•	»	»	•	
855,509 91	674 10	•	626,270 90	•	•	
22,828,730 57	25,338 02	•	873,102 87	•	10,936 18	

a) Crédit alloué par l'article 1^{er} de la loi
du 26 juin 1896, *Moniteur* du 3 juillet,
n° 185.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION. —				
		Transferts de l'exercice 1894. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	825 20	825 20	.	825 20
		Total du Budget pour l'exercice 1895	23,716,241 28	22,854,074 59	19,294,298 58	5,554,457 99
		TOTAUX. . . . fr.	23,717,066 48	22,854,899 79	19,294,298 58	5,555,265 19

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
825 20	"	"	"	"	"	
22,828,756 57	25,338 02	"	875,102 87	"	10,936 18	
22,829,561 77	25,338 02	"	875,102 87	"	10,936 18	

Par l'article unique de la loi du 11 septembre 1895, *Moniteur* du 13, n° 276, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1895, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 22,102,079 »

A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires 41,838 28

b) Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1894 au Budget de l'exercice 1895, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 825 20

22,534,742 48

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,475,324 »

A Y AJOUTER : Le crédit complémentaire formant l'article 114 7,000 »

1,482,324 »

TOTAL fr. 23,717,066 48

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1892.				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1893, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
X.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	280	*	*	*
		EXERCICE 1893.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1895.</i>				
X.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	40	Travaux de plantations nouvelles.	5,217 50	2,653 25	*	2,653 25
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1895.</i>				
IV.		Eaux et forêts.				
	23	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	2,735 69	2,735 69	*	2,735 69
XI.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	50	Entretien des plantations, des routes, des parcs publics, amélioration de routes, travaux de constructions nouvelles, subsides.	7,711 06	7,645 50	*	7,645 50
	51	Plantations nouvelles	12,026 55	11,846 09	*	11,846 09
		A REPORTER. . . . fr.	22,471 50	22,223 37	*	22 223 37

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
				280		a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 15 dé- cembre 1895, n° 380418.
2,655 25	"	"	"	564 25	"	
2,755 69	"	"	"	"	"	
7,645 69	"	"	67 47	"	"	
11,846 09	"	"	48 46	132	"	
22,225 37	"	"	115 03	132	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	22,471 30	22,223 37	"	22,223 37
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1895 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	53	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et tra- vaux.	14,008 78	10,333 78	"	10,333 78
	54	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire) . . .	9,249 "	9,249 "	"	9,249 "
	55	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	56	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'explo- itation des canaux et rivières	255,478 53	237,973 94	40,000 "	197,973 94
	57	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	33,557 18	30,303 48	"	30,303 48
		<i>Plantations.</i>				
	58	Plantations nouvelles	55 20	55 20	"	55 20
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	59	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux existants et de leurs dépendances.	15 "	15 "	"	15 "
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1894 fr.	335,834 90	311,153 77	40,000 "	271,153 77
		EXERCICE 1895 (COMPTE DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	400,000 "	472,236 21	454,566 93	17,669 28
		A REPORTER. . . . fr.	511,000 "	493,236 21	475,566 93	17,669 28

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
22,223 57	"	"	115 95	152 "	"	
10,333 78	"	"	750 "	2,925 "	"	
9,240 "	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
237,973 94	"	"	16,890 25	614 34	"	
50,503 48	"	"	2,837 18	416 52	"	
55 20	"	"	"	"	"	
15 "	"	"	"	"	"	
311,153 77	"	"	20,593 56	4,087 86	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	a) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185, un crédit supplémentaire de fr. 231,056 28 a été ouvert pour être rattaché aux articles 12, 16, 23, 27, 29, 50, 53, 56, 69 et pour la formation d'un chapitre XI b (nouveau).
472,236 21	"	"	17,703 79	"	"	
493,236 21	"	"	17,703 79	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	511,000 *	493,256 21	475,566 93	17,669 28
I		Administration centrale (suite).				
(suite).		Matériel.				
	3	Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics</i>	75,000 *	65,762 38	56,790 51	28,971 87
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . .	19,500 "	9,675 14	7,445 69	2,229 45
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du Département.	50,000 *	29,040 "	26,505 "	5,655 *
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (y compris une somme de 7,000 francs en charge temporaire)	22,550 *	21,646 55	20,959 48	557 07
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	9,600 *	9,600 *	9,600 *	*
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études.	135,000 "	154,995 96	118,871 97	16,125 99
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. Sociétés et syndicats d'élevage; dépenses diverses.	1,000,000 "	750,599 09	556,511 47	409,495 59
	10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	146,000 "	129,565 65	93,918 04	55,457 59
	11	Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	8,000 "	7,541 98	5,889 35	5,652 65
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements. a)	267,000 "	266,061 17	60,200 06	205,861 11
		A REPORTER. fr.	2,221,250 *	1,918,422 11	1,190,036 48	725,635 40

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
493,256 21	"	"	17,763 79	"	"	
65,762 58	"	"	7,237 62	"	"	
9,675 14	"	"	9,626 86	"	"	
29,940 "	"	"	60 "	"	"	
21,496 55	150 "	"	703 45	"	"	
9,600 "	"	"	"	"	"	
134,905 96	"	"	4 04	"	"	
746,006 80	4,592 23	"	249,400 91	"	"	
129,355 63	10 "	"	16,634 37	"	"	
7,341 98	"	"	458 02	"	"	
266,061 17	"	"	938 83	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 247,000 "
						Crédit supplémentaire . . 20,000 "
1,913,669 88	4,752 23	"	302,827 89	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,221,250 »	1,918,422 11	1,190,056 48	725,655 40
		Agriculture (suite).				
	15	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours.	190,000 »	181,868 11	156,486 25	25,581 88
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encourage- ments à des sociétés agricoles ou horticoles. Encou- ragements aux publications agricoles et horticoles; publi- cation du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commis- sions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horti- culture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole	55,000 »	53,044 52	56,905 72	15,958 60
		Enseignement vétérinaire.				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; trai- tements de disponibilité	101,525 »	101,516 75	100,916 75	400 »
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études a)	54,000 »	53,998 42	56,918 89	17,079 53
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	17	Personnel de l'Institut agricole de l'Etat et des écoles d'agri- culture et d'horticulture de l'Etat; traitements de dispo- nibilité	162,000 »	160,849 97	152,404 56	28,585 61
	18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploita- tion; frais des commissions d'administration, de surveil- lance et des jurys.	66,600 »	66,471 85	59,723 26	6,640 37
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	10,000 »	9,555 »	6,080 »	3,475 »
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acqui- sition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occa- sion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires	220,000 »	219,995 01	190,866 77	28,208 24
		Jardin botanique de l'Etat.				
	21	Jardin botanique de l'Etat. Traitements du personnel. . .	37,600 »	35,883 35	35,383 35	500 »
	22	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de cul- ture	53,200 »	53,198 24	52,998 24	200 »
		A REPORTER. fr.	3,170,975 »	2,854,603 11	1,998,780 05	849,862 65

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,915,669 88	4,752 25	"	302,827 89	"	"	
181,868 11	"	"	8,151 89	"	"	
52,864 32	180 "	"	1,955 68	"	"	
101,516 75	"	"	8 25	"	"	
55,998 42	"	"	1 58	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 "
						Crédit supplémentaire . . 4,000 "
160,849 97	"	"	1,150 05	"	"	
66,565 65	108 20	"	128 17	"	"	
9,555 "	"	"	445 "	"	"	
219,075 01	920 "	"	4 00	"	"	
55,885 55	"	"	1,716 65	"	"	
53,198 24	"	"	1 76	"	"	
2,848,612 68	5,960 43	"	316,571 89	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,170,975 •	2,854,605 11	1,098,780 05	849,862 65
IV.		Eaux et forêts.				
	25	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses a)	494,905 •	404,954 98	582,841 60	111,155 20
	24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météorologiques forestières	4,000 •	5,992 •	2,554 25	1,437 75
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 •	99,155 75	15,918 67	78,520 89
	26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	15,000 •	12,906 98	10,576 98	2,420 •
	27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses b)	18,000 •	17,909 69	14,815 35	5,184 34
V.		Laboratoires d'analyses.				
	28	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires	94,000 •	95,764 50	85,004 45	8,759 85
VI.		Service de santé.				
	29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Frais des commissions pour la revision de la législation sur l'art de guérir et pour les enquêtes concernant la sérothérapie et l'alcoolisme. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Subsides c)	507,250 •	506,708 42	182,524 60	116,514 92
	30	Académie royale de médecine	55,500 •	55,500 •	28,767 59	4,752 41
		A REPORTER. . . . fr.	4,230,690 •	3,917,653 23	2,721,783 54	1,176,167 99

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,848,642 68	5,060 45	"	316,371 89	"	"	
495,976 80	978 18	"	10 02	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 465,965 "
5,902 "	"	"	8 "	"	"	Crédit supplémentaire . . . 20,000 "
94,250 56	4,894 19	"	88 51	1,777 94	"	
12,096 98	"	"	5 02	"	"	
17,099 60	"	"	0 51	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 15,000 "
						Crédit supplémentaire . . . 5,000 "
95,764 50	"	"	255 70	"	"	
208,850 52	7,868 90	"	541 58	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 295,000 "
55,500 "	"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire . . . 14,250 "
3,897,951 53	19,701 70	"	317,258 85	1,777 94	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,236,690	5,917,653 23	2,721,783 54	1,176,167 99
VII.		Voierie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	51	Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	5,000,000	5,000,000	2,835,527 15	166,472 85
	52	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000	61,455 68	54,524 68	26,909 -
	53	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000	7,325 95	4,282 20	5,045 75
	54	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000	1,719 01	456 40	1,262 61
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	55	Entretien des routes et des parcs publics, entretien des plantations et frais d'expertise. Amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,755,000	3,755,006 46	1,978,246 55	1,752,259 75
	56	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise . . .	50,000	58,254 01	11,562 91	26,871 10
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	57	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles.	675,000	667,039 21	355,524 08	511,505 51
	58	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	75,000	72,059 67	24,529 95	47,529 74
	59	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire). . .	40,000	56,350 37	10,250 12	26,109 25
	40	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000	155,992 76	75,058 09	80,954 67
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	2,195,020	2,028,918 05	867,575 66	1,125,541 06
	42	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	257,600	217,700 79	75,325 22	141,256 65
		A REPORTER. . . . fr.	14,520,510	13,040,542 17	8,992,424 55	4,885,445 71

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT AFFECTUÉ OU A JUSTIFIER		SICSDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,897,951 53	19,701 70	"	317,258 83	1,777 94	"	
5,000,000	"	"	"	"	"	
61,453 68	"	"	8,566 32	"	"	
7,325 95	"	"	2,674 05	"	"	
1,719 01	"	"	280 99	"	"	
3,750,486 08	5,420 58	"	14,082 04	5,011 50	"	
38,234 01	"	"	2,629 27	9,136 72	"	
666,829 59	209 82	"	2,765 70	5,195 "	"	
72,059 67	"	"	440 33	2,500 "	"	
56,559 57	"	"	2,540 63	1,100 "	"	
155,992 76	"	"	5,112 52	12,894 02	"	
1,992,914 72	56,003 31	"	28,800 52	137,501 45	"	
216,561 87	1,158 92	"	7,216 08	12,682 23	"	
13,877,868 04	62,474 13	"	392,368 07	187,599 76	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
VIII (suite).		REPORT. . . . fr.	14,520,510	13,940,542 17	8,992,424 33	4,885,443 71
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES (suite).				
		<i>Plantations.</i>				
	43	Plantations nouvelles	13,500	13,500	7,220 85	6,279 15
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	44	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	40,000	37,951 57	17,409 93	20,451 64
		<i>Service des irrigations de la Campine.</i>				
	45	Personnel : traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; trans- ports de dépêches; réparation d'instruments; menues dé- penses	18,440	15,727 05	14,947 22	779 83
	46	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100	1,058 60	1,058 60	"
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	47	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	697,250	696,689 54	296,310 72	400,348 82
	48	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales	28,000	26,948 86	10,000	16,948 86
		SECTION 5. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	49	Frais de route et de séjour.	300	90 50	52	38 50
	50	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel a)	7,924 22	7,924 22	711 80	7,212 42
		SECTION 6. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	51	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	39,000	28,129	22,483	5,612 40
		SECTION 7. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	52	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,015,815	995,641 18	910,805 08	83,976 10
	53	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen b)	1,195,450	1,182,494 81	988,092 20	192,456 11
	54	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées.	6,000	"	"	"
		A REPORTER. . . . fr.	17,581,089 22	16,946,497 60	11,261,665 75	5,619,527 54

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
13,877,868 04	62,474 15	•	592,568 07	187,599 76	•		
13,500 •	•	•	•	•	•		
37,951 57	•	•	1,268 24	780 19	•		
15,727 05	•	•	2,712 95	•	•		
1,058 60	•	•	41 40	•	•		
696,659 54	50 •	•	560 46	•	•		
26,948 86	•	•	1,051 14	•	•		
90 50	•	•	209 50	•	•		
7,924 22	•	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 7,900 • Crédit supplémentaire . . 24 22	
28,005 40	55 60	•	10,871 •	•	•		
994,841 18	800 •	•	20,173 82	•	•		
1,180,528 51	1,066 50	•	9,875 94	1,081 25	•	b) Crédit primitif . . . fr. 1,129,850 • Crédit supplémentaire . . 63,600 •	
•	•	•	6,000 •	•	•		
10,881,193 27	65,304 25	•	445,150 52	189,401 20	•		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	17,581,089 22	10,946,497 50	11,261,665 73	5,619,527 54
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 8. — SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS.				
	55	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice	175,050 »	171,588 85	165,198 35	8,190 50
	56	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles a)	55,050 »	54,020 60	50,568 58	24,547 52
IX.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	57	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en métaux, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	274,889 46	114,158 65	158,902 81
	58	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge	100,000 »	69,500 45	16,580 95	53,119 50
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	59	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . .	147,005 »	147,005 »	147,005 »	»
	60	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres . . .	250,000 »	229,996 65	227,254 56	2,742 09
		A REPORTER. . . . fr.	18,563,104 22	17,894,198 51	11,960,211 82	5,846,829 06

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS	
16,881,193 27	65,304 25	"	445,150 52	189,461 20	"	
171,588 85	"	"	3,661 15	"	"	
54,916 10	4 50	"	129 40	"	"	a) Crédit primitif . . . fr 45,000 . Crédit supplémentaire . . 10,050 .
255,041 46	21,848 "	"	110 54	"	"	
69,500 45	"	"	50,409 55	"	"	
147,005 "	"	"	"	"	"	
229,996 65	"	"	3 55	"	"	
17,807,041 78	87,156 75	"	479,554 51	189,461 20	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896. jusqu'au 31 octobre.
IX (suite).		REPORT. . . . fr.	18,565,194 22	17,894,198 51	11,060,211 82	5,846,829 06
		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	61	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	18,000 "	18,000 "	15,899 40	2,100 60
	62	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	5,000 "	"	"	"
	63	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000 "	16,825 "	16,700 "	125 "
	64	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500 "	29,417 13	10,062 65	19,554 48
	65	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges interna- tionaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	15,400 "	15,398 25	8,700 67	6,697 58
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	66	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne; personnel et frais de surveillance Musée Wiertz: traite- ment du conservateur et frais de surveillance	49,200 "	49,199 12	47,691 57	1,507 75
	67	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	89,510 "	89,500 58	76,017 74	9,096 98
	68	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; personnel	47,050 "	47,049 62	45,274 62	1,775 "
	69	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. a)	128,700 "	128,698 10	55,757 15	49,890 95
		<i>Monuments publics.</i>				
	70	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	44,300 "	21,000 "	7,500 "
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	71	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclu- sivement historique	86,000 "	85,374 50	895 "	84,132 84
	72	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments	100,000 "	100,000 "	10,550 40	89,440 60
	73	Commission royale des monuments: personnel.	15,950 "	15,949 88	15,949 88	"
		A REPORTER fr.	19,224,504 22	18,551,710 69	12,281,010 70	6,118,460 74

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,807,041 78	87,156 75	"	479,534 51	189,461 20	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	3,000 "	"	"	
16,825 "	"	"	175 "	"	"	
29,417 13	"	"	11,582 87	2,500 "	"	
15,398 25	"	"	1 75	"	"	
49,199 12	"	"	0 88	"	"	
86,014 72	5,285 86	"	0 42	"	"	
47,049 62	"	"	0 58	"	"	
103,648 10	25,050 "	"	1 90	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 84,200 " Crédit supplémentaire . . 44,500 "
28,500 "	15,800 "	"	5,700 "	"	"	
85,027 84	546 66	"	"	625 50	"	
100,000 "	"	"	"	"	"	
15,949 88	"	"	0 12	"	"	
18,400,071 44	151,639 25	"	500,000 85	102,586 70	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	19,224,304 22	18,551,710 69	12,281,610 70	6,118,460 74
IX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	74	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	20,200 "	18,754 55	11,492 69	7,261 64
	75	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 "	1,246 20	72 60	1,152 80
	76	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 "	2,440 14	434 50	2,005 64
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	77	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 "	164,820 "	164,820 "	"
	78	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,758 "	79,758 "	79,758 "	"
	79	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,526 "	54,526 "	54,526 "	"
	80	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	167,000 "	166,947 25	146,695 75	20,251 50
	81	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 "	9,655 56	9,651 96	21 40
X.		Traitements de disponibilité.				
	82	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,050 "	10,755 65	10,055 65	100 "
		A REPORTER. fr.	19,752,058 22	19,040,609 60	12,750,695 85	6,149,255 72

ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		existant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
18,400,071 44	151,639 25	•	500,006 83	192,586 70	•	
18,754 33	•	•	1,445 67	•	•	
1,205 40	40 80	•	1,753 80	•	•	
2,440 14	•	•	39 86	•	•	
164,820 •	•	•	•	•	•	
79,758 •	•	•	•	•	•	
54,526 •	•	•	•	•	•	
166,947 23	•	•	52 77	•	•	
9,653 36	•	•	1,546 64	•	•	
10,753 65	•	•	14,196 35	•	•	
18,908,929 55	151,680 05	•	518,861 92	192,586 70	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	19,752,058 22	19,040,609 60	12,759,695 83	6,140,255 72
XI.		Dépenses imprévues.				
	83	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	15,000 *	11,048 68	8,876 81	2,171 87
	84	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 *	825 *	825 *	*
XII.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices clos. a)				
	84 ¹	Honoraires d'avocats	10,500 *	10,500 *	"	10,500 "
	84 ²	Amélioration des races d'animaux domestiques, subsides aux provinces et encouragements	18,985 65	18,985 65	"	18,985 65
	84 ³	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments, etc.; frais de route et de séjour, etc. Impressions, dépenses diverses, etc.	87 28	87 28	*	87 28
	84 ⁴	Entretien des routes et des parcs publics; entretien des plantations; frais d'expertise. Amélioration de routes. construction de routes nouvelles et subsides.	1,070 25	1,009 77	"	1,009 77
	84 ⁵	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	5,599 70	5,572 79	"	5,572 79
	84 ⁶	Études de projets; frais de levé de plans; achat d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudication, de reproduction de plans, d'achat de papier	1,058 55	672 20	*	672 20
	84 ⁷	Traitements des ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées; frais de bureau et de déplacement	45 80	45 80	"	45 80
	84 ⁸	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage; frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles	5,486 94	5,486 94	*	5,486 94
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire. fr.	19,810,790 28	19,094,041 71	12,769,597 04	6,105,564 02

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
18,908,929 55	131,680 05	"	518,861 92	192,586 70	"	
11,048 68	"	"	3,951 32	"	"	
825 "	"	"	275 "	"	"	
10,500 "	"	"	"	"	"	a) Les crédits des articles formant le chapitre XI b ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185.
18,985 65	"	"	"	"	"	
87 28	"	"	"	"	"	
1,000 77	"	"	60 48	"	"	
5,372 79	"	"	27 "	"	"	
672 20	"	"	586 15	"	"	
45 80	"	"	"	"	"	
5,486 94	"	"	"	"	"	
18,962,961 66	131,680 05	"	523,561 87	192,586 70	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
XII.		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
		Services divers.				
		Agriculture.				
	85	Recensement agricole	50,000 »	49,998 00	506 »	36,814 25
		Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.				
	86	Appropriation, pour un Palais du Peuple, des halles latérales de gauche du Palais du Cinquantenaire	40,000 »	»	»	»
	87	Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1885	20,000 »	17,905 77	10,543 61	7,360 16
	88	Installation au Musée commercial d'un atelier de photo- graphie pour l'Administration des Chemins de fer . . .	3,000 »	1,448 89	1,448 89	»
	89	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	95,892 54	95,892 54	»	95,892 54
	90	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'Etat . . .	90,292 60	25,692 15	7,943 26	17,748 89
	91	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monu- ment	44,212 16	»	»	»
	92	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II	245,000 »	80,000 »	80,000 »	»
	93	Canal de Louvain. — Frais d'études	20,000 »	5,030 65	»	5,030 65
	94	Côtes. — Travaux d'amélioration	50,000 »	49,196 52	»	49,196 52
		Beaux-arts.				
	95	Beaux-arts. — Acquisitions et commandes artistiques . .	125,000 »	14,725 »	»	14,725 »
	96	Id. Acquisition d'estampes	10,000 »	»	»	»
	97	Id. Musées royaux du Parc du Cinquantenaire : matériel	20,000 »	12,876 17	»	12,876 17
	98	Id. Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 »	49,975 86	9,999 78	59,976 08
	99	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts . .	60,000 »	59,985 »	»	59,985 »
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service des dépenses exceptionnelles fr.	923,397 30	462,725 43	110,551 54	339,605 24
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire . .	19,810,700 28	19,094,641 71	12,769,597 64	8,193,564 02
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	20,734,187 58	19,557,367 14	12,879,929 18	8,533,169 26

ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
57,410 25	12,588 65	"	1 10	"	"	
"	"	"	40,000 "	"	"	
17,903 77	"	"	2,096 25	"	"	
1,448 89	"	"	1,551 11	"	"	
95,892 54	"	"	"	"	"	
25,692 15	"	"	55,405 72	11,194 75	"	
"	"	"	55,487 76	10,724 40	"	
80,000 "	"	"	165,000 "	"	"	
5,030 65	"	"	14,969 57	"	"	
40,196 52	"	"	805 48	"	"	
14,725 "	"	"	66,475 "	45,800 "	"	
"	"	"	10,000 "	"	"	
12,876 17	"	"	"	7,125 85	"	
40,975 86	"	"	24 14	"	"	
50,985 "	"	"	15 "	"	"	
450,136 78	12,588 65	"	387,828 91	72,842 06	"	
18,962,961 06	131,680 05	"	525,561 87	192,586 70	"	
19,413,098 44	144,268 70	"	911,390 78	265,429 06	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1892. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité)	280	"	"	"
		Transfert de l'exercice 1893. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité)	5,217 50	2,653 25	"	2,653 25
		Transferts de l'exercice 1894. (art. 50 de la loi de comp- tabilité)	355,854 99	311,153 77	40,000 "	271,153 77
		Total des transferts des exercices précédents fr.	530,552 49	513,807 02	40,000 "	273,807 02
		Total du Budget pour l'exercice 1895	20,734,187 58	19,537,567 14	12,879,929 18	6,535,169 26
		TOTAUX. fr.	21,073,520 07	19,871,174 16	12,919,929 18	6,806,976 28

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				280 "	"	
2,055 25	"	"	"	564 25	"	
514,155 77	"	"	20,595 56	4,087 86	"	
513,807 02	"	"	20,595 56	4,932 11	"	
19,413,098 44	144,268 70	"	911,590 78	265,429 66	"	
19,726,905 46	144,268 70	"	951,984 14	270,561 77	"	

Par l'article 1^{er} de la loi du 9 septembre 1895, *Moniteur* du 19, n° 262, le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1895, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 19,579,754
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires.	251,056 28
b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1892, 1893 et 1894, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	339,332 49
	20,150,122 77
2° Pour les dépenses exceptionnelles à la somme de	925,597 50
TOTAL.	fr. 21,075,520 07

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
I.		EXERCICE 1895. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	12,250 »	12,250 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	245,600 »	145,550 50	157,058 91	5,591 39
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . .	60,000 »	49,017 59	22,605 68	26,415 91
	Frais de déplacement.					
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . .	15,000 »	4,501 14	2,275 88	2,025 26	
II.		Pensions.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 »	899 »	676 75	922 25
III.		Industrie.				
	6	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	59,900 »	37,545 09	50,857 98	6,685 11
	7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État. destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 »	45,608 25	45,600 »	8 25
	8	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles ma- nufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	650,000 »	566,562 58	501,644 76	64,650 82
	9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations indus- trielles. — Dépenses diverses	10,700 »	9,512 78	9,510 08	2 70
	10	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'in- vention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire).	8,000 »	7,945 95	4,401 70	5,542 25
		A REPORTER. fr.	1,107,700 »	876,968 88	767,759 74	108,942 14

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
12,520 »	»	»	8,750 »	»	»	
145,550 50	»	»	102,269 50	»	»	
49,017 59	»	»	10,982 41	»	»	
4,501 14	»	»	10,698 86	»	»	
890 »	»	»	1,601 »	»	»	
57,545 09	»	»	2,556 91	»	»	
45,008 25	»	»	9,591 75	»	»	
566,295 58	267 »	»	85,457 42	»	»	
9,512 78	»	»	1,187 22	»	»	
7,943 95	»	»	56 05	»	»	
876,701 88	267 »	»	230,731 12	»	»	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,107,700 "	876,968 88	767,759 74	108,942 14
		Industrie (suite).				
III (suite).	11	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879.	5,700 "	2,125 40	"	2,125 40
	12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers	12,500 "	7,451 50	5,254 90	2,176 60
	13	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000 "	2,152 95	"	2,152 95
		Poids et mesures.				
IV.	14	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,550 "	78,519 62	68,115 87	10,225 75
	15	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 "	53,775 "	25,325 "	8,450 "
	16	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.	12,000 "	10,559 28	4,224 90	6,514 58
		Travail.				
V.	17	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses. a)	75,000 "	17,861 68	4,651 65	15,150 05
	18	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	26,000 "	8,452 55	958 40	5,887 05
	19	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. b)	57,000 "	34,451 58	25,596 69	4,450 99
	20	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	20,000 "	10,987 "	"	19,987 "
		A REPORTER. fr.	1,407,250 "	1,092,205 40	901,865 15	185,892 27

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
876,701 88	267 "	"	230,731 12	"	"	
2,125 40	"	"	1,574 60	"	"	
7,451 50	"	"	5,068 50	"	"	
2,132 95	"	"	867 07	"	"	
78,559 62	180 "	"	3,830 58	"	"	
55,775 "	"	"	2,225 "	"	"	
10,559 28	"	"	1,460 72	"	"	
17,761 68	100 "	"	55,158 52	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 80,000 "
6,845 45	1,587 08	"	11,567 47	"	"	Transfert à l'article 19 . . 7,000 "
						(Article 2 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185)
30,027 68	4,403 90	"	2,568 42	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 30,000 "
						Augmentation 7,000 "
						(Transfert de l'article 17.)
10,987 "	"	"	15 "	"	"	
1,085,607 42	6,537 98	"	315,044 60	"	"	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,407,250 "	1,092,205 40	901,865 15	185,802 27
V (suite).		Travail (suite).				
	21	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . .	25,400 "	23,150 "	17,250 "	5,856 23
	22	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	50,000 "	17,694 74	8,845 77	8,848 97
	23	Inspection du travail; inspection des établissements dange- reux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploi- tation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel	185,600 "	159,067 95	92,005 17	46,969 76
VI.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
	24	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	32,000 "	28,785 41	25,085 41	5,700 "
	25	Matériel	640 "	640 "	454 20	185 80
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	26	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expédition- naires adjoints aux ingénieurs	547,075 "	547,072 50	502,200 26	44,682 24
	27	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	6,000 "	2,576 "	69 70	2,506 50
		SECTION 3. — CARTE GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	28	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole	112,000 "	111,839 09	87,934 24	23,904 85
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	29	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 "	45,000 "	98 20	44,001 80
		SECTION 5. — IMPRESSIONS, ETC.				
	30	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; en- couragements et subventions; essais et expériences . .	10,000 "	9,545 80	6,012 52	5,535 28
		A REPORTER. fr.	2,198,965 "	1,817,374 87	1,441,906 62	568,691 50

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,085,607 42	6,537 98	»	315,044 60	»	»	
23,106 23	43 77	»	250 »	»	»	
17,694 74	»	»	12,305 26	»	»	
159,062 85	5 »	»	44,552 07	»	»	
28,783 41	»	»	3,216 59	»	»	
640 »	»	»	»	»	»	
346,882 50	190 »	»	2 50	»	»	
2,376 »	»	»	5,624 »	»	»	
111,859 09	»	»	160 91	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
9,545 80	»	»	454 20	»	»	
1,810,598 12	6,776 75	»	379,590 13	»	»	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,196,965 *	1,817,374 87	1,441,906 62	568,691 50
VII.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	51	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau.	500 *	300 *	300 *	»
		SECTION 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	52	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. . .	1,500 *	489 20	454 35	34 85
VIII		Traitements de disponibilité.				
	55	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonction- naires et employés	8,000 *	1,613 40	1,613 40	»
IX.		Dépenses imprévues.				
	54	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . .	10,000 *	5,056 70	400 *	4,656 70
		TOTAL. fr.	2,216,965 *	1,824,854 17	1,444,674 37	573,583 05
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
X.		Services divers.				
	55	Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation . . .	70,000 *	68,879 50	16,450 65	52,428 67
	56	Recensement industriel.	50,000 *	»	»	»
	57	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 *	110,000 *	110,000 *	»
	58	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail	225,000 *	223,841 65	406 20	223,435 45
		TOTAL. fr.	455,000 *	402,720 95	126,856 85	275,864 12
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail. fr.	2,671,965 *	2,227,555 12	1,571,531 20	649,247 17

ET DU TRAVAIL (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTION OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,810,598 12	6,776 75	"	379,590 13	"	"	
300 "	"	"	200 "	"	"	
489 20	"	"	1,010 80	"	"	
1,613 40	"	"	6,386 60	"	"	
5,056 70	"	"	4,043 30	"	"	
1,818,057 42	6,776 75	"	592,150 83	"	"	
68,879 30	"	"	1,120 70	"	"	
"	"	"	50,000 "	"	"	
110,000 "	"	"	"	"	"	
223,841 65	"	"	1,158 55	"	"	
402,720 95	"	"	52,279 05	"	"	
2,220,778 37	6,776 75	"	444,409 88	"	"	

Par l'article 1^{er} de la loi du 11 septembre 1895, *Moniteur* du 15, n° 258, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1895, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 2,210,905 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 455,000 »

TOTAL fr. 2,671,905 »

TABLEAU LITT. U.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1893.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1895, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	12,504 10	"	"	"
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1895.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	3,150 "	"	"	"
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	6,014 10	5,357 80	4,707 20	650 60
	21b	Renouvellement	760,881 84	738,076 81	341,091 24	396,985 57
IV.		Marine.				
	51	Traction et matériel.	7,507 51	7,374 29	7,374 29	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1894 fr.	777,553 45	750,808 90	353,172 73	397,636 17
		EXERCICE 1895 (COMPTE DÉFINITIF). b)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires et employés c)	115,315 "	115,214 81	114,398 81	816 "
		A REPORTER. . . . fr.	136,315 "	136,214 81	135,398 81	816 "

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUE S	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
LOIAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				12,504 19	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 22 novembre 1895, n° 388283.
"	"	"	"	3,150 "	"	
5,357 80	"	"	656 30	"	"	
758,076 81	"	"	22,805 03	"	"	
7,374 20	"	"	135 22	"	"	
750,808 90	"	"	25,504 55	3,150 "	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	b) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, un crédit supplémentaire de fr. 9,040,774 75 a été ouvert pour être rattaché aux articles 7, 8, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 30, 36, 37, 45, 48, 52, 55 et 57, et pour la création des articles 21 ^{bis} et 58 à 65 (nouveaux).
115,214 81	"	"	0 19	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 2, de 114,600 francs, a été augmenté d'une somme de 615 francs, transférée de l'article 22 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 32.
136,214 81	"	"	0 19	"	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	136,215	136,214 81	135,398 81	816
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500	1,559 35	1,559 35	•
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130	26,726 21	24,546 21	2,580
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000	52,893 08	22,474 62	10,419 56
	6	Honoraires des avocats du Département.	35,000	32,227 10	28,250	3,977 10
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	493,193 80	493,193 80	172,111 32	321,081 08
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	128,240	127,751 01	6,203 12	121,527 89
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc. c)	650,500	650,500	584,504 21	66,195 79
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	70,000	70,000	70,000	•
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles d)	75,000	74,974 80	49,858 45	25,116 37
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	14,000	11,407 02	8,593 25	2,813 77
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	1,805,216 23	1,805,216 23	591,714 25	1,213,283 78
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, pour la surveillance et la police de la route . . . f)	6,582,252 82	6,508,022 37	7,932 54	6,500,089 85
	15	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	4,569,000	4,569,000	4,569,000	•
	16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600,000 francs portés précédemment au budget extraordinaire) . . . g)	7,865,235 44	7,816,211 70	1,911,786 45	5,902,941 26
		A REPORTER. fr.	22,513,481 29	22,155,878 44	8,185,553 04	15,970,343 10

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
156,214 81	"	"	0 19	"	"	
1,559 55	"	"	2,940 65	"	"	
20,726 21	"	"	405 79	"	"	
32,895 98	"	"	27,106 02	"	"	
32,227 10	"	"	2,772 90	"	"	
493,193 80	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 470,350 "
127,751 01	"	"	508 90	"	"	Crédit supplémentaire . . . 4,000 "
650,500 "	"	"	"	"	"	Une somme de fr. 18,845 80 a, en outre, été transférée de l'article 22 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 52.
70,000 "	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 127,640 "
74,974 80	"	"	25 20	"	"	Crédit supplémentaire . . . 600 "
11,407 02	"	"	2,592 98	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 640,000 "
1,804,997 98	218 25	"	"	"	"	Crédit supplémentaire . . . 10,500 "
6,508,022 37	"	"	74,230 45	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 50,000 "
4,569,000 "	"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire . . . 25,000 "
7,814,727 71	1,484 05	"	134 30	46,887 38	"	e) Crédit primitif . . . fr. 1,582,125 "
22,154,176 14	1,702 50	"	110,715 47	46,887 38	"	Crédit supplémentaire . . . 31,770 "
						Une somme de fr. 191,321 23 a, en outre, été transférée des articles 22, 43 et 48 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 52.
						f) Crédit primitif . . . fr. 6,526,150 "
						Crédit supplémentaire . . . 60,420 "
						A déduire: une somme de fr. 4,317 18, transférée aux articles 16 et 18, par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.
						g) Crédit primitif . . . fr. 7,673,222 "
						Crédit supplémentaire . . . 186,000 "
						Une somme de fr. 4,011 44 a, en outre, été transférée de l'article 14 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note précitée.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,513,481 29	22,153,878 44	8,183,553 04	13,970,643 10
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	1,981,472 82	1,981,472 82	650,844 80	1,330,626 02
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	13,956,586 01	13,956,586 01	155,894 28	13,800,691 73
	19	Primes d'économie et de régularité	725,400 "	723,399 27	3,327 "	720,072 27
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois c)	6,498,000 "	6,406,000 "	5,543,512 66	952,487 34
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . d)	18,588,374 73	18,422,451 51	8,328,077 92	10,094,196 37
	21 ^{bis}	Renouvellement e)	500,000 "	456,453 80	"	456,453 80
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	10,540,861 25	10,540,171 88	3,506,617 14	7,033,337 24
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux g)	7,236,107 "	7,198,486 18	721,270 41	6,477,215 77
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. .	400,000 "	398,993 56	97,193 89	301,725 14
	25	Frais d'exploitation h)	2,417,700 "	2,351,756 67	1,764,538 93	587,037 91
	26	Camionnage i)	1,640,000 "	1,636,863 85	1,365,195 37	267,236 09
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux. j)	1,995,275 "	1,642,527 97	614,326 76	958,980 42
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. . k)	18,000 "	16,592 87	8,693 93	7,696 94
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. l)	1,986,079 01	1,986,079 01	660,211 89	1,325,867 12
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. m)	99,950 "	99,950 "	6,560 "	93,390 "
	31	Primes pour application régulière de taxes. n) (Les crédits portés aux articles 8, 14, 16, 18, 21, 23 et 30 peuvent être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
		A REPORTER. fr.	90,898,287 11	90,048,463 93	31,609,800 02	58,362,657 35

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		RECÉDANT LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
22,154,176 14	1,702 30	"	110,715 47	46,887 58	"	a) Crédit primitif . . . fr. 1,805,150 Crédit supplémentaire . . . 47,925 Une somme de fr. 150,597 82 a, en outre, été transférée des articles 22, 43 et 48, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 52.
1,981,470 82	2 "	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 13,489,750 Crédit supplémentaire . . . 450,565 Une somme de fr. 36,491 01 a, en outre, été transférée des articles 14 et 21 par deux arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 51.
15,956,586 01	"	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 6,091,000 Crédit supplémentaire . . . 405,000
725,509 27	"	"	0 75	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 16,046,200 Crédit supplémentaire . . . 2,578,575 Une somme de fr. 56,209 27 a, en outre, été transférée aux articles 18 et 50 par deux arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 51.
6,496,000 "	"	"	"	"	"	e) Le crédit de l'article 21 ^{bis} a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109.
18,422,274 20	177 22	"	87,820 42	78,102 80	"	f) Crédit primitif . . . fr. 10,565,151 Crédit supplémentaire . . . 407,160 Ce crédit a été 1 ^{er} augmenté d'une somme de 12,000 francs, transférée de l'article 28 par l'article 5 de la loi du 14 avril 1895; 2 ^o diminué d'une somme fr. 441,449 75, transférée aux articles 2, 7, 15, 17, 29 et 55 par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 52.
450,453 89	"	"	86 "	65,460 11	"	g) Crédit primitif . . . fr. 6,995,157 Crédit supplémentaire . . . 240,950
10,559,954 58	217 50	"	689 37	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 2,541,700 Crédit supplémentaire . . . 76,000
7,198,486 18	"	"	57,620 82	"	"	i) Crédit primitif . . . fr. 1,600,000 Crédit supplémentaire . . . 40,000
598,919 05	74 55	"	1,006 44	"	"	j) Crédit primitif . . . fr. 900,000 Crédit supplémentaire . . . 1,095,275
2,351,576 84	179 85	"	65,107 07	856 26	"	k) Le crédit primitif de l'article 28, de 30,000 francs, a été diminué d'une somme de 12,000 francs, transférée à l'article 22 par l'article 5 de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109.
1,652,451 40	4,452 59	"	5,156 15	"	"	l) Crédit primitif . . . fr. 1,862,870 Crédit supplémentaire . . . 22,050 Une somme de fr. 101,159 01 a, en outre, été transférée des articles 22 et 45 par deux arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 52.
1,573,507 18	69,220 70	"	552,747 05	"	"	m) Crédit primitif . . . fr. 95,865 Crédit supplémentaire . . . 4,070 Une somme de 15 francs a, en outre, été transférée de l'article 21 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 51.
16,592 87	"	"	1,607 15	"	"	n) Cette disposition figure à l'article 1 ^{er} (développements) de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109.
1,986,079 01	"	"	"	"	"	
99,950 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
89,972,457 37	76,006 50	"	600,556 65	189,286 55	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résumées des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	90,898,287 11	90,048,463 93	51,609,800 02	58,562,637 55
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 6. — CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER; SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS; SERVICE DES CHEMINS DE FER VICINAUX.				
	52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	106,535 .	103,010 22	32,661 85	70,348 57
III.		Postes, télégraphes et téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	121,122 40	121,122 40	2,892 54	118,229 86
	54	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	152,850 .	152,679 55	150 .	152,329 55
	55	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . .	200,500 .	250,994 87	216,070 80	43,924 07
		SECTION 2. — POSTES.				
	56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	4,451 179 .	4,451,156 15	1,455,228 46	2,995,868 67
	57	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. c)	4,768,646 .	4,766,186 92	1,506,511 76	3,259,853 54
	58	Transport des dépêches	424,470 .	415,865 62	129,349 66	286,515 96
	59	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 .	108,488 89	78,388 89	30,100 .
	40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 .	5,534 50	1,689 79	1,644 71
	41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie .	777,520 .	777,520 .	395,067 65	582,129 35
	42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 .	2,250 .	.	2,250 .
		A REPORTER. . . . fr.	102,073,950 51	101,180,875 03	55,407,611 42	65,705,851 43

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	89,972,437 37	76,006 56	"	660,556 65	189,286 55	"
	105,010 22	"	"	3,324 78	"	"
	121,122 40	"	"	"	"	"
	152,679 55	"	"	170 45	"	"
	259,994 87	"	"	505 13	"	"
	4,431,997 15	59 "	"	22 87	"	"
	4,765,965 30	221 62	"	2,459 08	"	"
	415,865 62	"	"	8,604 38	"	"
	108,488 89	"	"	11,511 11	"	"
	3,334 50	"	"	6,665 50	"	"
	777,197 "	125 "	"	"	"	"
	2,250 "	"	"	1,000 "	"	"
	101,113,462 85	76,410 18	"	604,799 93	189,286 55	"

a) Le crédit primitif de l'article 55, de 114,650 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 6,472 40, transférée des articles 22 et 45 par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 52.

b) Crédit primitif . . . fr. 4,255,225 "
Crédit supplémentaire . . . 162,275 "
Une somme de 13,678 francs a, en outre, été transférée des articles 45 et 48 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note précitée.

c) Crédit primitif . . . fr. 4,625,646 "
Crédit supplémentaire . . . 143,000 "

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	102,073,959 51	101,189,875 05	55,407,611 42	65,705,851 45
III (suite).		Postes, télégraphes et téléphones (suite).				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	3,552,071 85	3,551,824 98	85,070 57	3,448,085 53
	44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,220,080 "	1,219,004 52	17,570 55	1,202,394 17
	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses b)	654,755 60	654,049 29	529,601 75	124,685 74
	46	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 "	1,276 27	"	1,276 27
	47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges c) (Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	20,244 40	20,244 40	8,009 89	12,234 51
IV.		Marine.				
	48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	1,276,951 66	1,276,237 05	789,258 98	486,978 07
	49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	290,520 "	289,198 15	34,452 91	254,745 24
	50	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,922,000 "	2,062,166 33	851,512 76	1,230,853 57
	51	Subsides	111,755 "	110,537 98	68,580 08	42,157 90
	52	Traction et matériel e) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 29, 53, 56, 45 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,847,876 "	1,846,973 55	1,455,488 64	393,480 91
V.		Comité mixte de législation.				
	53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	1,355 "	775 "	580 "
VI.	54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire.)	102,000 "	101,696 68	44,755 68	56,941 "
VII.	55	Pensions: premier terme f)	24,700 "	23,111 75	16,046 45	7,065 32
VIII.	56	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325 "	34,325 "	25,950 "	8,225 "
IX.	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. g)	17,750 "	16,980 40	12,872 90	4,116 41
		A REPORTER. fr.	113,155,949 "	112,580,423 38	30,323,757 45	72,979,671 07

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférée à l'exercice suivant en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
101,115,462 81	76,410 18		694,799 95	189,86 55	*	
3,551,756 10	68 88		246 85	*	*	a) Crédit primitif fr 3,495,840 Crédit supplémentaire 55,125 A déduire une somme de fr 13,895 17 transférée aux articles 15, 17, 20, 51 et 52 par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 52
1,219,964 52	*	*	115 46	*	*	b) Le crédit primitif de l'article 45, de 62,100 francs, a été augmenté d'une somme de fr 29,755 60, transférée de l'article 47 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de ce dernier article
651,287 49	501 80	*	106 51	*	*	c) Le crédit primitif de l'article 47, de 50,000 francs, a été diminué d'une somme de fr 29,755 60, transférée à l'article 45 par les arrêtés ministériels susdits
1,276 27	*	*	725 75	*	*	d) Crédit primitif fr 120,076 Crédit supplémentaire 10,000 A déduire une somme de fr 2,144 54, transférée aux articles 15, 17 et 50 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 52
20,244 40	*	*	*	*	*	e) Crédit primitif fr 1,763,876 Crédit supplémentaire 84,000
1,270,217 05	*	*	694 61	*	*	
289,108 15	*	*	1,521 85	*	*	
2,052,166 53	*	*	*	*	140,166 53	
110,537 98	*	*	1,107 02	*	*	
1,846,969 55	*	*	902 45	*	*	
1,515 *	*	*	3,645 *	*	*	
101,696 68	*	*	503 52	*	*	
25,111 75	*	*	1,588 25	*	*	f) Crédit primitif fr 22,200 Crédit supplémentaire 2,500
54,175 *	150 *	*	*	*	*	
16,980 40	*	*	760 60	*	*	g) Crédit primitif fr 16,750 Crédit supplémentaire 2,000
112,503,428 52	76,994 86	*	706,405 40	189,286 55	140,166 53	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	113,135,949	112,380,423 58	59,323,757 45	72,979,671 07
X.	58	Marine. — Construction d'un nouveau paquebot pour la ligne d'Ostende. — Douvres a)	2,205,000	1,000,000	"	1,000,000
XI.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices clos.				
	59	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Primes . . .	355	355	"	355
	60	— Transports. — Camionnage	18,562 33	18,562 33	"	18,562 33
	61	— — Pertes et avaries	184,875 36	180,393 96	"	178,643 96
	62	— Services communs. — Imprimés, four- nitures de bureau	4,528 74	4,528 74	"	4,528 74
	63	Postes et télégraphes. — Postes. — Indemnités et rembour- sements, etc.	23 48	23 48	"	23 48
	64	Marine. — Traction et matériel.	2,850	2,850	"	2,850
	65	Dépenses imprévues.	6,221 82	6,221 82	"	6,221 82
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	115,558,563 75	115,595,556 71	59,523,757 45	74,190,854 40
		RECAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité)	12,504 19	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité)	777,555 45	750,808 90	355,172 75	597,656 17
		Total des transferts des exercices précédents	790,057 64	750,808 90	355,172 75	597,656 17
		Total du Budget pour l'exercice 1895.	115,558,563 75	115,595,556 71	59,523,757 45	74,190,854 40
		TOTAUX. fr.	116,348,421 37	114,344,165 61	59,676,930 18	74,588,490 57

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		SICÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
112,505,428 52	76,994 86	°	706,405 40	189,286 55	140,166 35	
1,000,000 °	°	°	°	1,205,000 °	°	a) Les crédits formant les chapitres X et XI ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109.
555 °	°	°	°	°	°	
18,562 35	°	°	°	°	°	
178,643 96	1,750 °	°	4,481 40	°	°	
4,528 74	°	°	°	°	°	
23 48	°	°	°	°	°	
2,850 °	°	°	°	°	°	
6,221 82	°	°	°	°	°	
113,514,611 85	78,744 86	°	710,886 80	1,394,286 55	140,166 35	
°	°	°	°	12,504 19	°	
750,808 90	°	°	23,594 55	3,150 °	°	
750,808 90	°	°	23,594 55	15,654 19	°	
113,514,611 85	78,744 86	°	710,886 80	1,394,286 55	140,166 35	
114,265,420 75	78,744 86	°	754,481 55	1,409,940 74	140,166 35	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 5 septembre 1895, *Moniteur* du 11, n° 254, à la somme de . fr. 106,511,589 °

À Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 9,040,774 73

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1893 et 1894, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1890 sur la comptabilité de l'État 790,057 04

TOTAL fr. 116,348,421 37

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1892.				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1893, conformé- ment à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	14	Traitement et solde de l'artillerie	255 00	»	»	»
		EXERCICE 1893.				
		<i>Reports de l'exercice 1893 à l'exercice 1895.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	654 »	654 »	»	654 »
	13	— — de la cavalerie	265 95	»	»	»
	14	— — de l'artillerie	175 80	»	»	»
	16	— — du bataillon d'administration	654 »	654 »	654 »	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1893 fr.	1,707 75	1,268 »	654 »	654 »
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1895.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	51,294 94	28,168 17	1,082 04	27,086 13
	15	— — de la cavalerie	3,871 70	3,537 87	»	3,537 87
	14	— — de l'artillerie	4,650 74	4,254 66	56 88	4,197 78
	15	— — du génie	1,118 35	1,083 70	69 25	1,014 45
	16	— — du bataillon d'administration	2,950 80	2,267 46	»	2,267 46
VII.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	6,672 16	6,672 16	2,519 12	4,153 04
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	28,895 80	8,870 21	4,604 79	4,305 42
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1894 fr.	79,454 49	54,634 23	8,512 08	46,522 15

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				253 60	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 6 décembre 1895, n° 389051.
634 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	265 95	"	"	
"	"	"	173 80	"	"	
634 "	"	"	"	"	"	
1,268 "	"	"	439 75	"	"	
28,168 17	"	"	243 57	2,885 20	"	
5,557 87	"	"	217 05	316 80	"	
4,254 66	"	"	416 08	"	"	
1,083 70	"	"	34 65	"	"	
2,267 46	"	"	49 34	634 "	"	
6,072 16	"	"	"	"	"	
8,870 21	"	"	139 34	19,886 25	"	
54,634 25	"	"	1,100 01	23,720 25	"	

MINISTÈRE DE

.Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1895 (COMPTE DÉFINITIF *).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	209,000 »	209,000 »	204,256 57	4,763 45
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre a)	40,850 »	40,845 18	4,906 79	55,954 59
	4	Matériel b)	84,000 »	84,000 »	56,275 65	27,724 35
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire	190,000 »	189,998 46	169,370 51	20,628 15
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général c)	864,800 »	864,800 »	65,294 50	801,505 41
	7	— — des provinces et des places . d)	228,810 »	228,777 82	15,591 00	213,185 92
	8	— du service de l'intendance e)	249,000 »	248,905 51	19,097 22	229,808 29
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé. f)	508,000 »	507,888 56	26,296 29	281,592 27
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. g)	663,900 »	663,896 59	118,254 46	545,217 40
	11	Service pharmaceutique. h)	209,000 »	208,999 14	199,980 25	9,001 59
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	15,374,700 »	15,151,206 09	2,276,011 59	12,853,781 82
	13	— — de la cavalerie i)	4,072,600 »	4,050,023 94	639,218 72	3,410,805 22
	14	— — de l'artillerie. j)	5,835,758 »	5,822,614 94	816,286 10	5,006,328 84
	15	— — du génie k)	1,436,750 »	1,434,741 74	178,701 48	1,258,040 26
	16	— — du bataillon d'administration. . . l)	648,900 »	645,782 87	96,015 77	549,767 10
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre armée compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		A REPORTER . . . fr.	30,437,048 »	30,158,570 84	4,905,157 49	26,250,084 44

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEs	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EXÉCUTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	*) Par l'article 3 de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, les crédits primitifs des articles 6, 8, 9, 10, 16, 17, 24 litt. a, 25, 29 et du Budget de la Gendarmerie ont été diminués d'une somme de 1,276,600 francs portée en augmentation aux articles 3, 4, 7, 11, 13, 14, 15, 18, 20, 24 litt. b, 28, 31, 32, 53 et 54.
200,000 "	"	"	"	"	"	
40,841 18	4 "	"	4 82	"	"	
84,000 "	"	"	"	"	"	
180,098 46	"	"	1 54	"	"	
864,800 "	"	"	"	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 866,400 "
228,777 82	"	"	52 18	"	"	Diminution. 1,600 "
248,903 51	"	"	94 49	"	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 226,410 "
						Augmentation. 2,400 "
						e) Crédit primitif. . . . fr. 309,500 "
						Diminution. 60,500 "
307,888 56	"	"	111 44	"	"	f) Crédit primitif. . . . fr. 309,000 "
						Diminution. 1,000 "
661,471 86	2,424 75	"	5 41	"	"	g) Crédit primitif. . . . fr. 666,400 "
208,081 84	17 50	"	0 86	"	"	Diminution. 2,500 "
						h) Crédit primitif. . . . fr. 200,000 "
						Augmentation. 9,000 "
15,150,593 21	902 88	"	0 07	243,403 84	"	i) Crédit primitif. . . . fr. 3,987,600 "
4,056,023 94	"	"	0 14	16,575 92	"	Augmentation. 85,000 "
5,822,614 94	"	"	201 87	12,921 10	"	j) Crédit primitif. . . . fr. 5,825,738 "
1,434,741 74	"	"	0 41	2,007 85	"	Augmentation. 10,000 "
645,782 87	"	"	0 11	3,117 02	"	k) Crédit primitif. . . . fr. 1,451,750 "
						Augmentation. 5,000 "
						l) Crédit primitif. . . . fr. 687,000 "
						Diminution. 30,000 "
50,155,221 03	3,348 91	"	481 34	278,025 82	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	50,457,048	50,158,570 84	4,905,157 49	25,250,084 44
V.		Etablissements d'instruction supérieure.				
	17	Personnel de l'école militaire a)	129,340 50	129,188 05	21,600	107,588 05
	18	— — de guerre b)	18,675	18,675	5,187 66	15,487 34
	19	Dépenses d'administration de l'école militaire	55,920	55,903 49	59,009 51	16,188 25
	20	— — de l'école de guerre c)	10,525	10,518 45	7,567 46	2,050 99
VI.		Etablissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements	69,275	69,275	5,053 60	64,241 40
	22	Matériel de l'artillerie	1,659,750	1,659,750	655,515 88	986,436 12
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie	1,626,000	1,625,018 55	1,192,212 12	451,541 45
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande d)	7,878,790	7,878,782 20	1,550,353 84	6,528,058 56
	25	Fourrages en nature e)	5,343,460	5,355,065 42	740,572 55	2,595,288 51
	26	Casernement des hommes	769,450	769,258 46	475,806 05	293,452 45
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	105,000	100,995 15	1,755 42	99,257 47
	28	Transports généraux f)	152,000	150,152 16	95,262 82	56,859 26
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde g)	101,000	99,811 45	74,599 52	25,406 01
	30	Remonte	997,950	997,950	18,000	979,950
		Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires h)	162,000	161,916 12	22,088 05	159,828 07
	32	Frais de route, de séjour et de représentation i)	265,000	263,948 40	9,671 05	254,276 45
		A REPORTER. . . . fr.	47,761,185 50	47,465,354 70	9,812,740 68	57,646,674 56

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEs	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
30,155,221 93	3,348 91	"	451 34	278,025 82	"	
129,188 05	"	"	152 45	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 133,840 50 Diminution. 4,500 "
18,675 "	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 18,550 "
55,197 74	705 75	"	16 51	"	"	Augmentation. 125 "
10,518 45	"	"	6 55	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 10,150 "
						Augmentation. 375 "
60,275 "	"	"	"	"	"	
1,659,750 "	"	"	"	"	"	
1,623,553 55	1,465 "	"	1 45	980 "	"	
7,878,592 20	390 "	"	7 80	"	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 6,582,790 "
5,535,660 64	2 78	"	546 58	7,250 "	"	Augmentation (litt. b) . . . 905,150 "
769,258 40	"	"	"	191 54	"	Crédit supplémentaire . . . 689,550 "
100,990 89	2 24	"	0 55	4,006 52	"	(Art. 1 ^{er} de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109)
150,122 08	10 08	"	1,867 84	"	"	Total fr. 8,175,290 "
99,805 55	5 90	"	1,188 57	"	"	Diminution (litt. a) . . . 296,500 "
997,950 "	"	"	"	"	"	Reste 7,878,790 "
						e) Crédit primitif. . . . fr. 4,025,460 "
						Diminution. 680,000 "
						f) Crédit primitif fr. 100,000 "
						Augmentation. 52,000 "
						g) Crédit primitif. . . . fr. 150,000 "
						Diminution. 29,000 "
161,916 12	"	"	85 88	"	"	h) Crédit primitif. . . . fr. 120,000 "
263,948 40	"	"	1,051 60	"	"	Augmentation 42,000 "
						i) Crédit primitif. . . . fr. 150,000 "
						Augmentation. 115,000 "
47,459,424 04	5,930 66	"	5,375 12	290,453 68	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	47,761,185 50	47,465,354 70	9,812,749 68	57,646,674 36
X.		Pensions et secours.				
	53	Pensions et secours a)	261,300 »	260,487 06	30,295 58	230,139 95
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au Budget b)	40,585 »	39,560 57	21,697 89	17,862 68
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	48,065,068 50	47,765,402 33	9,864,743 15	57,894,676 99
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1892. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	253 60	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	1,707 75	1,268 »	634 »	634 »
		Transferts de l'exercice 1894. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	79,454 49	54,654 25	8,512 08	46,322 15
		Total des transferts des exercices précédents	81,415 84	55,902 25	8,946 08	46,956 15
		Total du Budget pour l'exercice 1895	48,065,068 50	47,765,402 33	9,864,743 15	57,894,676 99
		TOTAL. fr.	48,144,484 54	47,821,304 56	9,873,689 23	57,941,633 14

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPONDRE OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
47,459,424 04	5,950 68	"	5,375 12	290,455 68	"	
260,435 53	51 53	"	812 94	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 251,800 " Augmentation. 9,500 "
59,560 57	"	"	1,024 45	"	"	b) Crédit primitif. 25,085 " Augmentation. 17,500 "
47,759,420 14	5,982 19	"	7,212 49	290,455 68	"	
"	"	"	"	253 60	"	
1,268 "	"	"	439 75	"	"	
54,054 23	"	"	1,100 01	25,720 25	"	
55,902 23	"	"	1,539 76	25,975 85	"	
47,759,420 14	5,982 19	"	7,212 49	290,455 68	"	
47,815,522 37	5,982 19	"	8,752 25	314,427 53	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 16 mars 1895, *Moniteur* du 21, n° 80, à la somme de fr. 47,211,718 50

A Y AJOUTER : 1° Un crédit supplémentaire à l'article 24 689,550 "

2° Une somme de. 102,000 "

transférée du Budget de la Gendarmerie par l'article 3 de la loi du 14 avril 1896, *Moniteur* du 18, n° 109.

3° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1892, 1893 et 1894, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 81,415 84

TOTAL fr. 48,144,484 34

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FANTS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1892.				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1895, conformé- ment à l'article 39 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>	10,050 *	10,050 *	5,025 "	5,025 *
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1895</i>	50,650 50	21,921 55	428 06	21,495 49
		TOTAL des transferts des exercices précédents. . fr.	40,680 50	31,971 55	5,453 06	26,518 49
		EXERCICE 1895 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
	Unique.	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses. b)	4,322,650 *	4,280,636 11	2,955,014 70	1,345,641 41
		TOTAUX. fr.	4,363,330 50	4,312,627 66	2,940,467 76	1,372,159 90

GENDARMERIE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
10,050 *	*	"	"	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 6 décembre 1895, n° 389051.
21,921 55	*	"	535 95	8,375 "	*	
51,971 55	"	"	535 95	8,375 *	*	
4,280,656 11	"	*	9 90	41,985 90	*	b) Le crédit primitif du Budget du Corps de la Gendarmerie, de 4,484,650 francs, a été diminué d'une somme de 162,000 francs, transférée au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1895, par l'article 3 de la loi du 14 avril 1896, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109
4,312,627 66	"	"	345 94	50,358 90	*	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 18 mars 1895, *Moniteur* du 21, n° 80, à la somme de fr. 4,484,650 "

A Y AJOUTER . Les parties d'allocations transférées des budgets des exercices 1892 et 1894, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 40,680 50

TOTAL fr. 4,525,330 50

A DÉDUIRE . Une somme de 162,000 *
transférée au Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1895, par l'article 3 de la loi du 14 avril 1896, *Moniteur* du 18, n° 109.

RESTE fr. 4,363,330 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895	En 1896, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. *)				
		EXERCICE 1893.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1894, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 1^{er} mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Administration centrale.				
I.	10	Documents statistiques	2,955 25	"	"	"
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1895.</i>				
		Administration centrale.				
	5	Honoraires des avocats et des avoués du Département — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	190 26	190 26	182 86	7 40
	10	Documents statistiques	3,001 25	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1894 fr.	3,191 51	190 26	182 86	7 40
		EXERCICE 1895 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET a)				
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
		Administration centrale				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	979,500 "	973,141 85	865,108 72	108,033 13
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. b)	74,624 85	68,456 68	45,838 02	22,021 94
	4	Frais de tournées c)	6,900 "	5,107 25	5,546 13	1,561 10
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale. . . . d)	4,011 50	4,011 50	1,996 75	2,014 75
	6	Matériel (dont 15,000 francs en charge temporaire) . . .	171,000 "	168,929 77	95,288 38	75,641 39
		A REPORTER. . . . fr.	1,257,036 35	1,240,647 05	1,030,778 02	209,272 31

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				2,955 25	"	*) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision des 19 novembre et 17 décembre 1895.
190 26	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	3,001 25	"	
190 26	"	"	"	3,001 25	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	a) Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895 a été augmenté : 1° d'une somme de 51,500 francs, à rattacher aux articles 4 et 24, par l'article 8 de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108 ; 2° d'une somme de fr. 750,951 81, à rattacher aux articles 3, 5, 15, 17, 22, 30, 55 et 39, par l'article 1^{er} de la loi du 26 juin 1895, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185. b) Crédit primitif . . . fr. 75,000 " Crédit supplémentaire . . . 1,024 85 c) Crédit primitif . . . fr. 5,400 " Crédit supplémentaire . . . 1,500 " d) Crédit primitif . . . fr. 2,000 " Crédit supplémentaire . . . 2,011 50
975,141 85	"	"	6,558 15	"	"	
67,859 96	506 72	"	6,168 17	"	"	
5,107 25	"	"	1,792 75	"	"	
4,011 50	"	"	"	"	"	
168,929 77	"	"	2,070 25	"	"	
1,240,050 55	590 72	"	16,380 50	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverte PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES PAIS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1895.	En 1896, Jusqu'au 31 octobre.	
I (suite).		REPORT. . . . fr.	1,257,036 35	1,240,647 05	1,050,778 02	209,272 31	
		Administration centrale (suite).					
	7	Magasin général des papiers	172,000	156,429 44	143,567 70	15,061 74	
	8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires.	12,000	5,845	3,595	2,250	
	9	Service de la Monnaie	12,100	8,318 92	3,280 58	5,058 34	
	10	Documents statistiques	18,000	15,214	15,862 75	1,551 25	
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.					
	11	Traitements des agents du Trésor	166,500	164,507 05	163,615 37	691 66	
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	45,000	44,700	44,700		
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.					
	13	Surveillance générale. Traitements	481,000	425,041 20	211,816 90	215,224 50	
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	731,500	725,185 35	359,926 01	565,250 52	
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . a)	2,268,450	2,242,749 55	1,084,645 74	1,158,105 61
	16		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,553,000	2,427,217 98	55,405	2,575,752 98
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . b)	5,805,675	5,720,508 07	2,605,123 95	3,117,184 14	
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000	6,999 84	3,409 92	3,409 92	
	19	Suppléments de traitement.	228,000	203,274 45	57,043 37	145,995 60	
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	50,000	19,504 51	9,690 80	9,615 71	
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580	77,900	45,470	52,450	
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. c)	614,000	613,998 16	110,964 76	502,819 10	
	23	Police douanière.	5,000	2,215 90	450	1,765 90	
	24	Matériel d)	251,425	251,278 04	66,772 11	170,142 50	
		A REPORTER. . . . fr.	14,549,866 35	14,350,934 27	6,010,085 96	8,334,458 38	

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUE\$	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,240,050 35	596 72	"	16,389 30	"	"	
156,429 44	"	"	15,570 56	"	"	
5,845 "	"	"	6,155 "	"	"	
8,318 92	"	"	5,781 08	"	"	
15,214 "	"	"	223 "	2,565 "	"	
164,507 03	"	"	1,002 97	"	"	
44,700 "	"	"	300 "	"	"	
425,041 20	"	"	55,958 30	"	"	
725,185 33	"	"	6,114 67	"	"	
2,242,749 35	"	"	25,700 65	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 2,198,450 Crédit supplémentaire . . 70,000
2,427,217 98	"	"	"	"	74,217 98	
5,720,308 07	"	"	85,366 93	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 5,273,675 Crédit supplémentaire . . 550,000
6,990 84	"	"	0 16	"	"	
205,038 97	235 48	"	24,725 55	"	"	
19,304 51	"	"	10,695 49	"	"	
77,900 "	"	"	10,680 "	"	"	
613,785 86	214 30	"	1 84	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 553,200 Crédit supplémentaire . . 60,800
2,215 90	"	"	2,734 10	"	"	
245,914 01	5,563 43	"	146 96	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 201,425 Crédit supplémentaire . . 50,000
14,544,524 34	6,409 93	"	270,587 06	2,565 "	74,217 98	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	14,540,866 35	14,550,934 27	6,010,065 96	8,554,458 58
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	540,600	520,112 50	215,250	515,882 50
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	12,800	6,958 30	2,750	4,208 30
	27	Frais de bureau et dépenses diverses.	46,600	45,489 58	37,001 50	8,408 08
	28	Traitements du personnel du domaine.	95,680	92,891 10	32,624 47	60,241 65
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,528,685	1,529,358 02	"	1,529,358 02
	30	Matériel. a)	14,710 10	14,686 08	10,561 55	4,124 53
	31	Dépenses du domaine.	35,200	19,296 56	13,656 21	5,640 55
	32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500	1,224 27	720 40	505 78
V.		Pensions et secours.				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	27,200	25,117 92	16,269 20	6,848 65
	34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700	13,544	13,469	75 "
VI.		Dépenses imprévues.				
	35	Dépenses imprévues non libellées au Budget. b)	5,905 36	2,151 01	1,772 80	358 21
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire. fr.	16,668,446 81	16,428,733 61	6,352,211 27	10,070,087 41
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
VII.		Services divers.				
	36	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.	300,000	271,935 15	55,755 29	216,179 84
	37	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Com- mission des servitudes militaires.	50,000	27,577 37	27,577 37	"
	38	Retrait et annulation de pièces de deux centimes.	250,000	174,665 27	174,665 27	"
	39	Appropriation de l'hôtel Van Bevere. c)	94,500	94,143 46	"	94,143 46
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service des dépenses exceptionnelles. fr.	674,500	568,319 23	257,935 93	510,525 50
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances. fr.	17,342,946 81	16,997,052 84	6,610,207 20	10,580,410 71

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
14,544,524 54	6,409 93	»	270,587 08	2,565 »	74,217 98	
520,112 50	»	»	11,487 50	»	»	
6,958 50	»	»	5,841 70	»	»	
45,499 58	»	»	1,100 42	»	»	
92,866 10	25 »	»	2,788 90	»	»	
1,329,538 02	»	»	»	»	653 02	
14,086 08	»	»	24 02	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 14,700 »
10,296 56	»	»	15,905 44	»	»	Crédit supplémentaire . . 10 10
1,224 27	»	»	275 73	»	»	
25,117 92	»	»	4,082 08	»	»	
15,544 »	»	»	156 »	»	»	
2,131 01	»	»	1,774 35	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,900 »
						Crédit supplémentaire . . 5 36
16,422,298 68	6,454 95	»	512,021 20	2,565 »	74,871 »	
271,935 13	»	»	28,064 87	»	»	
27,577 37	»	»	2,422 63	»	»	
174,663 27	»	»	75,356 73	»	»	
94,145 46	»	»	556 54	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 8,000 »
568,519 23	»	»	106,180 77	»	»	Crédit supplémentaire . . 86,500 »
16,990,617 91	6,454 93	»	418,201 97	2,565 »	74,871 »	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1893. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	2,955 25	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1894. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	3,191 51	190 26	182 86	7 40
		Total des transferts des exercices précédents.	6,146 76	190 26	182 86	7 40
		Total du Budget pour l'exercice 1895.	17,342,046 81	10,997,052 84	6,610,207 20	10,580,410 71
		TOTAUX. . . fr.	17,349,093 57	10,997,243 10	6,610,590 06	10,580,418 11

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				2,955 25	"	
190 26	"	"	"	3,001 25	"	
100 26	"	"	"	5,956 50	"	
16,990,617 91	6,454 95	"	418,201 97	2,563 "	74,871 "	
16,990,808 17	6,454 95	"	418,201 97	8,519 50	74,871 "	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 25 mars 1895, *Moniteur* du 50, n° 89 :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 15,952,495 "
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires	715,951 81
b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1893 et 1894, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	6,146 76
	16,674,595 57
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 588,000 "
A Y AJOUTER : Un crédit supplémentaire à l'article 39	86,500 "
	674,500 "
TOTAL	fr. 17,349,095 57

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1895.	En 1896. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1895 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 »	215,037 87	2,108 58	212,029 29
	2	— — — — — personnelle	215,000 »	588,820 64	1,383 23	387,457 41
	3	— — — — — sur le droit de patente	150,000 »	158,111 79	2,037 71	156,054 08
	4	— — — — — sur les redevances des mines	5,000 »	10,090 08	»	10,090 98
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	0,000 »	6,850 08	»	6,850 08
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 »	349,515 06	153,273 71	196,218 95
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	550,000 »	537,324 35	114,277 37	418,389 46
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	1,000 »	1,538 69	181 89	1,135 15
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	2,000 »	1,943 95	328 53	1,615 42
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	148,000 »	164,667 98	164,667 98	»
	11	Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	26,610 41	19,252 08	7,378 33
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.	1,545,000 »	1,840,509 80	457,491 08	1,378,099 15

REMBOURSEMENTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
215,037 87	"	"	"	"	20,037 87	
388,820 64	"	"	"	"	173,820 64	
158,111 79	"	"	"	"	8,111 79	
10,000 98	"	"	"	"	3,000 98	
6,850 08	"	"	2,149 02	"	"	
349,402 66	90 40	"	"	"	99,513 06	
532,646 85	4,677 52	"	12,675 65	"	"	
1,317 04	21 65	"	"	"	538 69	
1,943 95	"	"	56 05	"	"	
164,667 98	"	"	"	"	16,667 98	
26,610 41	"	"	13,389 59	"	"	
1,835,590 23	4,719 57	"	28,271 21	"	323,581 01	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements, pour l'exercice 1895, a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1894, *Moniteur* du 29, n° 553, à la somme de fr. 1,545,000 •

EXERCICE 1895. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire proprement dit.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique	110,421,083 79	»	110,421,083 79	105,927,580 27
Dotations	4,904,760 »	»	4,904,760 »	4,901,962 27
Ministère de la Justice	20,374,158 50	200,467 »	20,634,625 50	21,185,705 72
— des Affaires Étrangères	2,601,391 18	»	2,601,391 18	2,534,637 60
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	22,234,742 48	1,482,324 »	23,717,066 48	22,854,899 79
— de l'Agriculture et des Travaux publics	20,150,123 77	923,397 30	21,073,520 07	19,871,174 16
— de l'Industrie et du Travail	2,216,965 »	453,000 »	2,671,965 »	2,227,553 12
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	116,348,421 37	»	116,348,421 37	114,344,165 61
— de la Guerre	48,144,484 34	»	48,144,484 34	47,821,304 56
Corps de la Gendarmerie.	4,363,330 50	»	4,363,330 50	4,312,627 66
Ministère des Finances.	16,674,593 57	674,500 »	17,349,093 57	16,997,243 10
Non-Valeurs et Remboursements	1,545,000 »	»	1,545,000 »	1,840,309 80
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	569,979,053 50	3,795,688 30	573,774,741 80	564,819,165 66

PITULATION GÉNÉRALE.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
En 1895.	En 1896, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité		
88,221,024 06	17,666,611 52	105,888,535 58	59,044 80	"	4,646,545 62	115,600 "	266,442 10	
4,776,505 29	125,382 65	4,901,887 94	74 33	"	2,797 75	"	"	
14,847,517 24	6,511,015 98	21,358,533 22	27,172 50	"	29,498 55	"	580,578 77	
2,175,798 80	355,776 13	2,530,574 93	5,062 67	"	66,215 60	539 98	"	
10,294,298 58	3,535,263 10	22,829,561 77	25,558 02	"	873,102 87	"	10,936 18	
12,910,929 18	6,806,976 28	19,726,905 46	144,268 70	"	931,984 14	270,561 77	"	
1,571,551 20	649,247 17	2,220,778 37	6,776 75	"	444 409 88	"	"	
59,676,930 18	74,588,490 57	114,265,420 75	78,744 86	"	734,481 35	1,409,940 74	140,166 33	
9,875,689 23	57,941,633 14	47,815,322 37	5,982 19	"	8,752 25	314,427 53	"	
2,940,467 76	1,372,159 90	4,312,627 66	"	"	343 94	50,358 90	"	
6,610,390 06	10,380,418 11	16,990,808 17	6,434 93	"	418,201 97	8,519 50	74,871 "	
457,491 08	1,578,099 15	1,835,590 23	4,719 57	"	28,271 21	"	323,581 01	
205,564,472 66	161,111,073 59	364,475,546 25	343,619 41	"	8,184,403 11	2,167,748 42	1,396,575 39	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1895, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1895.	
	1893.	1894.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dettes publiques	105,927,580 27	107,100,854 45	»	1,173,074 18
Dotations	4,901,062 27	4,788,822 50	113,139 68	»
Ministère de la Justice	21,185,705 72	20,462,162 32	723,543 40	»
— des Affaires Étrangères	2,534,637 60	2,513,675 52	20,962 08	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	22,854,809 79	23,855,654 27	»	1,000,754 48
— de l'Agriculture et des Travaux publics . .	19,871,174 16	17,300,910 77	2,480,263 39	»
— de l'Industrie et du Travail	2,227,555 12	»	2,227,555 12	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	114,344,165 61	107,810,391 70	6,533,873 91	»
— de la Guerre	47,821,304 56	47,244,252 62	577,051 94	»
Corps de la Gendarmerie	4,312,627 66	4,347,942 34	»	35,314 68
Ministère des Finances	16,997,243 10	15,865,813 23	1,131,429 87	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,840,309 80	1,959,446 76	»	119,136 96
TOTAUX	364,819,165 66	353,339,626 57	13,807,819 39	2,328,280 30
En plus à l'exercice 1895. . . . fr.			11,479,539 09	

TABEAU LITT. Z



TABEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1894 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS	AUGMENTATIONS	RESSOURCES	FONDS AFFECTÉS	TOTAL.
	du		EXTRAORDINAIRES	à des	
	BUDGET	par	constatées dans	dépenses spéciales.	
des		le cours de l'exercice	(Montant effectif.)		
VOIES ET MOYENS.	des lois spéciales.	en dehors	des évaluations	du Budget.	
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 02	78,248 59	"	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,351,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,056 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,351,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,150 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,500 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,565 15
1876	132,698,540 "	1,264,000 "	125,248 63	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	149,929,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1891	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1892	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1893	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	320,045,149 51
1894	229,645,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1895	245,052,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1896	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1897	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	340,737,029 54
1898	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	369,584,800 49
1899	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1900	275,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,959 50	376,761,649 99
1901	286,568,659 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	368,745,209 65
1902	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	452,994,467 14
1903	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,115 85	452,645,457 22
1904	320,448,727 "	"	5,470,584 "	40,552,795 "	375,472,106 "
1905	519,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 55	540,451,292 55
1906	520,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	567,188,705 87
1907	514,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,549 "	534,026,742 "
1908	519,563,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	534,547,920 50
1909	550,514,902 "	"	1,105,584 "	40,085,620 17	577,702,115 17
1910	531,552,202 "	"	1,027,515 "	35,976,145 24	568,555,658 24
1911	541,692,712 40	"	2,558,000 "	55,150,607 01	599,181,519 41
1912	542,546,190 40	"	1,768,000 "	05,555,565 57	409,649,755 97
1913	544,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,756 65	592,226,585 05
1914	549,516,198 40	"	4,378,000 "	55,408,777 25	589,102,975 65
11,832,155,579 19		145,104,585 55	209,748,829 48	1,858,460,168 "	14,105,468,762 22
11,077,259,764 74					

CLOS DE 1830 A 1894 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECOURREMENTS	EXCÉDENT	
	effectués.	des évaluations.	
	EXCÉDENT	des recouvrements	
	effectués.		
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,513 92	"	1,965,728 44	
96,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,632 39	"	1,250,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,913 99	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 37	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 04	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,840,232 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,359,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 37 ¹ / ₂	"	10,977,250 60 ¹ / ₂	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 ¹ / ₂	"	4,621,745 26 ¹ / ₂	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 ¹ / ₂	"	6,501,849 51 ¹ / ₂	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 ¹ / ₂	"	5,666,540 74 ¹ / ₂	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 35	"	4,751,611 54	
225,404,893 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
341,086,178 65	"	21,045,020 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,743 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 93	
567,590,461 95	1,794,538 56	"	
500,801,813 37	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
436,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,973 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 39	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,594,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 53	"	16,081,424 88	
14,411,155,522 02	62,404,453 83	568,069,214 25	
305,664,760 40			

75

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1830 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 79	°	°	°	27, 81,168 79	°	27,981,168 79
1831.	115,806,830 65	°	°	°	115,806,830 65	°	115,806,830 65
1832.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	°	°	164,395,401 81	°	164,395,401 81
1833.	94,149,855 33	°	°	°	94,149,855 33	°	94,149,855 33
1834.	83,272,610 32	5,601,590 11	°	°	88,874,000 43	°	88,874,000 43
1835.	86,569,593 77	1,699,740 51	°	°	88,069,334 28	°	88,069,334 28
1836.	85,058,557 43	1,167,450 50	°	°	86,225,788 04	°	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	°	°	95,226,103 69	°	95,226,103 69
1838.	94,947,032 10	1,849,906 98	°	°	96,796,939 08	°	96,796,939 08
1839.	104,899,097 55	7,793,917 90	°	°	112,693,015 45	°	112,693,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	°	°	105,584,425 58	°	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	°	117,467,423 97	°	117,467,423 97
1842.	105,568,962 31	5,522,447 63	°	°	109,089,410 44	°	109,089,410 44
1843.	108,855,372 01	11,168,455 71	285,920 23	°	120,289,725 95	°	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	°	116,795,700 66	°	116,795,700 66
1845.	110,571,583 49	4,169,479 25	551,474 01	°	114,872,538 75	°	114,872,538 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	°	118,895,188 23	°	118,895,188 23
1847.	116,452,570 58	8,200,515 59	565,643 10	°	125,216,732 87	°	125,216,732 87
1848.	113,195,370 63	15,185,567 64	275,427 52	°	131,652,865 81	°	131,652,865 81
1849.	111,655,103 81	5,566,095 66	354,253 64	°	115,555,451 11	530,355 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	635,060 65	536,355 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,743 12	169,024 04	320,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 40	415,551 85	527,456 21	154,091,835 48	2,625,149 25	151,468,736 23
1853.	125,613,269 51	7,954,425 77	423,591 17	2,695,149 25	134,594,253 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,210,454 95	810,532 10	2,127,599 51	156,406,665 43	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	135,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	135,036,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 °	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	150,642,607 28	14,524,290 29	843,877 55	2,521,487 10	154,559,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	138,642,436 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,509,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,631,509 02	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,370 13	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 00	504,026 03	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 83
1864.	151,885,210 45	5,808,095 32	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 °	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,563,519 67	452,356 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 08	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 08	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,385 32
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 93	2,035,586 24	180,390,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 35	2,035,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 30
1871.	179,503,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 53
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	236,417,401 80	8,499,242 50	1,232,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1878.	260,590,515 25	7,532,383 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,317 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 23
1880.	278,818,549 04	16,557,256 40	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,740 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,423,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,150,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885.	519,405,295 °	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	321,915,625 56	700,254 13	321,215,369 43
1886.	516,509,150 77	1,597,004 25	1,757,085 89	700,254 13	320,144,593 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	512,156,772 30	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	316,199,572 54	850,100 31	315,349,472 03
1888.	514,545,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 31	318,219,046 46	557,610 69	317,881,435 77
1889.	522,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	327,218,559 29	942,545 59	326,276,195 90
1890.	535,715,661 08	2,612,601 25	1,427,005 58	942,545 59	338,695,671 08	684,752 82	338,010,958 26
1891.	558,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	341,064,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	530,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 63	612,296 71	344,682,825 87	563,129 70	344,319,696 08
1893.	545,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	563,129 70	347,541,172 26	592,484 66	347,148,687 60
1894.	547,725,668 27	7,417,224 25	1,638,902 64	592,484 66	357,172,179 82	1,589,058 43	355,785,121 39
	11,932,700,875 25	442,244,057 10	53,908,719 17	67,627,508 09	12,400,480,959 59	69,010,366 52	12,427,464,573 07

CLOS DE 1850 A 1894 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	
•	115,806,850 65	112,415,965 51	3,392,867 14	a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^t pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 18 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
•	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,860 59	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,000 96	2,360,599 47	d) Non compris fr. 103,102 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
b) 1,490,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	f) Y compris fr. 114,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,751 64	1,894,572 05	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 54	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 54	i) Non compris fr. 22,656 54 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26	j) Non compris fr. 4 37c ^t , annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
•	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,857 86	k) Non compris fr. 0 81c ^t , annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,900 88	2,994,495 75	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 59 de la loi sur la comptabilité de l'État.
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,559 25	m) Non compris fr. 120,587 18 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,057 29	6,266,645 57	n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,555 67	o) Non compris fr. 5 80 c ^t , annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,365,889 05	p) Non compris fr. 560 86 c ^t , annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
g) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	5,516,761 12	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c ^t , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	s) Non compris fr. 15,255 10 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,559,511 80	t) Non compris fr. 8,655 15 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94	u) Non compris fr. 47,586 87 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	153,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29	v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54	w) Non compris fr. 2,412 45 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	x) Non compris fr. 4,810 74 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	y) Non compris fr. 28,259 01 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51	z) Non compris fr. 77,676 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	a') Non compris fr. 41,677,956 59 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 c ^t , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	b') Non compris fr. 915,909 68 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	c') Non compris fr. 18,470 02 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02	d') Non compris fr. 15,811 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14	e') Non compris fr. 27,674 87 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,500 55	177,082,280 60	3,196,279 95	f') Non compris fr. 17,075 75 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68	g') Non compris fr. 138,455 19 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
32,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
32,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52	i') Non compris fr. 350 20 c ^t , annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	3,598,790 07	j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des serv. spéc.
21,905,608 68	196,235,255 29	191,604,515 92	4,630,919 57	k') Non compris fr. 7,170,010 48 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
19,225,511 50	196,565,094 82	191,920,940 52	4,644,754 50	l') Non compris fr. 5,451,227 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,151,055 16	m') Non compris fr. 7,582,811 56 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
25,065,874 13	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95	n') Non compris fr. 5,778,277 97 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,924,116 81	241,568,865 54	238,191,225 11	3,577,642 25	o') Non compris fr. 9,582,092 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,552 17	255,754,558 35	251,974,512 80	3,759,825 55	p') Non compris fr. 6,499,524 44 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
154,141,616 24	554,245,429 12	530,898,578 60	25,547,050 52	q') Non compris fr. 2,506,331 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,656 55	r') Non compris fr. 499,781 47 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,090,205 65	292,222,495 21	4,767,710 42	
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,503,427 68	
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,862,492 07	
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	3,251,169 58	
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	3,564,141 55	
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46	
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	4,529,868 44	
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98	
85,065,072 49	412,794,150 "	406,422,707 95	6,371,442 05	
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	7,989,852 25	
57,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	7,299,518 48	
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56	
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	6,153,887 14	
41,509,420 81	559,150,856 58	555,595,911 90	3,554,944 68	
51,117,786 72	577,587,982 62	575,287,881 "	2,300,101 62	
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	2,780,286 87	
63,445,199 26	404,797,565 55	402,167,955 94	2,629,429 59	
64,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	3,515,551 16	
49,828,595 52	596,977,191 12	594,529,146 07	2,448,045 05	
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 25	2,443,494 82	
2,255,656,569 65	14,065,121,142 72	14,414,987,058 28	248,153,484 44	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.
1850 (4 ^{me} trimestre)	25,869,417 15	27,548,564 56	632,804 25	632,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.
1851.	66,942,211 82	66,208,608 01	46,283,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,632,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,537 76	96,515,600 96	"
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 54
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70
1857.	89,406,615 09	95,551,731 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,056 55	120,575,909 88	"
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 01	125,289,847 48	119,855,950 55	"
1864.	110,425,688 50	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,782,999 20	"
1867.	115,544,500 72	125,805,732 88	183,705 12	5,768,642 11	115,528,065 54	127,572,574 99	"
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,024,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,753 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	510,284 84	1,106,145 11	119,545,051 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,340,568 09	128,451,208 79	151,848,564 95	"
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"
1874.	152,351,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,232,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41
1877.	146,781,442 01	137,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,935 95	146,291,158 91	9,582,210 90
1878.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57	144,745,005 56	16,019,598 52
1879.	156,628,276 70	148,374,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,079 62	8,254,091 77
1880.	155,612,571 17	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61	159,025,577 52	12,751,801 27
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1882.	161,110,559 51	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	161,557,014 52	177,082,280 60	11,785,118 22
1883.	165,241,641 14	151,096,377 15	5,685,079 55	35,965,915 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99
1884.	164,249,550 74	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 60	181,514,254 97	186,235,129 58	10,555,651 85
1885.	169,050,600 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,036,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 53	205,206,671 04	5,559,154 25
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76
1890.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,142,109 40	216,907,800 50	"
1891.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60
1892.	215,352,680 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1893.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96
1894.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05
1895.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"
1896.	255,103,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08
1897.	257,514,920 47	261,374,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	"
1898.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,340,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	"
1899.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	500,801,815 57	545,659,016 07	"
1900.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"
1901.	296,777,623 06	302,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	602,528,405 96	"
1902.	501,112,055 94	516,525,898 16	155,594,865 00	106,625,652 87	436,506,919 84	422,949,551 05	"
1903.	505,955,128 51	521,357,035 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	"
1904.	515,170,502 39	522,172,502 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	"
1905.	515,941,955 22	515,915,850 95	19,915,121 37	57,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	"
1906.	525,515,687 50	539,215,584 89	17,648,160 56	35,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11
1907.	535,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	56,922,265 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61
1908.	537,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	41,509,420 81	546,666,785 94	555,593,911 00	18,767,454 79
1909.	540,525,672 04	555,250,651 59	57,878,647 22	51,111,786 72	587,056,516 49	575,287,881 "	15,705,052 57
1910.	546,546,507 48	538,722,754 68	85,600,796 91	82,662,977 70	578,404,519 26	517,895,029 09	5,295,020 65
1911.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	65,445,199 26	601,917,104 59	602,167,953 94	7,625,572 80
1912.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 70	64,906,072 98	614,044,662 21	605,910,417 00	6,250,552 77
1913.	562,599,822 91	555,559,626 57	42,584,577 62	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,584,105 45
1914.				49,218,904 72	605,184,400 55	602,558,551 29	9,260,196 54
	12,168,405,810 20	12,057,900,466 04	2,242,729,712 42	2,557,087,192 24	14,411,155,522 62	14,414,087,658 28	276,801,784 65
							110,505,

DE 1850 A 1894 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCEDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense	de recette	de dépense	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Régle définitivement par la loi du 5 mars 1846
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem
5,901,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846
133,502 55	321,259 35	"	187,736 80	"	Idem
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem
"	1,444,799 75	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847
5,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 50	"	5,511,556 57	"	Idem
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,382 91	"	Idem
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem
15,102,858 21	10,556,755 56	"	5,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849
103,968 90	3,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,553,597 92	Idem
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem
10,459,372 16	"	3,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Régle définitivement par la loi du 18 mai 1859
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem
1,164,504 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem
"	"	4,885,864 51	11,135,734 01	"	Idem
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem
"	"	2,047,059 98	10,685,841 29	"	Idem
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Réglé définitivement par la loi du 51 déc 1866
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07	Idem
"	"	30,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60	Réglé définitivement par la loi du 25 fév 1869
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870
"	"	19,518,327 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871
"	28,529,552 50	"	51,800,517 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc 1872
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc 1872
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874
"	5,013,858 75	"	18,452,745 53	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875
"	"	24,408,605 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876
"	"	20,083,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill 1881
5,859,440 52	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882
5,645,202 35	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885
5,115,555 "	"	39,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 13	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem
6,060,352 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil 1885
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886
18,253,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc 1887
16,257,234 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév 1889
"	19,540,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc 1889
"	"	19,275,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc 1890
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc 1891
"	"	1,956,396 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1893
"	"	44,784,350 48	"	39,489,509 85	Réglé définitivement par la loi du 26 déc 1893
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895
"	1,874,711 54	"	8,154,244 51	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896
"	"	4,435,217 75	3,148,855 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897
"	"	6,654,527 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898
166,298,440 49	354,501,442 73	448,658,922 55	369,784,548 57	375,638,484 23	
344 16	114,557,479 82		3,854,155 66		

(302)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 372,135,998 71
et pour les ressources extraordinaires, à 23,594,445 74

ENSEMBLE. fr. 395,730,444 45

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice, montent à fr. 364,819,165 66
et les dépenses sur ressources extraordinaires à 45,564,235 76

ENSEMBLE. fr. 410,383,401 42

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 14,652,956 97

Mais comme l'exercice 1894 a laissé un excédent de dépenses de
fr. 3,854,135 66 c^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 3,854,135 66

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1895, présente un excédent de
dépenses de fr. 18,507,092 63

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1895.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1895, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un

excédent de dépenses de

10,117,734 42

D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de

18,507,092 65

Soit une différence de fr.

8,389,358 21

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

Savoir :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises.	2,857,512 12	"
	Enregistrement et domaines	"	548,175 06
Péages	Enregistrement et domaines	548,162 99	"
	Chemins de fer, etc.	"	25,573 57
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	45,467 42	"
	Prisons	51,557 74	"
	Trésorerie générale, etc.	"	1,118,776 43
Remboursements.	Contributions directes, etc.	8,065 40	"
	Enregistrement et domaines	"	165,066 05
	Trésorerie générale, etc.	"	128,673 99
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.			
Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles		81 75	"
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes demantelées		"	17,577 56
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		"	25,000 "
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice de Bruxelles		1,221 20	"
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	400,000 "
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	79,596 "
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	281 72
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »		"	138,647 26
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements		"	12,000 "
		5,280,868 71	2,050,368 12

RESTE en augmentation de recettes. fr.

650,500 59

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

Savoir :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dettes publiques		266,442 10	"
Dotations		74,000 "	"
Ministère de la justice.		757,597 27	"
— des affaires étrangères		58,709 68	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique.		59,774 46	"
— de l'agriculture, et des travaux publics		251,056 28	"
— de l'industrie et du travail		"	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		9,186,941 06	"
— de la guerre		689,350 "	"
Corps de la gendarmerie		"	"
Ministère des finances		825,822 81	"
Non-valeurs et remboursements		325,581 01	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 5,064,600 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 8,184,403 11 c ² ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	5,119,805 11
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1892, 1893, 1894 et 1895, et dont le transfert à l'exercice 1896 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	2,167,748 42
Excédent de dépenses de l'exercice 1894		5,854,135 60	"
		16,307,410 35	7,287,551 55

RESTE en augmentation de dépenses fr.

9,010,858 80

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1895.

8,389,358 21

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1896, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1896, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1896 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	365,927,578 40
<i>Dépenses</i> , à		367,174,364 31
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES. . . fr.		<u>1,246,985 91</u>

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000 »
2° Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles		125,000 »
3° Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'escaut, à Anvers.		5,000 »
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 »
A REPORTER. . . . fr.		<u>358,000 »</u>

REPORT. fr.	358,000 »
5° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	150,000 »
6° Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,030,846 »
7° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Solde recouvré en 1896.)	13,600,611 87
8° Produit de la négociation d'un capital nominal de 31,182,700 francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	31,299,875 47
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 41,323,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Partie recouvrée en 1896.)	36,900,342 13
10° Délivrance d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	1,200,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	87,539,675 47

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr. 367,174,364 31

Elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à	10,418,434 02
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1892, 1893, 1894 et 1895, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	2,167,748 42
ENSEMBLE. fr.	379,760,546 75

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1896 :

1° A titre de crédits reportés:

a) De l'exercice 1894. — Art. 5 de la loi du 30 juin 1894 fr.	9,571,883 33
b) De l'exercice 1895. — Art. 13 de la loi du 11 septembre 1895	52,169,379 44
	61,741,262 77
A REPORTER. . . . fr.	61,741,262 77

REPORT. . . . fr. 61,741,262 77

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 29 mai 1896	fr. 5,000,000 »	
b) — 26 juin 1896, art. 1 ^{er}	55,552,225 55	
c) — — — art. 2	2,150,000 »	
		62,702,225 55

ENSEMBLE. . . . fr. 124,443,488 32

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1897, effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 26 juin 1896, ci fr. 67,382,022 46

2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 30 juin 1894, ci 2,007,479 95

69,389,502 41

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1896 s'élèvent à fr. 55,053,985 91

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 365,927,378 40	} 453,467,053 87
— extraordinaires	87,539,675 47	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 379,760,546 75	} 434,814,532 66
Services spéciaux	55,053,985 91	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE RECETTES de. . fr. 18,652,521 21

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET À RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et les dépenses effectuées pendant l'année 1896, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1896 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 453,467,053 87

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr. 477,271,172 54

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1896 sont de 465,107,582 53

Au 1^{er} janvier 1897, il restait à recouvrer . . . fr. 12,163,590 01

Les droits constatés 477,271,172 54

sont donc supérieurs aux évaluations de fr. 23,804,118 67

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 434,814,532 66

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1897, montent à fr. 314,670,867 78
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à 118,643,664 88

ENSEMBLE . . . fr. 433,314,532 66

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1896 n'ont été que de 261,575,726 19

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1897 fr. 171,738,806 47

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1896. 433,314,532 66

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr. 1,500,000 ,

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

La situation du budget de l'exercice 1896 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	477,271,172 54
Dépenses — —		433,314,532 66
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice. . . .	fr.	43,956,639 88

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1896.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	6 sept. 1895. (Mon. n° 277.)	Budget primitif.	104,562,884 76	"	104,830,860 83
	26 juin 1896. (Mon. n° 483.)	Chapitre IV nouveau, art. 29. (Conversion des dettes à 5 1/2 p. c.)	"	102,076 07	
	2 juill. 1896. (Mon. n° 485.)	Augmentation. (Revision des pensions militaires).	"	165,000 "	
<i>Dotations.</i>	6 sept. 1895. (Mon. n° 277.)	Budget primitif.	4,830,760 "	"	4,830,760 "
<i>Ministère de la justice.</i>	9 sept. 1895. (Mon. n° 266-267.)	Budget primitif.	20,140,890 "	"	20,901,090 "
	26 juin 1896. (Mon. n° 483.)	Augmentation	"	760,200 "	
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	27 juill. 1895. (Mon. n° 215.)	Budget primitif.	2,570,810 35	"	2,748,810 35
	26 déc. 1895. (Mon. n° 263.)	Augmentation	"	178,000 "	
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	15 sept. 1895. et 26 juin 1896. (Mon. n° 190.)	Budget primitif.	26,525,146 "	"	27,525,969 45
	20 juin 1896. (Mon. n° 176.)	Expédition antarctique belge	"	100,000 "	
	26 juin 1896. (Mon. n° 483.)	Augmentation	"	1,098,825 45	
<i>Ministère de l'agriculture et des travaux publics.</i>	22 juin 1896. (Mon. n° 483.)	Budget primitif.	21,824,975 70	"	29,824,975 70
	30 déc. 1896. (Mon. n° 899.)	Travaux extraordinaires de réfection et d'amélioration de la voirie. (Loi du 28 juin 1896.)	"	8,000,000 "	
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	29 juin 1896. (Mon. n° 491.)	Budget primitif.	3,376,765 "	"	3,376,765 "
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	29 juin 1896. (Mon. n° 485.)	Budget primitif.	110,437,398 "	"	110,437,398 "
<i>Ministère de la guerre.</i>	1 ^{er} juil. 1896. (Mon. n° 484.)	Budget primitif.	47,865,121 50	"	47,865,121 50
<i>Gendarmerie.</i>	id.	Budget primitif.	4,680,750 "	"	4,680,750 "
<i>Ministère des finances.</i>	26 juin 1896. (Mon. n° 483.)	Budget primitif.	18,871,865 "	"	18,885,299 50
	id.	Augmentation	"	13,434 50	
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	6 sept. 1895. (Mon. n° 286.)	Budget primitif.	1,687,000 "	"	1,687,000 "
TOTAUX.			367,174,364 31	10,418,454 02	377,592,798 33

(312)

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896,
AU 1^{er} JANVIER 1897.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	128,370,929 »
	{ Enregistrement et domaines	52,160,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	1,565,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	167,953,900 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	2,775,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	90,000 »
	{ Prisons	552,500 »
	{ Trésorerie générale, etc.	8,844,000 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	670,000 »
	{ Enregistrement et domaines	478,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,647,065 40
TOTAUX. fr.		565,927,378 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles		125,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		5,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)		»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		»
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles		»
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements		»
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		»
A REPORTER. fr.		338,000 »

L'EXERCICE 1896.

recettes, au 1^{er} janvier 1897.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du budget. RECETTES PROBABLES de l'exercice 1896.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
136,716,558 19	134,318,100 68	2,398,457 51	•	8,345,020 19	136,716,558 19	
52,087,050 55	51,458,466 64	628,583 91	72,949 45	•	52,087,050 55	
1,555,725 27	1,555,188 27	2,535 »	9,276 73	•	1,555,725 27	
175,372,389 93	170,735,215 87	4,637,174 06	•	7,418,489 05	175,372,389 93	
2,982,128 65	2,950,006 98	32,121 67	•	209,128 65	2,982,128 65	
107,445 58	107,445 58	•	•	17,445 58	107,445 58	
301,720 78	275,990 81	27,729 97	50,779 22	•	301,720 78	
10,897,555 18	7,578,570 85	3,318,984 35	•	2,055,355 18	10,897,555 18	
741,531 68	717,233 39	24,298 29	•	71,531 68	741,531 68	
672,844 72	400,751 02	272,093 70	•	194,844 72	672,844 72	
22,984 »	22,984 »	•	•	•	22,984 »	
5,012,076 83	2,716,241 48	2,295,835 35	•	365,011 43	5,012,076 83	
384,460,809 56	372,831,095 55	11,637,813 81	135,005 40	18,675,456 56	384,460,809 56	
28,000 »	28,000 »	•	•	•	28,000 »	
55,327 17	55,327 17	•	71,672 83	•	55,327 17	
9,767 68	9,767 68	•	•	4,767 68	9,767 68	
266,475 98	239,218 82	27,257 36	•	66,475 98	266,475 98	
5,341 50	5,341 50	•	•	5,341 50	5,341 50	
21,190 »	21,190 »	•	•	21,190 »	21,190 »	
226,726 24	226,726 24	•	•	226,726 24	226,726 24	
25,000 »	25,000 »	•	•	25,000 »	25,000 »	
12,000 »	•	12,000 »	•	12,000 »	12,000 »	
281 72	281 72	•	•	281 72	281 72	
648,110 29	608,852 93	59,257 36	71,672 83	561,783 12	648,110 29	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	358,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	150,000 »
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,030,846 »
Remboursement du prêt hypothécaire consenti à la Compagnie du chemin de fer du Congo, en vertu de la loi du 29 juin 1895	»
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 300,200 francs à 3 p. c., 2 ^e série, à l'effet de couvrir le complément des dépenses en numéraire faites en 1894 pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	1,200,000 »
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 738,000 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Solde recouvré en 1896)	13,600,611 87
Produit de la négociation d'un capital nominal de 31,182,700 francs en titres de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	31,209,875 47
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Partie rattachée à 1896.)	36,900,342 13
TOTAUX fr.	87,539,675 47
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	365,927,378 40
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	453,467,053 87

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTIFS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1896.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
648,110 29	608,852 03	39,257 36	71,672 83	361,783 12	648,110 29	
258,637 45	172,118 61	86,518 84	"	108,637 45	258,637 45	
400,000 "	"	400,000 "	"	400,000 "	400,000 "	
1,335 84	1,335 84	"	"	1,335 84	1,335 84	
3,641,994 60	3,641,994 66	"	388,851 34	"	3,641,994 66	
5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	5,000,000 "	5,000,000 "	
303,061 72	303,061 72	"	140,544 53	"	303,061 72	
747,393 75	747,393 75	"			747,393 75	
13,600,611 87	13,600,611 87	"	"	"	13,600,611 87	
31,299,875 47	31,299,875 47	"	"	"	31,299,875 47	
36,900,342 13	36,900,342 13	"	"	"	36,900,342 13	
92,801,363 18	92,275,586 98	525,776 20	610,068 70	5,871,756 41	92,801,363 18	
384,469,809 36	372,831,905 55	11,637,813 81	135,005 40	18,675,436 36	384,469,809 36	
477,271,172 54	465,107,582 53	12,163,590 01	745,074 10	24,547,192 77	477,271,172 54	
			23,804,118 67			

BUDGET DE

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1892

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.
 — de la Guerre

Exercice 1893.

Dette publique.
 Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — des Finances.

Exercice 1894.

Dette publique.
 Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre.
 Corps de la Gendarmerie.
 Ministère des Finances.

Exercice 1895.

Dette publique.
 Ministère des Affaires Étrangères
 — de l'Agriculture et des Travaux publics.
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre.
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.
 Dotations.
 Ministère de la Justice.
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
 — de l'Agriculture et des Travaux publics.
 — de l'Industrie et du Travail.
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre.
 Corps de la Gendarmerie.
 Ministère des Finances.
 Non-valeurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1896.

dépenses, au 1^{er} janvier 1897.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
280 »	»	»	»	280 »	
253 60	»	»	»	253 60	
533 60	»	»	»	533 60	
28,100 »	9,617 62	9,617 62	»	18,482 38	
504 25	»	»	»	504 25	
12,504 19	»	»	»	12,504 19	
2,955 25	»	»	»	2,955 25	
44,123 60	9,617 62	9,617 62	»	34,506 07	
30,500 »	9,617 62	9,617 62	»	20,882 38	
4,087 86	»	»	»	4,087 86	
3,150 »	»	»	»	3,150 »	
23,720 25	2,249 20	2,249 20	»	21,471 05	
8,375 »	»	»	»	8,375 »	
3,001 25	»	»	»	3,001 25	
72,834 50	11,866 82	11,866 82	»	60,967 54	
55,000 »	9,617 62	9,617 62	»	45,382 38	
539 98	»	»	»	539 98	
265,429 66	»	»	»	265,429 66	
1,594,286 55	140,224 40	123,246 46	16,977 94	1,254,062 15	
290,453 68	82,654 58	82,228 19	426 39	207,799 10	
41,983 90	3,535 17	1,979 42	1,555 75	38,448 73	
2,563 »	»	»	»	2,563 »	
2,050,256 77	236,051 77	217,071 69	18,960 08	1,814,225 »	
104,830,860 83	91,978,567 02	87,530,181 31	4,448,385 71	12,852,293 81	
4,830,700 »	4,780,960 50	4,782,089 95	4,870 64	43,799 41	
20,901,090 »	17,403,153 13	15,118,126 78	2,285,026 37	5,497,956 85	
2,748,810 35	2,000,233 29	2,240,678 08	368,555 21	139,577 06	
27,523,969 45	22,294,284 09	20,943,358 43	1,350,925 66	5,229,685 56	
29,824,973 70	14,703,194 38	13,683,069 70	1,020,124 68	15,121,779 32	
3,376,765 »	2,444,244 38	2,392,796 »	51,448 38	932,520 02	
110,437,598 »	46,350,983 05	44,474,177 85	1,881,005 20	64,081,314 95	
47,865,121 50	46,812,122 73	7,692,402 46	39,110,720 27	1,052,998 77	
4,680,750 »	4,492,517 05	3,193,767 03	1,505,759 42	181,232 95	
18,885,299 50	4,903,074 88	4,882,052 97	21,021 01	13,981,324 62	
1,687,000 »	568,031 05	567,548 45	482 60	1,118,068 95	
377,592,798 33	259,359,305 06	207,501,139 01	51,858,226 05	118,233,432 67	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 26 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
1	»	1	Frais d'appropriation et d'ameublement de l'école de bienfaisance de Moll	41 06	»	»
2	»	2	Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	»	200,000 »	»
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice. fr.	41 06	200,000 »	»
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Lettres et sciences.			
5	»	5	Bibliothèque royale. — Acquisitions de manuscrits.	1,937 60	»	»
			TOTAUX. fr.	1,937 60	»	»
			Service de l'instruction publique.			
4	»	6a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État.	67,095 26	»	»
5	»	7	Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Bibliothèques : Acquisition d'ouvrages	11,062 51	»	»
6	»	8	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	21,000 »	»	»
7	»	10a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	2,145 51	»	»
7a	»	10b	Id.	»	85,906 78	»
7b	»	»	Id.	»	»	150,000 »
			TOTAUX. fr.	102,203 08	85,906 78	150,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	104,140 68	85,906 78	150,000 »
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Beaux-arts.			
8	»	12	Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. — Acquisitions et commandes artistiques	5,047 50	»	»
9	»	13a	Musées royaux du parc du Cinquantenaire	30,000 »	»	»
10	»	14a	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs.	1,669 79	»	»
			TOTAUX. fr.	36,717 29	»	»

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS à annuler.
41 06	"	"	"	41 06	"	41 06
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
200,041 06	"	"	"	200,041 06	200,000 "	41 06
1,957 60	"	"	"	1,957 60	"	1,957 60
1,937 60	"	"	"	1,937 60	"	1,937 60
67,095 26	35,806 96	18,054 94	17,152 02	31,288 30	"	31,288 30
11,962 51	11,962 51	10,287 32	1,675 19	"	"	"
21,000 "	"	"	"	21,000 "	"	21,000 "
258,052 09	2,126 02 85,789 51 91,125 92	2,126 02 85,741 57 78,007 46	" 77 94 13,028 46	19 29 117 27 58,874 08	" 117 27 58,874 08	19 29 " "
358,109 80	226,810 92	194,877 31	31,933 61	111,298 94	58,991 35	52,307 59
340,047 46	226,810 92	194,877 31	31,933 61	113,236 54	58,991 35	54,245 19
5,047 50	"	"	"	5,047 50	"	5,047 50
30,000 "	"	"	"	30,000 "	"	30,000 "
1,669 79	1,016 49	1,016 49	"	653 30	"	653 30
36,717 20	1,016 49	1,016 49	"	35,700 80	"	35,700 80

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 26 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895	
			Routes et bâtiments civils			
11	•	10a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire; intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles; solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II.	16 50	»	•
11a	•	10b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	»	878,976 83	•
11b	1	»	Id. id.	»	»	1,500,000 »
12	•	17	Construction d'une avenue vers Ternueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles	»	999,625 63	•
12a	2	»	Id. { A. Travaux 528,500 • B. Indemnité pour conservation d'arbres. 45,000 »	»	»	573,500 »
13	•	18	Construction de deux ponts tournants à Laeken. — Indemnités aux entrepreneurs	»	527,000 »	»
14	•	19	Élargissement, redressement et aménagement des nouveaux alignements de la rue des Quatre-Bras, à Bruxelles	6,199 74	»	•
15	•	21	Transformation des locaux du Sénat	»	48,850 75	•
16	•	22a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	24 31	»	•
17	•	23	Transfert de la Cour des comptes dans l'ancien hôtel du Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, place Royale, à Bruxelles .	67,565 80	»	•
18	•	24	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de gauche du palais du Cinquantenaire.	60,631 06	»	•
19	•	25	Palais du Cinquantenaire; entrée centrale et cour d'honneur . .	»	356,442 17	•
20	•	27a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. — Indemnités aux entrepreneurs.	»	8,895 15	•
21	•	29	École de médecine vétérinaire; travaux de construction	14,155 16	»	•
21a	•	29a	Id. id.	»	800,000 »	•
22	•	32	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand. .	27,356 29	»	•
23	•	34	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	9,701 35	»	•
24	•	35	Maison d'arrêt à Verviers. — Travaux de construction	»	211 90	•
24a	•	»	Id. (loi du 26 juin 1896)	»	67,600 »	•
25	•	39	Acquisition de la Maison des Bateliers à Gand	50,000 »	»	•
26	•	40a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	50,379 09	»	•
TOTAUX. fr.				246,029 50	3,687,600 43	2,073,300 »

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS à annuler.
	.	.	.	16 50	.	16 50
2,378,003 53	878,855 61	877,089 15	1,746 46	141 22	141 22	"
	814,858 69	758,672 82	56,185 87	685,141 31	685,141 31	"
	999,623 63	999,498 63	125 .	.	.	.
1,572,923 63	157,256 17	105,587 42	51,668 75	416,043 83	416,043 83	"
527,000 "	503,613 10	503,613 10	.	23,384 90	23,384 90	"
6,199 74	.	.	"	6,199 74	.	6,199 74
48,850 75	48,850 75	48,850 75	.	"	.	.
24 31	.	.	.	24 31	.	24 31
67,565 80	67,565 80	55,058 80	11,607 "	.	"	"
60,631 06	1,804 "	1,804 .	"	58,827 06	.	58,827 06
556,442 17	340,111 40	340,111 40	"	16,330 77	16,330 77	.
8,895 15	8,050 87	8,050 87	.	864 28	864 28	"
814,155 16	14,155 16	14,155 16	.	"	"	"
	47,000 26	47,000 26	"	752,900 74	752,900 74	"
27,356 20	27,356 20	27,356 20	"	"	"	"
9,701 55	9,701 55	9,701 55	.	.	"	"
67,811 90	190 .	190 "	"	21 90	21 90	.
	64,242 81	64,242 81	.	3,357 19	3,357 19	"
30,000 "	"	"	"	30,000 "	"	30,000 .
30,379 09	30,379 09	30,377 53	1 56	"	"	.
0,000,929 73	4,013,585 98	3,892,251 34	121,334 64	1,993,343 75	1,898,276 14	95,067 01

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 26 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
			Travaux hydrauliques.			
27	"	42	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	66,611 15	"	"
27a	"	42a	Id. id.	"	1,500,000	"
27b	3	"	Meuse. — Expropriations et travaux	"	"	550,000
28	4	"	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	"	110,000
29	"	43	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	70,077 63	"	"
30	"	43a	Escaut. — Expropriations et travaux	372,245 80	"	"
30a	"	43b	Id. id.	"	1,500,000	"
30b	5	"	Id. id.	"	"	550,000
31	"	46a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	37,764 99	"	"
32	6	"	Haine. — Expropriations et travaux	"	"	50,000
33	"	47a	Ruisseau de l'Espierres. — Construction d'un barrage à la frontière française	"	300,000	"
34	"	49	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	50,000	"	"
34a	"	49a	Id. id.	"	396,158 79	"
34b	7	"	Id. id.	"	"	600,000
35	8	"	Nèthe. — Expropriations et travaux	"	"	50,000
36	"	52	Dommel.	318 87	"	"
37	"	53	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	46,814 98	"	"
38	9	"	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	"	"	150,000
39	10	"	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues	"	"	200,000
40	"	54	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	28,535 24	"	"
40a	"	54a	Id. id.	"	4,000,000	"
41	"	55a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	65,000	"	"
41a	12	"	Id. id.	"	"	300,000
42	"	56	Transformation du canal de Willebroeck (1 ^{re} annuité).	"	350,000	"
42a	13	"	Id. id. (2 ^e id.).	"	"	350,000
43	"	57	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	325 16	"	"
43a	"	57a	Id. id.	"	1,030,000 31	"
43b	11	"	Id. id.	"	"	2,000,000
44	"	59a	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. — Creusement d'une passe à travers le Stroombank, à l'est du port	"	3,000,000	"
44a	14	"	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	"	"	1,000,000
A REPORTER.				737,693 91	12,070,225 10	5,910,000

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RENTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS à annuler.
	66,611 15	66,611 15	°	°	°	°
2,116,611 15	720,536 41	718,620 45	1,715 08	770,665 50	770,665 50	°
	°	°	°	550,000 °	550,000 °	°
110,000 °	42,457 29	42,567 69	80 60	67,542 71	67,542 71	°
70,077 65	50,212 05	55,212 05	4,000 °	50,865 60	°	50,865 60
	572,245 80	571,596 75	640 14	°	°	°
2,422,245 80	551,881 80	524,185 35	7,608 45	968,118 20	968,118 20	°
	°	°	°	550,000 °	550,000 °	°
57,764 99	57,764 99	5,090 02	54,674 97	°	°	°
50,000 °	25 36	20 36	5 °	49,074 64	49,074 64	°
500,000 °	1,597 80	1,597 80	°	298,402 20	298,402 20	°
	50,000 °	50,000 °	°	°	°	°
1,046,158 79	100,973 75	100,973 73	°	295,185 06	295,185 06	°
	°	°	°	600,000 °	600,000 °	°
50,000 °	°	°	°	50,000 °	50,000 °	°
318 87	°	°	°	318 87	°	318 87
46,814 08	9,209 75	9,209 75	°	37,515 23	°	37,515 23
150,000 °	°	°	°	150,000 °	150,000 °	°
200,000 °	°	°	°	200,000 °	200,000 °	°
	28,535 24	28,535 24	°	°	°	°
4,028,535 24	151,352 57	151,352 57	°	5,848,667 65	5,848,667 65	°
	65,000 °	65,000 °	°	°	°	°
565,000 °	100,135 06	120,000 °	40,135 06	130,864 94	130,864 94	°
	25,000 °	°	25,000 °	525,000 °	525,000 °	°
700,000 °	°	°	°	350,000 °	350,000 °	°
	325 16	325 16	°	°	°	°
5,050,591 47	706,714 52	706,441 80	272 52	525,351 99	525,351 99	°
	°	°	°	2,000,000 °	2,000,000 °	°
	750,598 55	631,598 55	99,000 °	2,269,601 65	2,269,601 65	°
4,000,000 °	°	°	°	1,000,000 °	1,000,000 °	°
18,723,919 01	5,859,846 70	5,626,605 98	213,240 72	14,884,072 31	14,815,372 61	68,600 70

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 26 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
			Report. fr.	737,693 01	12,076,225 10	5,910,000 .
45	*	60	Port d'escale près de Heyst. — Frais d'études et d'impression . .	1,694 13	"	"
45a	"	60a	Port d'escale près de Heyst	"	4,909,541 67	"
45b	15	"	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle. .	"	"	1,000,000 .
46	"	61	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	"	3,590,650 .	"
46a	16	"	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux . .	"	"	1,000,000 .
47	"	62	Côtes. — Travaux. — Subsidés	29,939 69	"	"
48	"	63	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	8,827 46	"	"
			TOTAUX. fr.	778,155 19	20,666,416 77	7,910,000 .
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	1,060,901 78	24,354,017 20	9,983,300 .
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer en construction.			
49	"	64	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	200 "	"	"
50	"	65a	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Meltet à Anhée avec celle de Namur à Givet . .	269,119 69	"	"
51	"	66	Gedinne à Houyet	382,862 87	"	"
52	"	67a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	170,983 53	"	"
53	"	68	Ciney à Yvoir.	423,281 83	"	"
54	"	69a	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg . .	99,027 26	"	"
55	"	70	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	3,919 69	"	"
56	"	71a	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen	499,744 20	"	"
57	"	72	Blaton à Quevaucamps	96,571 93	"	"
			TOTAUX. fr.	1,936,710 80	"	"

CICE 1896 (suite).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS — EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 8 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS à annuler.
18,723,910 01	5,839,846 70	5,626,605 98	213,240 72	14,884,072 31	14,815,372 61	68,699 70
	1,694 15	1,694 15	"	"	"	"
6,001,235 80	1,636,991 63	1,636,991 63	"	3,362,550 04	3,362,550 04	"
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
4,590,650 "	2,811,758 52	2,811,634 65	103 87	778,911 48	778,911 48	"
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
20,939 69	9,792 62	9,792 62	"	20,147 07	"	20,147 07
8,827 46	5,577 97	442 57	5,135 40	5,249 49	"	5,249 49
29,554,571 96	8,505,641 57	8,087,161 58	218,479 99	21,048,930 39	20,956,834 13	92,096 26
35,398,218 98	12,320,244 04	11,980,429 41	339,814 63	23,077,974 94	22,855,110 27	222,864 67
200 "	200 "	200 "	"	"	"	"
269,119 69	269,119 69	268,954 31	165 38	"	"	"
382,862 87	382,862 87	363,329 05	19,533 82	"	"	"
179,983 33	11,794 36	11,304 91	489 45	168,188 97	"	168,188 97
425,281 85	425,244 11	421,299 46	1,944 65	2,037 72	"	2,037 72
99,027 26	58,868 32	58,422 17	446 15	40,158 94	"	40,158 94
3,919 69	2 96	2 96	"	3,916 73	"	3,916 73
499,744 20	451,402 40	434,579 30	16,823 10	48,341 80	"	48,341 80
96,571 93	2,802 03	2,802 03	"	93,769 90	"	93,769 90
1,056,710 80	1,000,296 74	1,560,894 10	30,402 56	356,414 06	"	356,414 06

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 26 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
58	•	73a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	3,371,050 12	»	•
58a	•	73b	Id. id.	»	16,974,575 86	»
58b	17	•	Id. id.	»	»	21,215,000 »
59	18	•	Chemins de fer. — Acquisition de terrains destinés à l'aménagement d'une nouvelle gare, à Bruxelles, pour le service des marchandises	»	»	2,300,000 •
60	•	74a	Chemins de fer. — Traction et matériel	244,825 53	»	»
60a	•	74b	Id. id.	»	1,038,828 55	»
60b	19	•	Id. id.	»	»	9,423,190 »
61	•	76a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	101,615 79	•	»
61a	•	76b	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	»	455,000 »	»
61b	20	•	Id. id.	»	»	852,500 •
62	•	77b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	»	1,708,861 57	»
62a	21	•	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	»	»	2,611,600 »
63	•	78	Marine. — Acquisition d'un steamer destiné au service d'Ostende-Douvres	191 02	•	•
64	•	79	Marine	»	35,000 »	•
64a	22	•	Id.	»	•	310,000 »
65	•	80	Postes et marine. — Installation des administrations centrales. — Travaux de construction	»	400,000 »	»
66	•	81	Chemins de fer. — Parachèvement de l'hôtel du Ministère . . .	»	99,057 02	•
TOTAUX. fr.				3,718,262 46	20,711,723 »	36,712,290 »
Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				5,674,973 26	20,711,723 »	36,712,290 »

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS à annuler.
	5,571,650 12	5,545,687 06	27,965 06	"	"	"
41,561,005 98	11,855,187 89	11,547,046 20	506,141 69	5,121,187 97	5,121,187 97	"
	988,612 74	867,945 55	120,667 21	10,226,587 26	10,226,587 26	"
2,500,000 "	"	"	"	2,500,000 "	2,500,000 "	"
	244,825 55	244,825 55	"	"	"	"
10,706,844 08	456,149 91	411,557 41	24,592 50	602,678 61	602,678 61	"
	7,067,144 15	7,067,144 15	"	2,556,043 87	2,556,043 87	"
	101,615 79	101,615 79	"	"	"	"
1,409,115 79	560,890 47	556,578 54	4,312 15	94,109 55	94,109 55	"
	"	"	"	852,500 "	852,500 "	"
	1,572,757 09	1,549,957 18	22,779 91	556,124 48	556,124 48	"
4,520,461 57	"	"	"	2,611,600 "	2,611,600 "	"
191 02	185 "	185 "	"	8 02	"	8 02
545,000 "	"	"	"	55,000 "	55,000 "	"
	"	"	"	510,000 "	510,000 "	"
400,000 "	28,014 57	28,014 57	"	571,985 65	571,985 65	"
99,657 02	99,657 02	99,657 02	"	"	"	"
61,142,275 46	25,924,648 06	25,418,211 56	506,456 50	55,217,627 40	55,217,619 58	8 02
65,098,986 26	27,524,044 80	26,979,105 75	545,859 05	55,574,041 46	55,217,619 58	556,422 08

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 25 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
67	"	82a	Amélioration du casernement. — École militaire	45,690 09	"	"
67a	"	82b	Id. id.	"	2,000,000 "	"
67b	24	"	École militaire. — Amélioration du casernement. — Acquisition de terrains dans les places de Bruges, Tournai, Gand, Liège et Bruxelles, pour l'agrandissement du casernement actuel (secondis manèges, etc)	"	"	1,500,000 "
68	"	83	Agrandissement de la boulangerie militaire de Bruxelles	125,000 "	"	"
69	"	84	Hôpitaux militaires	0 05	"	"
70	"	85	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	448 097 37	"	"
71	"	86a	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	"	174,594 94	"
71a	26	"	Id. id.	"	"	1,251,635 55
72	"	87	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	500,000 "	"	"
72a	"	87a	Id. id.	"	200,000 "	"
73	"	88	Ligne avancée d'Anvers	424,268 12	"	"
74	"	89	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse . .	"	7,168 15	"
75	"	90	Routes militaires de Namur et de Liège	"	16,715 30	"
75a	23	"	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	"	"	450,000 "
76	"	92a	Artillerie de place, etc.	"	2,429,808 50	"
76a	23	"	Artillerie de place	"	"	5,500,000 "
77	"	93	Acquisition de matériel pour l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers	"	57,000 "	"
78	"	94	Harnachement de la cavalerie.	1,140 20	"	"
78a	"	94a	Id.	"	394,874 80	"
79	"	96	Bufléterie de l'infanterie et du génie	3 73	"	"
80	"	97	Organisation d'un champ de tir pour l'infanterie	19,664 76	"	"
80a	"	97a	Transformation des champs de tir de l'infanterie	"	60,000 "	"
81	"	98a	Voitures à bagages et à vivres	182,577 23	"	"
82	"	99	Interruption des voies ferrées.	"	31,595 97	"
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . . . fr.				1,544,450 84	5,371,557 46	6,701,655 55

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS à annuler.
	43,690 09	43,690 09	»	»	»	»
5,545,690 09	1,600,706 93	1,499,652 29	101,054 64	399,293 07	399,293 07	»
	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
125,000 »	121,608 47	108,029 29	12,979 18	3,391 33	»	3,391 33
0 05	»	»	»	0 05	»	0 05
448,097 57	»	»	»	448,097 57	»	448,097 57
	174,394 94	174,394 94	»	»	»	»
1,426,030 49	770 »	770 »	»	1,250,865 55	1,250,865 55	»
	288,905 46	288,903 46	»	11,096 54	»	11,096 54
500,000 »	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
424,268 12	155,862 10	135,340 10	522 »	288,406 02	»	288,406 02
7,168 15	2,148 02	144 »	2,004 02	5,020 13	5,020 13	»
	367 39	367 39	»	16,347 91	16,347 91	»
466,715 30	»	»	»	450,000 »	450,000 »	»
	2,429,105 32	2,284,587 35	144,517 97	702 98	702 98	»
5,929,808 30	23,714 21	»	23,714 21	3,476,285 79	3,476,285 79	»
	»	»	»	57,000 »	57,000 »	»
57,000 »	»	»	»	»	»	»
	1,149 29	1,149 29	»	»	»	»
396,024 09	125,243 16	122,806 96	2,436 20	269,631 64	269,631 64	»
3 73	3 73	3 73	»	»	»	»
	19,664 76	19,664 76	»	»	»	»
79,664 76	42,531 »	42,531 »	»	17,469 »	17,469 »	»
182,577 23	155,601 08	150,601 08	5,000 »	26,976 15	»	26,976 15
31,595 97	»	»	»	31,595 97	31,595 97	»
13,617,643 85	5,165,463 95	4,873,235 73	292,228 22	8,452,179 90	7,674,212 04	777,967 86

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 26 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
MINISTÈRE DES FINANCES.						
85	"	100	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	27,769 55	"	"
85a	27	"	Id. id.	"	"	100,000 "
84	"	102	Paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles.	52,640 "	"	"
85	"	105a	Construction et aménagement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	150,000 "	"	"
86	"	104	Construction et aménagement d'un bâtiment avec magasins pour l'installation du bureau des douanes et accises, à Menin	2,258 43	"	"
87	"	106	Prêt hypothécaire à la Compagnie du chemin de fer du Congo. . .	"	1,350,000 "	"
88	"	"	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890.).	"	"	2,000,000 "
89	"	108	Avance à l'État indépendant du Congo.	"	96,175 "	"
90	"	109	Retrait et rapatriement des monnaies de bronze étrangères . . .	22,459 31	"	"
91	"	110	Fabrication de monnaies de nickel	467,637 49	"	"
92	"	111	Frais de fabrication de pièces d'un centime et d'annulation de pièces de deux centimes	210 42	"	"
95	"	112	Règlement des indemnités dues à raison des dommages causés dans l'arrondissement de Charleroi, lors des troubles de 1886	457,618 25	"	"
94	"	115	Organisation provisoire des ateliers monétaires et acquisitions d'instruments et d'appareils pour la Monnaie	3,983 55	"	"
95	"	114	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de divers services ressortissant au Ministère des Finances. — Travaux de restauration et d'appropriation	2,798 73	"	"
96	28	"	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke	"	"	355,000 "
97	29	"	Nivellement des dunes cédées à feu M. North. — Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende	"	"	800,000 "
98	50	"	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	"	"	1,100,000 "
"	"	"	Convention du 27 mars 1896 entre le Gouvernement et la Compagnie du chemin de fer du Congo (Loi du 29 mai 1896, <i>Moniteur</i> du 50).	"	"	5,000,000 "
TOTAUX pour le Ministère des Finances. . . . fr.				1,187,375 71	1,446,175 "	9,155,000 "

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 mai et 26 juin 1896.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
			RÉCAPITULATION.			
			Totaux pour le Ministère de la Justice	41 06	200,000	»
			— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	104,140 08	85,906 78	150,000
			— — de l'Agriculture et des Travaux publics .	1,060,901 78	24,354,017 20	9,085,500
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	5,674,073 26	20,711,723	56,712,200
			— — de la Guerre	1,544,450 84	5,571,557 46	6,701,635 55
			— — des Finances	1,187,375 71	1,446,175	9,155,000
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	9,571,883 35	52,169,379 44	62,702,225 55

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 3 de la loi du 26 juin 1876.	CRÉDITS à annuler.
200,041 06	•	•	•	200,041 06	200,000 •	41 06
540,047 46	226,810 92	194,877 51	31,933 61	115,236 54	58,991 35	54,245 10
55,598,218 98	12,520,244 04	11,080,420 41	539,814 65	25,077,974 94	22,855,110 27	222,864 07
63,098,986 26	27,524,944 80	26,979,105 75	545,830 05	35,574,041 46	35,217,619 38	356,422 08
15,617,645 85	5,165,463 95	4,873,235 75	292,228 22	8,452,179 90	7,674,212 04	777,967 86
11,788,550 71	9 816,522 20	9,808,582 25	8,159 05	1,072,028 51	1,376,080 42	595,959 60
124,445,488 32	55,055,985 01	55,856,050 45	1,217,055 46	60,580,502 41	67,582,022 46	2,007,479 95

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1892			
	—	—	—	1895
	—	—	—	1894
	—	—	—	1895
	—	propres à l'exercice		

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 mai et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896

TOTAUX fr.

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1897 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS à annuler.
553 60	"	"	"	553 60	"	"
44,123 69	9,617 62	9,617 62	"	34,506 07	"	"
72,834 36	11,866 82	11,866 82	"	60,967 54	"	"
2,050,256 77	236,051 77	217,071 60	18,980 08	1,814,225 "	"	"
377,592,798 53	259,359,365 66	207,501,139 61	51,858,226 05	118,233,432 67	"	"
124,443,488 32	55,053,985 91	53,836,030 45	1,217,055 46	69,389,502 41	67,382,022 46	2,007,479 95
504,204,035 07	314,670,867 78	261,575,726 19	53,095,141 59	189,533,167 29	67,382,022 46	2,007,479 95

(338)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1894 A 1895.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1891 A 1895.



La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op- » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1894 à 1895 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1896 pour l'apurement final de l'exercice 1894, périmé depuis le 31 décembre 1895, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1897, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1894.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1895, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892)	
étaient de	fr. 737,849 75
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1895.	fr. 713,367 65
Il a été versé, en 1896, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,243 80
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1896, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	23,258 30
SOMME ÉGALE.	fr. 737,849 75

EXERCICE 1892.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1896, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1893). fr.	808,136 08
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1893 à 1896	782,719 06
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1897. fr.	<u>25,417 02</u>

EXERCICE 1893.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1897, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1894). fr.	654,170 42
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1894 à 1896	622,329 65
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1897 fr.	<u>31,840 77</u>

EXERCICE 1894.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1898, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1895). fr.	297,162 88
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1895 et 1896.	228,654 93
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1897 fr.	<u>68,507 95</u>

EXERCICE 1895.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1899, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1896). fr.	473,403 05
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1896	296,768 54
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1897 fr.	<u>176,634 51</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1891.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1892 (nov. et déc.).	EN 1893.	EN 1894.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1890.				
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	1,000 .	.	1,000 .	.
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	18 .	"	18 .	"
			— de la Guerre	950 56	735 32	224 24	.
				1,977 56	735 32	1,242 24	.
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique.	57,059 00	8,508 44	27,923 69	5,827 48
			Ministère de la Justice	270,027 03	2,007 02	1,610 88	358 33
			— des Affaires Étrangères	15,546 00	11,523 45	1,256 58	747 40
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	108,740 31	55,758 73	150,551 02	291 25
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	40,885 85	26,480 72	11,888 06	151 80
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	49,845 22	20,755 19	10,220 57	150 .
			— de la Guerre	19,603 47	15,404 22	4,067 29	2 50
			Corps de la Gendarmerie	50 40	50 40	.	.
			Ministère des Finances	1,015 99	154 .	662 99	.
			Non-Valeurs et Remboursements	4,658 82	1,672 09	664 06	266 51
				655,427 07	131,245 26	217,655 04	5,795 27
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
			<i>Anciens services.</i>				
4	.	4a	Nouvelles installations du Tir national	325 .	"	325 .	"
6	"	6	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française	7,375 04	4,404 82	2,172 08	745 46
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
15a	"	18b	Avances, pour compte des provinces et des com- munes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	485 20	.	60 98	.
15b	"	.	Id.	125 56	"	.	.
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
22a	.	25b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables construc- tions; rachat par l'État de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.) . . .	2,078 07	207 49	2,586 38	160 57
			A REPORTER.	11,288 87	4,612 31	5,144 44	904 05

RIMÉ DE 1891.

à l'époque du 1^{er} janvier 1896.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1896).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1895.	TOTAL.		ORDONNANCES rappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été ver- sé à la caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1896.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1896.	
"	1,000 "	"	"	"	"	(1) Dans cette somme est compris un paiement de fr. 17 50 effectué en janvier 1896, en vertu d'une autorisation spéciale
"	18 "	"	"	"	"	
"	959 56	"	"	"	"	
"	1,977 56	"	"	"	"	
2,072 52	43,031 93	14,027 16	(1) 950 75	13,076 41	14,027 16	
265,201 54	269,270 77	751 16	"	751 16	751 16	
18 25	13,545 68	1 31	"	1 31	1 31	
6,373 45	192,774 45	5,965 86	"	5,965 86	5,965 86	
1,415 05	39,935 64	948 21	75 "	875 21	948 21	
251 21	40,377 97	467 25	218 05	249 20	467 25	
25 45	19,557 46	46 01	"	46 01	46 01	
"	50 40	"	"	"	"	
100 "	896 99	117 "	"	117 "	117 "	
756 90	3,360 46	1,295 36	"	1,295 36	1,295 36	
277,112 18	631,807 75	23,619 32	1,243 80	22,575 52	23,619 32	
"	325 "	"	"	"	"	
"	7,520 36	54 68	"	54 68	54 68	
23 32	84 30	400 90	"	400 90	400 90	
13 32	13 32	112 24	"	112 24	112 24	
20 63	2,975 07	3 "	"	3 "	3 "	
57 27	10,718 05	570 82	"	570 82	570 82	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1890.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1892 (novemb. clée.).	EN 1893.	EN 1894.
			Report. . . fr.	11,288 87	4,612 51	5,144 44	904 05
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite)				
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).				
			Routes et bâtiments civils (suite).				
22b	.	25c	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux com- munes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	5,481 81	19 48	5,462 33	"
			Travaux hydrauliques.				
57a	"	59b	Escaut. — Expropriations et travaux	105 60	"	105 60	"
59	"	68a	Yser. — Expropriations et travaux	472 60	"	44 60	"
65	"	61a	Senne et Dyle — Expropriations et travaux	73 93	"	"	"
74b	28	"	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux . .	84 "	"	"	"
			Chemins de fer en construction.				
82	"	88a	Wanlin à Anseremme (loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Anhée ou Yvoir.	3,492 08	"	"	3,492 08
84	"	92	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert	82 94	"	"	"
86	44	"	Amblève.	23 80	"	22 40	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
92	"	98a	Chemins de fer. — Voies et travaux	56,716 62	56,340 56	"	"
92a	"	98b	Id. id.	5,355 99	151 84	831 31	1,695 52
92b	49	"	Id. id.	59 94	"	"	"
			Ministère de la Guerre.				
105	"	109	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	400 "	"	"	"
108a	"	115b	Artillerie de place, etc.	600 "	"	600 "	"
			Ministère des Finances.				
122	"	128	Construction et aménagement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	8 94	"	8 94	"
			RECAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés. .	1,977 56	755 32	1,242 24	"
			— propres à l'exercice	655,427 07	151,245 26	217,655 04	5,795 27
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur des crédits reportés à l'exercice 1891 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 25 février, 20 et 21 août 1891, et à l'arrêté royal du 22 août 1891	80,445 12	61,124 10	10,259 62	6,091 63
			TOTAUX. . . . fr.	757,840 75	193,104 77	229,156 90	11,886 90

RIMÉ DE 1891 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1896 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATIONS.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1896).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EX 1893.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1896.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1896.	
57 27	10,718 05	570 82	.	570 82	570 82	
-	3,481 81	"	"	"	"	
"	105 60	"	"	"	"	
408 "	452 60	20 "	"	20 "	20 "	
75 95	75 95	"	"	"	"	
"	"	84 "	"	84 "	84 "	
"	3,402 08	"	"	"	"	
"	"	82 94	"	82 94	82 94	
"	22 40	1 40	"	1 40	1 40	
541 88	56,082 44	54 18	"	54 18	54 18	
845 05	3,543 72	10 27	"	10 27	10 27	
0 77	0 77	59 17	"	59 17	59 17	
400 "	400 "	"	"	"	"	
"	600 "	"	"	"	"	
"	8 94	"	"	"	"	
2,126 90	79,582 34	862 78	"	862 78	862 78	
"	1,077 56	"	"	"	"	
277,112 18	631,807 76	23,619 32	1,243 80	22,375 52	23,619 32	
2,126 90	79,582 34	862 78	"	862 78	862 78	
279,239 08	713,567 05	24,482 10	1,243 80	23,238 50	24,482 10	

(348)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1892 A 1895.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1897.

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1892.	de l'arrêté royal du 22 août 1891.			EN 1893 (novemb. et déc.).	EN 1894.	
			SERVICE ORDINAIRE.				
			Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.				
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	Exercice 1888.	1,052 10	1,052 09	"
				— 1889.	126 62	"	"
				— 1890.	281 94	"	281 94
					1,440 75	1,052 10	281 94
			Dépenses propres à l'exercice.				
			Dettes publiques.	52,508 02	20,588 08	10,852 32	
			Ministère de la Justice	368,074 97	35,750 50	6,419 75	
			— des Affaires Étrangères	23,203 87	21,789 92	873 95	
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	40,608 79	35,176 99	10,057 48	
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	90,932 96	67,598 25	21,786 35	
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	161,502 44	158,405 76	1,678 75	
			— de la Guerre	96,025 63	95,695 59	150 59	
			— des Finances	9,025 94	9,197 84	146 10	
			Non-Valeurs et Remboursements	5,583 50	2,517 77	411 68	
				787,123 92	376,298 28	52,565 95	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
			Anciens services.				
6	"	7	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890	731 27	102 60	37 85	
			Service de l'Instruction publique.				
11a	"	12b	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	5 60	"	"	
14a	"	15b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	154 07	16 66	"	
14b	"	"	Id.	20 04	"	"	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				
			Routes et bâtiments civils.				
18	"	22b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	7,082 49	3,156 65	3,087 10	
			A REPORTER.	7,991 47	5,255 89	3,125 04	

1892.

à payer au 1^{er} janvier 1897.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1897	OBSERVATIONS.
EN 1895.	EN 1896.	TOTAL.		
»	»	1,032 19	»	
»	126 62	126 62	»	
»	»	281 94	»	
»	126 62	1,440 75	»	
3,234 93	1,420 99	56,094 32	16,413 70	
524,354 91	857 83	567,342 79	732 18	
»	»	22,663 87	510	
569 32	374 60	46,158 39	3,510 40	
265 24	778 27	90,226 07	706 89	
398 35	420 17	160,903 03	599 41	
18 65	93 50	25,067 13	58 50	
20 »	»	9,363 91	260 »	
1,533 43	148 89	4,411 77	1,171 53	
330,372 83	4,094 25	763,131 31	23,992 61	
»	309 29	449 74	281 53	
3 60	»	3 60	»	
53 28	»	60 94	84 13	
3 36	»	3 36	16 68	
78 »	62 74	6,364 56	717 03	
138 24	372 03	6,801 20	1,100 27	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1892.	de l'arrêté royal du 22 août 1891.			EN 1893 (novemb. et déc.).	EN 1894.
			REPORT. . . . fr.	7,991 47	5,255 89	3,125 04
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
47a	"	54b	Meuse — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art.	2 82	"	"
50	"	57b	Escaut. — Expropriations et travaux	444 14	"	150 "
			Chemins de fer en construction.			
76	"	85a	Ged nne à Houyet	5 "	"	"
81	"	88	Bruxelles à Anvers (sud)	22 25	"	22 25
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
85a	"	92b	Chemins de fer. — Voies et travaux	5,529 70	1,215 70	1,037 35
85b	42	"	Id.	4,760 21	"	"
86a	"	93a	Chemins de fer. — Traction et matériel	795 "	"	795 "
90	"	98a	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers	4 20	"	"
			Ministère de la Guerre.			
99	"	107	Agrandissement du polygone de Brasschaet	7 59	"	"
			Ministère des Finances.			
110	"	121	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers ser- vices de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers. (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 19 août 1889. — Loi du 21 août 1891, <i>Moniteur</i> n° 234)	9 05	9 03	"
			RECAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,440 75	1,032 19	281 94
			{ — propres à l'exercice	787,123 92	376,298 28	52,565 95
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 16 et 24 mai 1892 et à l'arrêté royal du 25 mai 1892	19,571 41	4,480 71	5,129 64
			TOTAUX. . . . fr.	808,156 08	381,811 18	57,777 55

1892 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1897.	OBSERVATIONS.
EN 1893	EN 1896.	TOTAL.		
158 24	572 05	0,891 20	1,100 27	
2 82	"	2 82	"	
"	"	150 "	201 14	
"	"	"	5 "	
"	"	22 25	"	
"	3,233 50	5,516 70	13 "	
"	4,700 "	4,700 "	0 21	
"	"	795 "	"	
"	"	"	4 20	
"	"	"	7 59	
"	"	9 03	"	
141 06	8,305 50	18,147 "	1,424 41	
"	126 02	1,440 75	"	
550,372 85	4,004 25	763,131 51	23,992 61	
141 06	8,305 50	18,147 "	1,424 41	
550,513 89	12,016 46	782,710 06	25,417 02	

1895.

à payer au 1^{er} janvier 1897.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1897	OBSERVATIONS.
EN 1896.	TOTAL.		
1,548 01	14,147 45	14,788 11	
515 57	588,277 42	572 94	
•	10,989 58	110 •	
1,454 53	142,180 94	5,875 12	
674 10	19,476 62	5,738 50	
821 90	15,768 97	805 50	
0 80	21,879 98	165 40	
•	1,810 50	107 •	
54 88	2,580 96	2,870 40	
5,047 59	614,912 41	51,052 77	
•	80 •	289 06	
•	•	113 38	
•	•	75 •	
•	80 •	477 44	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1893.	de l'arrêté royal du 2 mai 1892.			EN 1894 (novemb. et déc.).	EN 1893.
			REPORT. . . . fr.	557 44	"	80 "
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
55	"	50	Escaut. — Expropriations et travaux	99 65	"	"
70a	"	70b	Port d'Ostende — Expropriations et travaux.	4 48	4 48	"
			Chemins de fer en construction.			
78	"	79	Amblève.	5 15	"	"
79	"	80	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	35 08	"	"
80	"	81a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muisen.	144 18	74 42	"
			Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.			
85	"	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	6,557 50	"	10 85
85a	"	85b	Id. id.	798 95	496 03	"
85b	40	"	Id. id.	5 "	"	"
				8,205 25	574 93	96 85
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	645,965 19	257,893 66	351,971 17
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1893 et sur crédits nouveaux, con- formément à la loi du 1 ^{er} septembre 1893 et à l'arrêté royal du même jour	8,205 25	574 93	96 85
			TOTAUX. . . . fr.	654,170 42	258,468 59	352,068 "

1893 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1897 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1897	OBSERVATIONS.
EN 1896	TOTAL.		
.	80 .	477 44	
.	.	99 05	
.	4 48	"	
.	.	3 15	
35 08	35 08	"	
34 50	108 02	35 20	
6,524 80	6,541 72	15 58	
151 .	647 03	151 92	
"	"	5 "	
6,745 47	7,417 23	788 "	
5,047 59	614,912 42	31,052 77	
6,745 47	7,417 23	788 "	
11,703 06	622,320 05	31,840 77	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1894.	de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.		EN 1895 (novemb. et déc.).	EN 1896
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1895.		
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	50 "	50 "
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,550 75	" "
			— de la Guerre	606 56	606 56 "
				2,106 31	656 56 "
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	31,675 74	5,514 08 7,150 90
			Ministère de la Justice	64,455 24	32,262 38 12,565 77
			— des Affaires Étrangères	12,000 12	7,220 04 4,007 09
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	86,648 18	72,551 05 8,548 50
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	56,106 48	26,515 65 8,139 70
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	6,375 75	5,000 55 2,056 45
			— de la Guerre	34,801 95	54,510 55 50 "
			Corps de la Gendarmerie	0 70	" "
			Ministère des Finances	445 78	258 78 66 "
			Non-Valeurs et Remboursements	7,255 75	955 20 619 42
				270,809 69	180,545 82 45,075 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
			<i>Anciens services.</i>		
4	"	4	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française.	2,727 34	" 1,178 32
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>		
17	"	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	16 66	" "
17a	"	17b	Id. id.	53 35	" "
			A REPORTER. . . . fr.	2,777 35	" 1,178 32

1894.

à payer au 1^{er} janvier 1897.

ET JUSTIFIES.	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1897.	
50 .	.	
.	1,539 75	
606 56	.	
656 56	1,539 75	
10,644 98	21,030 76	
44,828 15	19,605 00	
11,317 13	682 00	
80,079 53	5,908 05	
34,075 33	1,521 15	
5,036 78	1,336 97	
34,560 35	241 60	
.	0 70	
324 78	121 .	
1,352 62	5,681 13	
223,619 65	56,190 04	
1,178 32	1,549 02	
.	16 66	
.	33 35	
1,178 32	1,599 03	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1894	de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895			EN 1898 (novemb. et déc.).	EN 1896.
			REPORT. fr.	2,777 55	"	1,178 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publiques.			
			Routes et bâtiments civils.			
20a	"	25b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles. . .	1,623 18	9 65	1,029 71
			Travaux hydrauliques.			
47	"	65a	Escut. — Expropriations et travaux.	611 "	"	"
			Chemins de fer en construction			
67	"	74a	Wanloo à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Meuse à Anhé avec celle de Namur à Givet.	905 81	"	902 04
68a	39	"	Gedinne à Houyet.	31 98	31 98	"
74a	"	80a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muisen.	2 21	"	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
76	"	83a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	186 75	186 75	"
76a	"	83b	Id. id.	4,752 75	"	910 27
76b	47	"	Id. id.	75 "	"	"
79	"	86a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appro- priation de locaux.	405 54	"	"
80a	"	87a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils.	60 "	60 "	"
			Ministère de la Guerre.			
89	"	95	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 10 mai 1892, <i>Moniteur</i> n° 157-158.)	695 31	"	"
91	"	97a	Agrandissement du polygone de Brasschaet.	30 "	"	"
95	"	102a	Armement de l'infanterie	3,000 "	"	"
			RÉCAPITULATION.	15,156 88	288 38	4,090 34
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	2,196 31	656 56	"
			{ — propres à l'exercice	279,809 69	180,545 82	43,073 83
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1894 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894, et à l'arrêté royal du 30 juin 1894	15,156 88	288 38	4,090 34
			TOTAUX. fr.	297,102 88	181,490 70	47,164 17

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1897 (suite).

ET JUSTIFIES	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1897	
TOTAL.		
1,178 52	1,599 05	
1,109 36	513 82	
»	611 »	
902 04	3 77	
31 98	»	
»	2 21	
186 75	»	
910 27	3,842 48	
»	75 »	
»	405 54	
60 »	»	
»	695 31	
»	30 »	
»	3,000 »	
4,378 72	10,778 16	
656 56	1,559 75	
223,619 65	56,190 04	
4,378 72	10,778 10	
228,654 93	68,507 95	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896.)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	39,044 89
			Dotations	74 33
			Ministère de la Justice	27,172 50
			— des Affaires Étrangères	5,062 67
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	25,338 02
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	144,268 70
			— de l'Industrie et du Travail	6,776 75
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	78,744 86
			— de la Guerre	5,982 19
			— des Finances	6,434 95
			Non-Valeurs et Remboursements	4,719 57
				343,619 41
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
10a	•	17b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	139 08
10b	•	•	Id. id. id.	38 96
			<i>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</i>	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
16b	1	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	3 04
26	•	27a	Palais de justice de Bruxelles	40,422 50
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
49	•	52a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	20 •
			A REPORTER. . . fr.	40,023 58

1895.

à payer au 1^{er} janvier 1897.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1896. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1897.	OBSERVATIONS.
2,815 24 " 74 55 10,118 15 815 57 14,254 81 154,046 46 6,607 58 75,622 15 4,965 05 5,099 98 1,105 45	56,229 65 74 55 17,054 55 4,249 50 11,085 21 10,222 22 169 57 5,122 71 1,017 14 454 95 5,616 14	
256,546 04	87,275 57	
" 159 08 " 58 96 " 3 04 40,422 50 " 20 "	159 08 58 96 3 04 " " 20 "	
40,422 50	201 08	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).
			REPORT. fr.	40,625 58
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			Chemins de fer en construction.	
65	"	67	Wantin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	60 46
66	"	68a	Gedinne à Houyet	27 03
67	"	69a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet . . .	500 "
72	"	75	Blaton à Quevaucamps	" 27
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.	
75	"	76a	Chemins de fer. — Voies et Travaux	2,752 59
75a	"	76b	Id. id.	820 39
75b	19	"	Id. id.	4 40
76	"	79a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux . . .	5 92
			Ministère de la Guerre.	
95	"	95	Armement de l'infanterie	85,000 "
				129,785 64
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	345,610 41
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1894, et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895	129,785 64
			TOTAUX. fr.	475,405 05

1895 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1897 (suite).

PAYEMENTS effectues et justifiées en 1896 (novemb et décemb)	ORDONNANCES en circulation restantencoreapayer au 1 ^{er} janvier 1897	OBSERVATIONS.
40,422 50	201 08	
•	80 46	
»	27 05	
•	500 •	
•	» 27	
»	2,732 59	
»	820 30	
»	4 40	
»	5 92	
»	85,000 •	
40,422 50	80,361 14	
256,346 04	87,273 37	
40,422 50	89,361 14	
296,768 54	176,634 51	

(266)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1896.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1896.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1896, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1896; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1896.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . fr.	108,209,299 01
		Encaisses au 31 décembre 1895	1,756,056,617 02
			1,864,265,916 03
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . fr.	1,864,265,916 03

Situation au 1^{er} janvier 1897.

ACTIF.	{	Créances diverses	fr. 122,618,630 94
		Encaisses au 31 décembre 1896	1,310,359,096 10
			1,432,977,727 04
PASSIF	.	.	fr. 1,432,977,727 04

Les opérations de l'année 1896 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	5,474,367,585 29
Dépenses	.	5,920,065,106 21

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 445,697,520 92

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1895	fr.	1,756,056,617 02
— au 31 décembre 1896	.	1,310,359,096 10

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 445,697,520 92

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations de l'année 1896,
et la situation au 1^{er} janvier 1897.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1895.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,159,917 75	22,063,182 66	27,223,100 41		
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,048,920 46	1,501,552 15	2,550,472 61		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,058,228 35	2,316,216 87	5,574,445 20		
— de l'administration des postes et télé- graphes	21,508,977 94	1,948,966 55	23,457,944 49		
— de l'administration de la marine. . . .	27,718 55	198,718 02	226,436 57		
— de l'administration des prisons	40,115 84	104,211 98	144,326 82		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	52,087 54	80 534 84	152,622 18		
— des écoles de bienfaisance de l'État. . .	4,049 72	6,376 69	10,426 41		
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	4,215 74	•	4,215 74		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	15,275 70	•	15,275 70		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	912 45	•	912 45		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	386 31	•	386 31		
Caissier de { S/C de recettes et de paiements . . .	27,095,056 00	•	27,095,056 00		
l'État. { S/C portefeuille du Trésor	41,491,109 74	•	41,491,109 74		
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	52,148 05	1,406,361 608 •	1,406,890,797 05		
Agents du Trésor dans les provinces	•	26,111,274 50	26,111,274 50		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	•	105,528,014 06	105,528,014 06		
	100,036,159 80	1,666,020,457 22	1,766,056,617 02	1,756,056,617 02	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1895.	3,854,135 66	135,975,901 16
— — 1896.	•	•

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1891.	•	24,482 10
— — — 1892.	•	38,033 48
— — — 1893.	•	43,635 83
— — — 1894.	•	115,672 12
— — — 1895.	•	475,403 05
	3,854,135 66	156,671,215 74

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	54,789,529 19
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	4,037,915 38
Fonds provinciaux	4,651,863 12
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	3,240,835 40
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	10,812,931 75
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	755,530 "
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	104,444 59
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	251,255 17
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	108,591 39
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	350 "
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	25,385 66
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	5,166,298 08
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	15,854 47
— des veuves et orphelins du département des finances	135,825 42
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	374,130 79
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique	67,054 28
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	26,279 46
— des veuves et orphelins du département de la justice	80,537 86
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	126,833 69
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	514,421 77
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	90,750 89
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	295,764 18
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	29,205 12
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	158,803 44
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	117,502 74
Caisse de remplacement par le département de la guerre	84,536 37
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	105,980 25
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	1,361,867 66
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	1,104 42
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	888,089 54
Fonds pour l'encouragement du service militaire	7,232 54
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	93,871 59
Encaissement des effets de commerce par la poste	19,190,543 65
Remise des correspondances par expres	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	325,000 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens	92,627 23
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	220,432 51
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	1,900 "
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	54 11
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au conservatoire royal de musique, à Bruxelles sous le nom de prix Laure Van Cutsem. (Arrêté royal du 30 juin 1885.)	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	"
Fonds de provision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	594,561 71
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	23 93
Fondation Emile Janniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	45,545 46
Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7 72
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles, sous le nom de prix Aline Van Cutsem. (Arrêté royal du 1 ^{er} octobre 1894.)	510 "
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	4,205 08
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	20,323 50
441,549 70	108,575,724 70

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1896, et la situation au 1^{er} janvier 1897 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
12,687,258 56	11,610,400 91	1,076,767 45	"	"	55,866,098 64	
2,637,313 77	2,727,518 07	"	90,204 50	"	3,067,709 08	
19,659,820 64	19,409,093 08	250,727 56	"	"	4,002,590 63	
54,255,326 48	55,595,240 54	"	1,159,923 06	"	2,100,912 54	
580,420 "	228,710 "	151,710 "	"	"	10,964,641 73	
6,416,249 "	6,069,321 "	346,928 "	"	"	1,102,258 "	
526,075 79	404,327 49	121,748 50	"	"	226,192 69	
2,284,208 83	2,253,759 21	30,449 62	"	220,783 55	"	
769,924 85	778,791 39	"	8,866 54	"	99,524 85	
78,526 20	74,876 20	3,450 "	"	"	3,800 "	
400,558 05	434,505 95	26,052 12	"	"	51,617 78	
229,158,128 95	232,594,169 20	"	3,456,040 27	"	1,710,257 81	
1,456,907 53	1,590,970 24	66,027 31	"	"	79,881 78	
1,856,057 40	1,624,394 10	231,663 30	"	"	367,488 72	
2,462,540 54	2,425,044 77	36,495 77	"	"	410,026 56	
418,760 58	414,400 57	4,360 21	"	"	71,414 49	
156,815 24	159,971 52	"	3,156 28	"	23,123 18	
526,919 62	327,496 24	"	576 62	"	79,761 24	
647,867 91	637,457 59	10,450 32	"	"	137,264 01	
1,854,717 78	1,905,005 19	"	50,287 41	"	464,134 36	
18,273 20	"	18,273 20	"	"	18,273 20	
505,374 81	483,563 49	20,011 32	"	"	110,742 21	
979,646 94	1,051,207 18	"	51,560 24	"	242,203 94	
207,805 67	201,446 53	6,359 14	"	"	35,564 26	
370,205 08	400,731 14	"	21,527 16	"	117,276 28	
1,395,716 66	1,487,514 82	"	95,828 16	"	25,574 58	
4,267,105 92	2,202,277 79	2,064,828 15	"	"	1,980,491 76	
2,469,039 04	2,466,070 24	2,968 80	"	103,011 45	"	
3,793,698 65	3,698,283 39	95,415 26	"	"	1,457,282 92	
1,429,685 48	1,429,522 87	160 61	"	"	1,265 05	
1,922,679 21	1,872,152 37	50,526 84	"	"	938,616 58	
12,000 "	10,570 "	1,650 "	"	"	8,862 54	
163,717 82	210,498 97	"	44,781 15	"	49,090 44	
478,257,018 75	476,789,257 00	1,467,791 06	"	"	20,658,154 71	
56,872 41	56,872 41	"	"	"	"	
155,000 "	300,000 "	"	165,000 "	"	160,000 "	
2,778 78	17 12	2,761 66	"	"	95,388 89	
3,056 01	595 50	2,640 51	"	"	229,072 82	
1,800 "	1,600 "	200 "	"	"	2,100 "	
3,068 51	3,114 37	"	46 06	"	8 05	
"	510 "	"	510 "	"	"	
4,090,566 "	4,090,566 "	"	"	"	"	
17,559 "	"	17,559 "	"	"	611,920 71	
17,518 45	17,453 25	65 20	"	"	89 13	
581 "	581 "	"	"	"	"	
147,694 92	145,484 36	2,250 56	"	"	47,774 02	
1,511 50	1,217 74	95 76	"	"	101 48	
"	510 "	"	510 "	"	"	
5,935 68	7,495 72	"	1,562 04	"	2,643 04	
13,150 "	20,323 50	"	7,173 50	"	13,150 "	
820,749,931 71	819,776,179 40	6,110,305 01	5,135,552 70	325,795 "	109,432,722 13	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II -- Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	
MINISTÈRE DES FINANCES.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux.)	125,872 03
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	408,462 24
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	20,599,692 25
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	89,079 "
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	263,084 51
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	360 38
Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	445,136 29
Amendes et frais de justice en matière forestière	6,006 94
Consignations de toute nature	50,383,435 84
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. Administration des chemins de fer.	
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	96,444 54
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	"
Compte pour ordre.	2,947 30
B. Administration des postes et télégraphes.	
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	3,894,091 75
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	2,101,190 74
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	1,470,733 53
Encaissement et paiement de coupons	11,223 00
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	"
C. Administration de la marine.	
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	412 32
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	144,325 82
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État.	45,031 15
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	80,050 29
Institution royale de Messines	7,534 76
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.	
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	15,273 70
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	912 45
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	4,215 74
	60,197,323 30

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1896, et la situation au 1^{er} janvier 1897 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1896.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF.	PASSIF.	
		de recettes.	de dépenses.	(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
954,020 74	952,755 92	1,264 82	"	"	127,156 85	
157,455 22	105,696 50	51,758 92	"	"	460,221 16	
22,506,522 58	21,761,985 82	744,536 76	"	"	21,544,250 99	
85,775 55	85,551 19	424 54	"	"	89,501 54	
2,555,979 61	2,568,185 01	"	34,205 40	"	229,781 11	
1,170 67	1,163 55	7 12	"	"	567 50	
501,066 "	555,781 55	"	54,715 55	"	410,420 76	
7,574 47	9,571 80	"	1,797 55	"	5,169 61	
9,505,016 50	9,565,558 99	"	60,542 49	"	50,523,095 35	
52,797,648 85	52,784,853 59	12,815 46	"	"	109,259 80	
105,629 28	105,620 28	"	"	"	"	
8,427,271 25	8,430,218 55	"	2,947 50	"	"	
178,250,858 98	177,982,102 54	268,756 44	"	"	1,142,828 19	
165,495,680 66	165,552,915 46	140,767 20	"	"	2,241,957 94	
2,019,067 52	1,986,551 77	32,516 55	"	"	1,505,446 08	
1,269,668 50	1,270,064 52	"	6,396 22	"	4,827 77	
191,626 55	4,842 20	186,784 55	"	"	186,784 55	
19,074 15	19,074 15	"	"	"	"	
5,695 04	5,549 58	145 66	"	"	557 98	
255,654 50	258,819 27	"	5,164 97	"	139,160 85	
2,420,666 25	2,586,609 11	34,057 12	"	"	79,088 25	
1,662,814 49	1,702,080 53	"	39,266 04	"	40,790 25	
112,146 57	115,597 05	"	5,250 48	"	4,284 28	
50,113 55	53,895 22	"	5,779 69	"	11,406 01	
53,873 50	53,895 20	"	21 70	"	890 75	
128,549 20	126,901 78	1,647 42	"	"	5,663 16	
410,850,507 50	445,586,804 49	1,455,478 16	191,885 15	"	61,460,018 31	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.	
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>	
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.	
Subsides offerts à l'Etat pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	128,586 54
Subsides pour travaux d'utilité publique	401,433 57
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser	22,859 50
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	447,882 95
Fonds spécial et temporaire pour des travaux extraordinaires de réfection et d'amélioration de la voirie (Loi du 28 juin 1896).	"
§ 2. FONDS DE REMPLI.	
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	
Produit du tir national	2,462 56
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	7,077 06
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	567 96
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	81 72
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS	
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	8,864 73
Expositions générales des beaux-arts.	156 20
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'Etat. Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention des certificats d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvements et analyses d'échantillons	5,371 "
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays.	857 42
Produit des emplacements à l'exposition universelle d'Anvers de 1894	55,040 58
Produit de la loterie de l'exposition universelle d'Anvers de 1894	162 16
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	28,659 84
Produit des concours pour le recrutement du personnel des eaux et forêts.	11,786 95
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. CHEMINS DE FER.	
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,332,962 46
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	452,757 83
Service de la traction et du matériel	904,366 65
Service des transports	760,097 01
Services en général	154,995 08
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	17,082 29
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
Services communs	4,042 53
Service des postes	30,353 97
Service des télégraphes et des téléphones	484,854 95
C. MARINE.	
Service de la traction et du matériel	60,343 50
D. SERVICES DIVERS.	
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	51 05
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	2,000,270 50
Service de l'Institut cartographique militaire.	41,033 53
Service des objets de couchage de l'Etat	84 41
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	24,270 69
Service de la remonte spéciale des officiers	41,531 74
Ecole militaire. — Pension des élèves.	28,499 00
§ 5. SERVICES DIVERS.	
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	45,958 "
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"
Création d'une école de bienfaisance de l'Etat à Ypres. (Legs Godtschalck).	699,360 "
	8,180,706 69

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1896, et la situation au 1^{er} janvier 1897 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1896.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
17,501 57	5,847 84	11,653 53	"	"	140,240 07	
1,955,527 07	18,109 86	1,937,417 21	"	"	2,338,850 78	
"	"	"	"	"	22,859 50	
225,400 15	115,725 56	109,674 59	"	"	557,557 52	
"	500 "	"	500 "	500 "	"	
981 60	954 20	47 40	"	"	2,509 76	
"	3,918 75	"	3,918 75	"	3,158 91	
1,540 "	1,438 "	102 "	"	"	609 96	
"	"	"	"	"	81 72	
6,119 39	5,180 75	938 64	"	"	9,805 57	
"	"	"	"	"	156 29	
10,000 "	14,660 "	"	4,660 "	"	911 "	
1,944 15	1,458 80	485 35	"	"	1,542 77	
102,267 35	59,807 94	42,459 41	"	"	75,499 79	
"	"	"	"	"	162 16	
29 19	15,160 63	"	15,131 44	"	13,508 40	
2,769 30	6,008 20	"	3,238 90	"	8,548 05	
575 "	574 20	" 80	"	"	" 80	
730,178 62	576,688 90	153,489 72	"	"	1,486,452 18	
172,155 95	180,769 92	"	8,615 97	"	444,143 86	
985,859 40	845,156 07	142,705 53	"	"	1,047,069 98	
296,010 99	529,762 34	"	53,751 35	"	735,345 66	
225,254 98	164,685 59	60,571 39	"	"	195,566 47	
52,049 23	66,964 80	"	14,915 57	"	2,166 72	
5,841 95	1,497 47	2,344 46	"	"	6,586 79	
21,950 09	35,762 90	"	13,812 81	"	16,541 16	
357,980 95	156,510 81	201,470 14	"	"	686,525 09	
10,960 04	12,289 06	"	1,329 02	"	59,014 48	
"	"	"	"	"	51 65	
236,088 95	212,105 92	23,985 05	"	"	2,055,255 53	
78,685 92	47,901 68	30,782 24	"	"	71,815 77	
"	"	"	"	"	84 41	
88,766 18	93,181 83	"	4,415 65	"	19,855 04	
134,451 39	134,550 "	"	98 61	"	41,233 13	
121,572 26	123,227 62	"	1,655 36	"	26,843 73	
28,659 40	977 06	27,682 34	"	"	73,640 54	
1,555 84	1,555 84	"	"	"	"	
"	554 80	"	554 80	"	698,805 20	
5,868,254 69	5,220,045 54	2,745,807 58	106,596 25	500 "	10,820,418 04	

93

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	"	19,653,546 93
	titres au porteur en circulation	"	1,982,219 79
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique. . . .		484,864 31	"
Earing frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		5,151 "	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.		"	1,866,897 67
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		"	200,202 "
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		"	217,708 50
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	3,162,569 25
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	1,930,457 03
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école.		26,716 80	"
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg		"	4,675 "
Bons du trésor en circulation		"	20,000,000 "
Produit de l'emprunt de 25 millions de francs à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 14 mars 1895)		"	"
Produit de l'emprunt de 31,182,700 francs à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 février 1896.)		"	"
Produit de l'emprunt de 41,525,600 francs à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 9 juin 1896)		"	"
		516,732 11	49,018,256 17

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1896, et la situation au 1^{er} janvier 1897 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
40,894,592 68	40,552,696 35	361,896 33	"	"	20,015,445 26	
26,655,067 63	26,767,555 59	"	131,567 76	"	1,850,652 05	
11,515,477 05	11,609,941 31	"	294,464 26	779,328 57	"	
22,429 90	25,231 59	"	2,821 69	7,972 60	"	
105,568,770 10	101,406,066 80	2,162,705 50	"	"	4,029,600 97	
460,904 50	467,491 50	"	6,587 "	"	195,615 "	
151,095 50	130,400 "	20,695 50	"	"	238,404 "	
6,451,767 "	6,498,536 05	"	66,569 05	"	3,096,000 20	
1,250,070 "	1,084,520 "	145,750 "	"	"	2,076,187 05	
1,535 84	"	1,535 84	"	25,380 96	"	
600 "	625 "	"	25 "	"	4,650 "	
20,000,000 "	40,000,000 "	"	20,000,000 "	"	"	
13,600,611 87	13,600,611 87	"	"	"	"	
31,299,875 47	31,299,875 47	"	"	"	"	
56,900,342 13	56,900,342 13	"	"	"	"	
292,515,839 67	310,323,405 46	2,602,580 97	20,502,054 76	812,682 22	31,504,552 40	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations

OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	89,664,575 55	"
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	10,812,651 46	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	36,835 71
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	"	11,861 14
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	413,045 75	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	935,100 "	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	1,406,890,797 05
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	"	"
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	518,192 54
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	2,885,245 04
Trésor public, S/C de placements	"	408,482 75
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	26,716 80
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	"
Avances au département de l'agriculture, etc., à régulariser	1,432,031 21	"
Id. des affaires étrangères, à régulariser	"	"
Id. des chemins de fer, postes, etc., à régulariser	"	"
Id. de l'intérieur, etc., à régulariser	7,000 "	"
Id. des finances, à régulariser	55,477 50	"
Id. de la justice, à régulariser	5,000 "	"
Budget des Dotations, S/C d'avances à régulariser	74,000 "	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	"	8,124 "
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour)	"	290 10
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	747,987 "
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	"	"
Administrations des postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	"	"
Coupons bonifiés chez MM. de Rothschild frères, à Paris, P/C du trésor belge. (Conversion des dettes à 3 1/4 p. c. autorisée par la loi du 15 février 1893.)	"	157 50
	103,596,881 45	1,501,622,687 43

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1896, et la situation au 1^{er} janvier 1897 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
99,222,829 05	99,202,778 78	20,050 27	"	89,644,525 26	"	
228,686 75	380,035 14	"	151,348 39	10,965,999 85	"	
2,119,954 19	2,144,229 73	"	24,275 54	"	12,560 17	
1,861,277 84	1,867,228 86	"	5,951 02	"	5,910 12	
5,208,072 51	5,169,777 17	38,295 14	"	374,750 61	"	
48,526,104 52	48,669,994 52	"	143,800 "	1,078,900 "	"	
296,738,304 67	296,738,304 67	"	"	"	"	
400,480,635 43	885,657,597 85	"	485,176,962 42	"	1,011,713,854 65	
199 05	"	199 05	"	"	199 05	
1,290,171,742 80	1,290,388,070 19	"	216,327 39	"	301,864 95	
775,414,590 85	775,629,111 53	"	214,720 48	"	2,668,522 56	
498,958,566 41	498,576,553 60	361,812 81	"	"	860,295 56	
"	1,335 84	"	1,335 84	"	25,380 96	
2,616 "	2,616 "	"	"	"	"	
638,650 75	"	638,650 75	"	793,400 46	"	
"	110,425 95	"	110,425 95	110,425 95	"	
1,680,927 58	1,680,927 58	"	"	"	"	
11,000 "	4,000 "	7,000 "	"	"	"	
224,565 66	178,588 16	45,977 50	"	7,500 "	"	
5,000 "	1,058 96	3,941 04	"	1,058 96	"	
74,000 "	"	74,000 "	"	"	"	
350 "	625 "	"	275 "	"	7,849 "	
"	29 62	"	29 62	"	260 48	
1,955,391 50	2,575,196 50	"	419,805 "	"	328,182 "	
65,312 99	65,312 99	"	"	"	"	
161 90	161 90	"	"	"	"	
306 25	463 75	"	157 50	"	"	
5,450,566,916 30	5,915,842,425 80	1,180,906 56	486,465,414 15	102,974,561 09	1,015,924,859 48	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1896, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1896.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,649,745 95	22,780,551 39	28,430,297 32		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,103,865 60	1,556,876 57	2,660,542 17		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,461,814 67	2,952,237 87	6,504,052 54		
— de l'administration des postes et télé- graphes.	22,552,240 46	5,728,740 35	26,260,980 81		
— de l'administration de la marine . . .	14,551 10	186,701 11	201,252 21		
— de l'administration des prisons . . .	51,501 88	107,858 97	159,160 85		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	49,611 46	74,551 32	124,162 78		
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	858 74	4,918 52	5,777 26		
— des laboratoires d'analyses de l'État .	5,665 16	"	5,665 16		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	11,496 01	"	11,496 01		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	890 73	"	890 73		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	224 50	"	224 50		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements . . .	45,565,913 90	"	45,565,913 90	
	S/C portefeuille du trésor	52,551,490 60	"	52,551,490 60	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	588,480 65	1,011,125,554 "	1,011,713,834 65	
Agents du trésor dans les provinces	"	25,786,845 54	25,786,845 54		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	110,926,511 29	110,926,511 29		
	151,148,149 17	1,179,210,946 95	1,310,559,096 10	"	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1896.

Service des recettes et dépenses de l'État.	3,854,135 66	136,671,215 74
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	441,549 79	108,575,724 70
{ Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	60,197,525 30
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	8,180,706 69
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	516,732 11	49,018,256 17
Opérations diverses en dehors du service des budgets	103,596,881 45	1,501,622,687 45
	108,209,299 01	1,864,265,916 03
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1896	1,756,056,617 02	"
	1,864,265,916 03	1,864,265,916 03

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1896, et la situation au 1^{er} janvier 1897 (suite).

[illegible]

RECAPITULATION.

477,818,245 42	425,508,161 54	205,551,856 34	151,021,772 46	18,507,052 65	205,854,256 59
820,740,951 71	819,775,179 49	6,110,505 01	5,135,552 79	525,795 "	100,432,722 15
446,850,597 50	445,586,804 49	1,455,478 16	191,885 15	"	61,460,918 31
5,868,254 69	5,229,045 54	2,745,807 58	100,596 23	500 "	10,820,418 04
292,515,859 07	510,523,495 46	2,692,580 97	20,502,034 76	812,682 22	51,504,552 49
3,450,566,916 30	3,915,842,425 89	1,189,905 56	486,465,414 15	102,974,561 09	1,015,924,859 48
5,474,567,585 29	5,920,065,106 21	217,725,734 62	663,425,255 54	122,618,650 94	1,452,977,727 04
445,697,520 92		445 607,520 92			
				1,510,559,096 10	"
				1,452,977,727 04	1,452,977,727 04

(384)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1896.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° *Dette à 2½ p. c.*
 - 2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*
 - 3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*
 - 4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*
 - 5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*
 - 6° *Dette flottante.*
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/4, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

<i>A</i> et <i>B</i> . Au profit de corporations et d'établissements publics, et de	
comptables belges	7,266,666 66

A REPORTER.	fr. 31,742,433 86

	REPORT. . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843). . . .	941,798 ,
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention).	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . .	211,005 08
§ 4 du même article 63. —	Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 ,
§ 5 du même article. —	Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 ,
§ 6 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 ,
§ 7 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.	169,312,000 ,
	TOTAL. . . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr. 169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.	146,000 ,
	169,458,000 ,
	RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.		fr.	8,000,000	»
34,000 — 2,000 —			68,000,000	»
8,000 — 1,000 —			8,000,000	»
6,000 — 200 —			1,200,000	»
<u>soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de</u>				
		fr.	<u>85,200,000</u>	»

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 $\frac{1}{2}$ p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 $\frac{1}{2}$ p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

Au 1^{er} janvier 1897, la dette à 3 p. c., 1^{re} série s'élevait à 140,916,150 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 1^{re} série.

Elle est représentée, à concurrence de 65,600,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

12,000 obligations de 2,000 francs		fr.	24,000,000	»
35,000 — 1,000 —			35,000,000	»
8,000 — 500 —			4,000,000	»
5,000 — 200 —			1,000,000	»
16,000 — 100 —			1,600,000	»
<u>76,000 obligations.</u>				
		fr.	<u>65,600,000</u>	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1895.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 et 1896, s'élèvent à fr. 7,468,556 48 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1895	fr. 2,818,523 49	140,916 17	2,959,239 66
— 1896	4,227,484 50	281,832 32	4,509,316 82
	<u>Fr. 7,045,807 99</u>	<u>422,748 49</u>	<u>7,468,556 48</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1896, à fr. 140,916 17 c^t. A la même date, une somme équivalente, se trouvait à la disposition de la caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 140,916 15 c^t, n'était pas encore liquidé.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1896, à fr. 1,736,033,882 22 c³; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 775,544,000 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 1,736,033,882 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
			francs.	P. c/o.	francs.
Convention du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	—	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
Convention du 4 mars 1874.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
— du 20 avril 1876.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,070,025 »
— du 14 sept. 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 »
	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,855,000	73.15	22,590,485 50
		1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
		Id.	10,104,000		
Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
Convention du 20 juin 1882. (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1878.	10,000,000	82. »	109,060,000 »
		1 ^{er} mai 1882.	96,585,500		
		1 ^{er} nov. 1882.	56,414,700	98. » à	23,484,181 51
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98.75	
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à	4,142,488 70
				98.75	
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	Id.	20,511,600	98. » à	20,023,135 74
		Id.	11,956,600	98.75	
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98. » à	11,754,340 19
		Id.	15,077,400	98.70	
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers	1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600	98.50 à	12,863,520 70
		Id.	16,239,300	98.80	
Arrêté royal du 17 avril 1893.	Divers	1 ^{er} mai 1893.	8,760,700	98.25 à	14,865,133 74
		1 ^{er} nov. 1893.	9,316,500	98.85	
		Id.	10,683,500	99.75 à	18,201,985 40
		Id.	500,000	101.90	
Arrêté royal du 31 janv. 1894.	Divers	1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.95 à	10,458,804 67
		Id.	19,223,500	101.45	
Arrêté royal du 17 juill. 1894.	Divers	1 ^{er} nov. 1894.	19,223,500	101.27 à	8,878,804 15
		Id.	920,400	101.45	
Loi du 30 juin 1894, art. 1 ^{er} , 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	2,413,700	101.70 à	9,495,748 52
		Id.	8,432,900	102. »	
Arrêté royal du 14 mars 1895.	Divers	1 ^{er} mai 1895.	14,153,400	101.90 à	10,892,846 87
		1 ^{er} nov. 1895.	19,037,200	102.12	
Arrêté royal du 27 févr. 1896.	Divers	Id.	12,145,500	102.40	512,000 »
		1 ^{er} mai 1896.	758,000	101.90 à	19,004,376 05
Loi du 11 sept. 1896, art. 3, 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	1 ^{er} nov. 1896.	17,411,700	103.25	
Arrêté royal du 9 juin 1896.	Divers	1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.35 à	926,102 20
		Id.	2,413,700	100.75	2,468,525 35
		Id.	8,432,900	102.50	
		1 ^{er} mai 1895.	14,153,400	100.00 à	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	19,037,200	102. »	
		Id.	12,145,500	100.90 à	14,187,060 82
		1 ^{er} mai 1896.	758,000	102. »	
		1 ^{er} nov. 1896.	17,411,700	100.30 à	19,106,945 45
		Id.	758,000	100.60 à	12,350,941 80
		1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	101.05	
		1 ^{er} nov. 1896.	17,411,700	100.30	740,214 »
		1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à	17,552,955 »
		Id.	17,411,700	101.25	
TOTAL des emprunts. fr.			775,544,000		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,031,359,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs		fr. 40,000,000	»
3,800 — 5,000	—	19,000,000	»
225,000 — 2,000	—	450,000,000	»
452,859 — 1,000	—	452,859,000	»
69,000 — 500	—	34,500,000	»
60,000 — 200	—	12,000,000	»
230,000 — 100	—	23,000,000	»
1,044,659 obligations.		fr. 1,031,359,000	»

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Conformément à la loi du 15 février 1895, la dette à 3 p. c., 2^e série, provenant de la conversion du 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, a été réunie à la dette à 3 p. c. déjà existante et les dotations d'amortissement ont été confondues.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1896, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1894.	fr. 288,073,547 50	21,553,149 70	309,626,697 20
Année 1895	35,344,883 73	2,642,899 88	37,987,783 61
— 1896	50,589,839 46	3,686,857 76	54,276,697 22
Fr. 374,008,270 69	27,882,907 34	401,891,178 05	

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1896 s'élève donc à la somme totale de fr. 27,863,132 14 c., dont fr. 8,631,616 53 c. ont servi à amortir un capital nominal de 10,261,100 francs, ce qui a réduit à fr. 1,723,772,782 22 c., le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1896.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1895, à fr. 17,390,897 63 c. Le complément, soit fr. 1,860,393 18 c., se trouvait, à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1896, la dette à 3 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série.

Cette dette est représentée à concurrence de 96,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

25,000 obligations de 2,000 francs	50,000,000 »
40,000 — 1,000 —	40,000,000 »
8,000 — 500 —	4,000,000 »
6,000 — 200 —	1,200,000 »
15,000 — 100 —	1,500,000 »
<u>94,000 obligations.</u>	<u>fr. 96,700,000 »</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette pour les années 1895 et 1896, s'élèvent à 7,901,580 francs; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1895 : fr.	4,500,300 »	»	4,500,300 »
— 1896	6,001,200 »	400,080 »	6,401,280 »
	<u>Fr. 7,501,500 »</u>	<u>400,080 »</u>	<u>7,901,580 »</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au dessus du pair, s'élevaient au 31 décembre 1896 à 200,040 francs; la différence, représentant une somme équivalente, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 13,250,000 francs à 3 p. c. 2^e série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 3 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement de diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

1^o De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;

- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1895, à fr. 62,124 54 c^s; ceux de l'exercice 1896 se montent, au 31 décembre 1896, à fr. 35,586 59 c^s.

5° RENTES 5 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — *Loi du 2 avril 1873.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Un arrêté royal, en date du 4 septembre 1893, a annulé les rentes allouées du chef d'indemnités pour servitudes militaires ayant grevé les immeubles situés dans la zone de certains travaux de défense déclassés. Ces rentes s'élèvent à fr. 714 60 c^s et correspondent à un capital de fr. 23,819 98 c^s; les arrérages en ont cessé de courir le 13 octobre 1893.

Un deuxième arrêté royal du 6 mai 1894 a annulé, d'autres rentes se montant à fr. 1,774 58 c^s et représentant un capital de fr. 59,156 88 c^s; les arrérages de ces dernières rentes ont cessé de courir le 13 avril 1894.

Un troisième arrêté royal du 23 mars 1896 a annulé, à partir du 13 avril 1896, deux rentes s'élevant à fr. 2 51 c^s et représentant un capital de fr. 83 48 c^s.

Par suite de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1896, est réduit à 941, et le montant, à fr. 39,796 05 c^s correspondant à un capital de fr. 1,326,574 61 c^s.

B. — *Loi du 19 août 1893.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci contre	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1897 .	219,959,631 74	50,127,800 »	180,851,831 74	5,777	4,510,795 72
3 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1897 .	140,916,150 »	35,907,375 »	105,008,775 »	2,392	3,150,265 25
3 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1896.	1,725,772,782 22	773,881,950 »	951,890,832 22	54,850	28,556,724 64
3 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1896 . .	200,040,000 »	51,008,400 »	149,031,600 »	5,148	4,470,948 »
3 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1873)	15 avril 1896. . .	1,326,658 00	»	1,326,658 00	943	39,798 56
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893)	1 ^{er} septembre 1896.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	2,357	45,000 »
TOTALS . . . fr.		2,280,515,222 05	899,925,525 »	1,380,589,697 05	47,647	40,785,530 55

6^e DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1896, il restait en circulation, sur les émissions antérieures trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000 »

Pendant l'année 1896, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence de. 20,000,000 »

TOTAL. . . . fr. 40,000,000 »

Le montant des bons remboursés à leur échéance
est de fr. 30,000,000 »
et celui des bons remboursés anticipativement, de . . . 10,000,000 »
40,000,000 »

Au 31 décembre 1896, il n'y avait donc plus de bons du Trésor en circulation »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 10 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1896.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2^e Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes. (Article 11 du budget de l'exercice 1896). . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le paiement de cette somme s'effectue par trimestre.

3^e Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 ¹/₂ p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1896, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

4^e Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. (Art. 13 du Budget de 1896.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1896, à 8,850 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	7,650	»
— à l'amortissement		1,200	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	<u>8,850</u>	»

3^e Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 14 du Budget de l'exercice 1896.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1896, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1896, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	Kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	15 514	27 septembre 1946, art. 55, litt. C. . .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.551	31 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n° 5	72 " "	
Luttre à Gosselics	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 " "	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	525,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	5.896	Id. id. G. .	88 " "	526,394
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. .	89 " "	115,949
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. .	90 " "	
TOTAL . . .	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.		8,471,837

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
(Art. 15 du Budget de l'exercice 1896) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. c. sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

B. — ANNUITÉS

à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines. Art. 16 du Budget de l'exercice 1896.) fr. 945,000 »

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles	} A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).
2. Anvers	
3. Gand.	
4. Verviers.	
5. Charleroi	
6. La Louvière	
7. Liège.	} A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).
8. Louvain.	
9. Mons.	} A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883 qui a cédé le réseau à l'entrepreneur actuel, M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
	} A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).

10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1895).
 11. Courtrai A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
 12. Malines A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886 .

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et au mois de septembre et de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le payement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

- « Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.
 » Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités désignées ci-après ont été définitivement fixées et le montant en a été payé, en 1896, aux Compagnies concessionnaires; savoir :

A la Compagnie belge du téléphone Bell (Société anonyme), pour l'ensemble des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi et La Louvière	fr. 758,888 27	
A la Compagnie liégeoise du téléphone Bell (Société anonyme), pour le réseau de Liège	100,729 35	
		859,617 62

Les annuités à payer du chef des réseaux de Louvain, de Namur, et de Mons, ne sont pas encore déterminées exactement. L'État a payé aux ayants droits, pour les annuités de 1896, sauf décompte à établir au moment où le prix de rachat pourra être réglé définitivement, savoir :

A M. Jean Ryf, pour le réseau de Louvain	fr. 6,000 »	
Au même, pour le réseau de Namur	5,000 »	
A M. Michel Cahen, pour le réseau de Mons	40,908 24	
		51,908 24
TOTAL	fr. 911,525 86	

Il n'est intervenu aucune décision au sujet des annuités qui pourraient éventuellement être dues pour le rachat des réseaux de Courtrai et de Malines.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRESOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDEES

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiles.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 23 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151) et 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68) et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1896 et au 1^{er} janvier 1897, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1896, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.				CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>				.	"	"	580,598 14
DEUXIÈME PARTIE.							
<i>Dette à 2 1/2 p c.</i>				589,271,651 74	109,512,000 "	219,959,651 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 p. c. 1^{re} série</i>				140,916,150 "	"	140,916,150 "	4,227,484 50
<i>— 2^e série.</i>				1,736,055,882 22	10,261,100 "	1,725,772,782 22	51,775,185 40
<i>— 5^e série.</i>				200,040,000 "	"	200,040,000 "	6,001,200 .
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>							
<i>a) Loi du 2 avril 1875</i>				1,409,654 95	82,976 86	1,526,658 09	30,798 50
<i>b) Loi du 19 août 1893</i>				1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 .
<i>Fr.</i>				2,469,171,298 91	179,656,076 86	2,289,515,222 05	67,906,255 44
<i>Dette flottante.</i>				20,000,000 "	20,000,000 "	.	129,062 50
<i>Fr.</i>				2,489,171,298 91	199,656,076 86	2,289,515,222 05	67,837,192 94
TROISIÈME PARTIE.							
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>							ANNUITÉS.
<i>1^o Ligne de Mons à Manage</i>							672,350 "
<i>2^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal</i>							219,600 "
<i>3^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>							612,000 "
<i>4^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>							8,850 "
<i>5^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>							8,471,857 "
<i>6^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).</i>							1,000,000 "
<i>Fr.</i>							10,984,617 .
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques fr.</i>							911,525 80
QUATRIÈME PARTIE.							
<i>Pensions de toute nature fr.</i>							(¹) 15,124,459 .

(¹) Y compris 2,508,574 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(402)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1896.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1895 et 1896.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1895.	37,774,000 "	182,185,651 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1896	40,228,600 "	179,751,051 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1896.	59,876,800 "	180,082,851 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1897	59,127,800 "	180,851,851 74	219,959,651 74
5 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1895.	59,956,800 "	100,959,575 "	140,916,175 "
	1 ^{er} janvier 1896	38,507,600 "	102,608,575 "	140,916,175 "
	1 ^{er} juillet 1896.	55,671,475 "	105,244,675 "	140,916,150 "
	1 ^{er} janvier 1897	55,907,575 "	105,008,775 "	140,916,150 "
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1895	224,285,400 "	469,418,000 "	693,701,400 "
	1 ^{er} novembre 1895	759,428,450 "	905,105,752 22	1,662,624,182 22
	1 ^{er} mai 1896	758,407,750 "	957,807,852 22	1,696,215,582 22
	1 ^{er} novembre 1896	775,881,050 "	951,890,852 22	1,725,772,782 22
5 p. c. — 5 ^e série	1 ^{er} août 1895	56,001,100 "	144,038,900 "	200,040,000 "
	1 ^{er} février 1896	51,252,000 "	148,808,000 "	200,040,000 "
	1 ^{er} août 1896	51,008,400 "	149,051,600 "	200,040,000 "
5 p. c. — Servitudes militaires. — Loi du 2 avril 1875. — Loi du 19 août 1895. —	15 avril 1895	"	1,526,658 09	1,526,658 09
	15 avril 1896	"	1,526,658 09	1,526,658 09
	1 ^{er} septembre 1895	"	1,500,000 "	1,500,000 "
	1 ^{er} septembre 1896	"	1,500,000 "	1,500,000 "
5 1/2 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} mai 1895	59,956,800 "	100,959,575 "	140,916,175 "
5 1/2 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1895	544,566,650 "	415,025,252 22	960,489,882 22
5 1/2 p. c. — 5 ^e série	1 ^{er} février 1895	58,422,800 "	141,617,200 "	200,040,000 "
	1 ^{er} mai 1895	56,595,000 "	143,647,000 "	200,040,000 "

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1895 et 1896.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1895.	472,175 »	2,277,320 39	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1896.	502,857 50	2,246,637 89	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1895.	975,032 50	4,523,958 28	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1896.	498,460 »	2,251,035 39	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1897.	489,097 50	2,260,397 80	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1896.	987,557 50	4,511,435 28	5,498,990 78	»
5 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1895. (Du 1 ^{er} mai au 30 juin.)	199,784 »	504,796 87	704,580 87	»
	1 ^{er} janvier 1896.	574,614 »	1,559,128 62	2,113,742 62	140,916 17
	Charges de l'année 1895.	774,398 »	2,043,925 49	2,818,323 49	140,916 17
	1 ^{er} juillet 1896.	535,072 15	1,378,670 12	2,113,742 25	140,916 17
	1 ^{er} janvier 1897.	558,610 65	1,375,151 62	2,113,742 25	140,916 15
	Charges de l'année 1896.	1,073,682 70	3,153,801 74	4,227,484 50	281,832 52
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1895.	5,364,251 »	7,041,270 »	10,405,521 »	829,926 20
	1 ^{er} novembre 1895.	11,391,426 76	13,547,935 97	24,939,362 75	1,812,973 68
	Charges de l'année 1895.	14,755,677 76	20,589,205 97	35,344,883 75	2,642,899 88
	1 ^{er} mai 1896.	11,376,116 25	14,067,117 48	25,443,233 75	1,826,464 58
	1 ^{er} novembre 1896.	11,608,220 25	14,278,562 48	25,886,591 75	1,860,393 18
	Charges de l'année 1896.	22,984,345 50	28,345,479 96	51,329,825 46	3,686,857 76
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} août 1895 (Du 1 ^{er} mai au 31 juillet.)	420,008 25	1,080,291 75	1,500,300 »	»
	1 ^{er} février 1896.	768,480 »	2,232,120 »	3,000,600 »	200,040 »
	1 ^{er} août 1896.	765,120 »	2,235,474 »	3,000,600 »	200,040 »
	Charges de l'année 1896.	1,533,606 »	4,467,594 »	6,001,200 »	400,080 »
5 p. c. Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873. 15 avril 1895 (une année).	»	39,798 56	39,798 56	»
	15 avril 1896 (une année).	»	39,798 56	39,798 56	»
	Loi du 19 août 1893. 1 ^{er} sept. 1895 (une année).	»	45,000 »	45,000 »	»
	1 ^{er} sept. 1896 (une année).	»	45,000 »	45,000 »	»
5 1/4 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1895. (Du 1 ^{er} jan- vier au 30 avril.)	469,291 67	1,174,730 37	1,644,022 04	»
5 1/2 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1895.	9,529,916 57	7,278,656 56	16,808,572 93	960,489 88
5 1/4 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1895.	1,022,399 »	2,478,301 »	3,500,700 »	200,040 »
	1 ^{er} août 1895. (Du 1 ^{er} février au 30 avril.)	495,438 75	1,256,911 25	1,750,550 »	»
	Charges de l'année 1895.	1,515,837 75	3,735,212 25	5,251,050 »	200,040 »

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1896.	Accroiss.	Décroiss.	au 1 ^{er} janv. 1897.	au 1 ^{er} janv. 1896.	Accroiss. Décroiss.
Civiques	2	"	"	2	518	" "
Militaires	2,906	173	190	2,979	4,550,200	(¹)485,215 (²)551,850
Ordre de Léopold	101	2	7	96	10,100	200 700
Marine (militaires de la)	12	"	"	12	19,878	(³) 898 "
<i>Pensions civiles :</i>						
Pensions de l'Industrie et du Travail	"	5	"	5	"	18,434 "
— des Affaires Étrangères	15	1	2	14	70,392	2,160 8,625
— de la Justice	257	50	23	264	662,561	85,444 55,581
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	439	51	35	455	936,574	100,677 93,229
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,154	122	63	1,215	1,457,257	192,550 85,728
— de l'Agriculture et des Travaux publics	260	36	27	278	435,501	42,750 41,445
— de la Guerre	44	6	4	46	87,586	15,921 12,281
— des Finances	1,536	88	135	1,291	1,896,717	187,957 188,546
— de la Cour des Comptes	4	"	"	4	8,452	" "
Pensions ecclésiastiques	585	60	48	597	567,716	62,892 47,527
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	4	"	"	4	2,885	" "
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (⁴)	2,150	202	107	2,225	2,215,471	208,664 113,561
TOTAUX	9,148	776	659	9,285	12,719,588	1,401,722 996,871
AUGMENTATION : 137 pensions.				AUGMENTATION : 404,851 francs.		

janvier 1897.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DECREISSEMENTS			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1897.	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement.	par suite de révision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de révision.	pour d'autres causes.		
518	"	"	"	"	"	"	(1) Y compris l'augmentation votée par la loi du 2 juillet 1896, soit 169,930 francs. (2) Y compris l'augmentation accordée par la même loi aux pensionnaires décédés dans le courant de l'année 1896, soit 11,311 francs. (3) Augmentation, résultant de l'application de la loi du 2 juillet 1896.	
4,685,565	172	1	"	189	1	"		
9,600	2	"	"	7	"	"		
20,776	"	"	"	"	"	"		
18,434	5	"	"	"	"	"		
63,929	1	"	"	2	"	"		
694,424	20	1	"	22	1	"		
944,022	40	2	"	33	2	"		
1,564,059	122	"	"	65	"	"		
456,586	31	5	"	22	5	"		
89,226	6	"	"	4	"	"		
1,896,308	86	2	"	131	2	"		
8,452	"	"	"	"	"	"		
385,081	60	"	"	48	"	"		
2,885	"	"	"	"	"	"		
2,308,574	195	9	"	97	9	1 (4)	(4) Arrêté royal du 8 juin 1896.	
13,124,439	756	20	"	618	20	1	(5) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux confé- rées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.	
		776			659			

(408)

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1896

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

RAPPORT ANNUEL.

(Art. 16 de la loi du 15 novembre 1847.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter aux Chambres législatives, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant l'année 1896 et sur leur situation matérielle au 31 décembre dernier.

Ce rapport est dressé dans la forme habituelle; il est suivi des états de situation des deux Caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance, qui a été entendue comme le prescrit la disposition prérappelée.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

Les fonds d'amortissement qui ont été mis à la disposition de la Caisse pour l'année 1896, s'élèvent à 4,368,770 10. Cette somme se répartit, entre les dettes amortissables, de la manière indiquée ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL émis	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dette à 3 %, 1 ^{re} série	140,916,150 »	281,832 54	»	281,832 54
— 2 ^e série	1,755,015,982 22	3,379,024 76	307,833 »	3,686,857 76
— 3 ^e série	200,040,000 »	400,080 »	»	400,080 »
		4,060,937 10	307,833 »	4,368,770 10

Pendant l'année 1896, le capital émis de la dette à 3 % s'est modifié comme il suit :

Dette à 3 %, 1^{re} série.

Cette dette s'élevait, à la fin de 1895, à fr.	140,916,175 »
Il y a lieu d'en déduire la fraction d'une obligation de la Grande Compagnie du Luxembourg, remboursée en numéraire	25 »
fr.	<u>140,916,150 »</u>

Dette à 3 %, 2^e série.

Cette dette s'élevait, au 31 décembre 1895, à fr.	1,673,048,082 22
Elle s'est augmentée des émissions suivantes :	
1 ^o En vertu de l'arrêté royal du 14 mars 1895 fr.	13,653,400 »
2 ^o En vertu de l'arrêté royal du 17 février 1896	31,182,700 »
3 ^o En vertu de l'arrêté royal du 8 juin 1896	36,393,800 »
4 ^o En vertu de l'article 3, 2 ^o , de la loi du 11 septembre 1895, à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires de 1895	738,000 »
	<u>81,967,900 »</u>
TOTAL. fr.	<u>1,755,015,982 22</u>

La dotation d'amortissement de la dette à 3 % est calculée à raison de fr. 0.20 % du capital nominal.

Le tableau ci-après donne le détail des sommes mises à la disposition de la Caisse :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	MONTANT.
	3 % ^o , 1 ^{re} série.	
1 ^{er} janvier 1896 . .	0 10 % ^o sur 140,916,175 francs	140,916 17
1 ^{er} juillet 1896 . .	0 10 % ^o sur fr. 140,916,175	140,916 17
		281,832 34
	3 % ^o , 2 ^e série.	
1 ^{er} mai 1896	0 10 % ^o sur fr. 1,672,548,082 22	1,672,548 08
	Intérêts : 1 1/2 % ^o sur le capital amorti	153,916 50
1 ^{er} novembre 1896 . .	0 10 % ^o sur fr. 1,706,476,682 22	1,706,476 68
	Intérêts : 1 1/2 % ^o sur le capital amorti	153,916 50
		3,686,857 76
	3 % ^o , 3 ^e série.	
1 ^{er} février 1896 . .	0 10 % ^o sur 200,040,000 francs	200,040 0
1 ^{er} août 1896	0 10 % ^o sur 200,040,000 francs	200,040 0
		400,080 0
		4,568,770 10

Pour le 3 %^o, 2^e série, les dotations ne correspondent pas exactement au capital émis; les différences résultent de ce que les dotations d'amortissement afférentes aux titres émis dans le courant de l'année ne prennent cours qu'à partir du semestre qui suit la date de l'émission.

La dotation a donc été calculée pour le semestre échu le 1^{er} mai 1896, sur le capital de la dette au 31 octobre 1895 et celle pour le semestre échu le 1^{er} novembre 1896, sur le capital de la dette au 30 avril 1896.

Emploi des fonds.

La Caisse a eu à sa disposition en 1896 les ressources ci-après :

1 ^o Fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1895	fr. 1,474,573 91
2 ^o Fonds de l'année 1896	4,368,770 10
ENSEMBLE.	fr. 5,843,344 01

Les fonds qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours, ont été reversés au Trésor, savoir :

Pour le 3 % ^o , 1 ^{re} série	fr. 140,916 17
Pour le 3 % ^o , 2 ^e série	3,301,038 49
Pour le 3 % ^o , 3 ^e série	200,040 0
	3,641,994 66

Le solde disponible, soit fr. 2,201,349 35
sera reporté à l'exercice 1897.

La somme de fr. 3,641,994 66, reversée au Trésor, se décompose comme il suit :

3 %, 1^{re} série : semestre échu le 1^{er} janvier 1896. 140,916 17

3 %, 2^e série : semestre échu le 1^{er} nov. 1895. 1,474,573 91

déduction faite de la somme de fr. 338,399 77
consacrée à l'amortissement en 1895.

3 %, 2^e série : semestre échu le 1^{er} mai 1896. 1,826,464 58
————— 3,301,038 49

3 %, 3^e série : semestre échu le 1^{er} février 1896. 200,040 »

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des dettes auxquelles est attribuée une dotation d'amortissement, s'élevait, au 31 décembre 1896, à. . fr. 2,085,711,032 22

SAVOIR :

Dettes à 3 %, 1 ^{re} série.	fr. 140,916,150 »
— 2 ^e série.	1,744,754,882 22
— 3 ^e série.	200,040,000 »
	fr. 2,085,711,032 22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics dont la Caisse des dépôts et consignations avait la garde, s'élevaient, au 31 décembre 1896, à 634 millions de francs environ ; ils étaient de 589 millions à la fin de l'année précédente. Le chiffre des cautionnements s'est accru de 5 millions de francs environ.

Les placements effectués pour le compte de la Caisse d'épargne ont dépassé les réalisations de 40,317,000 francs. Le montant des dépôts afférents aux autres services n'a guère varié.

Le tableau ci-après renseigne le montant des dépôts, par nature de service, depuis l'année 1850 :

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entre- preneurs, d'adjudica- taires et d'agents com- merciaux (en numé- raire).	cautionnements versés en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire.	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémunéra- tion des miliciens intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numér.).	application des fonds d'indemnité de la Caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	"	"	2,905	"	"	"	"	"	12,513
1855	10,477	763	4,615	4,746	"	"	"	"	"	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	"	"	"	"	"	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	"	"	"	"	"	36,872
1870	15,700	1,405	11,465	11,197	305	"	"	6,126	"	46,196
1875	20,988	2,015	13,467	21,577	2,051	11,362	3,395	26,796	"	101,420
1880	28,916	3,984	17,752	52,156	1,554	3,271	176	64,227	2,356	154,352
1885	56,587	4,506	15,049	41,053	315	71	138	156,530	715	254,960
1890	40,807	5,509	14,280	52,125	517	82	101	303,018	1,266	397,595
1891	44,316	4,581	14,343	50,017	261	85	54	349,011	1,514	443,980
1892	47,785	4,734	15,225	29,925	224	85	56	373,322	538	471,892
1893	48,579	3,882	15,251	31,222	218	90	"	412,015	556	511,811
1894	63,098	3,751	17,438	30,294	222	90	"	444,856	575	560,324
1895	54,780	4,058	15,759	30,584	226	92	"	483,046	504	588,948
1896	55,866	3,968	19,576	30,325	229	95	"	523,363	612	634,032

Le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts s'établit comme il suit :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des dépôts au 31 décembre 1895.	fr.	54,789,329	19
Versements reçus en 1896		12,687,258	36
	fr.	67,476,587	55
Mandats acquittés en 1896		11,610,490	91
Solde au 31 décembre 1896	fr.	55,866,096	64

y compris une somme de fr. 1,504,439 24, restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1895	fr.	2,941,100	»
Dépôts reçus en 1896		3,527,000	»
	fr.	6,468,100	»
Restitutions.		498,200	»
Solde au 31 décembre 1896	fr.	5,969,900	»

Ce solde se décompose comme il suit, d'après la nature des titres en dépôt :

Dette à 2 $\frac{1}{2}$ %	fr.	595,000	»
— à 3 %		5,374,900	»
	fr.	5,969,900	»

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1895. fr.	526,154 05	4,057,915 38	4,584,047 43
Montant des versements effectués en 1896 . . .	7,950,195 43	2,637,515 77	10,567,507 20
TOTAUX. . . fr.	8,456,527 48	6,695,227 15	15,151,554 63
Montant des remboursements	7,868,415 85	2,727,518 07	10,595,951 92
Solde au 31 décembre 1896. fr.	587,915 63	5,967,709 08	4,555,622 71

2^o En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1895	fr. 12,291,570 »
Dépôts reçus en 1896	17,194,800 »
	fr. 29,486,370 »
Restitutions.	16,467,730 »
Solde au 31 décembre 1896	fr. 13,018,640 »

Ce solde se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 %	fr. 223,400 »
— à 3 %	10,367,500 »
— à 3 1/2 %	216,600 »
Caisse d'annuités 3 %	934,000 »
— 4 %	806,340 »
— 4 1/2 %	121,900 »
Crédit communal 3 %	25,600 »
— 4 %	47,300 »
— 4 1/2 %	50,200 »
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux 3 %	223,800 »
TOTAL.	fr. 13,018,640 »

Consignations.

Solde au 31 décembre 1895	fr. 30,383,435 84
Versements de 1896	9,303,016 50
	fr. 39,686,452 34
Remboursements	9,363,358 99
Solde au 31 décembre 1896	fr. 30,323,093 35

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1895.	CAPITAUX déposés EN 1896.	CAPITAUX remboursés EN 1896.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1896.
				des DÉPÔTS effectués en 1896 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1896.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	»	»	»	»	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	72,585 59	»	»	»	»	72,585 59
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	98,482 70	17,750 »	67,700 »	»	49,950 »	48,552 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	412,472 87	54,545 19	27,785 15	6,560 04	»	419,032 91
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,212,911 47	3,224,790 09	3,065,745 95	»	438,946 86	1,775,964 61
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	75,192 86	7,000 »	3,500 »	3,500 »	»	76,692 86
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	3,154,290 71	235,445 82	149,050 04	86,595 78	»	3,240,684 49
8. Sommes appartenant à des absents	528,984 90	21,026 18	18,714 59	2,511 59	»	551,296 58
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	14,085,270 65	1,977,566 48	1,973,178 94	4,187 54	»	14,089,458 17
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	5,429,679 10	1,661,572 01	1,463,726 51	197,845 50	»	5,627,524 60
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	211,002 79	38,285 08	8,051 69	30,255 30	»	241,256 18
12. Dépôts de toute autre nature	6,097,217 40	2,085,428 65	1,987,926 12	97,502 53	»	6,194,719 95
TOTAUX . . . fr.	50,583,435 84	9,305,016 50	9,563,558 90	428,554 37	488,896 86	50,525,093 35
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. . . . fr.				60,542 49		

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

La Caisse a continué, en 1896, à restituer les cautionnements de remplaçants dont le remboursement était devenu exigible.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1895	fr. 121,513 67
Mandats délivrés en 1896 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.	200 »
Capital inscrit au 31 décembre 1896	<u>121,113 67</u>

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1893	fr.	103,118 64
Intérêts portés en compte aux remplaçants en 1896		3,036 01
	fr.	108,154 65
Intérêts mandatés au profit de remplaçants		193 30
Intérêts inscrits au 31 décembre 1896	fr.	107,959 15
TOTAL GÉNÉRAL.	fr.	229,072 82

Caisses de milice

instituées par la loi du 3 juin 1870 (en liquidation).

La Caisse des dépôts a remboursé en 1896 une somme de fr. 17 12, versée à la Caisse de retraite, à l'effet de compléter la rente qui a été constituée au profit d'un milicien de la classe de 1872.

La situation des fonds tenus en réserve pour le règlement éventuel de cas litigieux se présentait, au décembre 1896, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS			FONDS
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	tenus en réserve
		immédiate.	différée.		au 31 décembre 1896.
1871	2,712,020 76	1,721,417 »	521,080 63	664,959 28	4,534 85
1872	2,770,021 25	1,741,410 56	256,419 97	755,580 26	17,510 44
1873	2,449,525 90	1,745,925 02	104,156 29	588,097 89	11,141 70
1874	2,555,519 58	1,886,847 52	96,650 57	502,842 59	62,178 90
1875	2,074,222 22	»	»	2,074,222 22	»
TOTAL. . . . fr.					95,388 89

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à fr. 24,100 »
ont été consenties, en 1885, sur le crédit de fr. 229,314 21
alloué au Département de l'Intérieur par le Budget de 1884.

La Caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités
souscrites pour le remboursement de ces avances et en reverse
le montant au Trésor.

Elle a ainsi reçu et reversé en 1896 fr. 1,553 84
et pendant les années antérieures 14,619 52

15,953 16

Il reste à verser, pour couvrir les avances 8,144 84

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaie divisionnaire (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces de 1 centime (loi du 14 août 1887). Il s'accroît chaque année des intérêts provenant du placement de ces sommes.

Au 1 ^{er} janvier 1896, la Caisse avait reçu fr.	594,561 71
Les intérêts encaissés en 1896 s'élèvent à	17,559 »
	fr. 611,920 71

La Caisse a appliqué, en 1896, à l'achat d'un capital nominal de 17,500 francs en dette à 3 % une somme de fr. 17,520 03

Elle avait acquis antérieurement un capital de 581,000 francs pour	594,360 88
	611,880 91

Solde au 31 décembre 1896 fr.	39 80

En conséquence, la Caisse avait en dépôt, au 31 décembre 1896, un capital de 598,300 francs, en titres 3 %.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1896, à la somme de fr. 2,868,942 42

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de 2,428,873 99
se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables fr.	1,532,120 15
Intérêts des cautionnements de remplaçants	3,036 01
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs	91,668 54
Intérêts des consignations	802,049 49
	fr. 2,428,873 99

L'excédent en faveur du Trésor est donc de fr.	440,068 43

Caisse générale d'épargne et de retraite.

Les placements définitifs de la Caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la Caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée des réalisations (art. 50 de la loi du 16 mars 1865).

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en exécution des décisions du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne.

La Caisse des dépôts avait en dépôt, au 31 décembre 1895, des valeurs s'élevant en capital à fr. 454,713,150 »

Les placements de 1896 ont atteint 52,603,600 »

fr. 507,316,750 »

et les réalisations. 13,249,800 »

Le capital restant placé à la fin de l'année 1896 est donc de. fr. 492,066,950 »

Les cautionnements fournis par les membres des comptoirs agricoles ainsi que par les caissiers de la Caisse d'épargne sont également déposés à la Caisse des dépôts; ils s'élèvent à 81,100 »

ENSEMBLE. fr. 492,148,050 »

Au 31 décembre 1895, la Caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires s'élevant à fr. 9,168,363 73

Elle a consenti, en 1896, de nouveaux prêts pour . . . 76,000 »

fr. 9,244,363 73

Les remboursements se sont élevés à 812,558 84

Reste au 31 décembre 1896 8,431,804 89

La Caisse d'épargne peut, en vertu de l'article 5 de la loi du 9 août 1889, prêter des capitaux aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat d'habitations ouvrières.

Une somme de fr. 11,116,976 73
avait été appliquée, au 31 décembre 1895, à des placements de cette nature.

De nouveaux prêts ont été consentis, en 1896, pour . . . 3,718,436 »

fr. 14,835,412 73

Les remboursements se sont élevés à 3,033 98

Reste au 31 décembre 1896 fr. 14,832,378 75

Elle a, en outre, été autorisée par la loi du 15 avril 1884 à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1895, de fr. 2,515,991 »
 102 prêts, s'élevant ensemble à 749,230 »
 ont été consentis en 1896; tous ces prêts ont été conclus à l'intervention du comptoir agricole de Genappe.

fr. 3,265,221 »

Les remboursements effectués en 1896 se sont élevés à . . . 337,880 »

Le solde au 31 décembre 1896 est donc de fr. 2,907,341 »

En 1885, le Trésor a cédé à la Caisse d'épargne les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1896 est de fr. 5,043,244 92

Les placements en fonds publics faits par la Caisse des dépôts pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, se sont élevés en capital nominal à 3,585,900 francs.

Le 31 mars 1897.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXES.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1896.

ANNEXE N° 1.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			
	5 % (1 ^{re} série).	5 % (2 ^{me} série).	5 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	140,016,150 »	1,755,015,982 22	200,040,000 »	2,095,072,132 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	281,852 34	5,579,024 76	400,080 »	4,060,957 10
Intérêts des capitaux amortis	»	507,855 »	»	507,855 »
Fonds d'amortissement de l'année 1896	281,852 34	5,086,857 76	400,080 »	4,568,770 10
Dotations et intérêts des années antérieures .	»	24,106,049 58	»	24,106,049 58
	281,852 34	27,882,907 34	400,080 »	28,564,819 68

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1896	»	»	»	»
Coût des rachats effectués antérieurement . . .	»	8,651,616 53	»	8,651,616 55
	»	8,651,616 53	»	8,651,616 53
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 % au-dessus du pair	140,916 17	5,501,058 49	200,040 »	5,641,994 66
Versements effectués antérieurement de ce chef .	»	14,089,859 14	»	14,089,859 14
	140,916 17	26,022,514 16	200,040 »	26,563,470 33
Encaisse au 31 décembre 1896	140,916 17	1,860,395 18	200,040 »	2,201,540 35
	281,852 34	27,882,907 34	400,080 »	28,564,819 68

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			
	5 % (1 ^{re} série).	5 % (2 ^{me} série).	5 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	140,916,150	1,733,015,982 22	200,040,000	2,005,972,132 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1896	"	"	"	"
Titres rachetés antérieurement	"	10,261,100	"	10,261,100
	"	10,261,100	"	10,261,100

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés.	"	10,261,100	"	10,261,100
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amor-</i> <i>tissement.</i>	"	"	"	"
	"	10,261,100	"	10,261,100

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1896.*

1° Titres à amortir.	140,916,150	1,733,015,982 22	200,040,000	2,005,972,132 22
2° — amortis	"	10,261,100	"	10,261,100
3° — convertis	"	"	"	"
4° — restant à amortir	140,916,150	1,744,754,882 22	200,040,000	2,085,711,032 22

Bruxelles, le 31 mars 1897.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
chargé de la gestion de la Caisse d'amortissement,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{ Son compte courant	91,022,552 05	} 91,095,281 49
	{ Mandats en circulation	70,729 44	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	19,570,453 65
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	525,281,719 56
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	81,100 »

Placement des

Caissier de l'État, S/C courant	1,828,251 62

A REPORTER. . . . fr. 635,860,806 50

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

consignations.

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits. fr. 34,513,727 11 A inscrire. 1,504,459 24	55,818,166 35	55,866,096 64
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer	47,959 29		
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	Inscrits. fr. 3,785,544 85 A inscrire. 139,565 10	3,944,909 95	3,967,709 08
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer	22,799 15		
Consignations de toute nature		50,525,095 35	
Cautionnements de remplaçants.	Principal fr. 121,115 67 Intérêts. 107,959 15		229,072 82
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).		4,554 85	
— — — (— 1872).		17,510 44	
— — — (— 1873).		11,144 70	
— — — (— 1874).		62,178 90	
Fonds de prévision monétaire		611,920 71	

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics des contribuables et dépôts de garantie	Numéraire 587,915 63 Fonds publics 18,988,540 »	19,576,455 63
Caisse générale d'épargne et de retraite		523,562,819 56

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances.	89,644,555 06
Caisse générale d'épargne	"

A REPORTER. fr. 723,677,107 74

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 655,860,806 30

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,720,158 61	capital nominal de titres à 2 1/2 %	acquis pour fr.	4,048,381 56
8,170,375	— — 3 % (1 ^{re} série)	—	7,813,834 71
72,642,305 72	— — 3 % (2 ^e série)	—	63,904,491 66
11,424,700	— — 3 % (3 ^e série)	—	11,532,693 53
520	d'obligations 4 % de la Caisse d'annuités	—	542 31
2,590	— — 4 1/2 %	—	2,991 60
5,000	d'actions privilégiées Grand-Luxembourg	—	6,296 27

Fr. 98,965,449 33 fr. 87,109,031 64

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 4,554 85 livret de la Caisse d'épargne acquis pour fr. 4,554 85

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 17,510 44 livret de la Caisse d'épargne — 17,510 44

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 11,144 70 livret de la Caisse d'épargne — 11,144 70

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 62,178 90 livret de la Caisse d'épargne — 62,178 90

Fonds de prévision monétaire :

Fr. 108,000	capital nominal de titres à 3 % (1 ^{re} série)	acquis pour fr.	111,025 50
140,900	— — 3 % (2 ^e série)	—	143,235 23
349,400	— — 3 % (3 ^e série)	—	337,620 18

Fr. 598,300 611,880 91

Fr. 725,677,107 74

PASSIF.

REPORT. . - fr. 723,677,107 74

Fr. 723,677,107 74

Bruxelles, le 31 mars 1897.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 5.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896.

Caisse des dépôts et consignations :

Titres 2 1/2 %	6,719,701 47	457 14	6,720,158 61	"	6,720,158 61
— 5 % (1 ^{re} série)	8,775,175 "	80,000 "	8,855,175 "	682,800 "	8,170,375 "
— 5 % (2 ^e série)	75,551,805 72	5,316,100 "	78,867,905 72	6,225,600 "	72,642,505 72
— 5 % (3 ^e série)	11,455,800 "	115,600 "	11,549,400 "	124,700 "	11,424,700 "
Obligations 4 % Caisse d'annuités . .	520 "	"	520 "	"	520 "
— 4 1/2 % —	2,540 "	50 "	2,590 "	"	2,590 "
Act. priv. de la G ^d e C ^{ie} du Luxembourg.	5,000 "	"	5,000 "	"	5,000 "
	100,486,542 19	5,512,207 14	105,998,549 55	7,035,100 "	98,965,449 55

Caisse de milice. — Levée de 1871 :

Livret de la Caisse d'épargne	4,422 19	132 66	4,554 85	"	4,554 85

Caisse de milice. — Levée de 1872 :

Livret de la Caisse d'épargne	17,017 05	495 59	17,510 44	"	17,510 44

Caisse de milice. — Levée de 1873 :

Livret de la Caisse d'épargne	10,820 10	524 60	11,144 70	"	11,144 70

Caisse de milice. — Levée de 1874 :

Livret de la Caisse d'épargne	60,567 89	1,811 01	62,178 90	"	62,178 90

Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886) :

Titres 3 % (1 ^{re} série)	101,400 "	6,600 "	108,000 "	"	108,000 "
— 5 % (2 ^e série)	136,800 "	4,100 "	140,900 "	"	140,900 "
— 5 % (3 ^e série)	542,800 "	6,600 "	549,400 "	"	549,400 "
	581,000 "	17,500 "	598,500 "	"	598,500 "

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 $\frac{1}{2}$ %	14,958,000 "	"	14,958,000 "	117,000 "	14,821,000 "
— 3 % (1 ^{re} série)	54,520,700 "	"	54,520,700 "	254,500 "	54,266,400 "
— 3 % (2 ^e série)	148,948,750 "	20,000,000 "	168,948,750 "	1,456,200 "	167,512,550 "
— 3 % (3 ^e série)	74,216,600 "	"	74,216,600 "	148,700 "	74,067,900 "
— 3 % Caisse d'annuités	22,261,600 "	927,000 "	23,188,600 "	150,000 "	23,040,600 "
— 3 % Crédit communal	22,683,900 "	5,092,000 "	27,775,900 "	192,000 "	27,583,900 "
— 4 % —	726,000 "	"	726,000 "	57,000 "	689,000 "
— 4 $\frac{1}{2}$ % —	7,555,200 "	345,100 "	7,896,300 "	60,200 "	7,836,100 "
Obligations Produits au Flénu 3 $\frac{1}{2}$ %	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— — 5 %	110,000 "	"	110,000 "	4,000 "	106,000 "
— Forges de la Providence	74,500 "	5,500 "	80,000 "	"	80,000 "
— Oignies	2,544,500 "	"	2,544,500 "	16,500 "	2,528,000 "
— Plateaux de Herve 3 %	5,902,500 "	146,000 "	6,048,500 "	12,500 "	6,036,000 "
— Emprunt du Brabant 2 $\frac{1}{2}$ %	7,085,000 "	"	7,085,000 "	"	7,085,000 "
— de la Cie Immobilière 3 $\frac{1}{2}$ %	11,478,000 "	"	11,478,000 "	1,800,000 "	9,678,000 "
— — 3,40 %	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— Est belge	2,567,000 "	1,519,500 "	4,086,500 "	25,500 "	4,061,000 "
— Namur-Liège	2,105,500 "	375,000 "	2,476,500 "	15,000 "	2,461,500 "
— Fland. occidentale (1 ^{re} série)	507,500 "	7,500 "	515,000 "	4,000 "	511,000 "
— — (2 ^{me} série)	2,245,000 "	65,000 "	2,310,000 "	19,000 "	2,291,000 "
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} séries)	58,000 "	"	58,000 "	"	58,000 "
— — (2 ^{me} série)	25,000 "	"	25,000 "	5,000 "	22,000 "
— Liège-Maestricht	688,000 "	71,500 "	759,500 "	4,500 "	755,000 "
— Braine-Gand	619,500 "	98,000 "	717,500 "	5,000 "	714,500 "
— Nord de la Belgique	4,570,500 "	"	4,570,500 "	55,500 "	4,537,000 "
— Anvers-Rotterdam	1,734,000 "	690,000 "	2,424,000 "	12,000 "	2,412,000 "
— Sambre-et-Meuse 3 %	757,000 "	65,000 "	822,000 "	7,500 "	814,500 "
— — 4 %	294,000 "	"	294,000 "	15,000 "	281,000 "
— — 4 $\frac{1}{2}$ %	1,104,000 "	"	1,104,000 "	22,000 "	1,082,000 "
— Anvers-Gand	479,000 "	4,500 "	483,500 "	5,500 "	478,000 "
Actions privilégiées Anvers-Gand	12,500 "	19,500 "	52,000 "	"	52,000 "
A REPORTER . . . fr.	568,187,750 "	29,227,100 "	597,414,850 "	4,584,900 "	593,029,950 "

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896
REPORT . . . fr.	368,187,750 »	20,227,100 »	597,414,850 »	4,384,900 »	593,029,950 »
Obligations Nord belge.	7,754,000 »	29,500 »	7,783,500 »	58,500 »	7,725,000 »
— Mens-Hautmont 5 %	185,000 »	15,500 »	198,500 »	1,500 »	197,000 »
— — 8 %	740,000 »	53,500 »	793,500 »	5,500 »	788,000 »
— Liège 1889	5,174,000 »	870,000 »	4,044,000 »	6,500 »	4,037,500 »
— Chemins de fer vicin. 2 1/2 %	4,552,040 »	»	4,552,040 »	156,320 »	4,215,720 »
— — 3 %	523,400 »	524,500 »	1,047,900 »	500 »	1,047,400 »
— Schaerbeek 1880	214,000 »	»	214,000 »	3,000 »	211,000 »
— — 1894	»	400,000 »	400,000 »	500 »	599,500 »
— Charleroi 5 %	142,500 »	»	142,500 »	1,500 »	141,000 »
— — 5 1/4 %	400,000 »	100,000 »	500,000 »	»	500,000 »
— St-Josse-ten-Noode	552,000 »	43,500 »	575,500 »	3,000 »	572,500 »
— Ixelles 1880	295,000 »	»	295,000 »	2,000 »	291,000 »
— — 1894	»	400,000 »	400,000 »	500 »	599,500 »
— — 1895	957,500 »	440,000 »	1,377,500 »	11,000 »	1,366,500 »
— Liège 1855	252,160 »	»	252,160 »	9,280 »	242,880 »
— Province de Namur	40,500 »	»	40,500 »	1,000 »	39,500 »
— Liège 1860	50,400 »	»	50,400 »	1,000 »	49,400 »
— St-Gilles 1882	157,000 »	»	157,000 »	»	157,000 »
— — 1893	985,500 »	»	985,500 »	59,500 »	946,000 »
— — 1894	»	400,000 »	400,000 »	1,000 »	599,000 »
— — 1895	409,500 »	102,000 »	511,500 »	19,000 »	492,500 »
— Crédit communal 1861	280,700 »	»	280,700 »	6,900 »	273,800 »
— 3 % Société générale	19,000 »	»	19,000 »	»	19,000 »
— 3 1/2 % —	6,545,500 »	»	6,545,500 »	»	6,545,500 »
— 4 % —	203,000 »	»	205,000 »	60,000 »	143,000 »
— 4 % Crédit foncier	205,500 »	»	205,500 »	1,000 »	204,500 »
— 3 60 % —	146,900 »	»	146,900 »	4,000 »	142,900 »
— 3 20 % —	3,000,000 »	»	3,000,000 »	»	3,000,000 »
— Liège 1868	210,500 »	»	210,500 »	2,900 »	207,400 »
— Namur 1887	139,500 »	»	139,500 »	»	139,500 »
— — 1894	283,000 »	»	283,000 »	»	283,000 »
— Thuin	14,000 »	»	14,000 »	»	14,000 »
A REPORTER. fr.	400,577,650 »	32,605,600 »	432,981,250 »	4,760,800 »	428,220,450 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés. pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896.
REPORT . . . fr.	400,577,650 »	52,605,600 »	452,981,250 »	4,760,800 »	428,220,450 »
Obligations Blankenberghe 1885. . .	120,500 »	»	120,500 »	1,500 »	119,000 »
— — 1895. . .	55,500 »	»	55,500 »	»	55,500 »
— 5 % Ostende	46,000 »	»	46,000 »	1,000 »	45,000 »
— Malines	95,500 »	»	95,500 »	500 »	95,000 »
— Dison	281,500 »	9,500 »	291,000 »	2,500 »	288,500 »
— Hainaut 4 1/2 %	65,000 »	»	65,000 »	500 »	62,500 »
— — 5 1/2 %	2,576,000 »	»	2,576,000 »	12,000 »	2,564,000 »
— Laeken 5 % 1885	50,000 »	»	50,000 »	»	50,000 »
— — 5 % 1894	911,000 »	»	911,000 »	4,000 »	907,000 »
— Chemins de fer secondaires.	1,055,000 »	400,000 »	1,455,000 »	»	1,455,000 »
— Tramways napolitains . .	1,406,000 »	65,500 »	1,469,500 »	27,000 »	1,442,500 »
— 5 % Flandre orientale . .	1,124,000 »	»	1,124,000 »	»	1,124,000 »
— Liégeois-Limbourgeois . .	8,064,000 »	211,500 »	8,275,500 »	65,500 »	8,210,000 »
— Malines-Terneuzen . . .	1,167,500 »	»	1,167,500 »	5,500 »	1,164,000 »
— Alost.	880,500 »	»	880,500 »	5,500 »	877,000 »
— Province d'Anvers 5 % . .	507,500 »	»	507,500 »	5,000 »	504,500 »
— — 2 1/2 %	»	2,072,000 »	2,072,000 »	»	2,072,000 »
— Lokeren.	594,000 »	»	594,000 »	1,000 »	595,000 »
— Papeteries de Saventhem . .	150,000 »	»	150,000 »	25,000 »	125,000 »
— Liégeois-Namurois	4,579,000 »	547,500 »	5,126,500 »	15,000 »	5,111,500 »
— Marcinelle-Couillet . . .	547,500 »	»	547,500 »	5,000 »	542,500 »
— Chemins de fer économiques.	2,418,500 »	»	2,418,500 »	97,500 »	2,321,000 »
— 5 % Levant du Flénu . . .	2,281,500 »	»	2,281,500 »	25,000 »	2,256,500 »
— Aciéries d'Angleur 4 1/2 % .	852,000 »	»	852,000 »	55,000 »	797,000 »
— Cockerill.	1,584,500 »	152,000 »	1,516,500 »	12,500 »	1,504,000 »
— Tramways de Varsovie . .	567,000 »	5,000 »	570,000 »	11,500 »	558,500 »
— — bruxellois	2,080,500 »	»	2,080,500 »	21,000 »	2,059,500 »
— — de Reims.	585,500 »	»	585,500 »	2,000 »	585,500 »
— Hauts-fourneaux de Musson.	542,500 »	»	542,500 »	»	542,500 »
— 4 % Angleur	1,515,500 »	»	1,515,500 »	21,000 »	1,292,500 »
— De Naeyer et C ^{ie}	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Province de Liège 1894. . .	1,045,500 »	»	1,045,500 »	16,000 »	1,027,500 »
A REPORTER. . . . fr.	438,078,650 »	56,042,600 »	474,121,250 »	5,172,800 »	468,948,450 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896.
REPORT. fr.	438,078,650 »	36,042,600 »	474,121,250 »	5,172,800 »	468,948,450 »
Obligations Verviers 1895	597,500 »	89,000 »	686,500 »	5,000 »	685,500 »
— Binche 1894	698,000 »	»	698,000 »	4,500 »	695,500 »
— Tongres-Bilsen	17,500 »	»	17,500 »	»	17,500 »
— Société civile des Galeries St-Hubert	50,000 »	»	50,000 »	»	50,000 »
— Lodelinsart	250,000 »	»	250,000 »	1,000 »	249,000 »
— Ville de Roulers	1,100,000 »	400,000 »	1,500,000 »	7,000 »	1,495,000 »
— Société anonyme des Maga- sins généraux et Entre- pôts libres d'Anvers	775,000 »	225,000 »	1,000,000 »	22,000 »	978,000 »
— Ville de Bruges 5 1/4 %	400,000 »	»	400,000 »	»	400,000 »
— — 2 1/2 %	»	2,087,000 »	2,087,000 »	»	2,087,000 »
— Société d'Entreprise géné- rale de travaux	1,250,000 »	»	1,250,000 »	26,500 »	1,225,500 »
— Société anonyme de Vedrin	»	500,000 »	500,000 »	»	500,000 »
— Glaces de Floreffe	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»	1,500,000 »
— Caisse de Reports et de Dépôts	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Chemin de fer du Congo	»	10,000,000 »	10,000,000 »	»	10,000,000 »
— Commune d'Etterbeck	»	568,500 »	568,500 »	»	568,500 »
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	814,000 »	177,000 »	991,000 »	8,000 »	985,000 »
— Tournai-Jurbise	682,500 »	214,500 »	897,000 »	5,000 »	892,000 »
Cautionnements des comptoirs agric., etc.	76,100 »	17,500 »	95,600 »	12,500 »	81,100 »
Créances hypothécaires	9,168,565 75	76,000 »	9,244,565 75	812,558 84	8,451,804 89
Prêts agricoles	2,515,991 »	749,250 »	3,265,221 »	357,880 »	2,907,541 »
Annuités souscrites par les provinces et les communes	5,455,254 04	»	5,455,254 04	412,009 12	5,043,244 92
Prêts consentis aux Sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat de maisons ouvrières	11,116,976 75	5,718,456 »	14,835,412 75	5,055 98	14,832,378 75
Bons du Trésor	10,000,000 »	»	10,000,000 »	10,000,000 »	»
	485,045,855 50	57,164,766 »	540,210,601 50	16,847,781 94	525,562,819 56

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le Rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1896, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
A.			
Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 % belge.	6,720,158 61	"	6,720,158 61
— 3 % — (1 ^{re} série)	8,000,075 "	170,500 "	8,170,575 "
— 3 % — (2 ^e série)	70,995,695 72	1,648,610 "	72,642,505 72
— 3 % — (3 ^e série)	11,500,000 "	124,700 "	11,424,700 "
Obligations 4 % Caisse d'annuités	"	520 "	520 "
— 4 1/2 % —	"	2,590 "	2,590 "
Actions privilégiées Grand-Luxembourg	"	5,000 "	5,000 "
	97,015,929 53	1,951,520 "	98,065,449 53
B.			
Caisse de milice. — Levée de 1871 :			
Livret de la Caisse d'épargne	4,554 85	"	4,554 85
C.			
Caisse de milice. — Levée de 1872 :			
Livret de la Caisse d'épargne	17,510 44	"	17,510 44
D.			
Caisse de milice. — Levée de 1873 :			
Livret de la Caisse d'épargne	11,144 70	"	11,144 70
E.			
Caisse de milice. — Levée de 1874 :			
Livret de la Caisse d'épargne	62,178 90	"	62,178 90

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
F.			
Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 % belge	14,700,000 "	121,000 "	14,821,000 "
— 3 % — (1 ^{re} série).	34,193,600 "	72,800 "	34,266,400 "
— 3 % — (2 ^e série).	167,000,000 "	512,550 "	167,512,550 "
— 3 % — (3 ^e série).	73,500,000 "	567,990 "	74,067,990 "
Obligations 3 % de la Caisse d'annuités	"	25,049,600 "	25,049,600 "
— 3 % du Crédit communal	25,583,900 "	"	25,583,900 "
— 3 % — — 1861	"	273,800 "	273,800 "
— 4 % — —	"	689,000 "	689,000 "
— 4 1/2 % — —	7,374,500 "	461,600 "	7,836,100 "
— Produits au Flénu 3 1/2 %	"	1,000,000 "	1,000,000 "
— — 5 %	"	106,000 "	106,000 "
— Forges de la Providence.	"	80,000 "	80,000 "
— Oignies	"	2,528,000 "	2,528,000 "
— Brabant 2 1/2 %	"	7,085,000 "	7,085,000 "
— Compagnie Immobilière 3 1/2 %	"	9,678,000 "	9,678,000 "
— — 3 40 %	"	1,000,000 "	1,000,000 "
— Levant du Flénu	"	2,256,500 "	2,256,500 "
— Est-Belge	"	3,661,000 "	3,661,000 "
— Namur-Liège 1 ^{re} et 2 ^e séries	"	2,461,500 "	2,461,500 "
— Flandre occidentale 1 ^{re} série	"	311,000 "	311,000 "
— — 2 ^e —	"	2,291,000 "	2,291,000 "
— Quenast 1 ^{re} et 5 ^e séries	"	38,000 "	38,000 "
— — 2 ^e série	"	22,000 "	22,000 "
— Liège à Maestricht	"	755,000 "	755,000 "
— Braine à Gand	"	714,500 "	714,500 "
— Nord de la Belgique	"	4,337,000 "	4,337,000 "
— Anvers à Rotterdam	"	2,412,000 "	2,412,000 "
— 3 % Sambre-et-Meuse	"	814,500 "	814,500 "
— 4 % — —	"	281,000 "	281,000 "
— 4 1/2 % — —	"	1,082,000 "	1,082,000 "
— Plateaux de Herve	"	4,036,000 "	4,036,000 "
— Anvers à Gand	"	478,000 "	478,000 "
A REPORTER fr.	322,352,000 "	73,176,250 "	395,528,250 "

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement	
REPORT. . . . fr.	322,352,000. *	73,176,250 "	395,528,250 "
Actions privilégiées Anvers à Gand	"	52,000 *	52,000 "
Obligations Nord-Belge	"	7,725,000 *	7,725,000 "
— 5 % Mons-Hautmont	"	197,000 "	197,000 "
— 8 % —	"	788,000 "	788,000 "
— Ville de Liège 1855	"	242,880 *	242,880 *
— — 1860	"	49,400 "	49,400 *
— — 1868	"	207,400 "	207,400 *
— — 1880	"	4,037,500 "	4,037,500 "
— 2 1/2 % Chemins de fer vicinaux	"	4,215,720 "	4,215,720 "
— 5 % — —	"	1,047,400 "	1,047,400 *
— Schaerbeek 1880	"	211,000 "	211,000 "
— — 1894	"	599,500 "	599,500 *
— Charleroi 3 %	"	141,000 "	141,000 "
— — 5 1/4 %	"	500,000 "	500,000 "
— Saint-Josse-ten-Noode	"	572,500 *	572,500 "
— Ixelles 1880.	"	291,000 *	291,000 "
— — 1894.	"	599,500 *	599,500 *
— — 1895.	"	1,366,500 *	1,366,500 *
— Province de Namur	"	59,500 *	59,500 *
— Saint-Gilles 1882	"	157,000 "	157,000 "
— — 1895	"	946,000 *	946,000 "
— — 1894	"	599,000 *	599,000 *
— — 1895	"	492,500 "	492,500 "
— 5 % Société générale.	"	19,000 "	19,000 *
— 5 1/2 % —	"	6,545,500 "	6,545,500 "
— 4 % —	"	143,000 *	143,000 "
— 5 20 % Crédit foncier	"	5,000,000 "	5,000,000 *
— 5 60 % —	"	142,900 "	142,000 *
— 4 % —	"	204,500 "	204,500 *
— Ville de Namur 1887 5 %	"	159,500 *	159,500 *
— — 1894 2 1/2 %	"	285,000 *	285,000 "
A REPORTER fr.	322,352,000 "	108,110,950 *	430,462,950 "

	TITRES ET VALEURS		TOTAL
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
REPORT . . . fr.	522,352,000	108,110,950	430,462,950
Obligations Thuin.	"	14,000	14,000
— Blankenberghe 1885.	"	119,000	119,000
— — 1895.	"	55,500	55,500
— Ostende	"	45,000	45,000
— Malines	"	95,000	95,000
— Dison	"	288,500	288,500
— 5 1/2 % Hainaut	"	2,564,000	2,564,000
— 4 1/2 % —	"	62,500	62,500
— Lacken 1885	"	50,000	50,000
— — 1894	"	907,000	907,000
— Chemins de fer secondaires	"	1,455,000	1,455,000
— Tramways napolitains	"	1,442,500	1,442,500
— Flandre orientale.	"	1,124,000	1,124,000
— Liégeois-Limbourgeois	"	8,210,000	8,210,000
— Malines-Terneuzen.	"	1,164,000	1,164,000
— Alost	"	877,000	877,000
— Province d'Anvers 5 %	"	504,500	504,500
— — 2 1/2 %	"	2,072,000	2,072,000
— Lokeren.	"	395,000	395,000
— Papeteries de Saventhem	"	125,000	125,000
— Liégeois-Namurois	"	5,111,500	5,111,500
— Marcinelle-Couillet	"	542,500	542,500
— Chemins de fer économiques	"	2,321,000	2,321,000
— 4 1/2 % Angleur	"	797,000	797,000
— 4 % —	"	1,292,500	1,292,500
— Cockerill.	"	1,504,000	1,504,000
— Varsovie.	"	558,500	558,500
— Tramways bruxellois.	"	2,059,500	2,059,500
— — de Reims	"	385,500	385,500
— Hauts-fourneaux de Musson	"	342,500	342,500
— De Naeyer et C ^{ie}	"	1,000,000	1,000,000
A REPORTER. . . . fr.	522,352,000	145,568,950	467,920,950

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du commissaire de cet établissement.	
REPORT fr	322,352,000 »	145,568,950 »	467,920,950 »
Obligations Province de Liège 1894.	»	1,027,500 »	1,027,500 »
— Verviers 1893	»	683,500 »	683,500 »
— Binche 1894	»	692,500 »	693,500 »
— Tongres-Bilsen.	»	17,500 »	17,500 »
— Société civile des Galeries Saint-Hubert.	»	50,000 »	50,000 »
— Lodelinsart.	»	249,000 »	249,000 »
— Ville de Roulers	»	1,493,000 »	1,493,000 »
— Magasins généraux et Entrepôts libres d'Anvers.	»	978,000 »	978,000 »
— Ville de Bruges 3 1/4 %	»	400,000 »	400,000 »
— — 2 1/2 %	»	2,087,000 »	2,087,000 »
— Société d'entreprise générale de travaux	»	1,223,500 »	1,223,500 »
— Vedrin	»	300,000 »	300,000 »
— Floreffe	»	1,500,000 »	1,500,000 »
— Caisse de Reports et de Dépôts 5 60 %	»	1,000,000 »	1,000,000 »
— Chemin de fer du Congo	»	10,000,000 »	10,000,000 »
— Etterbeek	»	568,500 »	568,500 »
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	»	983,000 »	983,000 »
— — Tournai-Jurbise	»	892,000 »	892,000 »
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles, etc.	»	81,100 »	81,100 »
	322,352,000 »	169,796,050 »	492,148,050 »

G.

Fonds de prévision monétaire :

Titres 5 1/2 % belge (1 ^{re} série)	»	108,000 »	108,000 »
— — (2 ^e série).	»	140,900 »	140,900 »
— — (3 ^e série).	»	349,400 »	349,400 »
	»	598,300 »	598,300 »

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1896, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du Journal et du Grand-Livre de l'année 1895, ainsi que le Journal de l'année 1896, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 31 mars 1897.

(Signé) P. TACK.

Baron DE MOREAU.

Baron BETHUNE.

BOURGEOIS.

EDMOND MESENS.

